

# NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

## MERLÉAC

Cette paroisse, qui, avec sa trêve Le Quillio, appartenait jadis au diocèse de Cornouaille, fait aujourd'hui partie du diocèse de Saint-Brieguc. Elle se trouve à 4 km. 1/2 à l'Ouest d'Uzel. La cure en était présentée par le grand chantre de la Cathédrale de Quimper.

L'église paroissiale, construction banale du XVIII<sup>e</sup> siècle, renferme un beau groupe et bien sculpté d'une Mise au tombeau.

Merléac possédait sept chapelles : Le Quillio, Saint-Léon, Saint-Jean, Saint-Guénolé, Saint-Jacques, Le Saint-Sépulcre et Saint-Maurice. Trois subsistent encore : Le Quillio (XVI<sup>e</sup> siècle), la petite chapelle Saint-Jean, sur la route d'Uzel, et la belle chapelle Saint-Léon.

Ce monument fut fondé par le Frère Prêcheur Jean Validire, dit de Saint-Léon, natif de Merléac, religieux au couvent des Dominicains de Morlaix, confesseur du duc Jean V, évêque de Léon en 1428, puis de Vannes

BDHA 1934

en 1433, membre du Concile provincial tenu à Nantes, en 1431, par l'archevêque de Tours.

La chapelle Saint-Léon, dit Ogée, « se partage en trois nefs régulières, que séparent huit colonnes formées par un assemblage de huit colonnettes, excepté l'une d'elles qui en a douze, parce qu'elle soutient une partie de la tour. Chaque colonne a pour pendant une colonnette engagée dans le mur. Les arcades et les fenêtres sont à ogives ; derrière le maître-autel est une rosace ornée de vitraux coloriés... La tour contenait une énorme cloche qui a été fondue en 1793 ; mais du moins, on lui a laissé son horloge qui est fort remarquable, et dont le balancier est horizontal ».

L'église a des fresques anciennes et un groupe sculpté du supplice de sainte Radegonde.

Restes de manoirs au Houlle, au bourg de Merléac, à Quistinguy et au Vaugailard. Au Vaugailard on voit sur une cheminée les armoiries de la maison de Rohan.

Voici, d'après le cahier de Mgr de Saint-Luc, les noms de quelques recteurs et prêtres de Merléac. Recteurs : François Corbel (1760-1783) ; Mathurin Le Méhauté (1783). — Prêtres : François Le Goff (1769-1787) « ne sait pas le breton, fait les petites écoles » ; Joseph Le Gendre (1775-1780) ; René Le Flahec (1770-1785) ; Joseph Boudec (1778-1788) « fait les petites écoles » ; Pierre Gain (1778-1782) ; Pierre Fraboulet (1767-1787) ; Guillaume Le Bihan (1787-1788) ; Jean Rigoleuc (1785...)

## MESPAUL

Mespaul (*Meaz-Paul*, campagne de Paul) (1) appartient au canton de Saint-Pol de Léon, et a comme limites : au Nord et à l'Est, Plouéan, au Sud, Plouvorn, à l'Ouest, Trézilidé, au Nord-Ouest Plougoulm. C'était, sous l'ancien régime, une trêve de Plouvorn. Il faut en dire autant du quartier Sainte-Catherine, qui fait aujourd'hui partie de Mespaul.

### ÉGLISE PAROISSIALE

L'ancienne église se trouvait à quelques centaines de mètres au Nord de l'église actuelle, à l'endroit où on voit encore un ossuaire. On la démolit après la construction de la nouvelle église. Cinq colonnes en furent conservées, qui soutiennent le préau du presbytère. La plupart des statues ont été transférées au presbytère : sainte Catherine tenant un livre de la main gauche, et posant le pied sur une tête d'homme qui doit être celle de son père, saint Fiacre avec sa bêche, saint Laurent et son grill, un diacre vêtu de rouge tenant un anneau de la main droite et un livre de la main gauche ; deux statues de la Sainte Vierge portant l'Enfant-Jésus. — On remarque également au presbytère un beau Christ en chêne, grandeur naturelle, venant de l'ancienne église (2).

(1) Il s'agit de saint Paul de Léon.

(2) Dans la cour de l'école qui avoisine le presbytère, on voit, sur un socle, une Marie-Madeleine en kersanton. — Signalons encore un petit saint Goulven, dans une niche, au village de Cosquérou, à un kilomètre au Nord-Est du bourg.

D'après un rapport du 29 Octobre 1895, de M. Guérannic, les parties les plus vieilles de l'ancienne église paroissiale pouvaient remonter à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, les arcades supérieures étaient du xvi<sup>e</sup> siècle (1) et le reste du xix<sup>e</sup> siècle. « Son aspect est triste, misérable. Les couvertures et les charpentes sont ruinées, affaissées ; les murs sont lézardés, poussés au dehors. Tout récemment on a dû reprendre le bas du pignon du croisillon méridional, qui s'était effondré ; mais cette consolidation est insuffisante.

» L'abside circulaire et la sacristie ne tiennent plus ; la voûte en voliges qui s'étend au-dessus du chœur s'affaisse à vue d'œil, ce qui indique que l'écartement des murs extérieurs s'opère d'une manière continue. Les arcades qui séparent la nef principale des collatéraux surplombent et ondulent dans tous les sens.

» Le côté Nord n'est que peu ou point éclairé. Les bas-côtés ont à peine deux mètres de largeur, et autant de hauteur, ce qui rend les processions impossibles à l'intérieur.

» Les fidèles ne disposent que d'une surface d'environ 180 mètres ou 450 places, dont plusieurs ne sont pas fréquentables à cause de l'obscurité. »

On décide donc de bâtir une nouvelle église. Le devis de l'architecte est de 52.500 francs.

L'église nouvelle a la forme d'une croix latine. Le chevet est droit, percé d'une baie à meneaux. L'édifice se compose d'une nef principale, séparée des collatéraux par deux rangées de piliers supportant des arcades ogivales, dans le style du xv<sup>e</sup> siècle. Les croisillons du transept ne sont que des chapelles peu saillantes, dont la hauteur ne dépasse pas celle des bas-côtés. Au-delà, et sur les flancs du chœur se trouvent deux sacristies.

(1) La maîtresse vitre remontait à 1575.

Les voûtes sont en briques creuses, supportées dans la nef et les croisillons, par des nervures en pierre. Seules, les fenêtres des pignons sont munies de meneaux.

La longueur totale de l'édifice est à l'extérieur de 36 m. 20. La plus grande largeur à l'extérieur est de 16 m. 40. A l'intérieur, la longueur est de 31 m. 50, la largeur de 12 m. 50. La surface réservée aux fidèles est de 320 mètres carrés et donne 800 places environ.

La nouvelle église fut construite de 1899 à 1900, par M. Ernest Guérannic, architecte à Saint-Brieuc, sur un terrain donné par M. de Kertanguy, maire (1). Le 6 Août 1899, un enfant de la paroisse, M. Milin, curé de Lambézellec, bénit la première pierre du monument, placé sous le patronage de saint Eloi. Un illustre personnage assistait à la cérémonie et signe au procès-verbal : le comte de Mun, de l'Académie Française, député du Finistère.

Le 2 Décembre 1900 avait lieu la bénédiction de l'église par le recteur, M. Messenger. Après les vêpres, le recteur et le vicaire, accompagnés de MM. de Kertanguy, maire, et Louis de Kervennoael, précédés de la croix, se rendent à la vieille église pour y prendre la Sainte Réserve. Le vicaire porte le Saint-Sacrement et au sortir de l'église, deux tours de clé sont donnés, le premier par le maire, le second par le recteur, pour fermer l'église au culte. A cause du mauvais temps, les bannières et enseignes ne purent être enlevées que le 8 Décembre. L'église fut consacrée le 6 Novembre 1901, par Mgr Dubillard.

(1) M. de Kertanguy, directeur de la Compagnie générale d'assurances sur la vie, à Paris, mourut dans cette ville le 27 Décembre 1916. Il fut enterré à Mespaul dans le caveau de famille, le 3 Janvier 1917. C'est lui qui fit aussi construire le presbytère actuel en 1908-1909.

Dans l'abside, au-dessus de l'autel, à gauche, saint Pol de Léon et son dragon, à droite, saint Eloy et son cheval : le saint est mitré ; de la main gauche, il porte sa crosse ; entre la crosse et son vêtement, on voit les tenailles et le marteau. La première de ces statues vient de l'ancienne église ; la seconde, de l'ancienne chapelle de Saint-Alar. Dans le transept, à droite, petit autel très gracieux, qui comporte un tabernacle sculpté, cinq colonnettes torsées et trois médaillons. Au médaillon du centre, Jésus attaché à la colonne ; à droite, saint Pol de Léon, portant en main un cœur ; à gauche, un évêque tenant un livre ouvert.

Au fond de l'église un *Ecce Homo* : Jésus, revêtu d'un manteau rouge et les mains liées, porte une couronne d'épines. Cette belle statue vient de l'ossuaire qui avoisinait l'ancienne église.

Le Chemin de Croix fut érigé le 2 Février 1901, par M. Milin, curé de Lambézellec. Les quatorze stations qui le composent furent longtemps à la cathédrale de Saint-Pol. Données à Mespaul en 1885, elles avaient été érigées dans l'ancienne église par le recteur, M. Messenger. Avant d'être placées dans la nouvelle église, elles furent remises à neuf.

Les deux cloches, fondues à Orléans, par M. G. Bollée, furent bénites le 5 Novembre 1901, par Mgr Dubillard. La grande, de 426 kilos, reçut le nom de *Léonie-Elie*. Parrain et marraine furent Elie de Kertanguy, maire, et Mme Adelaïde du Durfort Civrac de Lorges, comtesse de Guébriant. La deuxième cloche fut nommée *Alice-Aline*, par le parrain Alain, comte de Guébriant, et la marraine Marie-Alice-Jeanne Stoffel de Vasberg, baronne de Kertanguy.

Mespaul possède une croix d'argent processionnelle datée de 1675, qui est classée.

## CIMETIÈRE

L'ancien cimetière se trouvait autour de l'ancienne église. On y enterrait, même avant la Révolution, depuis 1782. Le 1<sup>er</sup> Octobre de cette année, les habitants de Mespaul s'adressèrent à l'évêque de Léon pour demander, en faveur du prêtre de la trêve, l'autorisation de baptiser, de bénir les mariages et de faire des enterrements à Mespaul même. La requête fut transmise à l'abbé Péron, recteur de Plouvorn, qui n'accorda que les enterrements pour les gens de la « cordelée » de Mespaul (1).

Le 1<sup>er</sup> Octobre 1899, fabriciens et clergé de Mespaul écrivent à M. le Maire, de Kertanguy, pour le déplacement du cimetière : « ... Nous disons déjà à Mespaul : grâce à M. de Kertanguy, Jésus veille à l'école sur nos enfants. Nous ajoutons aujourd'hui : grâce à M. de Kertanguy, nous avons une demeure moins indigne de Jésus. Ah ! laissez-nous espérer que nous pourrions encore ajouter : grâce à M. de Kertanguy, nous reposerons après la mort auprès de la demeure de Jésus... » A ce touchant appel, M. le Maire ne resta pas insensible. Il fit don d'un terrain pour le cimetière, et en paya tous les frais de clôture. Les murs d'enceinte furent construits avec des pierres provenant de Coatudavel, appartenant à M. de Kertanguy. Ce furent les habitants qui prirent la charge du transfert des matériaux.

Le nouveau cimetière, qui forme avec l'église une symétrie parfaite, fut béni le 3 Février 1901, par M. Le Goff, curé-archiprêtre de Saint-Pol de Léon.

(1) Archives de l'Evêché.

## CHAPELLES

Il y a deux chapelles à Mespaul : Sainte-Catherine, à 2 kilomètres 800 à l'Ouest du bourg, en bordure de la route de Landivisiau à Saint-Pol de Léon ; Sainte-Anastasia, à deux kilomètres environ au Sud-Est.

### SAINTE-CATHERINE

Une même enceinte encadre le vieux presbytère, l'ancien cimetière, le calvaire et la chapelle.

Le vieux presbytère, bien conservé, a l'aspect d'une gentilhommière.

L'ancien cimetière est aujourd'hui recouvert de gazon. Un léger tumulus y indique l'endroit où furent transférées les reliques en 1895.

Le calvaire, en kersanton, mesure de 8 à 9 mètres de hauteur. De chaque côté du Christ, la Sainte Vierge et saint Jean. Madeleine, le corps violemment rejeté en arrière, est aux pieds de son divin Maître. Au revers du Christ crucifié, saint Jacques et saint Pierre. Le premier tient de la main droite sa gourde et un bâton de pèlerin et porte dans la main gauche un livre ouvert ; le second a les clefs dans une main, un livre dans l'autre. Au pied du calvaire, une belle *Pieta* en granit.

Ce calvaire a été restauré en 1895.

Dans la chapelle, au-dessus de l'autel, à gauche, se voit la statue de sainte Catherine. La Sainte tient une roue brisée et pose un pied sur une tête d'homme qui représente son père. Revêtue d'une robe rouge brodée et d'un plastron blanc, elle a le front ceint d'un diadème.

Au centre, au-dessus de l'autel, Notre Dame de Bon-Secours, avec une colombe sur la main droite ; de la main gauche, la Vierge porte l'Enfant Jésus, qui étend ses bras vers la colombe.

A droite, saint Jean-Baptiste montrant du doigt un agneau couché à ses pieds.

L'autel en chêne est sculpté et porte plusieurs coquilles de saint Jacques. Sur le devant, on lit cette inscription :

DE DOM F : CORRE CVRE ET FABRIQVES  
OLLIVIER : TANGVY ET IEAN LE . ROY  
FAICT L'AN 1706

On y aperçoit également, sculptées en relief, quatre figures épanouies d'anges que les enfants se plaisent à venir baiser.

Au fond de la chapelle, deux bénitiers en pierre dont l'un présente une tête sculptée.

A l'extérieur de la chapelle, deux bénitiers en granit destinés à contenir l'eau bénite dont les fidèles aspergeaient les tombes.

Le clocher et le bas de la chapelle s'effondrèrent le 14 Février 1776. L'édifice a été entièrement restauré en 1895.

Le « pardon » de Sainte-Catherine a lieu le dimanche qui suit le 25 Novembre. Il est parfois ramené au dimanche précédent en raison de l'Avent.

La trêve Sainte-Catherine était desservie au moment de la Révolution par l'abbé Moal.

### SAINTE-ANASTASIE

C'est une petite chapelle très ordinaire, où l'on voit trois vieux tableaux, dont deux représentent le Christ en croix, tandis que le troisième est un *Ecce Homo*.

Cette chapelle date du début du XIX<sup>e</sup> siècle. En Juin

1806, M. Salaun de Kertanguy, propriétaire du manoir de Coatudavel, écrit à Mgr Dombideau à propos de l'ancien sanctuaire : « La piété y réunissait un nombre très considérable de fidèles qui s'y rendaient de fort loin : plusieurs viennent encore se prosterner sur des ruines. L'intérêt de la religion sollicite le rétablissement de ce saint édifice. » Le 22 Octobre 1807, M. Péron, supérieur du collège de Léon, bénissait la nouvelle chapelle de Sainte-Anastasie (1).

Tout près de la chapelle est un calvaire, puis à une centaine de mètres, une fontaine où l'on voit une vieille statuette en kersanton de sainte Anastasie, qui a la main droite posée sur sa poitrine.

Vers 1870, les demoiselles de Kertanguy, de Mespaul, recueillaient de la bouche d'un vieillard de 90 ans, originaire de la paroisse, la légende de sainte Anastasie. Voici le récit qu'elles en donnent :

Vers 1850, l'excellente et sainte femme, Anna Hamon, faisait l'office d'institutrice dans la paroisse de Mespaul ; ma sœur Caroline et moi nous avions pour elle beaucoup d'estime et d'affection. Elle avait de l'intelligence, un jugement droit et une foi vive. Toutes deux nous aimions à la questionner sur les traditions du pays. Un jour, nous lui parlions de la chapelle de Sainte-Anastasie, et elle nous dit de nous adresser à deux vieillards qui avaient une grande dévotion à cette Sainte, dont ils aimaient à raconter l'histoire qu'ils avaient apprise de leurs parents.

Alors, toutes deux, nous nous rendîmes immédiatement à Coatudréas. Nous trouvâmes là le vieux Ropartz, âgé de 90 ans ; il avait conservé toute son intelligence et sa mémoire. Ropartz aimait tant sainte Anastasie, qu'il retrouva l'élan de sa jeunesse pour nous dire ce qu'il en savait.

(1) Archives de l'Evêché.

Sainte Anastasie était jeune, riche et belle, lorsqu'elle vint faire son ermitage dans le bois où était la chapelle de Saint-Jean-Baptiste. La Sainte passait son temps à prier dans la chapelle, à chanter dans le bois et à prier encore, et menait une vie de pénitence. Elle était aimable pour tous les habitants du pays.

Quand ils oubliaient trop longtemps de donner leurs aumônes, les paysans remarquaient une biche blanche, traversant les bois, et ayant dans la bouche un pain, qu'elle déposait près d'une petite source, au milieu du versant de la petite colline, où était la chapelle de Saint-Jean-Baptiste. Sainte Anastasie prenait ce pain et allait habituellement le manger au bord d'une fontaine, un peu plus éloignée de la chapelle. Elle trempait son pain dans l'eau claire, et priait longtemps devant une petite statue en pierre noire qui est celle, disait Ropartz, que l'on voit encore aujourd'hui.

La Sainte vécut ainsi de longues années. Une nuit, les paysans aperçurent la chapelle de Saint-Jean-Baptiste toute éclairée. Ils accoururent voir cette merveille. A mesure qu'ils approchaient de la chapelle, ils entendaient le chant des Anges. Ils entrent dans la chapelle, ils voient la Sainte immobile, ils la touchent ; elle était morte d'amour de Dieu. De tous côtés, les paysans se réunirent pour prier près de ce corps qu'ils vénéraient. Ils décidèrent alors de creuser une fosse où ils l'enterrèrent. Puis ils se rendirent à la fontaine, prirent la petite statue de la Sainte Vierge et la posèrent à la chapelle sur la tombe de la Sainte. Ils fermèrent alors la porte de la chapelle, et retournèrent chez eux.

Le lendemain matin, quand ils ouvrirent la porte de la chapelle, la statue n'était plus là. Ils se rendirent en courant à la fontaine, et trouvèrent la statue de la Sainte Vierge dans sa niche. Pendant une semaine, ils la rapportèrent chaque matin sur la tombe, mais

chaque nuit, elle retournait à la fontaine. Le neuvième jour, ils revinrent plus nombreux encore pour la prendre ; mais cette fois, elle était si lourde que nul ne put la soulever. Depuis ce jour, on renonça à la déplacer.

Le nombre des pèlerins était chaque jour très considérable, et des miracles nombreux s'opéraient sur la tombe de la Sainte. L'eau des deux fontaines rendait la santé aux malades et donnait force aux petits enfants pour marcher. A dater de ce moment, le peuple donna à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste le nom de Sainte-Anastasie, seul vocable sous lequel elle est connue depuis plusieurs siècles.

En sortant de Coatudréas, ma sœur et moi nous continuâmes jusqu'à Kertanguy où habitait le second vieillard auquel Anna Hamon nous avait dit de nous adresser. Ce bonhomme, dont j'ai oublié le nom, nous fit exactement le même récit que Ropartz.

Quelque temps plus tard, je dis à ma mère Caroline de Kerouartz (religieuse de la Retraite) ce que j'avais appris de ces bons vieillards. Après m'avoir bien écoutée, ma mère de Kérouartz me dit : « Je vais, moi aussi vous dire mon histoire :

« Près de Lézerasien, en Lampaul-Guimiliau, il existe une fontaine miraculeuse ; le peuple vient de toute part prendre de l'eau de cette source, pour guérir les malades et obtenir augmentation de force pour les petits enfants. » Ma mère me dit ensuite la tradition conservée dans le pays au sujet de cette fontaine, située dans la paroisse de Lampaul. Là se trouvait une grande forêt. Un jour, on vit une grande dame, venue de loin, s'installer en ermite dans la partie du bois, voisine de la fontaine ; elle élevait près d'elle une petite nièce, nommée aussi Anastasie. La tante en fit une sainte comme elle. Lorsque cette enfant devint grande, elle voulut être ermite comme sa tante. Celle-ci la

conduisit elle-même à cinq lieues de Lampaul, dans un grand bois (situé aujourd'hui dans la paroisse de Mespaul). Dans cette forêt se trouvait la chapelle de Saint-Jean-Baptiste. La sainte tante dit à sa nièce de demeurer dans cette solitude, puis elle la quitta pour retourner à son ermitage de Lampaul.

Une fois par an, cette bonne tante venait visiter sa nièce Anastasie la jeune, laquelle aussi une fois chaque année allait voir dans sa solitude sa sainte tante Anastasie la vieille (1).

#### SAINT-ALAR

Une chapelle, sous le vocable de Saint-Alar, est signalée au bourg de Mespaul en 1749 (2).

#### CALVAIRES

1. Calvaire du cimetière. — De chaque côté du Christ, la Sainte Vierge et saint Jean ; au revers, saint Jacques, saint Pol de Léon, saint Pierre.

2. Calvaire de Sainte-Catherine.

3. Calvaire de Sainte-Anastasie. — Au revers de la croix, derrière le Christ, une sainte qui pourrait être sainte Anastasie.

4. Sur la route du bourg à Sainte-Catherine, d'abord un calvaire ordinaire à la sortie du bourg, puis un peu plus loin à Cosmogérou, des vestiges de croix.

5. A 1 kilomètre 700 du bourg se dresse un beau calvaire en kersanton de 1626. Le socle porte d'un côté des armoiries effacées (3), de l'autre, en relief, une tête de mort, entre deux têtes l'une d'homme, l'autre de femme. Des deux côtés du Christ, la Sainte

(1) Une *gwerz* de 60 quatrains expose la légende de sainte Anastasie.

(2) Archives de l'Evêché.

(3) Le château de Kergoulouarn, en Plouvorn, est dans le voisinage.

Vierge en prière, les mains croisées, puis saint Jean. Au revers, deux personnages, dont l'un doit être saint Jacques le Majeur, l'autre un abbé. Au bas du calvaire, un buste en granit de *Mater Dolorosa*.

Cette croix, appelée « croix de la garenne », fut restaurée lors de la mission de 1903, et bénite le 4 Octobre de cette année, par M. Bellec, directeur au Séminaire de Quimper. Le sermon fut donné par M. Livinac. Le Christ, déposé la veille au soir dans l'église sur un brancard magnifiquement orné, fut porté en procession par 40 hommes mariés de la paroisse, qui avaient sur la poitrine un petit crucifix en métal surmonté d'une rosette de soie rouge.

6. A 200 mètres de la chapelle Sainte-Catherine, sur la route de Landivisiau à Saint-Pol de Léon, se trouve un calvaire, haut d'environ trois mètres. D'un côté le Christ en croix, de l'autre la Vierge portant l'Enfant Jésus. Le socle porte 1823, date d'une restauration. La partie supérieure du calvaire est ancienne.

#### PARDON

Le pardon de l'église paroissiale a lieu le dimanche qui suit le 25 Juin. Le 25 Juin, en la fête de saint Eloi (saint Alar) se célèbre le pardon de ce grand Saint qui comporte la curieuse cérémonie de la bénédiction des chevaux. La solennité s'ouvre le 24 au soir par un feu de joie en l'honneur de saint Alar. Le 25, à l'issue des vêpres, le cortège s'organise. En tête, le drapeau tricolore, puis la croix, les reliques, et la bannière de saint Alar ; viennent ensuite les prêtres, les fidèles, les chevaux. Le vicaire et deux commissaires séparent les chevaux des fidèles. La procession terminée, les chevaux, au nombre d'une centaine environ, montés par leurs cavaliers, se réunissent devant l'église et la tête fièrement dressée, ils reçoivent la bénédiction du prêtre.

#### MANOIRS

A côté de la chapelle Sainte-Catherine, le manoir de *Creac'h-ar-Glas*.

A deux ou trois kilomètres au Nord-Ouest du bourg, le manoir de *Creachquéraut*.

On voit encore des ruines d'anciens manoirs à *Coatudavel*, à un kilomètre au Sud du bourg (ancien château des Kertanguy), à *Cosquérou*, à un kilomètre au Nord-Est, à *Coatudreaz*, non loin de la chapelle Sainte-Anastasia.

#### LE CLERGÉ

##### SAINTE-CATHERINE

- 1711. François Corre.
- 1760. Michel-Elie Le Veyer, prêtre confesseur.
- 1760. Paul Prier succède au précédent.
- 1776. Rolland Bizien.
- 1789. Moal, curé, refusa le serment à la Constitution civile du clergé (1). Arrêté le 26 Janvier 1792, il fut relâché dans des circonstances dramatiques (2).

##### MESPAUL

- 1711. Yves Beurven.
- 1760. Guillaume Saleun, prêtre confesseur.
- 1774-1783. François-René Bizien, curé.
- 1783-1790. Yves Cadiou, prêtre.
- 1791. J. Gougouil, curé, refusa de s'assermenter. « Gougouil, vicaire, fit lecture, le 30 Janvier 1791, au pied de l'autel, du décret de l'Assemblée nationale du 29 Novembre 1790, mais après cette lecture déclara qu'il aimerait mieux souffrir la mort que prêter serment » (3). Il mourut en 1800.

(1) Peyron, *Documents pour servir...* I, 83.

(2) *Ibid.*, II, 70-73. — Conf. II, 298.

(3) Archives départementales, L. V. Clergé, affaires diverses.



RECTEURS DEPUIS LA RÉVOLUTION

- 1804-1807. Michel-Jacques Boutin de la Bazinerie,  
né à Saint-Mathieu de Morlaix, prêtre en 1778.  
1807-1818. Jean-Marie Perrot.  
1818-1819. Paul Lhostis.  
1819-1821. Pierre-Guillaume Le Dall.  
1821-1825. Pierre Cloarec.  
1825-1832. Joseph Le Gall.  
1832-1838. François Guilcher.  
1838-1841. Yves Quilien.  
1841-1842. Claude Nicolas.  
1842-1845. Yves Bloc'h.  
1845-1873. Jean-Marie L'Ollivier.  
1873-1875. Jean-Pierre Caquelard.  
1875-1879. Pierre-Marie Berthou.  
1879-1887. Pierre-Marie Messenger.  
1887-1909. François-Marie Messenger.  
1909-1929. Jean-Joseph-Marie Ségalen.  
1929. Antoine-Marie Pennec.

VICAIRES

- 1870-1872. Jean-Marie Créoff.  
1872-1874. Guillaume Guézennec.  
1874-1879. Ernest Ollivier.  
1879-1882. Yves-Marie Pérès.  
1882-1887. François-Marie Messenger.  
1887-1889. Jean-François-Marie Abily.  
1889-1890. Mathieu Le Gall.  
1890-1894. Paul-Marie Le Fur.  
1894-1895. Alfred Labat.  
1895-1898. Yves-Joseph Le Gall.  
1898-1901. Jean-Marie-Ambroise Kermaïdic.  
1901-1908. Jean-François Saliou.  
1908-1911. Yves-François Lamendour.  
1911-1922. François-Louis Jaouen.  
1922-1926. Charles Grall.  
1926-1929. Olivier Bellec.

VIEUX MONUMENTS

Sur l'emplacement de l'ancienne église, une pierre taillée d'apparence phallique, que l'on a extraite du sol.

A 600 mètres du bourg, sur la route de Plouénan, en bordure d'une ancienne voie romaine, un *peulven* cannelé, renversé, en forme de tronc de cône. Il mesure 2 m. 60 de longueur ; la base triangulaire a un diamètre de 0 m. 52 et une hauteur de 0 m. 77. La partie supérieure de la pierre porte une cupule peu profonde de 0 m. 10 de diamètre.

L'endroit où git le *peulven* s'appelle *Croaz-Covec*, « la croix ventrue ». Le monolithe a dû porter une croix quand il était debout, ou bien une croix avait été dressée à l'endroit où ce bloc de granit est couché sur le sol.

Voyageant à Mespaul au début de Septembre 1927, je découvris un fragment de milliaire romain, à 500 mètres environ à l'Ouest du bourg, au lieu dit Lanière (Lanneier ?), en bordure de la voie romaine qui venant de la région de Morlaix, s'en allait vers Berven.

Cette pierre a en moyenne 0 m. 22 de hauteur et 0 m. 30 de rayon, ce qui permet d'attribuer au milliaire avant sa mutilation un diamètre d'environ 0 m. 60. On y lit l'inscription suivante :

RMANICVS  
AXVMVSTRI  
A : P O T E S T

Ce qui suppose : [GE]RMANICVS MAXVMVS [TRIBVNICI] A : P O T E S T [ATE]. Dans la *Revue des Etudes anciennes* (1929, n° 4), M. M. Besnier note que l'épithète *Maximus* n'est employé sur les inscriptions de ce genre — à la suite des surnoms rappelant les victoires impériales — qu'à partir du règne de Marc-

Aurèle. L'expression *Germanicus Maximus* ne se rencontre pour la première fois qu'en 236, sous le règne de Maximin Le Thrace. La borne de Mespaul est donc au plus tôt du III<sup>e</sup> siècle de notre ère (1). Ce fragment de milliaire se trouve aujourd'hui au Musée Breton de Quimper.

---

## MILIZAC (2)

Milizac est l'une des onze paroisses du doyenné de Plabennec. Elle a comme limites : au Nord, Plouguin, Guipronvel, Tréouergat, à l'Est Lambézellec, Gouesnou et Bourg-Blanc, au Sud Saint-Renan, Plouzané, Guilers, Bohars, à l'Ouest Plourin, Lanrivoaré et Brèles.

Quelle est l'origine du mot Milizac ? M. Jourdan de la Passardière l'interprète dans le sens de *Mel* ou *Maël Izac*, le fief d'Izac, et il note que la prononciation bretonne est *Mélizac* (3). D'après Loth et Largillière, Milizac serait un *fundus militiacus* gallo-romain, et M. Largillière fait observer à ce propos que Guipronvel, trêve de Milizac avant la Révolution, a dû être la paroisse primitive : « la preuve en est que l'éponyme de Guipronvel a son nom répété dans celui de la seigneurie de *Saint-Romel*, en Guipronvel (B, C, D, 1912, pp. 263-267), et dans celui de *Keronvel*, en *Milizac* (4).

(1) *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1927, p. XLII-XLIII ; 1930, p. XXXII.

(2) Je remercie vivement le clergé de Milizac des précieux renseignements qu'il m'a communiqués.

(3) Toscer, *Le Finistère Pittoresque*, 4<sup>e</sup> fascicule, p. 236.

(4) *Les Saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique Bretonne*, pp. 194, 232.

Milizac appartenait à l'évêché de Saint-Pol-de-Léon et dépendait de Lesneven comme subdélégation, du siège royal de Brest au point de vue judiciaire. On y comptait à la fin de l'Ancien Régime 1.800 communiants, y compris ceux de Guipronvel, sa trêve. La population est aujourd'hui de 2.007 habitants.

## ÉGLISE PAROISSIALE

L'église semble contemporaine de son clocher qui porte l'inscription :

G. KERBOUL 1716.

Elle comprend une nef et deux bas-côtés, séparés de la nef par des colonnes au fût cylindrique, reliées par des arcades en plein cintre. Le clocher, très élancé, a deux galeries. Une corniche moulurée est à la base des quatre clochetons d'angle.

Le porche et l'ossuaire d'attache, compris sous le même comble que lui, remontent certainement à la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle (1). Il est orné d'une statue de saint Pierre, titulaire avec saint Paul, de l'église. Le chef des apôtres, coiffé de la tiare, porte en main la croix à triple croisillon. Au-dessous on lit l'inscription :

S : PETRE ORA  
PRO NOBIS ..

M<sup>r</sup> : Y : L : Y : QVEMENEVR : L :  
IOVAN P : L'ABBE : C  
: 1735 :

Sur une pierre à hauteur d'homme on lit :

M : P : PEN : R.  
F . F . P . Y . IESTIN . G.  
1662

(1) Note de M. Waquet.

Le chœur a été reconstruit et transformé en 1924 (1).

Le 5 Juillet 1715, le curé de Milizac publiait au prône de la grand'messe « que le pignon du bas de l'église sera démoli pour y placer la tour que l'on va faire et que le 14 du présent les juges royaux de Brest se rendront dans notre église pour faire un état du dit pignon, relever les armoiries qui y sont et aviser ceux qui les possèdent des observations qu'ils ont à faire » (2). Les travaux furent exécutés l'année suivante.

Le 8 Mars 1826, M. Gourmelon, recteur de Milizac, écrivait, dans un état approximatif des dépenses urgentes à faire pour les réparations de l'église : « Notre église se trouve dans un état de délabrement tel, que les boiseries des autels sont vermoulues, et pour ainsi dite tombant de vétusté ; en outre le toit de l'église et le lambris sont fort mauvais, comme il est facile de s'en convaincre par le rapport des experts... Nous avons passé acte avec M. Le Nir, menuisier à Saint-Renan, pour construire le grand autel de l'église paroissiale qui menaçait ruine au point que bientôt l'on ne pourrait plus y célébrer les saints offices. »

La somme prévue au titre de dépenses était de 1.876 francs. On se borna sans doute à restaurer le maître-autel. En Mars 1833, la tempête endommagea « huit à dix pieds de la tour ». On affecta aux réparations le crédit de 300 francs.

Fagon, maire de Milizac, écrit le 3 Février 1845 : « La charpente (de l'église) entièrement pourrie et vermoulue menace ruine et pourrait occasionner, dans sa chute prochaine, des malheurs qui seraient irréparables ». Pour prévenir ces malheurs, le maire s'était adressé à M. Jugelet, architecte de l'arrondissement, qui, venu à Milizac le 22 Janvier, avait reconnu l'ur-

(1) Note de M. Waquet.

(2) Archives de Milizac.

gence des réparations à faire et dressé trois devis. Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le devis de 9.290 francs, qui consistait « à exhausser les murs, à reconstruire la charpente ainsi que la toiture (planches et ardoises), à faire disparaître les tirans pourris et les croisées au Nord de l'église sans rien changer à sa forme » (1).

#### CLOCHES

Le 18 Avril 1718, un marché fut passé avec Jean et Jean-François Beurrier, fondeurs à Brest, pour faire refondre une des cloches de Milizac et la porter jusqu'au poids de 900 livres. La dépense fut de 200 livres.

Quelques années plus tard, le 26 Juillet 1725, on décide de faire fondre par Jean Beurrier deux autres cloches, pour en faire une nouvelle de 650 livres. Aux termes du marché on lui paiera 1 livre, 12 sols, 6 deniers pour chaque livre de poids, poids du roi (2).

Le clocher contient actuellement 4 cloches. La plus ancienne porte cette inscription :

*Faite en 1847 pour l'église de Milizac. J'ai été nommée Constance Marie-Françoise par M. François-Marie Fagon, maire et M<sup>me</sup> Constance Marie-Guillemette de Lespine de Grinville, épouse de M. Gilart de Keranflech. Recteur Alançon Mathias. Président Mailloux Yves. Trésorier Pondaven Michel. Vicaire Kerdiles. Viel Alphonse fondeur à Brest.*

Les 3 autres cloches datent, deux de 1886, la troisième de 1904. Cette dernière reçut à son baptême le nom de *Marie-Françoise*.

#### RELIQUAIRE

Milizac possède un petit reliquaire en argent finement ciselé. Il forme un carré de 0 m. 18 de côté, avec

(1) Archives de l'Evêché.

(2) Archives de Milizac.

une profondeur de 0 m. 07. Sur le couvercle sont gravés le Christ crucifié et les instruments de la Passion ; quelques sujets y figurent, au nombre desquels la Nativité de Jésus. Sur les côtés du reliquaire apparaissent les douze apôtres.

### CHAPELLES

On voit dans le cimetière la chapelle Sainte-Anne. Une fenêtre ogivale aveuglée indique qu'elle remonte en partie au xv<sup>e</sup> ou xvi<sup>e</sup> siècle. Le petit clocher semble du xvii<sup>e</sup> siècle.

Comme oratoire privé, il faut citer la chapelle du manoir de Keranflech.

L'ancienne chapelle des seigneurs de Kerivot, dédiée à saint Sébastien n'existe plus.

### CALVAIRES

Il y a d'abord la croix en granit du cimetière. Le Christ est encadré par les statues de la Sainte Vierge et de Saint Jean. Le socle porte les dates de 1603, 1875, et l'inscription : « Mission de 1910 ».

Une autre croix, basse et ancienne, existe à Coat-Laeron. Elle est assez curieuse par son Christ à demi-relief, très fruste, et dont les reins sont entourés d'une sorte de pagne à plis, descendant jusqu'aux genoux.

Puis c'est le calvaire appelé de Keranflech, au croisement de la route de Saint-Renan à Lanrivoaré, à un kilomètre Sud-Ouest du bourg.

### FONDATIIONS

Voici quelles étaient en 1775 les chapellenies de Milizac.

1. La chapellenie de Kerezéon, chargée d'une messe

par semaine, possédée par M. Corre, de Sibiril, et desservie par M. le Recteur de Milizac.

2. La chapellenie fondée par Marie Kerboull, chargée d'une messe par semaine, desservie également par M. le Recteur de Milizac.

3. La chapellenie de Kerboulon, fondée par dame Françoise de Kerenflech et comportant une messe par semaine ; possédée par M. Briant, prêtre de Saint-Servais, elle est desservie par M. le Recteur de Milizac.

4. Autre chapellenie fondée par la même personne, avec une messe tous les vendredis, possédée et desservie par M. Le Deudé, curé de Milizac.

5. Chapellenie fondée par M. Guyomarch-Quéménéneur avec 3 messes par semaine : le lundi, messe à note avec nocturne et *Libera* chanté en faisant le tour du cimetière ; sont exceptés les lundis de l'Épiphanie, la Semaine Sainte, Pâques, la Pentecôte, l'Octave du Sacre et Noël ; — les mercredi et samedi, messe à basse voix.

6. Chapellenie fondée par Yves Quéménéneur, avec deux messes par semaine, celle du jeudi étant accompagnée des litanies du Saint-Sacrement ; elle est possédée par M. Mailloux, curé de Guipronvel, trêve de Milizac, et desservie par M. Le Deudé.

7. Autre chapellenie fondée par Yves Quéménéneur, avec messe le vendredi, et de plus obit avec messe chaque premier dimanche de l'année. Elle est possédée et desservie par M. Mailloux.

8. Chapellenie fondée par Sébastien Perrot et Catherine Le Run, comportant une messe le samedi à l'autel du Rosaire, avec les litanies de la Sainte Vierge. Elle est possédée et desservie par M. Le Deudé.

9. Chapellenie fondée par Jeanne Lunven, avec messe le jeudi, desservie par M. le Recteur de Milizac (1).

(1) Archives de l'Evêché.

## VIEUX MANOIRS

Le seul manoir qui subsiste encore est celui de Keranflech, situé dans un riant vallon, à gauche de la route de Lanrivoaré.

A droite du portail extérieur en granit, où on lit la date de 1712, on aperçoit une embrasure, par laquelle on pouvait tirer de l'intérieur.

Un cadran solaire fixé au manoir porte la date de 1713. A l'intérieur, dans une pièce décorée de belles boiseries, on voit un buffet daté de 1655 et une armoire portant cette inscription : *M. Le Roy 1731.*

Sur les écuries on peut lire d'une part 1772, d'autre part : *F. Burel 1750.*

A proximité est un beau colombier dont la toiture est envahie par les ronces.

Dans le jardin, un écusson aux armes des Gilart de Keranflech gît sur le sol : deux clefs en sautoir. Dans une muraille, à droite, est encastré un autre écusson, écartelé, au 1 de Kergariou, au 2 d'un fascé, au 3 de du Louet, au 4 d'un échiqueté (peut-être Kergounadec).

La chapelle du manoir offre la date de sa construction, au linteau de la porte d'entrée, où l'on lit : *Fait en 1712.*

A l'intérieur, dominant l'autel est un Père Eternel coiffé de la tiare, présentant le Christ crucifié. Du côté de l'Evangile, on aperçoit une sainte à longue chevelure tenant en main un livre ; du côté de l'Épître, c'est Marie, la mère de douleurs, la main gauche posée sur son cœur, et la droite étendue. On y vénère encore un saint Evêque qui bénit, ainsi que deux statues de saint François d'Assise, dont l'une en kersanton.

Au dehors, le long du mur Est de la propriété, on voit encore saint François montrant les stigmates de

ses mains. Une statuette du même saint François avec les stigmates figure au bord d'un grand escalier en pierre.

La chapelle du manoir de Keranflech servait avant la Révolution pour l'instruction des enfants, et la messe matinale y était dite pour le quartier. En 1804, le recteur, M. Daleneur, exprime le désir qu'elle soit rendue au culte. Elle servit de magasin jusqu'en 1848, et fut, à cette époque, restaurée par M. de Keranflech, son propriétaire. L'administration diocésaine permit alors au recteur de Milizac de la bénir et d'y confesser les personnes du manoir (1).

## MANOIRS DISPARUS

Il reste des ruines de l'antique manoir du Curru, qui se trouvait à 4 ou 5 kilomètres Sud-Ouest du bourg, dans le voisinage de Saint-Renan.

« Le château du Kurru, écrit Le Vot, avait été bâti en une nuit, dit la légende. L'architecte avait été le diable qui, pour prix de son travail, devait obtenir le corps et l'âme de la première ombre qu'il verrait passer dans le château. Le malin esprit trouva un plus malin qui lança un chat par une croisée en criant : *Cours après lui, c'est son ombre qui a passé la première dans le château.* Transporté de fureur, le prince des ténèbres appliqua à la croisée une grille d'un travail si compliqué que lui seul semble en avoir été l'auteur et que pour cette raison on nomme la *Grille du Diable*. Il faut être bien incrédule pour ne pas reconnaître l'empreinte de sa griffe sur un des barreaux. »

Selon le même auteur, les vicomtes de Curru étaient de puissants seigneurs ayant juridiction sur Guipavas, Lambézellec, Gouesnou, Bohars et Tresnuez, trêve du prieuré des Sept-Saints de Brest, et le manoir aurait

(1) Archives de l'Evêché.

été habité par une famille du nom de Mac-Grégor, venue vraisemblablement en France avec la duchesse de Portsmouth après la mort de Charles II, sur la fin du xvii<sup>e</sup> siècle.

Il y a ici une confusion. Les Mac-Grégor, cités par Levot, sont une mauvaise lecture de Marq. d... Grego, c'est-à-dire : Marquis de Grégo, lequel possédait Le Curru au xviii<sup>e</sup> siècle.

Le Curru était appelé, dans le Bas-Léon, *Castel Pharamus*, ou *Castel ar Roue Pharamus*. Yves Pharamus contribua, en 1238, à la fondation du couvent des Dominicains de Morlaix. Marie Pharamus épouse, vers 1360, Gestin de Kernezne, fils d'Olivier, et leurs héritiers ont possédé le fief jusqu'à l'extinction de leur lignée, en 1759 (1).

La seigneurie du Curru étant une prévôté ducal, dont le titulaire administrait la justice, au xiv<sup>e</sup> siècle, dans le ressort des paroisses de Ploevaz (Guipavas), Lambézellec, Gouesnou, Bohars et Trénivez, ancienne trêve de Brest.

A l'époque de la réunion de la Bretagne à la France, Jehan de Kernezne, seigneur du Curru, prit parti pour le roi de France contre le duc François I. Celui-ci fit saisir la prévôté, et mettre les terres à féage. Plus tard, Charles VIII, ayant épousé la duchesse Anne, fit rendre au seigneur du Curru la jouissance de ses terres.

Vers 1578, Charles de Kernezne, arrière-petit-fils de Jehan, acquit les deux fiefs de Keruzas en Plouzané, et de Languéouez en Tréouergat. Vingt ans plus tard, il obtint l'union de ces fiefs ainsi que de Pennanech qui avait également passé dans sa famille, sous le titre de vicomté du Curru. En 1689, le ressort de cette vicomté s'étendait à 18 paroisses. A cette époque, le château du Curru était occupé par un fermier.

(1) Ces Kernezne étaient originaires de Quilbignon.

Le seigneur du Curru avait seul ses armoiries dans la maîtresse vitre de l'église de Saint-Renan (1).

Le 29 Mai 1742, une demoiselle du Curru de la Roche, sœur du marquis de la Roche, fit une fondation en vue d'une mission à donner tous les dix ans, par les Pères Jésuites, à Laz et à Milizac alternativement. Les fonds nécessaires seraient pris sur le domaine de Kerampennec en Logamand.

Après la suppression des Jésuites (1773), la mission n'eut pas lieu à Milizac et le recteur de cette paroisse, M. de Refuge Gourio, demande à Mgr de La Marche de vouloir bien s'occuper de l'affaire (2).

Dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, Le Curru appartenait au marquis de Grégo, qui en fit vendre les terres en 1784.

D'autres manoirs existaient à Milizac : le vieux manoir du Henguer, celui de Tréléon, possédé par Brient, en 1443, celui de la Motte, propriété des seigneurs de Languéouez, les manoirs de Keravel et de Kerborzec, celui de Pennanech, possédé par la famille Jouan, et qui se fondit dans Kernezne du Curru (sa devise était : *En bon renom*), le manoir de Keronvel, jadis propriété de la famille des Loges de Keronvel.

#### PRÉÉMINENCES A L'ÉGLISE DE MILIZAC

Lorsqu'on répara, en 1690, le pignon du chevet de l'église de Milizac, il fut constaté, à la requête du marquis de Kernezne de la Roche, seigneur du Curru, qu'on trouvait dans la maîtresse vitre un écusson d'or à 3 coquilles de gueules, 2 et 1 (Kernezne), et plus bas, autre écusson parti au 1, d'un fascé d'or et de gueules de 6 pièces (du Chastel), au 2, de gueules à la fasce

(1) Archives des Châteaux Bretons, tome III, *Inventaire des archives du château de Grégo*, par le V<sup>te</sup> du Halgouet, 1913, pp. 247-253.

(2) Archives de l'Evêché.

d'or, accompagnée de 6 besants de même, 3 et 3 (Saint-Gouesnou). Du côté de l'épître, autre écusson mi parti de du Chastel et d'azur à 3 têtes arrachées d'or (Kerguiziau). Plus bas, de gueules au lion d'or armé et lampassé d'argent, accompagné de 3 annelets de même (Jouan de Pennanech) ; et, au dernier soufflet, d'or à 3 fasces ondées d'azur, surmontées de 2 coquilles de gueules (Kergadiou de Trémobian).

En 1716, à l'occasion de la reconstruction du pignon Ouest de la même église, on fit le procès-verbal de cette partie de l'édifice. Le vitrail situé au-dessus de la porte d'entrée contenait un écusson aux armes écartelées des Kernezne et des Jouan, entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel. A la clef de voûte de l'arcade du portail existait un grand écusson, écartelé au 1 d'azur au dextrochère d'argent soufenant un épervier de même grilleté et longé d'or (Coetarmoal), au 3, de Jouan, au 2, d'un léopard passant (du Faou ?), au 4, de gueules à 5 fleurs de lys posées en sautoir (Keruzas) sur le tout mi-parti de Kernezne et d'azur à deux épées d'argent posées en sautoir et garnies d'or (Mesgouez), le dit écusson entouré du collier de saint Michel, et timbré d'une couronne de maroquin, au casque surmonté d'un lion (1).

#### ENQUÊTE SUR LA MENDICITÉ (1774)

Il ressort de la réponse donnée à cette enquête qu'un tiers de la population de Milizac est à l'aise, un tiers composé de mendiants, un tiers formé de pauvres honteux.

Le sol n'est que de la terre glaise et il faut aller à trois ou quatre lieues quérir du sable et du goémon pour le fertiliser.

(1) Archives départ. du Finistère, B. 1849.

Les pauvres honteux, ce sont les petits fermiers qui sont contraints pour payer leur fermage de vendre la majeure partie de leur blé. Il faut y ajouter les journaliers qui n'ont d'autre ressource pour payer leur loyer que de travailler à la récolte.

La population compte 20 mendiants invalides. Mais, outre les riches qui sollicitent la charité, par avarice, il y a les vagabonds, étrangers à la paroisse, qui sous-couleur de demander l'aumône ne cherchent que l'occasion de commettre quelque vol. D'autres vendent ce qu'il ont reçu pour s'en aller à l'auberge. Quant aux vagabonds, ils font grand tort aux pauvres de la paroisse ; les campagnards sont, en effet, généreux, et par crainte de ces rastaquères, ils leur donnent avec largesse. Il faudrait les arrêter et les jeter en prison. La police, hélas ! n'existe pas. Il faudrait que la maréchaussée fasse de temps en temps une rafle dans les campagnes.

Depuis qu'il est interdit d'inhumer des cadavres dans l'église, certaines personnes demandent que l'on fasse une exception en leur faveur, moyennant le versement de 36 livres, dont un tiers serait employé à secourir les pauvres de la paroisse (1).

#### LE CLERGÉ

##### RECTEURS

1656-1671.	Pierre Pen.
1692-1696.	M. Piriou.
1696-1700.	Y. Perrot.
1716-1724.	G. Huon.
1726-1742.	Y.-Louis Jouan.
1744-1766.	Lezernan.
1768-1786.	Gabriel-Michel de Refuge Gourio.
1786-1791.	H. Le Guen.

(1) Archives de l'Evêché.

PRÊTRES ET CURÉS

- 1583-1619. Jean Labe, curé.  
1619-1626. Ségalen.  
1626-1630. A. Jézéquel.  
1630-1631. T. Cadoudal, sous-curé.  
1631. J. Guillermit.  
1631-1635. Pleşou.  
1657-1668. F. Ségalen, sous-curé.  
1692-1696. Etienne Morvan.  
1700-1717. G. Mao.  
1717-1730. Tanguy Le Deudé, curé.  
1725. R. Lescop, curé d'office.  
1726. F. Briant.  
1740-1784. Tanguy Le Deudé, curé.  
1775. Gabriel Floc'h, prêtre confesseur.  
1775. Vincent Lestideau, prêtre confesseur.  
1784-1791. J.-M. Talarmeïn, né à Ploudalmézeau en 1758, prêtre en 1783.  
1786. Thépaut, curé.  
1787-1789. J. Tabou.  
1789-1791. Jean-Louis Le Meur, curé.

LA RÉVOLUTION

Hervé Le Guen, recteur de Milizac, refusa le serment à la Constitution civile du Clergé, de même que ses deux vicaires, Jean-Marie Talarmeïn et Jean-Louis Le Meur (1).

Le 15 Mai 1791, M. Le Guen dit une messe basse à Milizac, puis il disparaît de la perspective. Ce jour-là, à neuf heures du matin, Ulfien Duval, curé de Trégouescat, élu par les électeurs du district de Brest curé constitutionnel de Milizac, prête serment dans l'église de cette paroisse avant d'y chanter la messe (2).

(1) Peyron, *Documents pour servir...* tome I, p. 71.

(2) Archives de Milizac.

Le 31 Juillet suivant, M. Talarmeïn est arrêté à Milizac, au moment où il vient d'y dire la messe, et conduit aux Carmes de Brest, où il fut interné jusqu'au 27 Septembre (1). Nous le retrouvons à Milizac le 19 Octobre. Ce jour-là, Ulfien Duval, Talarmeïn et Le Meur se trouvent rassemblés avec un certain nombre de paroissiens dans la chapelle Sainte-Anne. Un concordat est conclu : il est entendu que Talarmeïn et Le Meur sans troubler leur collègue constitutionnel, diront la messe l'un à huit heures, l'autre à onze heures du matin, qu'ils pourront baptiser, confesser, bénir les mariages et visiter les malades. Pour les baptêmes il suffira que les parents avisent Duval qu'ils désirent que leur enfant soit baptisé par les prêtres de leur choix (2).

Le Meur continua de dire la messe matinale à Milizac jusqu'au 15 Août. Il la dit ensuite à Guipronvel jusqu'au 19 Octobre, puis la redit à Milizac jusqu'au 12 Décembre. Il la disait encore dans l'église paroissiale en 1792, le dimanche de l'Épiphanie et les deux dimanches suivants. Le 23 Mai de cette année, le séquestre fut établi sur ses meubles. Quant à Talarmeïn, ses meubles avaient été séquestrés trois jours auparavant, et lui-même se présentait le 23 Mai à la municipalité, pour déclarer qu'il avait résidé à Milizac comme prêtre desservant jusqu'au 1<sup>er</sup> Décembre 1791, invoquant à ce propos le témoignage de François-Marie Bescond et de Jacques Follezour, tous deux de Milizac. Un certificat de sa déclaration lui fut aussitôt accordé. Le 29 Mai 1792, Le Meur obtient aussi de la municipalité un certificat de résidence actuelle et habituelle à Milizac (3).

Dans le courant de Juin, plusieurs paroisses du

(1) Peyron, *Documents pour servir...* tome II, p. 27.

(2) Archives de Milizac.

(3) Archives de Milizac.



Bas-Léon, dont Milizac, adressaient au Roi une supplique en vue d'obtenir la liberté des prêtres non assermentés et la liberté pour elles-mêmes de recourir aux prêtres de leur choix dans leurs besoins spirituels (1). On rechercha les auteurs de cette pétition, et, le 12 Septembre, Jean L'Hostis, greffier du juge de paix de Saint-Renan, Pierre Jaouen, maire de Milizac, et les officiers municipaux de Plabennec furent incarcérés à Brest. Le 19 Septembre, sur appel du district, se rendaient également à Brest François Raguenez, Vincent Tréhoret, Tanguy Fagon, officiers municipaux, et François Penvern, procureur de la commune de Milizac. Interrogés sur la supplique adressée au Roi, ils répondirent qu'elle leur avait été présentée par Pierre Jaouen, leur maire, et qu'ils l'avaient signée pour obtenir le calme dans la paroisse, en y faisant venir des prêtres non assermentés (2).

Milizac supportait avec peine la présence de l'intrus, Duval, dont le ministère n'y avait aucun succès. Il se plaint au District, le 20 Avril 1792, que Catherine Pichon épouse d'Yves Kerhoull, de Kerlaudi, soit allée faire ses couches à Plouzané, de façon à y faire baptiser son enfant. Il est également mécontent de Nicolas Kerlosquet, marguillier des Trépassés, qui refuse de rendre ses comptes. « On présume bien, ajoute Duval qu'il donne l'argent à nos prêtres réfractaires, qui sont je ne sais où depuis deux mois. Nous avons donc toute la fatigue et point le casuel. »

Le jour de la Saint-Corentin, en Décembre 1792, un instant avant la grand'messe, on déshabilla le maître-autel, en n'y laissant que deux bouts de cierge. Le bruit se répandit que les marguilliers devaient, après

(1) Cette supplique ne parvint pas au Roi, et quand, en Septembre, elle fut saisie, Louis XVI était au Temple depuis le 10 Août, et la déchéance avait été prononcée.

(2) Peyron, *Documents pour servir...* t. I., pp. 182-184.

vêpres, prendre les croix à la sacristie pour les porter à la maison mortuaire, à l'occasion d'un décès. Le 12 Janvier 1793, le maire alla au presbytère réclamer les clefs de la sacristie pour y prendre les croix en vue d'un enterrement. Sur le refus de Duval, il déclara qu'il les prendrait quand même. Le jour suivant, l'intrus exposait la situation au District, avec la réflexion suivante : « Vous voyez la malice des marguilliers qui est de faire avoir aux aristocrates tous les honneurs de l'Eglise qu'ils déchirent... » (1).

Sous la Terreur, le dimanche dut céder le pas au *décadi*, jour de repos où les républicains devaient s'assembler pour entendre la proclamation des lois par les magistrats du peuple et leur explication par l'instituteur.

Cette institution supprima la messe officielle des prêtres constitutionnels. Le 29 Germinal an II (12 Avril 1794), le Conseil général de Milizac arrête :

1° Que la cloche laissée dans le clocher, par la loi du 22 Juillet dernier (vieux style), ne sera plus sonnée pour l'exercice d'aucun culte quelconque, mais seulement pour les institutions républicaines ;

2° Tous les citoyens sont avertis de s'assembler tous les jours de décades, à une heure après-midi, dans l'église de la commune, à défaut d'autre local assez spacieux.

On ne conservera dans tous les carrefours publics et autres lieux de la commune que les colonnes sur lesquelles étaient élevées des croix ou autres signes d'un culte particulier, et, en haut de chaque colonne, il sera substitué à la croix un écriteau portant les mots *liberté, égalité*, et l'indication des routes pour l'utilité des voyageurs.

(1) Peyron, *op. cit.*, p. 185-187. — En cette même année 1793, une croix processionnelle, une Vierge, un encensoir et une lampe, tous objets en argent, furent portés de Milizac à *La Monnaie*.

Vu, en outre, que le fer sur une élévation n'est propre qu'à attirer la foudre, il sera substitué à la croix de fer du clocher un mât avec pavillon aux trois couleurs (1).

Le 20 Messidor an II (16 Juillet 1795), la municipalité de Milizac arrête :

1° Que la ci-devant église paroissiale de cette commune sera accordée pour l'exercice du culte des prêtres non assermentés, et l'église de Sainte-Anne pour l'exercice du culte des prêtres assermentés, avec défense aux ministres des deux cultes d'entrer l'un dans le temple de l'autre, sous peine d'être punis conformément à la loi ;

2° Que les effets servant pour les cérémonies des dits cultes qui sont encore dans la sacristie ou dans l'église de cette commune soient de suite partagés par la Municipalité, qui fera un inventaire de ce qu'elle donnera à chaque partie, et nommera deux gouvernants qui seront responsables des dits effets et les représenteront à notre première réquisition ;

3° Qu'en conformité de la loi du 11 Prairial, les dits ministres auront à faire leur soumission aux lois de la République, avant de pouvoir jouir des bienfaits de la dite loi, dont nous leur décernerons acte ;

4° Qu'une copie du présent arrêté sera envoyée au District de Brest ; une autre copie sera affichée à la porte de la maison commune, et une autre notifiée de suite aux ministres des dits cultes...

Dans leurs considérants, les municipaux notaient :

1° Que la grande majorité des habitants de la commune n'avaient jamais voulu suivre le culte des prêtres assermentés ni assister à leur office, mais qu'elle avait constamment suivi les prêtres non assermentés depuis leur retour (2), bien que ceux-ci n'eussent point

(1) Peyron, *op. cit.*, pp. 316-317.

(2) En Mars ou Avril 1796.

eu à leur disposition de local commode et qu'ils eussent été contraints d'exercer leur culte dans des maisons particulières ;

2° Qu'ayant fait leur soumission, devant la municipalité, aux lois de la République, ces prêtres non assermentés, pouvaient, aux termes de la loi, exercer librement leur culte ;

3° Qu'ils doivent être assurés d'un local, à cet effet ;

4° Qu'aux termes de la loi, toutes les églises servant anciennement à l'exercice du culte devaient être rendues ; que l'église de Sainte-Anne était beaucoup plus grande qu'il ne fallait pour recevoir les adeptes des prêtres assermentés, tandis que l'église paroissiale suffisait à peine à recevoir le reste de la population... (1).

A Brest, près du District, la pétition de la commune de Milizac reçut un accueil défavorable, et ce ne fut qu'en l'an IX (1801) que l'on fit droit aux nouvelles instances de la municipalité.

Celle-ci représentait en effet au Premier Consul, le 29 Pluviose an IX (18 Février 1801), qu'à Milizac, sur 1.400 habitants, une quarantaine au plus suivait le culte exercé par Duval dans la grande église, tandis que le reste était attaché aux prêtres catholiques Guen et Boulch, qui célébraient dans l'église Sainte-Anne. Ils demandaient en conséquence que l'ordre des choses fût interverti.

Dans la première quinzaine de Vendémiaire an XI (Septembre-Octobre 1802), François Quémeneur, maire de Milizac, recevait une lettre de M. Larchantel, vicaire général de Quimper, lui notifiant que tous pouvoirs étaient ôtés à M. Duval, desservant de la commune, jusqu'à nouvel ordre, par Mgr André. Il remit la lettre à Duval, le sommant, en présence de son adjoint et

(1) Peyron, *Documents pour servir...*, t. II, pp. 364, 365.

du juge de paix du canton de Plabennec, de lui remettre les clefs de l'église. Duval répliqua « qu'il ne reconnaissait à Mgr André, évêque de Quimper, aucun pouvoir sur lui, qu'il n'a aucun pouvoir de l'interdire, qu'en conséquence il passerait outre, qu'il ne remettrait ni les clefs de l'église ni celles de la sacristie, qu'il continuerait les fonctions comme au passé, qu'il était ici curé de droit divin, que pas même le pape n'avait droit de l'interdire ». Sur son refus, le maire lui déclara qu'il lui défendait toute fonction dans la commune, vu que méconnaissant l'autorité de Mgr André, il n'appartenait pas à l'évêché de Quimper, puis il requit le juge de paix de mettre les scellés sur la sacristie « pour assurer à qui de droit les effets qu'il a à son usage pour la desserte du culte » (1).

Le 3 Prairial an X (23 Mai 1812), treize frènes du cimetière furent vendus 200 francs et la somme fut affectée à la réparation des cloches.

Ayant appris qu'il était question d'une nouvelle circonscription des succursales, le Conseil municipal de Milizac se réunit le 27 Thermidor an XII, et demanda le maintien du *statu quo* pour la commune : « La commune, expliquent-ils, a au moins 8 lieues de circonférence et une population de 1.600 âmes, le chef-lieu est à peu près au centre : un seul desservant ne pourrait parcourir une si grande distance ; dans un cours de maladie quatre suffiraient à peine. Avant la révolution, la commune était desservie tantôt par 4 tantôt par 5 ecclésiastiques, non compris les prêtres de Guipronvel sa trêve. Il serait impossible, sans entraver l'exercice du culte, d'annexer cette commune, vue son étendue à une autre commune... (2).

(1) Archives de Milizac.

(2) *Ibid.*

## RECTEURS DEPUIS LA RÉVOLUTION

- 1804-1805. Laurent-Marie Daleneur, né à Saint-Pierre-Quilbignon, le 25 Mars 1752, prêtre le 21 Septembre 1776.  
 1805-1830. Yves Gourmelon.  
 1830-1834. Jean-Marie Le Jacq.  
 1834-1855. Mathias Alençon.  
 1855-1895. Jean-René-Marie Le Lann, chanoine honoraire depuis 1890.  
 1895-1919. Jean-Marie Jacob.  
 1919-1930. Hervé Kerouanton.  
 1930. Joseph-Marie Hervé.

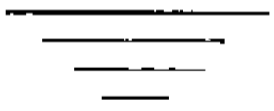
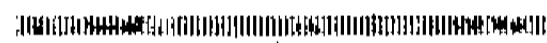
## VICAIRES

1804. Tanguy Bouleh, né à Loc-Eguiner-Plou-diry le 6 Juin 1757, promu au sacerdoce le 24 Mars 1787.  
 -1820. Jean-Marie Chuiton.  
 1820-1829. François Cabon.  
 1829-1831. François Boulic.  
 1831-1837. Gabriel-Olivier Le Néa.  
 1837-1843. Jean-Marie Hellard.  
 1843-1854. Hervé Kerdilès.  
 1854-1856. Jean Le Cam.  
 1856-1873. Jean-Marie Bergot.  
 1873. Yves Coroner.  
 1873-1876. Joseph-François Tamé.  
 1876-1877. François Le Roux.  
 1877-1881. Claude-Jean-Marie Léostic.  
 1881-1890. Jean-François Rolland.  
 1881-1890. Yves Le Vern.  
 1890-1896. Jean Kerlidou.  
 1893-1895. François Colin, auxiliaire.

- 1897-1914. Etienne Corre.
- 1909. Jean-Marie Abguillerm, auxiliaire.
- 1914-1919. Yves-Pierre-Jean Le Lec.
- 1919-1922. Prigent Gélébart.
- 1922-1928. Jacques Blons.
- 1928-1933. Ernest-Jean Appéré.
- 1933. Emile Stéphan.

### VIEUX MONUMENT

Les seigneurs de Languéouez possédaient à Milizac le camp de la Motte, ouvrage rectangulaire, établi sur une petite croupe et précédé d'un ouvrage d'avant-garde, joignant aux marais. La Motte se trouve près du chemin vicinal de Lambézellec à Ploudalmézeau.



## MOËLAN <sup>(1)</sup>

Le terme Moëlan signifie « monastère de Moé ». L'éponyme de Moëlan est donc saint Moé. M. Loth (2) rappelle à ce propos le monastère de Moé en Luzanger (Loire-Inférieure), *Lan-voé* en Plougonven, *Lan-voy* en Hanvec, et au pays de Galles, *Lan-Timoi* et *Lan-Tivoi*.

Moëlan est l'une des paroisses du canton de Riec-sur-Bélon. Elle a comme limites : au Nord, Riec, Baye et Quimperlé, à l'Est, Clohars-Carnoët, au Sud, l'Océan, à l'Ouest, la rivière de Bélon. La population, qui était de 5.000 âmes à la fin de l'Ancien Régime, s'élève aujourd'hui au chiffre de 6.720 habitants.

« Cette commune, dit Ogée, est baignée en grande partie par l'Océan. Ses côtes sont d'un aspect pittoresque et grandiose en même temps ; d'énormes rochers de granit s'élèvent au-dessus de la mer, et la faible couche de terre végétale qui les recouvre laisse croître des bruyères, du serpolet, des violiers sauvages et des jacinthes de couleurs variées, qui donnent à ce pays, dans les jours d'été, alors que la mer bleue se dessine à l'horizon, une apparence enchanteuse. A chaque pas aussi on retrouve dans ces landes à demi-sauvages des dolmens et des menhirs... »

Sur la côte Sud on signale les petits ports de Brigneau et de Merien.

(1) Nous remercions vivement M. le Recteur de Moëlan, et M. Pichon, vicaire en cette paroisse, des renseignements qu'ils nous ont aimablement communiqués.

(2) *Les Saints Bretons.*

## ÉGLISE PAROISSIALE

L'ancienne église, du xv<sup>e</sup> ou xvi<sup>e</sup> siècle, petite, basse, insuffisante pour une population de 6.000 âmes, a cédé la place à un nouvel édifice, bâti en 1876-1878 et consacré en Juin 1879.

Bâti dans la manière du xiii<sup>e</sup> siècle, il a fort belle apparence. On y remarque les beaux confessionnaux de l'ancienne église, qui datent du xviii<sup>e</sup> siècle.

L'église de Moëlan a pour titulaire Saint Melaine, évêque de Rennes, dont on voit la statue à la chapelle Saint-Philibert, dans le voisinage du bourg. On l'appelle en breton *Sant Melàn*, avec l'accent sur la dernière syllabe. Il n'a donc rien de commun avec le nom de la paroisse, qui se prononce *Môlan* (première syllabe accentuée).

## CHAPELLES

## SAINT-ROCH OU SAINT-PHILIBERT

Ce sanctuaire est sous le vocable de deux Saints. Mais saint Roch en est le titulaire principal, du fait qu'il occupe, dans la chapelle, la place d'honneur, du côté de l'Évangile.

Le monument se trouve à 200 mètres au Sud de l'église paroissiale. Son clocher, à deux chambres de cloches inégales, et à flèche pyramidale soutenue par des colonnes rondes est visiblement inspiré de celui de Saint-Fiacre du Faouët. L'édifice comporte trois nefs séparées par cinq arcades, et remonte au xv<sup>e</sup> siècle.

Le tabernacle du maître-autel est orné d'un Christ en robe, portant le globe du monde. A gauche et à droite, deux niches Renaissance abritent saint Roch et un beau Père Éternel. Le Père Éternel tenait, jadis,

sur les mains le Fils cloué en croix et sur la poitrine l'Éprit-Saint sous forme de colombe. Au fond des nefs latérales on voit deux autels de granit. Au-dessus de l'un apparaît saint Melaine, avec une longue crosse ; l'autre est surmonté d'une statuette d'abbé.

Au transept Nord s'étale un bel autel ouvragé, qu'encadrent deux statues, belles aussi, une *Pieta* et un saint Christophe. Contre la paroi latérale, dans le voisinage, figurent sainte Thumette et saint Jacques, au-dessus d'une jolie crédence. — Au transept Sud apparaît saint Cornély, pape, ceint de la tiare et portant la croix papale. Plus loin c'est saint Philibert, avec sa crosse et son livre. Ici encore la paroi est percée d'une crédence.

Au fond de la chapelle on aperçoit la statue de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et saint Jean l'Évangéliste, tenant un calice.

Un vieux tableau montrant un prêtre en étole, un petit enfant et une femme lui tendant les bras, doit être un ex-voto de guérison.

A l'intérieur de l'édifice, dans une pierre encastrée au transept Sud, on lit : *Henry, corn. Fabrique. S. Roc 1599*. 1599 est une date de réparation. Le monument avait déjà été restauré en 1516, puisque le 26 Janvier de cette année des indulgences étaient concédées en sa faveur (1).

La chapelle a possédé des vitraux peints, dont quelques fragments, reproduisant la vie de saint Roch, se voyaient encore, il y a une trentaine d'années, au-dessus du maître-autel.

Elle fut vendue, sous la Révolution, le 3 Nivose an III (23 Décembre 1794), avec le placitre et la fontaine, au prix de 2.700 francs, à « Joliff et consorts ». La tourmente finie, ces paroissiens la rendirent à la Fabrique.

(1) Registres du Vatican, n° 1207, fol. 4.

Très jolie et très pittoresque par elle-même, elle est encore embellie par sa couronne de beaux arbres, son curieux calvaire en granit et sa fontaine monumentale. Le calvaire comprend trois croix, celles du Christ et des deux larrons. La croix centrale supporte deux Christ, un de chaque côté. A ses pieds, du côté de l'Ouest, une *Pieta* en granit. Quant à la fontaine elle est double : celle de saint Roch et celle de saint Philibert, où l'on vénère la statue en pierre du saint. — Tout cela constitue un ensemble charmant, visité dans la belle saison par les touristes de passage, et deux fois par an, par des foules compactes, les dimanches qui suivent les fêtes de saint Roch et de saint Philibert (1).

En 1856, l'abbé Stanguennec, recteur de Moëlan, note qu'au *pardon* de saint Philibert une statue de la Vierge est portée par 8 jeunes personnes habillées de blanc, et les rubans tenus par 8 petites filles, semblablement vêtues, en costume du pays.

Quant au *pardon* de saint Roch, il a un caractère spécial : depuis plusieurs siècles, la ville de Quimperlé, ayant été délivrée de la peste par l'intercession de ce Bienheureux, au moins une personne de chaque famille se rend à 4 heures du matin, le dimanche qui suit le 15 Août, à l'église de Notre-Dame de l'Assomption ; après une messe basse, toute l'assistance part processionnellement pour Moëlan, et fait à pied les deux grandes lieues qui séparent Quimperlé de la chapelle de Saint-Roch. Une halte pieuse a lieu au calvaire de Lanvidac'h, à 500 mètres au-dessus de Tré-

(1) Clocher, chapelle, calvaire, fontaine sont inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. — M. l'abbé Pichon signale, non loin de la chapelle, dans une prairie, au milieu d'un marais très mou, où l'on n'ose s'aventurer, une fontaine de la Trinité. C'est un bassin en pierre de taille, d'environ un mètre de côté, et l'on y voit une statue en granit de la Trinité. Un groupe de la Trinité a existé dans la chapelle.

livalaire. A l'entrée du bourg de Moëlan, la procession de Quimperlé est reçue par celle de Moëlan, et les deux cortèges, réunis en un seul, se rendent à la chapelle, où se chante une première grand'messe. Après l'Évangile, le prédicateur raconte, ou la vie de saint Roch, ou l'histoire du vœu de la cité reconnaissante, vœu dont l'accomplissement fut interrompu pendant la Terreur, mais repris en 1807, à la suite d'une nouvelle épidémie. Ce retour à un pieux et touchant usage fut provoqué par l'abbé Michel Henry, curé de Quimperlé.

Peu après la fin de la messe, les pèlerins venus de la ville reprennent le chemin de Quimperlé, et une seconde grand'messe est chantée par le clergé de Moëlan, en présence des pèlerins de la paroisse.

Pour remplir un vœu, fait également à l'occasion de la peste, les fidèles d'Hennebont vinrent plusieurs années de rang en pèlerinage à Saint-Roch. Mais la distance étant trop forte, ils se firent relever de leur vœu.

Le 18 Août 1901 fut célébrée solennellement, à Moëlan, la fête de la translation d'une relique de saint Philibert, donnée à la paroisse par M. le Curé-Archiprêtre de Tournus (1).

#### CHAPELLE NOTRE-DAME DE LANRIOT (2)

Ce sanctuaire est situé dans un site ravissant, à 6 kilomètres, Ouest, du bourg. La chapelle actuelle, bâtie en 1865-1866, sur un terrain donné à la Fabrique par la famille Peyron de Quimperlé, a remplacé une autre, antérieure à la Révolution, et dont il ne restait plus que des ruines, en 1858. Elle n'a pas grand cachet. On y vénère les statues de la Vierge Mère, d'une *Virgo lactans*, et de Saint Maur.

(1) *Semaine religieuse* de Quimper, 1901, p. 549-554.

(2) Lanriot signifie : monastère de Rioc ou Riec.

Devant l'entrée de la chapelle, on voit un *peulven*, surmonté d'une croix. Une fontaine existe à 200 mètres plus loin.

Le jour du « pardon », le 8 Septembre, la procession vient le matin du bourg, et arrive pour la grand' messe. Après les vêpres, elle se rend à la cale, au bord du Bélon, où a lieu la bénédiction de la mer. Puis la procession retourne au bourg.

Les mères chrétiennes et les marins ont une grande dévotion à Notre Dame de Lanriot. On y dit la messe pour ceux qui décèdent dans la paroisse.

#### CHAPELLE SAINT-PIERRE

Elle est située à 7 kilomètres au Sud du bourg. Chapelle très simple. Depuis la Révolution elle se trouvait en fort mauvais état. On l'a entièrement rebâtie en 1888. — Saint Pierre y est représenté tenant une clef. — Le « pardon » a lieu le dimanche après le 29 Juin.

#### CHAPELLE SAINT-GUINAL

Elle est à l'Ouest du bourg, distante de 6 km. 500. Ancienne, petite, sans cachet, son état laissait beaucoup à désirer à l'issue de la Révolution. — Elle renferme la statue de saint Guinal portant une crosse. — Le « pardon » s'y fait le deuxième dimanche de Mai.

#### CHAPELLE SAINT-CADO

Elle est située à 3 bons kilomètres du bourg, dans la direction de l'Est. Rien n'y retient l'attention. On y voit saint Cado, costumé en diacre. Le « pardon » s'y célèbre le dernier dimanche de Septembre.

Nous savons, par une lettre de M. Guyomar, recteur, en date du 27 Juillet 1806, qu'acquise par un particulier, après la Révolution, elle avait été donnée à la

paroisse, et qu'à ce moment elle était dans un état assez décent pour qu'on y dit la messe (1). Un cimetière l'entourait en 1794 (2). Sous l'Ancien Régime, la procession du Saint-Sacrement, ainsi que l'une des processions des Rogations se rendaient à cette chapelle. Les fidèles avaient une grande dévotion pour le Patron des lutteurs.

En 1873, le Recteur, M. Quéré, demande à affecter la somme de 4.500 francs à la restauration de la chapelle.

#### CHAPELLES DISPARUES

Une chapelle de *Saint-Guérolé*, dont il ne reste plus trace, existait en 1726, au village de même nom, à 3 kilomètres du bourg, dans la direction Sud-Sud-Ouest, non loin du château de Plaçamen, et du village de Damany. Dans le bois de Plaçamen, au bord d'un ravin, on voit quelques statues, dont l'une, représentant saint Guérolé, vient évidemment de la chapelle disparue.

Le 30 Novembre 1790, la chapelle est signalée comme entourée d'un cimetière, et relevant de l'abbaye de Landévennec (3). Dans le voisinage, en bordure de la rivière de Merien, on voit encore un vieux moulin connu sous le nom de *Milin 'n Abad* (le Moulin de l'Abbé), et dont le linteau de la porte d'entrée a un écusson portant une crosse accompagnée du mot : *Pax*.

M. Drouillard, recteur, obtint, en 1777, que la chapelle Saint-Guérolé reçût décharge d'impositions. Depuis 1780, elle était en ruines, et toute fonction du culte y avait cessé (4).

(1) Archives de l'Evêché.

(2) Archives départ. série Q.

(3) Archives départ., série Q.

(4) Archives de l'Evêché.

Le Rôle des Décimes signale encore, sur la fin de l'Ancien Régime, les chapelles de *Sainte-Thumette* et de *Saint-Thamec*.

La première se trouvait au bord du Bélon, en face du château de la Porte-Neuve et de Saint-Léger de Riec. Elle ne fut pas rebâtie après la Révolution. La statue de sainte Thumette qui est aujourd'hui à Saint-Philibert provient de cette chapelle.

La chapelle Saint-Thamec, dont il ne reste plus trace, se trouvait au village de même nom, toujours existant, à 4 kilomètres au Sud du bourg. On voit encore, au milieu d'un champ, dans le village, la statue du Saint, conservée dans une niche.

Saint-Thamec s'appelle en breton *Sant-Ec*. Or, un village de Sant-Evec existait à Moëlan en 1633. Ogée, d'autre part, appelle la chapelle Saint-Evêque. Ce doit être le vocable primitif.

La tradition signale une ancienne chapelle de *Sainte-Anne*, au village de Poulvez, à 3 km. 500 du bourg, sur la route de Brigneau. On en voyait encore les ruines, il y a quelques 70 ans. Il n'en reste plus trace.

Les anciens veulent aussi qu'il y ait eu jadis une chapelle de *Sant-Andreo*, à 3 kilomètres à l'Est du bourg, dans le bois de Moëlan, non loin du village de Lonjou. La fontaine de *Saint-Andreo* existe toujours.

#### ANCIENS MANOIRS

En 1400, note Ogée, le territoire de Moëlan renfermait le manoir de la Petite-Salle, au duc de Bretagne : Guillimarch, au même prince ; Le Guilly, à Hervé du Juch ; Coët-Raoul, à Guillaume de Kermaël ; Penancoët, à l'abbé de Quimperlé ; Kerlemou, à Jean de Beudben ; Villeneuve, à Jean de Cornouaille ; Cruquel, à Jean de Rien ; le Kermeur et Kerambaellec au sire de Kerymerch.

Cambry nous décrit longuement les vieilles propriétés de Plaçamen et de Kerjégu (1).

Plaçamen, longue et large maison sans hauteur, offrant peu d'intérêt au point de vue artistique, a été rebâti au siècle dernier, après incendie.

Ogée signale dans le voisinage « ce qu'on appelle dans le pays les *Bains de Diane*. C'est une espèce de conque ayant environ 1 m. 30 de profondeur sur 10 à 12 de diamètre, ronde, régulière, et creusée par la nature au milieu des rochers siriés. La mer la remplit, et l'on y prend, en été, des bains délicieux. »

Du château de Kerjégu, qui se trouve à 4 kilomètres, Sud-Ouest, du bourg, non loin du petit port de Brigneau, il reste peu de chose : un grand placitre, bien planté, le mur de la façade, avec grande porte de style gothique, puis une vieille maison dans la cour.

Au village de Kermoguer se dressait jadis un vieux manoir. M. le chanoine Orvoën, doyen du Chapitre Cathédral de Quimper, se rappelle avoir vu, il y a 60, 70 ans, le portail gothique de l'édifice. Il y a là un souterrain dont une partie a été murée.

#### PRÉÉMINENCES DANS L'ÉGLISE DE MOELAN

Le 30 Octobre 1494, Marguerite de Hirgarz, veuve de Guillaume de Kermagoer (Kermoguer) et tutrice de son fils Pierre, fit publier au prône de la grand' messe, à Moëlan, en présence de Yves de Guer, seigneur de La Porte-Neuve, en Riec, un mandement royal de maintenue du 3 Septembre précédent, touchant une ceinture et lisière armoyée aux armes de Kermoguer, en blason *de gueules à trois molettes d'argent*, que la dame de Kermoguer avait fait mettre à l'intérieur et à l'extérieur de l'église. C'était réclamer par une

(1) *Voyage dans le Finistère*, 1835, tome I, pp. 202 ss.



marque visible, pour les seigneurs de Kermoguer, le titre et les privilèges de fondateurs de l'église de Moëlan.

Le seigneur de Guer protesta. La veuve de Kermoguer maintint son droit. Yvon de Guer envoya alors à Moëlan quelques-uns de ses hommes, qui enlevèrent la ceinture et lisière armoyées, et les mirent en pièces.

Marguerite de Hirgarz en référa au Conseil royal, qui la remit en possession de ses droits.

La Cour de Quimperlé voulut concilier les parties, en partageant en deux l'église de Moëlan : de Guer aurait le côté de l'Évangile, Kermoguer celui de l'Épître. La transaction fut acceptée en principe. La dame de Kermoguer demanda seulement à prendre l'avis de son Conseil de famille. Celui-ci se réunit à Quimperlé, le 25 Septembre 1495, et l'accord y fut approuvé.

Au Conseil de famille assista Yves de Kermoguer, prieur de l'abbaye de Landévennec dans les dernières années du xv<sup>e</sup> siècle et les premières années du xvi<sup>e</sup> (1).

Les seigneurs de Kermoguer étaient en possession, au moins depuis le xv<sup>e</sup> siècle du droit de se faire présenter par le Recteur une paire de gants, à la grand<sup>e</sup> messe du jour de Pâques, entre le chant de l'Épître et celui de l'Évangile. De plus, le Recteur devait dire, au prône de cette messe, des prières nominales pour les mêmes seigneurs.

Yvon de Guer, marquis de Pontcallec, recteur de Moëlan de 1688 à 1702, se garda bien d'acquiescer ces obligations. En 1703, son successeur, Marc du Boys, voulut suivre son exemple : « Il est inouï, fait-il observer, qu'un prestre ou recteur interrompit le Saint Sacrifice de la messe, le jour le plus solennel de l'année, et quittât l'autel avec tous les ornements sacerdotaux, comme pour aller sacrifier au Seigneur, et demander

(1) Bull. Soc. Arch. du Finistère, 1885, pp. 428-439.

à Dieu les lumières du Saint Esprit, pour aller chercher dans une église une dame, lui faire la révérence et lui présenter une paire de gants ».

Usant d'un détour, le bon recteur s'en alla ce jour-là chanter la messe à la chapelle Saint-Roch. Louise du Pou, dame de Kermoguer, l'y suivit avec des notaires de Quimperlé, et le fit sommer d'accomplir ses obligations. Le recteur refusa net.

L'abbé de La Haye, recteur de Moëlan, reconnut les droits des Kermoguer. Plus tard, en 1760, Yves Morvan, recteur de Moëlan, continue la tradition à l'égard de demoiselle Perrine de Keronic, fille de Eudo, chevalier, sieur de Keronic, conseiller au Parlement de Bretagne, qui avait acquis Kermoguer en 1708 (1).

### CLERGÉ

#### RECTEURS

- 1394 (12 Octobre). Yvon Kerenec, prêtre de Quimper, vicaire perpétuel (1).
- 1471. Le Boden.
- 1471-1473. Alain Rolland, recteur en même temps de Clohars-Carnoët.
- 1538. Jean de Clateautio, recteur de Moëlan et de Ploaré.
- 1571. Richard Eudo, résigne son bénéfice.
- 1580. Richard de Héville.
- 1596. Charles Stanffiguic.
- 1626. Jean Foxin, chanoine et vicaire général.
- 1633. Ollivier Allot.
- 1644. Ollivier Colloch.
- 1673-1679. Isaac Boudet.

(1) Bull. Soc. Arch. du Finistère, 1876-1877, pp. 114-121.  
 (2) La présentation du vicaire perpétuel appartenant à l'abbaye de Landévennec.

- 1686-1688. Alain Besnier.
- 1688-1702. Alai<sup>a</sup> de Guer, marquis de Pontcallee,  
habitant au manoir de Porte-Neuve,  
en Riec.
- 1703-1707. Marc du Boys.
- 1714. Guy-Julien Dalichamp, recteur de Riec  
et de Moëlan.
- 1714-1719. Jacques Foullon, bachelier de Sorbonne,  
promoteur en 1713.
- 1723-1724. François-Hyacinthe de La Haye.
- 1724-1741. Yves Morvan.
- 1741-1746. Th. Hamon.
- 1754-1777. Pierre Le Faucheur.
- 1777-1783. Drouillard.
- 1785-1792. Jean-Marie Lamarre.

CURÉS ET PRÊTRES DESSERVANTS

- 1644. Pierre Guittez.  
Le Doz, curé.  
Harscouédou.  
Marquiou.  
Le Portez.  
Tanguy.
- 1673-1677. Corentin Cariou, curé.
- 1677-1679. Michel Bollay, curé.
- 1686-1689. Jean Le Rouzic, curé.
- 1687-1688. Corentin Cariou, curé.
- 1689-1691. }  
1695-1696. } Jean-Toussaint de Liscoët.
- 1689-1713. P.-F. Meuredeau, curé.
- 1704. Duchesne.
- 1707. Guillaume Le Béchenec.
- 1707. Melaine Guillou.
- 1710. François Rolland, curé.
- 1710-1723. Yves Lalement, curé.
- 1723-1739. P. Le Cordonner, curé.

- 1724. Yves Morvan, curé.
- 1732. René Meuredeau.  
François Foënant.  
Pierre Henri.  
Jacques Péron.  
Melaine Guillou.  
Sébastien Le Garrec.  
François Charlès.
- 1740-1747. J.-F. Mogy, curé.
- 1761. Fr. Boudehen, curé d'office, de Mars à  
Octobre.
- 1763. Lhostis.
- 1776-1782. Morin, curé.
- 1777-1784. Besnier.
- 1777-1785. Quéau, curé en 1783.
- 1782. Postec.
- 1786-1792. Etienne Perrot.
- 1787. Le Cléach.
- 1790-1791. Luc Le Postec, curé.
- 1790-1791. Joseph-René Le Breton.
- 1790-1792. Thomas-Marie Divalan, curé.

LA RÉVOLUTION

Avec un ensemble regrettable, le clergé de Moëlan prononça le serment de la Constitution civile du clergé. Il comprenait : les abbés Lamarre, recteur, Divalan, Le Postec, vicaires, Perrot et Le Breton, prêtres confesseurs (1).

Le 4 Avril 1791, en l'église de Saint-Michel de Quimperlé, Divalan fut nommé recteur de Riec, Perrot, recteur de Melgven. Les deux ecclésiastiques ne voulurent rien savoir, et Perrot vint dire à l'assemblée « que sa santé, toujours altérée dans les paroisses en pleine terre, ne lui permettait pas d'accepter Melgven,

(1) Peyron, *Documents pour servir...*, I, p. 125.

mais qu'il accepterait toute paroisse maritime où il serait connu » (1).

Quant à M. Lamarre, il fut l'un des neuf recteurs qui prirent part, à Quimper, le 31 Octobre 1791, à l'élection schismatique de l'évêque du Finistère (2). On le retrouve, en 1792, à Moëlan, avec les abbés Divalan et Perrot. L'année suivante, les registres de la paroisse portent la signature de G.-J. Honoré. D'Avril à Juillet 1793, il signe : « curé, officier public de Moëlan », et se contente de rapporter les naissances, sans faire mention de baptêmes.

M. Le Franc, recteur du Saint-Esprit à Quimper, et vicaire d'Expilly à la Cathédrale, fut nommé curé constitutionnel de Moëlan, et on lui adjoignit comme vicaire l'abbé Derouet, ordonné par l'évêque du Finistère. Tous deux ne tardèrent pas à rétracter leur serment (3).

Ils restèrent à Moëlan. Deux autres ecclésiastiques fidèles vinrent s'y établir : Philippe Jacob, recteur de Laz, et le recteur de Nizon. Trouvant que, sous leur influence, l'esprit public se modifiait, Quémard, commissaire du directoire du district de Quimperlé, voulut les contraindre à quitter le pays, sauf pour Derouet, qui avait déclaré son domicile à Moëlan. Ces Messieurs restèrent à Moëlan, et exercèrent leurs fonctions sacerdotales, Jacob chez Guiffant père, où il résidait, et Le Franc tantôt chez l'un tantôt chez l'autre.

Au début de 1796, Quémard proposa aux paroissiens de Moëlan de faire venir de Quimper, pour leur dire la messe, et instruire leurs enfants, un prêtre sexagénaire assermenté. La réponse de la plupart fut « qu'ils voulaient leurs anciens (prêtres), et non des prêtres assermentés.

(1) Peyron, *op. cit.*, I, p. 137-138.

(2) *Ibid.*, p. 14.

(3) Manuscrit Boissière, p. 146.

Quémard, le 30 Prairial an V (18 Juin 1797), soupçonnant que les ornements de la sacristie servaient aux prêtres non conformistes, se transporta à Moëlan, avec quatre de ses collègues. Ils entrèrent dans la sacristie et firent demander la clef du tabernacle. L'agent Mahé s'en alla la quérir. Quelque temps après, il reparaisait avec l'abbé Derouet. Celui-ci ouvrit le tabernacle, et tira un ciboire dont il ôta les hosties qu'il emporta. Entre temps, plusieurs personnes avaient pénétré dans l'église, et devenaient menaçantes. Il fallut leur interdire, par des factionnaires, l'accès de la sacristie. Les commissaires saisirent alors les objets suivants : « 8 chapes, 9 chasubles, 17 rochets, 28 nappes d'autel et balustrades, 4 rideaux d'indienne, une pièce de noued (?), 15 étoles, 6 manipules, 8 voiles de calice, 2 voiles de Saint Sacrement, 14 bourses, 9 cordons, une couverture de dais et un ciboire d'argent. »

Comme Quémard se disposait à vendre à l'encan ces divers articles, plusieurs citoyens de Moëlan, le 5 Messidor an V (23 Juillet 1797), sollicitèrent l'Administration centrale du Finistère de s'opposer à cette tentative (1).

#### RECTEURS DEPUIS LA RÉVOLUTION

1804. Jean-Louis Le Gurudec, né à Paule, le 8 Septembre 1759, prêtre le 18 Septembre 1784, mort le 26 Mars 1804.
1804. Boudin.
- 1805-1807. F. Guyomar, mort le 31 Mars 1807.
1814. Le Gouil.
- 1817-1819. Jean-Marc Derouet.
- 1819-1825. Yves Le Pape.
- 1825-1865. Paul Stanguennec.

(1) Archives départ. Lv. Fonds du Département.

- 1865-1874. Jean Quéré.  
1874-1880. Joseph-Henri Bellec.  
1880-1891. Jean-Baptiste Lhelgoualc'h.  
1891-1910. Jean-Marie Moullec.  
1910-1912. Jean-Marie Salaün.  
1912. Gilles-Marie Rannou.

#### VICAIRES

- 1802-1804. Jean-Marc Derouet, né à Concarneau, en 1767, ordonné prêtre par Expilly, le 14 Mars 1793.  
1806-1807. Jacques Corréoc, émigré en Espagne sous la Révolution.

Hervé Come Volant (1).

- 1819-1820. Henry Riou.  
1820-1825. Paul Stanguennec.  
1825. Tanguy Guéguen (Février-Avril 1825).  
1825-1827. Laurent Palud.  
1827-1828. René Pennarun.  
1828-1830. Yves-Marie Rannou.  
1830-1831. Cyprien Le Guillou.  
1831-1841. Yves Dagorn.  
1841-1843. Jean Bloas.  
1843-1844. Edouard Le Goff.  
1844-1858. Olivier Larvor.  
1858. Benjamin Stanguennec.  
1858-1859. Jean-Marie de la Boissière.  
1859-1865. Joseph Caroff.  
1865. Jean Quémeneur.  
1865-1870. François Favé.  
1870-1873. Louis Simon.  
1873-1880. Louis Jacq.  
1880-1881. Pascal Le Berre.  
1881-1895. Yves Salaün.  
1884-1889. Paul Riouallon.

(1) Ici nous ignorons les dates.

- 1889-1901. Jean-Michel Celton.  
1889-1896. Jean Gallic.  
1895-1909. Jean-Marie Maréchal.  
1896-1911. Yves-Marie Le Roux.  
1901-1919. Pierre Bothorel.  
1911-1923. Hamon Guérec.  
1911-1927. Jean Le Moigne.  
1927-1928. Marc-Alphonse-Marie Gogail.  
1923. Pierre Pichon.  
1928. Yves-Marie Salaün.

#### VIEUX MONUMENTS

A Kermeur-Bian, près du Bélon, galerie dolménique, longue de 18 mètres, large de 2 mètres. La plateforme consiste en 8 tables larges de 2 m. 30, soutenues par 22 supports.

A Kergoustans, galerie dolménique d'une longueur de 17 mètres sur 1 m. 66 de largeur. Elle est mutilée.

A Kersegalou, galerie dolménique de 10 mètres de long, 2 mètres de large et 2 m. 30 de hauteur.

A Kerandrez, galerie dolménique, où l'on a trouvé un beau mobilier du temps de la pierre polie, notamment un silex de 0 m. 21 de long, et une lame en bronze de 0 m. 80 de long sur 0 m. 03 de largeur à la base.

Dans la lande de Kerdoret, débris de galerie dolménique.

Dolmens à Kergoustans, à Parriou et à Kervignac. Ce dernier était surmonté d'une croix.

Menhirs à Parc-ar-Menhir (4 m. de haut) ; dans la lande de Kerdoret (3 m. 30) : celui-ci est appelé « Pierre de Saint-Philibert » ; près du bourg, sur la route de Plaçamen (5 ou 6 m. de haut, avec 1 m. d'épaisseur sur les quatre faces) ; entre Moëlan et la Porte-Neuve en Riec (2 m. 60 de hauteur) ; à Kermerien (3 m. de haut).

Tumulus, sur les terres de Penanprat, haut de 5 m. avec un diamètre de 10 m. ; entre Kerivoalen-Uel et la route de Moëlan, tumulus où l'on a trouvé un joli petit vase en terre, orné de dessins ; tumulus à Quillimar.

Substructions au village de la Petite-Salle.

Près d'un dolmen voisin de Kerloret, on a découvert, en 1849, une cachette de 25 haches à douille carrée et anneau latéral, et de 2 haches de même style en plomb.

Sous une roche, près du menhir, en bordure de la route de Moëlan au Bélon, à 500 m. au Sud du bourg, on a trouvé une cachette de 80 haches à douille carrée et anneau latéral (1).

*Note complémentaire.* — Aux manoirs de Moëlan, signalés plus haut, il faut ajouter ceux de Badel, dont l'existence est attestée pour les années 1452, 1497, 1529, de Kermorbras (1502), de Poullanguez (1504), de Damany et de Lannic (1501, 1539, 1626, 1694), de la Porte (1536-1540), de Kervignac (1669, 1750).

Les seigneurs du Guilly (1480, 1619, 1689, 1752, 1755) et ceux de Poulguez et de Keranraux avaient des droits honorifiques dans l'église de Moëlan (2).

(1) *Bull. Soc. Arch. du Finistère*, 1876-77, pp. 122-124 ; 1899, pp. 261, 288-289.

(2) *Inventaire sommaire des Archives de la Loire-Inférieure*, série B.

## LES MOINES DE LANDÉVENNEC à Langonnet et dans la Cornouaille du Haut-Ellé

---

A cause de l'isolement où l'a tenue jusqu'à ce jour la difficulté des communications, la Cornouaille du Haut-Ellé a, peut-être mieux qu'aucune autre région de la Bretagne, conservé sa physionomie des temps passés.

A l'Ouest de l'Ellé, qui coule du Nord au Sud, dans un rayon de vingt à vingt-cinq kilomètres autour de l'abbaye de Langonnet, très nombreuses sont les églises et les chapelles dont les titulaires nous ramènent à l'époque des origines bretonnes de l'Armorique : saint Corentin, saint Guénolé, saint Guénaël, saint Conogan, saint Ivinet, saint Péran, saint Bezuer ou Bever, saint Tudec, saint Brandan, saint Kénan et saint Ké ou Quay, saint Hervé, S. Thépault, saint Tugdual, saint Méen, saint Maudez, saint Tréméur, et sans doute encore bien d'autres. Nulle part ailleurs la Bretagne n'est restée plus fidèle au culte de ses vieux Saints.

Mais il est également remarquable qu'un grand nombre de ces sanctuaires, ainsi que beaucoup de noms de localités et de lieux-dits ont consacré, dans ce pays, le souvenir des moines de Landévennec. Gourin a une chapelle de Saint-Guénolé, entre les deux villages de Lanzent-vras et Lanzent-vihan. Langonnet également, au village de Locunolay. Le Faouët a dû avoir la sienne au village, jadis du même nom de

Locunolay, aujourd'hui appelé Tyascouët, sans doute parce que le tenancier de ce village s'est appelé Hascouët, ainsi que le dit l'Aveu de 1684 rendu au Roy par l'abbaye cistercienne de Langonnet.

Saint Conogan, disciple de saint Guénolé, et second évêque de Cornouaille, est honoré dans les églises de Lanvénegen et de Tréogan. Glomel a une chapelle de Saint-Conogan ; Spézet a eu la sienne, et Gourin également.

Saint Guénaël, successeur immédiat de saint Guénolé sur le siège abbatial de Landévennec, est le titulaire d'une chapelle à Guiscriff.

Il convient de mentionner ici, sur la rive gauche de l'Ellé, en Browerec, la chapelle de Saint-Guénolé en Priziac, — celle de Saint-Guénaël au village de Saint-Guen, en Saint-Tugdual, — et celle de Saint-Conet (saint Conec 1449) en Lignol, au village du même nom, mais aujourd'hui détruite. D'après J. Loth, Conec est l'équivalent de Conoc, d'où dérive Conogan (1).

Dans la paroisse de Guiscriff existent un moulin et un Mané sant Ivinet (sur la carte de Cassini : saint Evinet), nom qui est, d'après Jourdan de la Passardière, une des formes du nom de saint Ediunet, disciple de saint Guénolé (2).

Un autre moine de Landévennec, saint Ethbin, a donné son nom à Plévin. J. Loth dit en effet, en se fondant sur la prononciation du XIV<sup>e</sup> siècle, que Plévin=Ploe-Ewin. Et, d'après Vendryes (3), de Edwin, ou Etwin, si fréquent dans l'onomastique anglo-saxonne, sortent Ethbin, et même Ediunet. Car Vendryes, qui voit dans *Ediunetus* une mauvaise graphie pour *Eduinetus*, identifie, comme le Cartulaire de Lan-

(1) *Noms des Saints Bretons*.

(2) *A propos du Cartulaire de Landévennec*, p. 36.

(3) *Revue Celtique*, 1921, t. xxxviii, p. 361, citée par Jourdan de la Passardière dans sa brochure déjà mentionnée, p. 37.

dévennec, saint Ethbin et saint Ediunet. Sans vouloir trancher la question, signalons à quelques kilomètres au Sud-Est de Plévin, un Minez-Nin, tout comme, à Châteaulin, la montagne sur laquelle résidait saint Ediunet. Et en tout cas, dans Plévin nous retrouvons tout au moins le nom de saint Ethbin sous sa forme primitive Ewin.

Puis, voici dans Glomel, une chapelle de Saint-Péran, et non loin, en Paule, un « Prat sant Péran » où vraisemblablement, toujours d'après J. Loth, nous avons affaire à saint Pétran, ce même saint que l'on retrouve dans le « *tribum Pedran* » du Cartulaire de Landévennec, charte VI, Jourdan de la Passardière (1), en s'appuyant sur une charte de 1236 du Cartulaire de Quimper, prouve que cette charte VI « *de tribu Pedran* », du Cartulaire de Landévennec, concerne les alentours de l'abbaye, sous le nom de Kerberon, contre le bourg de Landévennec : Kerpezron, Kerbezron, Kerberon : le Ker de Pezron. Tout ce quartier s'appelait aussi Treberon, et Jourdan de la Passardière ajoute que ce nom de « Tréberon » était encore employé en 1608. « Treberon » est donc bien l'équivalent du « *tribum Pedran* » du Cartulaire, et saint Pezron n'est autre que saint Péran ou Pedran. Aussi bien, Ogée appelle-t-il « Saint-Perron » la chapelle Saint-Péran de Glomel.

Signalons encore, en Spézet, une chapelle de Saint-Thudec, un autre saint du Cartulaire de Landévennec : « de tribu Tuduc, tref Tudoc » charte XLVIII.

Enfin, un Lanzonnette, de Lanvenegen, semble bien s'apparenter avec le « Lansonett » de la charte XIX du même Cartulaire.

Ce Cartulaire renferme aussi deux chartes qui se rapportent certainement à la Cornouaille du Haut-Ellé.

(1) *Op. cit.*, p. 70-71.

Voici d'abord la charte XXIV : « *De ecclesia sanctus* » : Le prince Hepuon, en présence de Uurmaelon, comte de Cornouaille, de Huaruuethen, évêque de Quimper, de Benoît, abbé de Landevennec et de ses moines, de Uruoet, abbé de saint Tutgual... etc., fait donation à l'abbaye de Landevennec, sur l'autel de S' Guénolé, de l'église du Saint, aujourd'hui « Le Saint » ancienne trêve de Gourin devenue paroisse (1).

Quel est ce personnage à qui fut jadis consacré l'église de cette paroisse du Saint, en breton *Ar Zent* ? Remarquons tout d'abord que le français « Le Saint » traduit par le singulier le breton « *Ar Zent* » qui, dans le langage actuel, serait un pluriel. Et le latin a fait de même : « *Sanctus* ».

Ce mot « *sent* », employé quatre fois dans le Cartulaire de Landevennec, l'est chaque fois devant un seul nom de personnage, et par conséquent au singulier, à l'exclusion de « *sant* » parfaitement inconnu : « *Sent Uurguestle* », charte X — « *Sent Rioc* », charte XI — « *Sent Iglur* », charte XXII — « *Sent Uuarhen* », charte XXXIII. Dans le langage des moines de Landevennec, « *sent* » était donc un singulier. Et puisque nous sommes ici chez eux, « *Ar Zent* », c'est bien « Le Saint ». Mais lequel ?

Aux yeux des moines de Landevennec, un seul personnage, par sa vertu éminente, pouvait mériter de s'appeler tout simplement « le Saint », parce qu'il était pour tous le modèle inimitable de toutes les vertus : et c'était leur père saint Guénolé.

Sa vie écrite au IX<sup>e</sup> siècle par Uurdisten en est la preuve. De plus, il y avait encore près de Gourin, un « *Lansent* » qui a donné son nom aux deux villages

(1) Cette charte, dont on admet l'authenticité, « est antérieure à l'invasion normande ; plus tard elle a été vidimée au château de Montreuil, en Ponthieu ». Jourdan de la Passardière : *Hist. de l'abbaye de Landevennec*, p. 23. Voir aussi Arth. de la Borderie : *Hist. de Bret.*, t. II, p. 370.

de Lanzent vras et Lanzent vihan. La charte XIX du Cartulaire de Landevennec en fait mention et le range parmi les donations du roi Gradlon à saint Guénolé. Nous voici donc de nouveau chez les moines de Landevennec, et en présence de ce mot « *sent* » encore employé seul : « *lan sent* », le monastère du saint. Mais sur ce « *lan* », entre les deux villages sus-nommés de Lanzent vras et Lanzent vihan, s'élève une chapelle dont le titulaire n'est autre que saint Guénolé. Dès lors « le saint » auquel furent jadis consacrés ce « *lan* » et la trêve voisine devenue paroisse, *Ar Zent*, c'est bien saint Guénolé.

Nous venons de parler de la charte XIX. En voici le début :

« *Ego Gradlonus, do sancto Uuingualoæo..... lan sent in Gururæen, les Radenec in lan Chunuet.....* » : « Moi, Gradlon, je donne à saint Guénolé, *lan sent* en Gourin, lez Radenec en Langonnet. »

Quand les moines de Landevennec, vers 1050, firent transcrire leurs vieux parchemins qui devenaient ainsi les chartes de leur Cartulaire, ce fut avant tout dans le but pratique d'établir indiscutablement leurs titres de propriété. Ce qui veut dire qu'au milieu du XI<sup>e</sup> siècle les moines de Landevennec revendiquaient encore la propriété de « *Lez Radenec en Langonnet* ».

La fin du X<sup>e</sup> siècle et le début du XI<sup>e</sup> sont aussi marqués dans leur Cartulaire, par une série de donations importantes en faveur du monastère de saint Guénolé : donations d'Alain Barbetorte, du vicomte Dilès, des dames Alarun et Iunargant, du comte Budic, du comte de Léon, Even le Grand... C'étaient les témoignages de la reconnaissance nationale pour les services rendus à la cause nationale par les moines de Landevennec. Si Alain Barbetorte, en effet, avait reconquis la Bretagne sur les Normands envahisseurs, il le devait à l'abbé Jean de Landevennec et à ses

moines, qui, pendant leur exil à Montreuil en Ponthieu, avaient su lui préparer une armée. Aussi, on ne peut douter qu'au milieu du XI<sup>e</sup> siècle « Lez Radenec en Langonnet » était effectivement la propriété des moines de Landévennec qui le revendiquaient alors comme une fondation du roi Gradlon lui-même. Tous les critiques, du reste, sont d'accord sur ce point, et ceux qui avec quelques justes réserves, admettent, comme M. Jourdan de la Passardière, la valeur historique du Cartulaire de Landévennec, — et ceux qui, avec le scepticisme de M. Latouche, regardent comme un faussaire le moine du XI<sup>e</sup> siècle, auteur, disent-ils, et non transcripteur du Cartulaire. Tous reconnaissent que le Cartulaire nous donne l'énumération des propriétés, des possessions, des domaines des moines de Landévennec au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, possessions au nombre desquelles se trouve « Lez Radenec en Langonnet ».

Les riches donations d'Alain Barbetorte et des autres seigneurs avaient pour but la restauration des monastères ruinés par les Normands. Dès leur retour en Bretagne, après 937, les moines commencèrent cette œuvre de réparation. Mais ce ne furent d'abord que des constructions provisoires, car il est remarquable que les restaurations définitives des monastères bretons n'eurent lieu qu'au XI<sup>e</sup> siècle. L'église abbatiale de Landévennec, d'après M. Pol de Courcy (1), remonte au temps de l'abbé Blenlivet, c'est-à-dire vers 1040. Les églises de Saint-Gildas de Rhuys et de Locudy sont plutôt de la deuxième moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Celles de Saint-Méen et de Léhon-sur-la-Rance leur sont contemporaines, comme Saint-Melaine et Saint-Mathieu de Fineterre qui dateraient de la fin du siècle (2).

(1) Bretagne contemporaine.

(2) De la Borderie. *Hist. de Bret.*, t. III, p. 157 ss.

Nous savons aussi, qu'à leur retour d'exil, les moines bretons ayant tous et pleinement accepté la règle de Saint Benoît, ces restaurations se firent partout sur le modèle des abbayes bénédictines de France. Dès 818, alors qu'il campait sur la rive gauche de l'Ellé, en Priziac, près de Langonnet, Louis Le Débonnaire avait imposé la règle de Saint Benoît aux disciples de Saint Guénolé et à tous les moines bretons. Mais il fallait du temps et des ménagements pour appliquer cette règle, tellement elle apportait de changements dans la discipline et même dans la disposition matérielle des monastères bretons. Quand Saint Convoion, en 832, fonda le monastère de Redon, avec l'appui de Nomi-noë, le propre représentant de Louis Le Débonnaire, il ne se soucia nullement des « canons » du pieux empereur des Franks, et il organisa la communauté naissante selon les usages scoto-bretons. L'histoire de l'abbé Siméon, obligé, vers 858, de quitter son monastère de Léhon-sur-la-Rance pour avoir voulu y introduire la règle bénédictine, nous montre l'attachement persistant des moines bretons aux disciplines monastiques dans lesquelles, durant des siècles, s'étaient sanctifiés tant de leurs devanciers (1). Que les disciples de Saint Guénolé aient d'abord montré les mêmes répugnances, malgré les promesses de leur abbé Matmonoc à Louis Le Débonnaire, sur les bords de l'Ellé, cela est très vraisemblable. Mais durant les invasions normandes du X<sup>e</sup> siècle, pendant les vingt années qu'ils vécurent dans les abbayes de France, nos moines bretons avaient vu tomber leurs préventions contre cette règle de Saint Benoît qui les régissait toutes. Et il est certain qu'à leur retour en Bretagne, après 937, leurs restaurations monastiques se firent partout sur le modèle des abbayes bénédictines de France.

(1) La Borderie, *op. cit.*, p. 259.



Or, d'après une tradition locale, le groupe de vieilles maisons qui entourent le chevet de l'église paroissiale de Langonnet s'appelle encore : « An abbaty zu », l'abbaye noire. L'épithète vient évidemment de la robe noire des moines, robe qui était précisément celle des disciples de Saint Benoît, au nombre desquels, depuis 937, étaient certainement les disciples de Saint Guénolé. Quand les fils de Saint Bernard s'installèrent, en 1136, sur la rive droite de l'Ellé, aux confins de la paroisse de Langonnet, où ils allaient remplacer les moines de Landévennec, la couleur blanche de leur vêtement devait tout naturellement suggérer aux populations, ce nom d'« abbaye noire » pour désigner un monastère voisin de l'observance de Saint Benoît. Aussi le sens de cette tradition d'une « abbaye noire au bourg de Langonnet » est-il indubitable : autour de l'église paroissiale, sur une terre qui, au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, appartient aux bénédictins de Landévennec, elle affirme l'existence d'une abbaye bénédictine.

Mais voici que dans cette église de Langonnet, une partie romane, les quatre travées qui, dans la grande nef, précèdent immédiatement le carré du transept, remonte précisément à cette époque des restaurations bénédictines des anciens monastères bretons. Les arcades en plein cintre reposent sur les piliers à colonnettes engagées avec chapiteaux romans. Au-dessus des chapiteaux monte une colonnette beaucoup plus légère engagée dans le mur. Les chapiteaux sont faits de trois pièces juxtaposées sur le sommet du fût, sans aucune astragale. Au centre est un bloc rectangulaire, dont les quatre faces latérales sont arrondies en-dessous par l'abattement des angles et des arêtes inférieurs. Contre les deux faces qui regardent la nef et le bas-côté, une pierre plate sur champ repose par son milieu sur la colonnette intérieure ou extérieure du pilier. Les angles inférieurs de cette pierre rectangulaire sont également arrondis. Sur le tout, un tail-

loir remarquable par ses grandes dimensions. — Ces chapiteaux sont décorés à peu près uniquement de combinaisons linéaires. Il s'y ajoute cependant quelques représentations d'animaux, une figure humaine, large et presque monstrueuse, une main tenant des lanières enroulées. Toute cette ornementation est sans relief ; seuls les contours des sujets sont creusés, et l'on dirait plutôt un dessin que de la sculpture. — Sur un des chapiteaux on lit cette inscription en relief : « *Jesus Nazareus Rex Judeorum* ». Suivant l'opinion générale, elle ne serait pas postérieure au XI<sup>e</sup> siècle. Certains veulent même y reconnaître des caractères carolingiens. Un peu au-dessus de cette inscription, et encadré dans la colonnette engagée qui monte contre le mur, est un personnage barbu, à genoux, d'une forme absolument rudimentaire. Faisant face, de l'autre côté de la nef, mais cette fois au sommet de la colonnette engagée dans le mur, est un autre personnage du même genre, sans barbe. — A l'extrados des arcades, s'ouvrent sur la nef de petites fenêtres très ébrasées.

Tout cet ensemble architectural paraît bien appartenir au XI<sup>e</sup> siècle. A la vérité, les deux bas-reliefs, très frustes, la forme des chapiteaux, la bizarrerie de leur ornementation d'une facture également si primitive, quelques caractères de l'inscription, ont fait croire à certains que toute la partie romane de l'église de Langonnet était de l'époque carolingienne, et ils l'ont datée du IX<sup>e</sup> siècle. Telle est l'opinion de Marteville, l'annotateur d'Ogée, et celle de M. Alcide Le Roux dans sa brochure « *Recherches Archéologiques dans la Région du Haut-Ellé, 1912* » extraite du « Bulletin de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure ». Mais si les piliers à colonnettes engagées ou réunies en faisceaux sont une innovation du XI<sup>e</sup> siècle, il est évident que nous avons ici un reste de construction qui ne remonte pas non plus au-delà

du XI<sup>e</sup> siècle ; et avec Duhem, « *Le Morbihan, 1933* », nous pouvons y voir, selon toute apparence, un monument « de la fin du XI<sup>e</sup> siècle et peut-être du commencement du XII<sup>e</sup> ». Cette dernière date étant la moins reculée qui lui soit assignée, il est certain, au regard de l'archéologie, que l'église romane de Langonnet existait avant l'arrivée des Cisterciens sur la rive droite de l'Ellé, en 1136.

En résumé : au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, les bénédictins de Landévennec possèdent « lez Radenec en Langonnet », où une tradition locale place un monastère bénédictin autour de l'église actuelle, dont la partie romane remonte à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, ou au début du XII<sup>e</sup>, c'est-à-dire précisément à l'époque des restaurations bénédictines des monastères bretons après les invasions normandes du X<sup>e</sup> siècle (1). Et ainsi rapprochés, ces témoignages indiscutables de l'archéologie, de la tradition orale et de l'histoire documentaire s'éclairent et se complètent mutuellement dans un accord qui ne peut avoir qu'une seule explication :

Au XI<sup>e</sup> siècle, les moines de Landévennec possédaient au bourg de Langonnet une abbaye bénédictine dont la partie romane de l'église actuelle est un dernier et vénérable vestige.

Mais l'histoire de la primitive abbaye de Langonnet tiendrait-elle toute entière dans ce que nous venons d'en découvrir ? Ou bien, n'aurions-nous saisi que le dernier anneau d'une chaîne qui s'est déjà déroulée, peut-être à travers des siècles, depuis une lointaine origine ?

Nous n'avons, jusqu'à présent, rencontré à Langonnet qu'un monastère d'allure étrangère à la Bretagne, une abbaye, « an abatty » comme l'appelle la

(1) Si des monastères importants comme Saint-Melaine et Saint-Mathieu de Finistère n'ont été rebâtiés définitivement qu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, on peut bien reculer jusqu'aux premières années du XII<sup>e</sup> l'achèvement de la restauration d'abbayes secondaires comme celle de Langonnet.

tradition. Mais le nom même de Langonnet, « le lan de Saint Conet », nous révèle un établissement monastique spécifiquement breton, et tel que notre pays les connaissait seuls, avant l'introduction de la règle de Saint Benoît : Et voilà qui déjà nous fait entrevoir à Langonnet, par delà le XI<sup>e</sup> siècle, une de ces nombreuses communautés où les moines de Landévennec sont les fidèles observateurs des traditions monastiques scofo-bretonnes que leur a transmises et imposées leur père Saint Guénolé.

Ouvrons encore le Cartulaire de Landévennec. Les premières chartes attribuent au roi Gradlon un certain nombre de donations en faveur du monastère de Saint Guénolé. Tels sont : « Lan Sent en Gourin » et « Lez Radenec en Langonnet », de la charte XIX que nous connaissons déjà. Quoi qu'on en ait dit, on peut croire que ce Cartulaire a été écrit d'après des traditions et même des documents qui existaient encore au milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Et les chartes qui mentionnent les donations attribuées au roi Gradlon prouvent tout au moins qu'au XI<sup>e</sup> siècle les moines de Landévennec se savaient en possession de leurs plus anciennes fondations depuis un temps très reculé, et même très rapproché de leurs origines monastiques. Et pour en bien marquer l'antiquité, ils les auront en bloc attribuées au roi Gradlon, contemporain de leur Père Saint Guénolé.

De plus, la charte XIX, par la mention de « Lan Sent » et de « Langonnet », qui désignent des établissements monastiques, témoigne encore que les moines du XI<sup>e</sup> siècle faisaient remonter jusqu'aux origines bretonnes la présence des disciples de Saint Guénolé dans la Cornouaille du Haut-Ellé. Aussi bien, l'Histoire ne nous apprend-elle pas que les disciples de Saint Guénolé furent parmi les premiers et, sans conteste, les principaux apôtres de la Cornouaille, — que dans l'église bretonne, qui fut d'abord exclusivement mo-

nastique du VI<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle, il faut attendre jusqu'après les invasions normandes du X<sup>e</sup> siècle pour voir le clergé séculier remplacer peu à peu, presque partout, les moines dans le ministère des paroisses. Et quand, au XI<sup>e</sup> siècle, ces moines, qui ont à Langonnet une abbaye, nous affirment qu'ils évangélisent depuis les origines bretonnes ce pays qu'il vont bientôt quitter, et où cependant un si grand nombre d'églises, de chapelles et de lieux-dits rappelleront leur souvenir, — que ces moines nous parlent ainsi, comment récuser leur témoignage ?

Le dictionnaire d'Ogée-Marteville, s'appuyant sur quelques auteurs que malheureusement il ne nomme pas, dit, qu'avant l'abbaye cistercienne, il y eut probablement à Langonnet un monastère beaucoup plus ancien, habité par ces hommes d'outre-mer venus au V<sup>e</sup> siècle en Armorique. Ce dernier détail nous prouve que les auteurs dont parle le dictionnaire faisaient eux aussi remonter jusqu'aux origines bretonnes le « lan de Saint Conet ».

Mais, qui était ce Saint Conet ? Ce nom attaché à un monastère fondé par les moines de Landévennec pour l'évangélisation du pays, est vraisemblablement celui d'un disciple de Saint Guénolé, qui aura pris une part prépondérante dans cette évangélisation primitive. Mais alors, on comprendrait difficilement qu'il n'ait pas acquis une place également à part dans la vénération et le culte des habitants de la contrée. Or, à l'égal de Saint Guénolé, davantage même si l'on en juge par le nombre de sanctuaires qui lui sont consacrés, la Cornouaille du Haut-Ellé a honoré son disciple Saint Conogan, successeur immédiat de Saint Corentin sur le siège épiscopal de Corisopitum.

« Conogan », dit J. Loth, est un dérivé de « Conoc », « Conec ». Et le deuxième évêque de Quimper, que l'ancien bréviaire du diocèse appelle Saint Conogan, porte effectivement, dans la liste épiscopale du Cartu-

laire de Quimper, le nom de « S. Goennoc », forme qui équivaut à Saint Gonnect, Saint Connect ou Conoc. « Conogan » et « Conec » désignent donc le même saint personnage. Le nôtre s'appelle Saint Conet. Mais nombreux sont les exemples de noms propres où les terminaisons « ec » et « et » s'emploient l'une pour l'autre : Brânquéc, Branquet, — Cospérec, Cospéret, etc... Et le cas se présente pour notre Saint lui-même : en Lignol (Morbihan), Saint Conec (1449) devenu Saint Conet, — Saint Conec (1774), trêve de Mûr (Côtes-du-Nord), aujourd'hui Saint Conet. — Et même, dans le Cartulaire de Quimper, page 10 : Langonnec (1374), pour Langonnet. Rien n'empêche donc de voir dans « Saint Conet » une autre forme du nom de Saint Conec ou Conogan. Et lorsque, dans un rayon de quinze à vingt kilomètres autour du « Lan de Saint Conet » on trouve deux églises, trois chapelles dédiées à Saint Conogan, une chapelle dédiée à Saint Conec ou Conogan devenu aussi Saint Conet, il n'y a plus d'hésitation possible : l'éponyme de Langonnet est bien Saint Conec ou Conogan, disciple de Saint Guénolé, et successeur immédiat de Saint Corentin sur le siège épiscopal de Quimper.

Dans la « Vie latine de Saint Hervé », publiée par Arthur de La Borderie, nous lisons qu'aux obsèques de ce Saint assistèrent « outre l'évêque de Léon, plusieurs prêtres et trois abbés, Saint Conogan, Saint Maïan et Saint Mornrod ». Ce titre d'abbé donné à Saint Conogan ne s'accorde-t-il pas avec l'existence à Langonnet d'un monastère auquel il aurait laissé son nom après en avoir été le père ? Et cette chapelle de Saint-Hervé, en Gourin, à deux lieues environ du monastère auquel la reliait directement une piste, et dont elle devait dépendre (1), ne rappelle-t-elle pas l'amitié qui unissait nos deux Saints ?

(1) D'après l'Aveu de 1684, la chapelle de Saint-Hervé relevait de l'abbaye cistercienne qui succéda au monastère de Langonnet, et hérita certainement d'une partie au moins de ses biens.

Un monastère, dont la partie romane de l'église actuelle serait le dernier et vénérable vestige, n'est pas le seul témoignage subsistant de l'activité apostolique des moines de Landévennec à Langonnet. Il faut y ajouter vraisemblablement toutes les autres chapelles de la paroisse : Saint-Guénolé, — Saint-Pezron, devenu Sainte-Marie-Madeleine, — Saint-Bezuer ou Bever, aujourd'hui église paroissiale de la Trinité, — Saint-Brandan ou Sant-Dréhan, — San-Thépault, — Saint-Isaac, — Locmaria, — Saint-Germain, — et Saint-Maur. Nulle hésitation possible pour Saint Guénolé dont le titulaire est trop spécifiquement de Landévennec. Cette chapelle est située sur l'ancienne piste qui unissait Langonnet à ce « lan Sent en Gourin », dont parle la charte XIX.

La chapelle tréviale de Sainte-Marie-Madeleine est également connue sous le nom de « Treoberon ». Ce nom rappelle évidemment le « Tréberon », qui touche le bourg de Landévennec et est mentionné dans la charte VI « *de tribu Pedran* ». Il s'agit donc ici encore de Saint Pedran, Peran au Pezron, Peron. Ce Saint dut être jadis très populaire dans la paroisse de Langonnet, car l'Aveu de 1684 rendu par les Cisterciens ne signale pas moins de vingt tenanciers différents du prénom de Pezron, dans cette trêve de Béron, et celle de la Trinité qui lui est voisine.

D'après le même « Aveu », le bourg de la Trinité, en Langonnet, était primitivement le village de Bezuer, dont la chapelle était le centre religieux de la trêve également de Bezuer. Cette chapelle était donc consacrée à Saint Bezuer ou Bever (1). Ce Saint donne encore son nom au village de Bever, en Gourin. On voit une chapelle, aujourd'hui dédié à Saint Symphorien, mais que les habitants appellent toujours « cha-

(1) J. Loth « *Les Noms des Saints bretons* » identifie Bezuer, Bever, Pever.

pel San Bér » (« é très allongé indique bien la contraction pour Bever, Bezuer). Il existe aussi une paroisse de Saint Pever, ancienne trêve de Plésidy (Côtes-du-Nord), en bordure de la Cornouaille du Haut-Blavet.

La chapelle et le village de Bezuer, en Langonnet, s'élevèrent sur l'emplacement d'une exploitation gallo-romaine.

Voici maintenant quatre sanctuaires sur une ancienne voie romaine partant de la villa de Locmaria, et qui, par la villa de Minez-Bloc'h, par la briquetterie gallo-romaine de Castel-Guernougal, rejoint la grande voie Vorigium-Blabia, et continue par la villa de Kernel jusqu'à Kerroc'h, où un amoncellement de débris de tuiles et de briques à rebord, mélangés de scories, semble indiquer une autre briquetterie. Sur cette voie nous rencontrons successivement : Saint-Brandan, San-Thépault, Saint-Isaac et Locmaria.

On lit dans l'Aveu de 1684, rendu au Roy par les moines cisterciens de Langonnet : « Lan Sainet drehan : la lande de Saint Brandan et vulgairement la lande Sainet Drehan ». La chapelle de Saint-Brandan est en bordure de cette lande marécageuse, au milieu de laquelle passe la voie romaine.

D'après le sens le plus naturel du texte de l'Aveu, nous avons dans « Sainet Drehan » le nom vulgaire ou populaire de Saint Brandan. On prononce à Langonnet « San Drain », comme le mot français « drain » très allongé et en ayant soin d'articuler « n » final. On a voulu en faire Saint Adrien. N'est-ce pas le cas de ces nombreux sanctuaires de « San Drain », aujourd'hui, on ne sait pourquoi, sous l'invocation de Saint Adrien (1) et dont le patron primitif fut « Sainet Drehan », c'est-à-dire Saint Brandan.

La légende du « Pèlerinage de Saint Brandan à la Recherche de l'île du Paradis ou de la répro-

(1) Et probablement même de saint André.

mission des Saints » a fait, au Moyen - Age, le tour de toutes les littératures. Il en existe des versions dans la plupart des idiomes, tant en prose qu'en vers : latines, françaises, anglo-normandes, erses, galloises, anglaises, flamandes, saxonnes, allemandes, italiennes. Les bardes la chantaient dans les assemblées, ainsi que les autres chansons de gestes : les Quatre fils Aymon, — Roland à Ronceveau, etc. Et la légende du « Pèlerinage » a consacré le nom de Saint Brandan qu'elle a rendu peut-être le plus populaire de tous les Saints Bretons. Et c'est pourquoi on rencontre dans toute la Bretagne ces nombreux sanctuaires qui lui sont dédiés sous le nom populaire de San Drain ou San Drehan.

« San Thépault » est une mauvaise graphie pour « Sant Hepault » du vieux breton « Haer-palt », qui est, d'après J. Loth, le nom ancien de Saint Herbot. Et c'est bien lui que l'on prétend honorer à Langonnet. Sa vie ascétique s'est déroulée à douze ou treize lieues seulement de Langonnet, près de l'Ellez, un affluent de l'Aulne, dont la vallée fut évangélisée par les moines de Landévennec.

La chapelle de Saint-Isaac est ordinairement désignée sous le nom de Moustier-Isac. La règle de Saint Benoît, en imposant sévèrement la clôture et la vie commune fit disparaître nécessairement tous ces petits « moutiers » où, selon les us scoto-bretons, quelques moines aimaient à se retirer pour suivre les inspirations de leur ascétisme personnel. Aussi le nom de Moustier-Isac nous révèle-t-il une origine certainement antérieure au XI<sup>e</sup> siècle.

La chapelle de Locmaria est située sur l'emplacement d'une villa romaine à laquelle aboutissaient deux anciennes voies, qui venaient l'une de Kerroc'h, l'autre des établissements gallo-romains de Stangnian-Arlé, sur la grande voie Vorgium-Blabia, au croisement de l'Ellé.

Cette voie de Stangnian à Locmaria passe par Castellou-Keragaradec, où l'on trouve quantité de débris de tuiles et de briques à rebord, puis franchit le ruisseau de Langonnet sur la chaussée de Saint-Maur, dont M. Alcide Le Roux a remarqué l'extrême antiquité (1). Elle rencontre successivement les chapelles de Saint-Germain et de Saint-Maur.

La chapelle de Saint-Germain porte aussi le nom de Moustier-Oualc'h, et cette appellation nous révèle encore une origine antérieure au XI<sup>e</sup> siècle.

Il est trop clair que le culte de Saint Maur, le père des bénédictins de France, fut introduit à Langonnet par les bénédictins de Landévennec.

D'après une tradition locale, le bourg de Langonnet était formée primitivement par l'agglomération qui plus tard s'est appelée Saint-Maur. La situation de Saint-Maur sur une voie romaine vient plutôt appuyer cette tradition, que confirme également l'importance qu'eut jadis le village, et dont aujourd'hui encore on peut se rendre compte. Ce village comprend actuellement une dizaine d'habitations. Plusieurs sont en belles pierres de taille. Certaines, avec leur porte en anse de panier, leurs fenêtres au linteau et aux pieds droits chanfreinés, leur escalier de pierres en colimaçon, rappellent nos vieilles gentilhommières. L'enclos très grand qui entoure les ruines de la chapelle est toujours appelé le cimetière. Les habitants parlent de « la maison du prêtre », que cependant ils ne savent plus identifier avec certitude. La partie de la voie romaine qui va rejoindre Saint-Germain s'appelle « le chemin du Saint-Sacrement ». Autant d'indications d'une agglomération assez importante et qui dut même avoir, dans une certaine mesure, son organisation religieuse propre.

(1) « Recherches archéologiques dans la région du Haut-Éllé. »

Mais si, à Saint-Maur était jadis Langonnet, là aussi était le « lan de Saint Conet » ; et l'apparition du culte de Saint Maur est contemporaine du transfert, au bourg actuel, du monastère devenu abbaye bénédictine. L'époque probable de ces événements est évidemment celle des restaurations bénédictines qui suivirent les invasions normandes du x<sup>e</sup> siècle.

Après cet exposé, comment se présente à nous l'histoire des moines de Landévennec dans la Cornouaille du Haut-Ellé ?

Tout d'abord, il est avéré qu'au xi<sup>e</sup> siècle ils ont, à Langonnet, une abbaye bénédictine dont il reste la partie romane de l'église actuelle. Leur présence dans la Cornouaille du Haut-Ellé est même certifiée dès le début du x<sup>e</sup> siècle par la charte authentique de la donation de l'église du Saint, charte antérieure aux invasions normandes.

Ces deux points sont hors de discussion. Aussi, quand ces mêmes religieux nous disent, au xi<sup>e</sup> siècle, que leur monastère de Langonnet remonte aux origines bretonnes de l'Armorique, ce qui implique qu'ils ont été les premiers apôtres de la Cornouaille du Haut-Ellé, leur affirmation en acquiert une autorité difficilement contestable. Et dès lors, dans ces nombreux sanctuaires qui, par tout ce pays, évoquent le souvenir des moines de Landévennec, comment ne pas voir les rameaux toujours vivaces de cette évangélisation primitive qui, du monastère de Saint-Conec ou Conogan, comme d'un tronc vigoureux, a étendu peu à peu, sur toute la Cornouaille du Haut-Ellé, son abondante frondaison ?

Henri GUIRRIEC,

de la Congrégation du Saint-Esprit.

# SAINT HERBLAND

Moine de Saint-Wandrille

Fondateur et Premier Abbé d'Aindre au Diocèse de Nantes

## SA VIE ET SON CULTE

Etude Historique et Critique

### AVANT-PROPOS

AUTHENTICITÉ DE LA *Vita Hermenlandi*.

Saint Hermeland — Hermelandus ou Hermeulandus, — plus connu sous le nom de *Saint Herbland*, est appelé aussi Herblein, Erblon, Erblanc, parfois Ermel et Amesland. On a eu tort, toutefois, de le confondre, soit avec Saint Armel, soit avec Saint Herbot ou Herhaud, vénéré aux pays de Cornouaille, de Léon et de Tréguier, ainsi que l'a fait Albert Le Grand, et après lui Baillet.

Il est, dit *Noviomagus*, probablement originaire de Noyon ; d'autres prétendent qu'il naquit à Spire ou à Nimègue, parce que sa famille provenait des pays du Nord-Est, comme tous les chefs francs (1).

(1) — « De quo *Noviamago* agatur latet, neque quicquam certi inde colligitur quod Ermenlandus « ab Germanite oris venisse dicitur ». E locis in orientem versus sitis Nymwegen, Neumagen prope Treveros, Niljon (Vosges), Saint-Loup (Ardennes) enumerat Longnon. » (Levison.)

Herbland naquit vers 645 — sûrement entre 640 et 650, dates extrêmes — mais sa chronologie reste assez approximative. En tout cas, il n'entra point en religion avant 667, puisqu'il fut reçu à Fontenelle par Saint Lambert, le futur archevêque de Lyon. Sa carrière monastique s'écoula presque entièrement au diocèse de Nantes, où il fonda le monastère d'Aindre. Cette fondation remonte aux dernières années de Saint Pasquier, entre 675 et 680, d'après La Borderie, ou même vers 673, au dire de Levison.

La *Légende de Saint Herbland*, insérée par Henschenius dans les *Bollandistes*, et par Mabillon dans les *Saints Bénédictins*, est attribuée à la seconde moitié du VIII<sup>e</sup> siècle — vraisemblablement vers 770 ou 775. — Or, Levison pense qu'il convient d'en reporter la composition jusqu'à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, et peut-être au début du IX<sup>e</sup>, mais sûrement avant 843, date de la ruine du monastère d'Aindre.

L'authenticité de cette *Légende* a été vivement contestée par l'abbé Travers, et par Mgr Duchesne, qui ont considéré le texte comme postérieur de plusieurs siècles aux faits qu'il raconte (Duchesne) (1), peut-être même pas antérieur au XIV<sup>e</sup> siècle (Travers) ; ce qu'ils ne pourraient plus affirmer, maintenant que nous possédons d'anciens manuscrits attribués au XI<sup>e</sup>, au X<sup>e</sup> et même au IX<sup>e</sup> siècle. Leur objection principale visait la chronologie de l'Évêque Pasquier, qui ne s'accorde point avec l'ancien catalogue des évêques de Nantes ; mais ce catalogue, — au dire de La Borderie, — date tout au plus du milieu du XI<sup>e</sup> siècle (1041), et, par conséquent, ne peut faire autorité pour l'époque de Saint Herbland. Ainsi, loin d'être postérieure de plusieurs siècles aux faits qu'elle raconte, la *Légende*, écrite une cinquantaine d'années après la mort du Saint Abbé, présente une réelle valeur histo-

(1) Travers, *Histoire de l'Eglise de Nantes*, t. I, p. 97 ; Mgr Duchesne, *Catalogues de la Province de Tours*, p. 73.

rique, au moins dans ses parties essentielles. On ne saurait accepter cependant l'opinion qui considère l'auteur comme un contemporain ou quasi-contemporain, ainsi que le fait La Borderie, à la suite des auteurs de l'*Histoire Littéraire de la France* :

« L'auteur lui-même, disent ces derniers, nous fournit quelque chose de plus précis pour fixer le temps auquel il mit la main à son ouvrage. C'est en parlant de la translation du Saint, qui se fit environ vingt ans après sa mort. Il dit à ce sujet que *tous ceux qui y avaient assisté étaient encore pleins de vie* : expression qui marque qu'il exécuta son dessein aussitôt après, ainsi vers 740... » (1).

Il est évident que ces auteurs ont mal compris un texte qui est d'ailleurs assez clair : « *nam omnes qui illic tunc interfuerunt, qui luce adhuc utuntur data mortalibus, testantur* ». Il ne s'agit ici que des survivants et non pas de tous les témoins de la translation. « *Tous ceux qui, ayant assisté à la translation — mais seulement ceux qui sont encore en vie — ont témoigné...* »

M. de La Borderie a exposé avec une précision quelque peu rigide les arguments favorables à l'authenticité de la *Légende*. Nous les reproduisons, tout en conservant la liberté de discuter ses conclusions.

1. « L'auteur dit en son prologue : *Cum ex beati viri virtutibus Hermelandi quædam, quæ visu relatione fratrum didici, scripto paginis tradenda decernerem...* » Ainsi l'hagiographe connaissait certains détails de la vie d'Hermeland pour en avoir été témoin *visu*, d'autres pour les avoir appris par le récit des moines, *relatione fratrum* ; ce qui implique naturellement qu'il s'agit ici de moines contemporains du saint. » — Pas nécessairement ; l'auteur a pu être

(1) *Histoire Littéraire de la France*, in 4<sup>e</sup>, Paris, 1738, t. IV, p. 71.

témoin de quelques miracles survenus *post mortem*, mais il n'a connu les détails concernant la vie que par la tradition.

2. « Dans l'avant-dernier chapitre de la Vie, l'auteur se fait à lui-même une critique : il a parlé des miracles d'Hermeland plus que de ses vertus ; cependant ce sont les vertus qui engendrent les miracles ; il aurait donc dû parler des vertus de son héros plus longuement qu'il ne l'a fait. Mais voici son excuse : étant donné le peu de temps écoulé depuis la mort d'Hermeland, le souvenir de sa vie et de ses vertus vit encore dans la mémoire de beaucoup de personnes : magis de sancti patris Hermelandi morum virtutibus scribenda esse viderentur, nisi quod recentiori tempore ejus sancta conversatio in multorum adhuc retinetur mentium memoria. Quand l'hagiographe écrivait, il existait encore *beaucoup de gens qui avaient connu le saint, et qui gardaient vivant en leur cœur le souvenir de ses actions et de sa personne.* »

— Il restait sans doute quelques vieillards qui avaient connu le saint abbé, dans les dernières années de sa vie, mais les autres ne le connaissaient que par ouï-dire. Par le fait même, l'auteur avoue qu'il ne l'a point connu personnellement, puisqu'il se montre si réservé.

3. « Sous l'administration de David, le premier abbé qui gouverna Aindre après la mort d'Hermeland, le corps de ce saint, qui avait d'abord été inhumé en cette abbaye, dans l'église de Saint-Paul, près de la chapelle dédiée à Saint-Wandrille, fut transféré dans l'église Saint-Pierre. L'hagiographe rapporte diverses circonstances de cette cérémonie et ajoute qu'au moment où il écrivait, *tous ceux qui y avaient assisté vivaient encore.* Cette translation dut avoir lieu *une dizaine d'années* au plus après la mort du saint. » — Disons une *vingtaine* d'années, vers 740 approximativement. La Borderie ne fait que reproduire ici l'assertion fautive de l'*Histoire Littéraire*, qui est basée sur

un contre-sens. Il ne s'agit pas de tous les témoins de la translation, mais des seuls survivants.

Les auteurs de l'*Histoire Littéraire* ont considéré l'écrivain comme un homme grave et digne de confiance, demeuré anonyme : « Il ne se fait point autrement connaître que pour un homme du diocèse de Nantes, ami des moines d'Aindre, sur le rapport desquels il a écrit ce qu'il nous apprend des actions et des miracles du saint abbé. »

On pourrait croire, au premier abord, ont ajouté certains hagiographes, qu'il était moine à l'île d'Aindre. Mais, rien cependant n'appuie cette supposition, et l'on remarque qu'il ne parle jamais à la première personne des religieux de ce monastère. Ne serait-il pas, plutôt, un des clercs attachés à la personne de l'évêque, à voir le développement qu'il donne aux négociations entre S. Pasquier et S. Lambert, pour la fondation de l'abbaye? Cette opinion ne paraît pas soutenable, à moins de supposer qu'il fût réellement un contemporain. Or, il n'en est rien. L'auteur n'a pas même été témoin de la translation faite par l'abbé David, « plurimis annis post mortem sancti » ; mais *plusieurs des frères* qui avaient été présents vivaient encore, et c'est de leur bouche, affirme-t-il, qu'il tient le récit des prodiges opérés en cette circonstance. C'est donc à la demande des religieux que l'auteur composa cette biographie, longtemps après la mort du saint abbé (720), et plusieurs années même après la translation (740).

Levison croit pouvoir affirmer qu'il s'appelait *Donat*, car il dit dans le texte : « solius altitonantis miseratione fidens, ab ipso donata (gesta Ermenlandi) donatus et ipse membranis inserenda suscepti... » De fait, *Donatus* semble bien un nom propre, et ne peut guère avoir, ici, d'autre signification. *Donatus membranis*, « ayant reçu du parchemin, » serait un non-sens. D'autre part, les *donati*, convers ou frères lais n'appar-



raissent qu'au XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle et c'étaient d'ordinaire des illettrés.

Mais qui serait ce Donat ? (1) — Le nom ne présente d'intérêt pour nous, que dans le cas où il pourrait désigner le troisième abbé d'Aindre, *Donatus*. Il faudrait supposer que l'auteur a voulu se couvrir d'un pseudonyme, procédé assez courant, et qu'il a placé sa compilation sous le nom d'un contemporain, pour se concilier un plus grand crédit. Le fait ne paraît guère vraisemblable.

Mais une autre hypothèse se présente spontanément à l'esprit. L'auteur de la *Légende* n'aurait-il pas eu entre les mains une première notice biographique, composée par l'abbé Donat, aussitôt après la mort de S. Herbland, vers 725-730 ? Cette *Vita prima* lui aurait servi de base pour un travail plus étendu, que nous appellerions *Vita secunda*, où il se propose tout particulièrement de faire connaître la translation et les miracles survenus *post mortem*. On s'expliquerait mieux pourquoi il a sacrifié la première partie à la seconde, c'est-à-dire le récit de la vie du saint au compte rendu des événements miraculeux. Le procédé était assez habituel, au temps des Carolingiens et nous en avons des exemples frappants : les deux vies de S. Ouen, les deux vies de S. Wandrille. Les compilateurs ne se faisaient aucun scrupule de piller tout simplement leurs devanciers, sans aucune allusion ni référence, et n'hésitaient pas à s'attribuer jusqu'aux expressions par lesquels les premiers manifestent qu'ils furent témoins oculaires ou auriculaires.

L'hypothèse est assez fragile sans doute, car elle ne présente en sa faveur que le nom de *Donatus* et la présence de quelques détails pittoresques et vécus, qui ont trait soit aux affaires administratives du diocèse de Nantes, soit à la discipline intérieure de l'abbaye :

(1) On connaît un *Donat*, de Metz, qui rédigea la Vie de saint Trond, entre 784 et 791.

par exemple les troubles causés dans le cloître par les procédés d'Adalfred...

En tout état de cause, l'auteur de la *Légende* n'est pas un contemporain ; il se présente un bon demi-siècle après le décès de S. Herbland. Sollicité d'écrire sa vie, il a recours à toutes les sources qui s'offrent à lui : peut-être une *Vita prima*, mais certainement une collection de chartes et autres actes officiels ; puis la constatation des miracles. Il en a vu quelques-uns, parmi les plus récents ; les autres lui furent racontés par des témoins dignes de foi, mais qui ne sont pas tous nécessairement des témoins oculaires. En ce qui concerne spécialement la vie du saint, il a dû recourir, à défaut de *Vita prima*, aux traditions locales, aux *ont dit que...* Quelques *vétérans*, sans doute, subsistaient encore, qui avaient connu S. Herbland à la fin de sa vie. Ce sont de vrais témoins, assez clairsemés, dont la mémoire a quelque peu faibli ; ils ne se rappellent guère que ce qu'ils ont tenté de dire autrefois, et, peut-être, règne-t-il une certaine confusion dans leurs souvenirs. Une fois en possession de ces matériaux, notre *pseudo-Donat* a voulu émerveiller ses lecteurs ; il a drapé avec magnificence ses fragments de tradition. Les acteurs de la fondation étant connus, il ne lui restait plus qu'à les faire parler ; et il l'a fait avec plus de verve que de sage discrétion. Mais, comme il n'est pas un témoin, on ne saurait vraiment exiger de lui une exactitude qu'il n'était point en mesure de nous donner.

Dans ses amplifications et ses embellissements, il semble bien s'être inspiré des *Dialogues de S. Grégoire*, pour revêtir d'un caractère merveilleux les quelques vestiges de tradition conservés par les moines ; pour le fond, il a certainement utilisé les documents anciens, dont le texte est assez reconnaissable à travers son style diffus et amphigourique : « ... res paucas e chartis erutas in longam narrationem extendit,

ita ut sermo in chartis usitatus inter verba relationis hic illic eluceat. » (1) Et Levison ne craint pas d'ajouter : « opusculum ergo in numero earum vitarum habendum est e quibus non tam res gestas sanctorum quam studia votaue posteriorum cognoscuntur. » En réalité, cette appréciation un peu sommaire ne saurait infirmer la réalité des faits contenus dans le récit, mais elle vise plutôt les procédés de composition (2). Notre prétendu Donat parle de l'abbaye d'Aindre comme si elle avait été régie dès l'origine selon la législation de S. Benoît, alors que du temps de S. Wandrille et de S. Hermeland, l'esprit des monastères était celui de S. Columban, que chaque fondateur adaptait de son mieux, pour en mitiger la rigueur. Ne soyons donc pas trop sévères pour l'auteur de la *Légende* ; sans lui, on ne saurait rien de la vie du bon S. Hermeland ; et ce serait vraiment grand dommage.

Déduction faite de ses artifices littéraires et de quelques anachronismes (3), le pseudo-Donat nous a laissé

(1) ... Loci allati allique similes omnino sermonem chartarum sapient neque dubium est, quin auctor, in origine monasterii describenda, usus sit ab ipso commemoratis, scilicet privilegio Pasquarii episcopi diocessani et charta Childeberti regis, quae caenobio vix constructo concessa esse dicuntur. » W. Levison.

(2) — « Donatus noster gesta Ermenlandi narratione satis proluxa exposuit. Nonnulla fratribus referentibus comperta habebat, fabulas scilicet exigui momenti cum rebus distinctis conjunctas... Ego auctoris regula Benedicti in monasterio vigeat, ita ut Ermenlandum quasi novum Benedictum celebraverit et res monastica ad exemplum regule illius describeret. Praeterea dialogos Gregorii M. legerat, unde apud eum non solum dicta Gregoriana, ut dixi, saepius deprehenduntur, sed etiam tot miracula cum Gregorianis miro modo conveniunt ; atque ea, quae de Agatheo comite episcopatus et Nannetensem et Redonicum usurpante rettulit, a Catalogo episcoporum Nannetensium quodammodo confirmata, verbis nonnullis exornavit quae Gregorius ad Totilum regem rettulerat. »

(3) a) Il est assez peu vraisemblable que S. Herbland soit né sous Clotaire III (657-673), dont il devint plus tard le premier échanson, princeps pinceruarum. Il naquit plutôt dans les dernières années de Clovis II (639-657). b) Ce n'est évidemment pas l'évêque Pasquier qui présenta S. Herbland à Childebert III (694-711), et qui obtint le diplôme d'exemption, puisque l'évêque de Nantes décéda vers 680. c) L'évêque Agathée ne doit pas être contemporain du saint abbé ; on pense qu'il a dû vivre 25 ou 30 ans plus tard, vers 745 ou 750. Il y a sûrement une méprise de l'auteur qui le fait intervenir dans son récit, probablement à la place d'un autre personnage moins illustre, qui portait le même nom.

un ensemble de faits, — trop peu nombreux en vérité, — et de miracles, qui peuvent servir de base à une notice biographique, à la condition de ne point trop appuyer sur les détails. On peut donc considérer la *Légende* comme authentique dans ses éléments essentiels.

#### PROPAGATION DU CULTE DE S. HERBLAND

La réputation de sainteté du fondateur d'Aindre s'est répandue tout particulièrement dans la région nantaise (1), le diocèse de Rouen, et le Cotentin. Honoré aussi en Anjou, Herbland paraît complètement inconnu dans le Maine, et, s'il est patron d'une paroisse au diocèse actuel de Laval, c'est que cette paroisse dépendait autrefois d'Angers ; de sorte qu'on le connaît peu en dehors de l'Anjou, de la Normandie et de la Bretagne.

Cependant les lieux où son culte eut le plus d'éclat sont l'antique paroisse de Saint-Herbland, à Rouen, et la collégiale Notre-Dame de Loches. Il jouissait dans ces deux églises d'un culte liturgique, avec office propre. La liturgie bénédictine n'a rien de particulier pour S. Hermeland. Noyon, son pays d'origine, semble l'avoir totalement ignoré.

Comment la dévotion à S. Hermeland s'est-elle établie dans telle région, telle paroisse ? Il faut renoncer la plupart du temps à le savoir, étant donné qu'on se voit dans l'impossibilité presque absolue de retracer, avec quelque apparence de précision, les voyages du saint, de signaler les lieux témoins de son passage et de sa prédication. Son biographe nous apprend seulement que S. Herbland parcourut les environs de

(1) M. de Veillechize écrivait en 1907 : « Dans la basse-Loire, le nom d'Hermeland est donné à nombre d'enfants de pêcheurs, de marins et de cultivateurs. »

Coutances, « en revenant de voir son abbé Lambert », ajoute Albert Le Grand. Il y visita les deux villas d'Orglandes et du Plessis ; et, si la paroisse d'Orglandes a oublié les miracles accomplis en sa faveur, la vénération du saint abbé a persévéré dans les localités environnantes : Sottevast, Boutteville, et Gourbesville.

Les traditions locales semblent aussi indiquer qu'il se rendit de Rouen à Nantes, à travers la Normandie, puisque son souvenir a persévéré dans le *Houlme*, au diocèse de Séez.

L'abbaye de Saint-Wandrille avait de nombreuses possessions dans les vicomtés de Falaise et d'Argentan, le Houlme et l'Hiesmois. Nous trouvons, dès la fin de l'époque mérovingienne, particulièrement dans la région d'Exmes : Monceaux (Monticellos), avec ses dépendances : Marilly, Sentilly, Damigny, qui relevaient de Neuvy-en-Houlme ; puis Vandes, près d'Alençon ; plus tard, sous le régime des Ducs : Chambois, Omméel, Avenelles, Argentan, Sarceaux, Mavo-ville, Coulandon, Cheffreville, Argentelles, l'Annepercé, Fresnay... Au comté d'Exmes, suivant l'hagiographe, le monastère d'Aindre possédait Cludion et Cranna (peut-être *Crennes* près Argentan).

Les églises d'Asnebecq, Rásnes et Faverolles furent données aux moines de Saint-Wandrille, vers 1086, par Roger de Beaumont ; mais il s'agit peut-être de restitutions faites à l'abbaye, ainsi qu'on le remarque dans la plupart des concessions accordées par Guillaume-le-Conquérant et ses successeurs (1).

Quand les moines de l'abbaye d'Aindre furent contraints de fuir devant l'invasion normande, à la fin du ix<sup>e</sup> siècle, emportant le corps de leur fondateur, la réputation du saint thaumaturge se répandit nécessairement sur leur passage et dans les lieux où les

(1) *Etudes critiques sur l'abbaye de Saint-Wandrille*, par Ferdinand Loth, Paris, Champion, 1913.

précieuses reliques furent accueillies : à l'abbaye de Beaulieu et finalement au château de Loches.

D'une manière générale, il est certain que le culte de S. Hermeland a été introduit de longue date dans les paroisses qui lui sont dédiées, bien qu'on ne puisse d'ordinaire en indiquer l'origine, ni en donner la raison.

Ces quelques notes, recueillies avec le plus grand soin, ont pour but de raviver la mémoire du bon saint Herbland, vénéré par nos aïeux, dont le culte fut toujours un gage des bénédictions du ciel.

Pour la documentation de ce travail, nous devons les plus vifs remerciements au R. P. Lecrocq, Prieur de l'abbaye de Saint-Wandrille, et à son confrère D.-J. Laporte ; à D. Heurtebize, bibliothécaire de l'abbaye de Solesmes ; à MM. Les Chanoines Jouen et Blanquart, de Rouen ; à MM. les Curés des églises dédiées à S. Herbland, qui ont bien voulu répondre fort gracieusement à toutes nos demandes de renseignements.

A. DAVID,  
*de la Congrégation du Saint-Esprit.*

(A suivre.)

## « NAVIGAIGE » SUR LES COTES BRETONNES

vers 1520

Le manuscrit 370 de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier (maintenant Bibliothèque Universitaire), date du début du xvi<sup>e</sup> siècle. Son premier possesseur fut, peut-être, Antoine de Conflans, dont le nom figure à l'intérieur du plat supérieur de la reliure, accompagné de la date « 29 Mars 1518 » (1). Il appartient, en dernier lieu, à l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre. C'est de sa riche bibliothèque qu'il passa dans un des dépôts littéraires où Prunelle, professeur à la Faculté, puisa, avec l'autorisation de Chaptal au profit de la Bibliothèque montpelliéraine.

Cet ouvrage (sur parchemin), incomplet et mutilé, est un traité des « faicts de la marine et navigaiges ». A ce titre général et par quelques passages, en particulier, il intéresse la Bretagne. Il débute par une fin de sommaire et le texte proprement dit commence par l'énumération des vaisseaux propres à chaque pays maritime :

« En la grant mer occéane, aux basses Allemaignes ou Germanes, comme Roussie, Norwaigue, Danne-march, venant en Frize en la hance tutanique, Holande, Zélande et Braband, y a gros nombre de hourques qui viennent par flottes en Brouaige et en Bretagne et à Saint-Tuval en Portugal, quérir du sel (f° 1 v°)... Angleterre, Escosse et Yslande, sont nefes semblables à celles de France comme de Normendie et Bre-

(1) L'auteur parle (f° 47 r°) du « roy Loys XII<sup>e</sup> decédé que Dieu absoille » ; on peut donc placer sa composition entre 1515 et 1518.

tagne (f° 2 v°)... A la coste de Bretagne sont gros nombre de navires a (et) caravelles semblables à ceux de Normendie, excepté qu'ils sont plus courts et en chastelles dautre façon, et en la plupart n'a que une mygiane (f° 3 v°) (1)... En la coste de Guyenne... y a esté faict de grosses nefes comme estoit « La Charrente »..., les nefes de Monseigneur des Cordes de Rochechoart, de Monseigneur de La Trimouille de la Rochelle qui est de présent à Brest (f° 4 r°)... »

L'énumération se poursuit, en passant par l'Espagne jusqu'à Gênes et Venise pour se terminer par des considérations sur la manière de « marchander » des marins méditerranéens et de ceux de l'Océan, les uns « plus subtilement » « car ils font tout à poix » (poids), les autres usant de « tonneaux, barrils et mesures... vont franchement et libéralement en besongne » (f° 7 r° et v°). Le feuillet suivant portait le début de l'armement d'une nef de cinq cents tonneaux. Nous en avons la fin avec 7 canons perriers, 10 harquebutes, etc... Puis vient la nomenclature de l'équipage, des « victuailles et advitaillement ». Des nefes de divers tonnages fournissent d'autres exemples.

L'auteur traite alors très superficiellement de la législation maritime ; il y reviendra plus loin. Pour l'instant il note surtout que, jusqu'à « l'estroict de Gebatail » (Gibraltar), ce sont les « rolles d'Auléron » qui ont force de loi dans les contestations entre marinières. Il donne après les « ordonnances » sur les signaux « fais pour naviguer jour et nuýt en une armée royalle ». Enfin, il dresse la liste des vaisseaux royaux qui pourraient être armés « s'il plaisoit au roy très chrétien faire une armée royalle pour aller contre les ennemys de la foy catholique ou autres ses enne-

(1) Migiane = misaine. C'est le cas de se souvenir des vaisseaux sculptés dans le granit qui décore la tour de Saint-Guénolé, Saint-Nonna et la Madeleine de Penmarc'h : ils sont contemporains.

mys ». En Normandie, signalons l'Hermine « qui est nef de quatre cens tonneaux ». Elle est probablement d'origine bretonne et nous fait songer aux navires de Jacques Cartier, dont le tonnage était bien plus faible. Au feuillet 42 v°, sous la rubrique *Basse-Bretagne*, on lit :

« Il y a en lisle de Groye, en Basse Bretagne, trois bons navires chacun de troys cens tonneaux qui feront pour les troys neuf cens tonneaux à homme pour tonneau, l'un portant l'autre porteront... IX<sup>e</sup> hommes.

» Si la Petite Loyse et la nef de Mailly, appartenant au roy, qui sont du port de cent cinquante tonneaux chacune estoient en ordre, elles serviraient au lieu de l'une de celles de Groye...

» En Penmarch et en Pouldavid, en Basse Bretagne, y a trois nefes chacune de douze vingt tonneaux... porteront sept cens vingt hommes... pour ce VII<sup>e</sup> XX hommes. »

Et plus loin il est bien spécifié : « N'avons mys que les navires qui sont au roy, et en y a de ses subgeets de Groye et de Penmarch en Basse Bretagne. Et si le dit seigneur voullait faire une descente en quelque pays estrange, il trouveroit encores en Normendie et Bretagne plus de cens navires de plus de cens tonneaux chacun » (f° 48 v°).

François I<sup>er</sup> laissera son adversaire, Charles-Quint, entreprendre de malheureuses expéditions en Afrique. Il devint, du reste, l'allié de Soliman et la France depuis les premières années du siècle était en bons rapports avec le sultan. Ce sera aussi sans déploiement de forces navales que le Malouin Cartier partira explorer les « terres neufves ». Quoiqu'il en soit, le manuscrit de Montpellier nous apporte avec la confirmation de l'importance de la marine bretonne — et cornouaillaise — quelques précisions intéressantes.

Jean MALO-RENAULT.

P. S. — Un portulan italien du xvi<sup>e</sup> siècle (N° 70 de la bibliothèque) nous fournit un certain nombre de noms pour la côte bretonne (Carte des f° 6 v°, 7 r°). Du Nord au Sud, avec d'autres noms trop estropiés pour être reconnaissables ont relevé :

Samalo (en rouge), brias (S. Briec), arleo (Morlaix ?), s. polo (en rouge), galuam (Goulven), barbarac (Aberwrac'h), samae (S. Mathieu F. T.). Brest (en rouge) à la place du Faou, la presqu'île de Crozon est supprimée et la côte Nord du Cap Sizun rapprochée d'autant. Des îles sont indiquées : 7 isole (Sept Iles), belingium (Béniguët), uxonti (Ouessant = Uxantos des anciens). Sur la côte Sud : odierna suivi de noms singuliers comme mendet, andan, sammquer (Quimper ? ?) [enn] araes (Alré = Auray ? ?). Puis uienas (Vannes), rodon (Redon !)... gareanda (Guérande), S. lazar (S.-Nazaire), Nantes enfin, placé à l'embouchure de la Loire. Les îles sont : sain, permarch (Penmarch !), claram (les Glénans), groia et bellila.

## BIBLIOGRAPHIE

### LES MISSIONS BRETONNES : HISTOIRE DE LEURS ORIGINES MYSTIQUES, par M. l'abbé Louis KERBIRIOU. (1)

Il ne faut pas demander à un livre ce que l'auteur n'a pas voulu y mettre. On ne cherchera donc pas ici l'histoire de nos deux grands missionnaires bretons ; c'est leur œuvre qui fait l'objet de cette étude, et si leurs figures s'en dégagent nettement avec leurs puissantes personnalités, c'est parce que tant vaut l'œuvre tant vaut l'ouvrier.

La situation religieuse de la Bretagne au 17<sup>e</sup> siècle était loin d'être brillante. Non pas qu'elle fût retournée au paganisme, comme on l'a parfois prétendu ; mais la foi s'était obscurcie, la morale fortement relâchée, la pratique était fort négligée, le respect du saint lieu avait disparu, et, devenu moins religieux, le peuple était devenu superstitieux. Toutefois, l'hérésie n'avait pas sérieusement entamé les évêchés bretons, et il y restait un grand fond religieux qui, joint au tempérament breton, constituait un élément très appréciable de réceptivité pour la parole apostolique. C'est dans ce milieu que Michel Le Nobletz et le Père Maunoir furent appelés à exercer leur apostolat.

Ce que M. Kerbiriou relève surtout dans nos deux apôtres, c'est qu'ils furent profondément psychologues, des « hommes puissants et compréhensifs de leur milieu et de leur temps ». Nul, en effet, ne sut mieux se mettre à la portée d'auditoires si divers et parler à chacun la langue qu'il était le plus à même de comprendre. Dom Michel, qui fut l'initiateur du mouvement, employa une méthode plus simpliste à première vue ; il voulut parler aux yeux et inaugura la méthode que nous

(1) Ce livre, in-8<sup>o</sup> de 260 pages, déjà honoré d'une subvention du Comité d'Encouragement des Études supérieures du Clergé (Comité Mgr Baudrillart-Jordan) et muni d'une approbation de la Sacrée Congrégation des Rites, vient d'être couronné par l'Institut Catholique de Paris, qui lui a décerné le Prix Sicard. Il est en vente chez l'auteur, à Kérinou, en Lambézellec, au prix de 10 francs : expédié franco pour 11 francs.

connaissions bien, celle des tableaux ; méthode naïve, qu'on a trop critiquée, qui n'est autre que la parabole en peinture, et qui, tout en mettant à la portée des gens simples les vérités fondamentales, permettait à l'apôtre d'élever ses auditeurs à de hautes considérations.

Le Père Maunoir, l'organisateur du relèvement religieux, utilisa aussi les tableaux dont il retoucha quelques-uns qu'il trouvait trop compliqués ; mais il s'adressa surtout au sens musical. Il composa des cantiques sur des airs nouveaux, mais faciles, ou même sur des airs connus et quelquefois profanes, et il y fit entrer la doctrine chrétienne, qui s'apprenait aisément et se fixait dans la mémoire. Il s'adressa aussi à l'instinct dramatique du peuple et inaugura les grandes processions cléricales à personnages nombreux, vrais drames représentant les mystères de la religion, et qui remuaient profondément les foules.

Les tableaux, les cantiques, les processions étaient à l'usage des fidèles. Le P. Maunoir composa aussi un Directoire à l'usage des confesseurs appelés à traiter certains cas tout-à-fait spéciaux et particulièrement graves : je veux parler des associés de la Cabale. La Cabale était une sorte de société secrète, antisociale et antichrétienne, dont les membres se donnaient, dit-on, corps et âme au diable, portaient sa marque sur leur corps et signaient leur marché de leur sang. En échange, le diable leur donnait le pouvoir d'opérer certains sortilèges et maléfices. C'était donc une association de sorciers, ou peut-être de malfaitteurs de haut vol et de gogos, dangereuse en tout cas et criminelle. Leurs lieux de réunion ou de sabbat étaient inconnus, et, même au confessionnal, ils ne livraient pas leur secret. Quelques *indiscrétions* se produisirent cependant sous la pression du remords, et donnèrent l'éveil. Ce fut pour venir en aide aux confesseurs que le P. Maunoir composa son Directoire, sorte de questionnaire où, par une suite d'interrogations graduées et discrètes, le confesseur amenait insensiblement le pénitent coupable à faire des aveux. « Le P. Maunoir », a dit un jésuite contemporain, « avait renfermé dans un examen sur les commandements de Dieu tous les péchés qui sont propres aux sorciers et aux magiciens ». Le P. Maunoir fut taxé d'exagération, de crédulité, d'imprudencence ; on le considéra comme un « sorciéromane ». M. Kerbiriou le justifie en démontrant d'abord la possibilité des interventions diaboliques, puis l'existence de faits assez nombreux, même en Bretagne, faits attestés par des témoignages irrécusables, par des mandements épiscopaux, des procès retentissants. Au surplus, le clergé lui donna raison et se joignit à lui pour combattre le mal ; les évêques approuvèrent.

rent sa conduite et le félicitèrent de substituer aux rigueurs déconcertantes de la justice et à l'appareil troublant des exorcismes, les voies miséricordieuses du saint Tribunal. Quant au Directoire, il fut approuvé par les supérieurs du P. Maunoir et par une commission dont faisaient partie S. Vincent de Paul et plusieurs membres de la Sorbonne. Ceci n'est évidemment qu'une trop pâle esquisse ; il faut lire les deux chapitres que M. Kerbiriou a consacrés à cette question et qui constituent la partie la plus personnelle et la plus neuve de son livre.

Dans l'œuvre de nos deux missionnaires, il ne faut pas négliger un élément indispensable et quasi infailible de succès : la sainteté de la vie, constituée par la prière, la pénitence, l'esprit surnaturel et la recherche unique de la gloire de Dieu et du salut des âmes. Un autre élément fut l'intervention de deux « collaboratrices mystiques », deux saintes âmes, Marie-Amice Picart et Catherine Daniélou, dont les prières et les souffrances aidèrent puissamment nos deux apôtres. M. Kerbiriou analyse la spiritualité de ces deux saintes personnes.

Le succès des missions bretonnes fut considérable, non seulement auprès du peuple, mais aussi auprès du clergé et de ce qu'on est convenu d'appeler « la société ». Dans ce dernier milieu, plusieurs entrèrent dans l'état ecclésiastique et se joignirent à ces équipes volantes que le P. Maunoir avait formées et qui, après avoir été ses auxiliaires, continuèrent son œuvre et devinrent la souche de nos missionnaires actuels. « Les résultats », dit M. Kerbiriou, « furent simplement merveilleux : une floraison luxuriante d'œuvres superbes ; tout un pays remué ; les missionnaires témoins de leur vivant du splendide renouveau dont ils ont été les artisans ; enfin, survivant à leurs auteurs, les missions bretonnes restées, dans leur cadre général, essentiellement les mêmes depuis trois siècles ».

Ce livre vient à son heure. La cause de nos deux missionnaires est pendante en cour de Rome. Or il n'est pas douteux que cette étude ne dissipe quelques ombres et ne fasse faire un grand pas à la cause : grâce à elle nous pouvons espérer voir proclamer prochainement l'héroïcité des vertus du P. Maunoir, que possède déjà Dom Michel Le Nobletz.

L'ouvrage de M. Kerbiriou lui a coûté un énorme travail de documentation, et aussi — pourquoi ne le dirais-je pas ? — une dépense considérable, puisqu'il a assumé personnellement tous les frais de la publication. Se procurer ce livre serait donc faire un acte de charité, et donner à l'auteur, avec un précieux encouragement, une aide pécuniaire qui ne saurait le laisser indifférent.

DOM J.-L. MALGORN.

**L'ART BRETON**, par Henri WAQUET. — Ce livre a pour but de définir la place de l'art breton dans l'ensemble de la production artistique française.

L'art breton n'a pas inventé la croisée d'ogives ni renouvelé la peinture. Il faut cependant compter avec lui, et il a des caractères qui le distinguent.

C'est un art populaire. Dans l'organisation primitive des paroisses, le peuple a tout fait, de concert avec ses prêtres. Plus tard, si l'on excepte le pieux Jean V, les Ducs n'ont cure des monuments bretons, qui surgissent du sol sous l'action des moines, du clergé, des gentilshommes et du menu peuple. Plus tard encore, c'est le « corps politique » qui conduit tous les travaux. S'il est populaire, l'art breton créera des monuments de proportions relativement modestes, mais ils seront épars au sein des landes et des chemins creux. Et l'on conçoit que ses créations les plus expressives s'étalent en Basse-Bretagne, où la race n'a presque rien perdu de sa pureté primitive.

Populaire, l'art breton est aussi original. Tributaire d'autrui, il reste toujours lui-même, parce que trop fier pour s'asservir. Ses monuments sont à l'unisson du paysage, et le granit qu'il emploie évoque la nature du sol.

L'art breton est, enfin, presque uniquement religieux. Architecture, sculpture, peinture, orfèvrerie, composition du vitrail, tout cela est, pour l'ordinaire, au service de la foi chrétienne.

Quelque chose de bien breton, ce sont les innombrables chapelles gothiques des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, qui forment la parure de nos campagnes. Plusieurs chapelles de l'âge roman existent encore : à cette époque elles devaient être très nombreuses.

C'est dans la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> que la Renaissance vient lentement influencer l'art breton, plus tôt dans la partie orientée vers la Manche, plus tard dans la Basse-Cornouaille.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, l'essor artistique est remarquable. C'est l'époque de nos magnifiques calvaires de premier ordre, sauf celui de Tronoën, quelque peu antérieur.

Parmi les cathédrales bretonnes, deux nous intéressent spécialement : celles de Quimper et de Saint-Pol de Léon. A Quimper, le chœur est des xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles, la nef des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup>. Si la nef n'est pas dans l'axe du chœur, c'est qu'on a voulu éviter d'entamer le palais épiscopal, qui venait justement d'être em-

(1) Deux volumes en grand in-8°, nombreuses héliogravures, 7 aquarelles. Prix 60 fr. Chez les principaux libraires de Brest, Quimper, Morlaix.

belli. On notera, du reste, à cet égard, que le transept Sud a moins de longueur que le transept Nord. A Saint-Pol de Léon, la nef, qui appartient aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles est antérieure au reste de l'édifice (XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup>). La marque bretonne s'y trouve dans le plan, qui admet les porches, et dans le clocheton qui s'élève du faite de la nef.

L'art breton se révèle original dans la création des annexes de l'église. Nulle part, ailleurs, les fontaines sacrées ne furent décorées avec plus de sollicitude ; aucun peuple ne construisit des calvaires, des ossuaires, des portes monumentales de cimetières, comparables à ceux de la Basse-Bretagne.

Sur le champ des morts le calvaire étend son ombre tutélaire, et quand il est de premier ordre, les auteurs se sont inspirés des *mystères* de la Passion, que représentaient des acteurs populaires, à l'occasion des grandes solennités. C'est encore une tendre pitié envers les trépassés qui est à l'origine des ossuaires, destinés à recueillir les ossements des morts exhumés du cimetière. D'abord simples édicules d'attache, ils se muent bientôt en chapelles funéraires, et finissent par devenir des palais. Quant à la porte monumentale du cimetière, on l'érige pour décorer l'entrée du saint enclos.

La fontaine sacrée, située à l'intérieur même de la chapelle, ou dans le proche voisinage, ou parfois à quelques centaines de mètres, est sous le patronage de la Vierge ou d'un saint. A part quelques superstitions, vestiges du paganisme, les pratiques auxquelles s'y livrent les fidèles sont inspirées du plus pur christianisme.

Dans l'art breton, la peinture ne tient qu'un rôle de second plan. La fresque est écartée, pour l'ordinaire, par l'humidité du climat. Le vitrail présente des œuvres de haute qualité. Le Léon, si riche en architectes et en sculpteurs, semble, dans ce domaine, tributaire de la Cornouaille, et l'on peut dire que les verrières brillent par leur opulence et leur variété, dans la région méridionale du Finistère, tout comme en certaines parties du Morbihan et des Côtes-du-Nord.

A l'époque de la Renaissance, le vitrail se ressent, chez nous, de l'influence italienne et il paie son tribut à l'école flamande. Un courant germano-flamand pénètre également la composition des verrières de la Passion.

En Bretagne, l'orfèvrerie ne se montra pas indigne de l'architecture. Morlaix en fut le centre principal. D'intéressants modèles subsistent encore, sous formes de fines chasses ouvragées, de somptueux calices, de riches patènes, de splendides croix processionnelles « tintinabulantes de clochettes ».

L'art breton décoratif a mis au jour de beaux meubles : coffres, armoires, lits-clos, buffets-vaisseliers.

Les plus anciens des coffres conservés remontent vraisemblablement au XVI<sup>e</sup> siècle. On y enfermait le linge et les habits. Au XVII<sup>e</sup> siècle, quand apparaît l'armoire, au coffre est réservée la modeste fonction de contenir les grains. On eut d'abord l'armoire à façade carrée, puis l'armoire à corniche. La première se maintint longtemps en Basse-Cornouaille, où l'on en trouve encore des spécimens. Quant aux lits-clos, disparus de bonne heure de la Haute-Bretagne, ils figurent encore dans l'ameublement des demeures paysannes, avec le banc-coffre qui s'y rattache par devant. Sans avoir grand relief, des figures géométriques, dessins au compas, cercles concentriques, y abondent. Les longues files de petits fuseaux, finement modelés, ne font leur apparition qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Au début de ce siècle, on voit également se présenter les premiers buffets-vaisseliers.

Au total, l'art breton a fourni une noble carrière. Une étude d'ensemble manquait pour en apprécier la valeur, M. Waquet nous l'a donnée, qu'il en soit félicité.

Son travail appartient à la *Collection Arts et Paysages*, éditée à Grenoble, par Arthaud. La splendeur de l'illustration y rivalisé avec l'élégance du style.

Il s'ouvre sur une belle photographie de M. le chanoine Abgrall, qui est un ravissement pour les yeux ; et, d'une page à l'autre, de façon continue, la douce extase se prolonge...

Ce beau volume chante la gloire de la Bretagne. M. Waquet en prépare un autre sur les *Eglises et Chapelles du Finistère*, qui sera tout à l'honneur de notre diocèse. Nous l'attendons avec impatience.

H. PÉRENNÈS.

\*\*

Abbé CALVEZ, Recteur de Tourc'h : PAROISSE DE TOURC'H.

Depuis qu'il est chef de la paroisse de Tourc'h, M. Calvez s'est appliqué à embellir son église, qu'il a également pourvue de trois nouvelles cloches. Il eut aussi l'heureuse idée de remplacer l'édicule ruineux qui servait de sacristie par un immeuble vaste, bien éclairé, comportant rez-de-chaussée et étage. Ces travaux ajoutés à ceux de son ministère, ne l'ont pas empêché de nous donner sur sa paroisse une élégante brochure.

La plaquette dédiée à Nosseigneurs Duparc, Cogneau et Mesguen, comprend trois parties : géographie, — églises, chapelles



paroissiales, — terres nobles, — suivies de quelques pages d'appendice.

On le lira avec intérêt et plaisir. Nous signalons aux amateurs de pittoresque d'*Histoire de brigand* qui occupe les pages 16-20.

A la liste des recteurs de Tourc'h, il faut ajouter le nom de M. Guével qui devint recteur vers Octobre 1807 et mourut en Juin 1808. Quant à l'abbé Le Guellec il était encore recteur en 1910.

M. l'abbé Calvez est un vétérane de l'histoire locale. Il publia en 1913, un fort joli travail sur *Pleiber-Christ*. Pourquoi s'attrèterait-il en si bonne voie ?

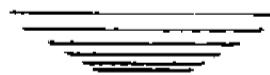
H. P.

\*\*

**SOLESMES, 11 JUILLET 1933.** — Élégante plaquette éditée par les soins de l'Abbaye de Saint-Pierre de Solesmes, et commémorant les fêtes du Centenaire de la restauration de cet illustre monastère. On y lira avec plaisir la pieuse allocution prononcée le 21 Juillet 1833 par le Révérendissime Dom Cozien, notre éminent compatriote, et le splendide discours de Monseigneur Duparc, Evêque de Quimper et de Léon.

Aux premières pages de la brochure figure la lettre du Pape Pie XI, à l'Abbé de Solesmes, témoignage de haut intérêt donné par le Saint-Siège aux fils de Dom Guéranger.

H. P.



# NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCESE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

## MORLAIX

Le mot Morlaix, en breton *Montroules*, vient du latin *Mons relaxus* : « la colline distendue ». La cité repose, en effet, au sein de trois collines.

En ce qui touche l'histoire générale de cette ville, nous renvoyons au Dictionnaire d'Ogée, aux recherches de Daumesnil, publiées par M. Allier (1), à l'*Histoire de Morlaix*, de G. Le Jean, Morlaix, Guilmer, 1847, in-12°, et à la *Notice* de M. de Blois, utilisée par les continuateurs d'Ogée. Le présent travail se restreint à l'histoire des monuments religieux et des établissements de Morlaix, de caractère religieux et social. Il s'appuie notamment sur la riche documentation fournie par nos Archives départementales et sur divers articles que M. Le Guennec a donnés au journal morlaisien *La Résistance*.

(1) *Histoire de Morlaix*, in-8°, Lédan 1879.

## LES PAROISSES

### SAINT-MARTIN

L'église Saint-Martin est un ancien prieuré donné en 1128 par Hervé, vicomte de Léon, à l'abbaye bénédictine de Marmoutiers (1).

#### ÉGLISE PAROISSIALE

L'église, restaurée vers 1477, eut sa tour gothique terminée en 1514. Elle fut gravement endommagée, le 28 Décembre 1771, par un coup de foudre, qui renversa le clocher sur la partie inférieure de l'édifice. On la rebâtit en 1775, et la première pierre fut posée le 9 Juin de cette même année, par Mgr Louis Gaspard Caze, intendant de la province de Bretagne. Les travaux coûtèrent 610.000 livres, et furent exécutés par Jean-Baptiste Souvestre, entrepreneur, habitant Guingamp, sous la direction de l'architecte Auffray. Le monument fut béni le 11 Novembre 1788.

Le plan d'ensemble est une croix latine terminée en hémicycle, tant au chevet qu'aux extrémités du transept.

La nef est séparée des collatéraux par deux rangs de colonnes, qui forment de chaque côté neuf travées, dans le sens de la longueur de l'édifice. Quatre autres colonnes ornent, de part et d'autre, deux chapelles latérales.

(1) Dom Morice ; *Preuves*, I, p. 558. — Le prieuré, auquel nommait le Roi, resta distinct de la cure. Il eut pour titulaire, à partir de 1745, l'abbé Claude Gaillande, prêtre sulpicien, docteur en théologie. Recevant 2.800 livres, le prieur devait au recteur la portion congrue. En 1776, Expilly sollicita l'union du prieuré à la cure.

Une tour élancée, amortie en dôme et en parfaite harmonie avec le style classique du fronton, a remplacé, en 1850, la lanterne octogonale qui surmontait le portail. Une grande statue de la Sainte Vierge provenant de la chapelle de Notre-Dame des Vertus couronne le clocher.



Les fenêtres sont ornées de riches verrières, offertes, du temps où M. Guéguennou était recteur (1857-1886), par des familles notables de la paroisse.

« Les deux anges adorateurs du maître-autel auraient été, d'après la tradition, trouvés sur un navire espagnol, capturé, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, par un corsaire morlaisien, dont l'armateur ayant un parent prêtre ou vicaire à Saint-Martin, les offrit à cette église. Ils étaient destinés, ajoute-t-on, à la cathédrale de Séville » (1).

Au bas de l'église, du côté de l'épître, on voit une *Mise au tombeau* du XVII<sup>e</sup> siècle, qui provient de la crypte de la chapelle de Notre-Dame des Vertus. Ce groupe est apparenté à la célèbre *Mise au tombeau* de Saint-Thégonnec.

Les murailles de l'église sont décorées de quelques bons tableaux.

Un procès-verbal, rédigé le 6 Septembre 1679, par François Bouyn, nous renseigne sur le mobilier de l'ancienne église paroissiale. Le voici d'après l'exposé qu'en a fait M. Le Guennec dans *La Résistance* :

« La dame douarière de Coëtlosquet, Françoise Le Ségaler, réclama la *supériorité* du chœur, à cause des armoiries dépendant de son manoir de Kerret, en Sainte-Sève, qui s'y trouvaient, tant au dehors qu'au dedans, ainsi que sur son banc seigneurial placé du côté de l'épître.

(1) Le Guennec, dans *la Résistance*.

La maîtresse vitre contenait, dans son tympan, les armes de France et de Bretagne, celles de Kergroadez seigneurs de Penzé (*fascé d'argent et de sable*), des Quélen, des Kerret avec leur devise: *Faire et Taire*, et diverses alliances, des Noblet, des Le Borgne. Cette dernière famille possédait les deux panneaux de droite du vitrail, où se voyait l'effigie peinte, en armure et agenouillé, d'Auffroy Le Borgne, vaillant guerrier qui avait contribué en 1489, avec l'héroïque Gouycquet, à la défense de Guingamp contre les Français. Il portait sur sa cuirasse ses armoiries: *d'azur à trois huchets (cors) d'or, brisé en chef d'un croissant de gueules*, et était présenté par son patron saint Auffroy. En face de lui était figurée sa femme. Catherine Marzin, au « cotillon » armorié *d'argent à un arbre de buis de sinople brisé d'un croissant de gueules*, et conduite par sainte Catherine. Plus haut, les armes des Le Borgne s'alliant à celles des Gozebriant, Lanorgant, Plounevez, Pérennez, Kerbihan et Kerbouric.

Ce vitrail, dont la description nous est conservée par un précieux aveu des archives de M. du Cleuziou, date à lui seul l'ancienne église, foudroyée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il appartenait en 1679 à Perrine Le Borgne, dame de Goasmelquin.

La première chapelle du côté de l'épître était dédiée à saint Sébastien et saint Roch, et dépendait du manoir de la Fontaine-Blanche, en Sainte-Sève, alors possédé par François Le Diouguel, sieur de Lanrus, qui avait placé dans le vitrail ses armes (*échiqueté d'or et d'azur, au chef d'argent, chargé de trois tourteaux de sable*), pleines et parti de celles de sa femme, Anne Guillouzou, qu'il avait épousée en 1653. Le blason des anciens possesseurs du lieu, les Forget, existait aussi dans la fenêtre, ainsi que sur les trois tombes et sur les deux bancs situés au-dessous, et sur le piédestal de la statue de saint Roch.

La vitre suivante contenait les armoiries des Pinart

*ondé d'azur et d'or, au chef de gueules, chargé d'une pomme de pin d'or*, seigneurs de Bréventec et de Kerdéouzer, en Saint-Martin-des-Champs, accolées à celles des Coëtquis, Rouzault, Quintin et Sénéchal. Le piédestal de Saint-Sébastien, l'enfeu et le banc y étant, offraient également l'écusson des Pinart. Trois autres bancs voisins appartenait au sieur de Keroriou, Le Gendre et consorts, à la dame de Keringant, et aux Noblet.

Du côté de l'évangile, la première chapelle était sous le vocable de la Trinité. Ses prééminences dépendaient du manoir de Kermadoret, aujourd'hui enclavé dans la rue du Porsmeur, mais encore reconnaissable à son portail ogival, ses deux grandes fenêtres à meneaux et le pavillon où s'enroule un large escalier de granit. Le vitrail renfermait les armes des Tréouret (*d'argent au sanglier de sable*), alliées à celles des Le Moyne de Ramlouc'h. Les Tréouret de Kermadoret, fondus dans Kerloaguen, possédaient, dans cette chapelle, une arcade avec tombe enlevée, un banc, et une autre tombe blasonnés à leur écusson, le tout prétendu en 1679 par écuyer François de Kerloaguen, seigneur de Kervézec, en Plourin.

La seconde chapelle du même côté, dédiée à saint François, relevait de la terre du Roudour, en Saint-Martin, possédée, en 1679, par écuyer Pierre Le Bihan. Ce dernier déclara au commissaire que les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> piliers lui appartenait, ainsi que les arcades, autels et chapelles y attachant, et lui fit voir en différents endroits les armoiries des Lagadec et des La Forest, anciens seigneurs du Roudour, puis, dans le vitrail, celles des Le Bihan (*d'or au sautoir de gueules issant d'une mer d'azur*), alliées à celles des La Forest et des Crechquérault.

Le chœur contenait encore deux bancs, l'un chargé des armes mi-parti de Boisboissel et de Noblet, dépendant de la terre de Merlen, en Locquénoles, l'autre

prétendu par écuyer Jean Le Bihan, sieur de Pennelé, ainsi que trois tombes avoisinantes.

Le vitrail situé au-dessous de la chapelle de Saint-François appartenait également aux Le Bihan de Pennelé, et était constellé de leurs armoiries avec diverses alliances, La Forest (*d'azur à six quintefeilles d'or*), Perrot ou Quinquizou (*fretté d'or et de sable*), Tréouret, Porsmoguer (?), Perrot, de Traounévez (*de gueules au chevron d'argent accompagné de trois coquilles de même*), Gourio (*d'argent à trois chevrons d'azur*). Ces dernières armes étaient celles de dame Gillette Gourio, épouse d'écuyer Jean Le Bihan, seigneur de Pennelé, en 1679, et possesseur de cette fenêtre, ainsi que de l'arcade, de la tombe enlevée et des deux bancs placés au-dessous.

La vitre suivante contenait un grand écusson, divisé en dix-sept quartiers, où l'on reconnaissait les armes des Marc'hec (*bandé d'or et de sable*), des Guicaznou, des Quityer (*d'argent à l'arbre de sinople à la cotice de gueules*), des Forget (*de gueules à trois croissants d'argent*), des Gourio, des du Parc Lanmeur (*d'azur au chevron d'argent accompagné de trois têtes de léopard d'or*). On voyait aussi dans le vitrail le blason des Toulgoët (*d'or à la quintefeuille d'azur*), anciens possesseurs du manoir de Traonarvélin, d'où dépendaient cette fenêtre, l'arcade et le banc placés au pied, et le tout appartenait au sieur de Porzamparc de Kergariou, de sa terre de Traonarvélin.

Contre le banc précédent était un autre banc, prétendu par le sieur Escaudy, et adossé à l'autel de Saint Jean-Baptiste.

Venait ensuite une autre vitre armoriée *d'argent à la fasce dentelée de sable*, qui est Noblet. Sous cet écusson, leurs armes se voyaient alliées à celles des Le Gac, et dans la même chapelle de Saint-Jean existaient trois bancs dont deux timbrés au blason des Noblet, qu'on disait appartenir au sieur de Fossé-

Rafflay de Boisboissel, à cause de la terre du Morlen, en Losquénolé. Cette terre avait été apportée aux Boisboissel par le mariage, en 1650, de Françoise Noblet, fille d'Isaac Noblet, seigneur du Morlen, Le Launay, Monteville, etc., et de Françoise de Tinténac, avec Gilles de Boisboissel, conseiller au Parlement.

La quatrième vitre éclairait la chapelle de Notre-Dame du Refuge, vulgairement dite la chapelle de Kerjourdren, et close par un balustre nouvellement posé par les soins du sieur Yves Tilly comme curateur des enfants de défunt Gilles Tilly. Dans la fenêtre était un écusson portant *d'argent à la coquille de gueules parti d'argent à deux fasces d'azur*, que le procès-verbal attribue à une famille Desnayes.

En face des fonts baptismaux, entourés de bancs à dossier, appartenant à la paroisse, il y avait une cinquième vitre sans armoiries. La grande fenêtre du bas de l'église, au-dessus des orgues, ne contenait qu'un seul écusson chargé des *hermines* de Bretagne.

La première chapelle hors du chœur, du côté de l'épître, était celle de la Confrérie du Sacre, et dépendait de la terre de Penanvern, en Sainte-Sève. Son vitrail renfermait les armoiries des Guingamp (*d'argent à six étoiles de gueules au croissant de même en abyme*), seigneurs de Penanvern en 1600, parti de diverses alliances, et celles des du Louët (*fascé de gueules et de vair de six pièces*), possesseurs de cette terre depuis le mariage, vers 1620, de Rolland du Louët, seigneur de Kerhom et de Jeanne Guingamp, dame du lieu. Suivant un acte du 1<sup>er</sup> Mars 1477, les « prétendant droits » en cette chapelle devaient à la fabrique une rente annuelle de vingt deniers.

Les prééminences de la seconde chapelle, placée sous le vocable de Notre-Dame de Pitié, appartenaient aux seigneurs de Tréoudal, en Saint-Martin, qui avaient leurs armoiries sur le vitrail. Dans le tympan se distinguaient le blason des du Plessis (*de sable au*

cygne d'argent becqué et membré de gueules), et celui des Geffroy de Tréoudal (*d'argent à la fasce d'azur surmontée d'une merlette et accompagnée de trois étoiles de même*), fondus dans du Plessis. On y voyait également d'autres écussons des Geffroy en alliance avec Kerc'hoent, Lanuzouarn, Gouzillon et le Chevoit.

La chapelle renfermait deux bancs dont le second était possédé par honorable femme Jacq.

Suivait l'autel de Sainte-Madeleine et de Sainte-Barbe, dont le vitrail offrait les armes des Lévier (*d'argent à la fasce d'azur, surmontée d'une merlette de même, et accompagnée de trois trèfles de gueules*), et celles des Balavenne (*d'argent à trois boucles de sable, surmontées d'un croissant de même*). Le blason des Lévier ornait également le piédestal de la statue de sainte Barbe.

Cette chapelle appartenait privativement à Mlle du Runiou Oriot, et un banc s'y trouvant, à la veuve Keruren.

La quatrième chapelle, dédiée à sainte Geneviève, dépendait du manoir du Roudour, duquel les anciens possesseurs, les Le Lagadec et les La Forest avaient encore leurs armes dans la vitre, et sur le socle des statues de saint Jérôme et de saint Goulven. Le dernier autel de l'aile droite, surmonté de l'image de sainte Anne, avoisinait un banc à trois ouvertures, prétendu par François Conan, sieur de Kerigou, voisin d'un autre banc à Mlle Kerriec, Jeanne Prédour et consorts.

En remontant vers le haut de l'église, on rencontrait, adossés aux piliers, le banc des héritiers de feu Maurice Barazer, placé sous les orgues, ceux des sieurs de la Villeneuve Ladviron et Kéridec Thomé.

L'arcade comprise entre les seconde et troisième colonnes du côté de l'épître, portait à sa clef de voûte l'écusson des Lévier, sculpté aussi sur un bénitier incrusté dans le second pilier. Le troisième avait à

sa base deux bancs, l'un possédé par les héritiers de feu écuyer René Geoffroy, sieur de Roch-Glas et blasonné de ses armes, l'autre par Jeanne Le Marchalant.

Au quatrième pilier, à droite, s'appuyait l'autel de Saint-Laurent, armorié d'un mi-parti de Le Borgne et de Rigolé, qu'on remarquait aussi à la clef de l'arcade de cette travée. Le banc adjacent était à la demoiselle de la Valletière. Plus haut, on trouvait les bancs du sieur de Praterou Siochan, du sieur du Roudour, en face de la statue de Sainte Marguerite, du sieur Kerleau, qui joignait l'autel de Saint-Yves, et de Saint Nicolas, fixé au cinquième pilier, du sieur de Lanharan le Borgne, et du sieur de Kéridec Thomé, voisin de l'autel des Cinq-Plaies et du Saint-Esprit, dépendant de la terre de Lomogan, possédée par la dame de Troffagan, qui y avait son banc armorié *d'un cerf*.

Contre le sixième pilier, à gauche, existait un autel en tuffeau, dédié à Notre-Dame de Bon-Secours, orné, au haut de son retable, des armes des Lagadec (*d'argent à trois trèfles d'azur, une étoile de gueules en abyme*), et appartenant au sieur du Roudour Le Bihan, ainsi que le banc contigu. Un autre banc, situé à droite de cet autel, était au sieur de Kerever Guilloton.

Enfin la chapelle de Notre-Dame des Vertus, situé sur le cimetière paroissial n'offrait dans ses fenêtres que les armes de France et de Bretagne. Au-dessous de l'autel se trouvait un saint Sulpice accompagné des mystères de la Passion et éclairé par trois vitres dormantes. »

Il y avait à Saint-Martin, au XVII<sup>e</sup> siècle, la confrérie des Agonisants, et celle de N.-D. du Mont-Carmel. La première obtint des indulgences du Pape Innocent XII (1697), la seconde de Clément XI (1704). En 1779 sont mentionnées avec les confréries précédentes, celles des Trépassés, de N.-D. de Vrai-Secours, des Cinq-Plaies, de Saint-Sébastien, et de Sainte-Anne.

### CHAPELLES

#### LA MADELEINE

Cette chapelle, dont il ne reste plus trace, est mentionnée en 1128, dans l'acte de fondation du prieuré de Saint-Martin. Il y avait une chapelle de la Madeleine sur les confins de la paroisse, mais en Taulé. Est-ce la même ? De cet oratoire, on voit encore l'emplacement et la fontaine sainte, qui donne une eau ferrugineuse.

#### SAINT-AUGUSTIN

Chapelle également mentionnée dans l'acte précité de 1128. Elle était située près du manoir de Portzmeur et a dû disparaître sous la Révolution. Elle dépendait de la communauté de ville, qui en nommait les fabriques annuels.

#### NOTRE-DAME DES VERTUS

Chapelle fondée en 1445 dans le cimetière de Saint-Martin, et qui était en ruines en 1772. Elle fut démolie avant la Révolution.

Le Père Cyrille le Pennec lui consacre ces quelques lignes : « Dans l'un des faux bourgs de la ville de Morlaix, nommé Bourret, qui est compris dans le ressort du diocèse de Léon, l'on peut visiter la belle petite chapelle de Notre Dame des Vertus, bastie tout auprès de l'église priorale de Saint-Martin ; elle fut commencée le 25 de Mars, le jour de l'Annonciation de la Vierge ; sacrée l'an 1445, elle fut bénite et consacrée par révérend Père en Dieu frère Louis de Cambout, Evesque titulaire d'Ammenets, suffragant de Cornouaille, le second dimanche d'aoust l'an de grâce 1556. Cette chapelle est fort fréquentée par les Morlaisiens, ce qui témoigne assez clairement que la

Sainte Mère de Dieu est très favorable à l'endroit de tous ceux qui l'honorent en ce lieu » (1).

Par acte daté de Sainte-Marie-Majeure, 14 Août 1666, et contresigné à Saint-Pol de Léon le 4 Juin 1667, le pape Alexandre VII accordait des indulgences à la Confrérie du Cœur de Jésus et de Marie, établie à Notre-Dame des Vertus. Le Souverain Pontife conférait une indulgence plénière au jour de l'entrée dans cette confrérie aux personnes qui, s'étant confessées et ayant communiqué, auraient fait une visite à la chapelle le vendredi de la Passion. — D'autres indulgences furent accordées par Clément IX (1670), Innocent XI (1682), Innocent XII (1697), Clément XI (1705, 1712) (2).

#### SAINTE-CATHERINE

Chapelle située au milieu du faubourg de la Ville-neuve, et fondée par les seigneurs de Pensez. Elle n'existe plus. La fontaine est toujours surmontée d'une statuette en pierre de la sainte.

#### SAINTE-MARGUERITE

Cette chapelle existait dès le xv<sup>e</sup> siècle, près d'une ancienne léproserie, au bord de l'ancienne route de Lesneven et de Saint-Pol. On n'en voit d'autres traces que le dé de son calvaire.

#### SAINTE-ANNE

Chapelle convertie en habitation, au hameau de Traonarvelin. Elle porte la date de 1633, et un écusson écartelé où l'on trouve la *quintefeuille* de la famille de Toulgoet.

(1) *Vie des Saints de Bretagne*, par Albert Le Grand, édition Kerducat, p. 501.

(2) Arch. dép.

SAINT-GERMAIN

Chapelle près du manoir de même nom. On y conduit les petits enfants au mois de Mai et on les roule sur l'autel, pour les préserver des maux de ventre (1).

CHAPELLE DE PENNELÉ

Elle se trouve au manoir du même nom, et date du XVII<sup>e</sup> siècle. Sa cloche semble provenir, d'après une inscription, de l'oratoire du château de Kernévez, près de Saint-Pol de Léon.

CHAPELLE DU MANOIR DE BAGATELLE

Elle remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle, et renferme de vieilles statues.

\*

Mentionnons les chapelles modernes :

*Chapelle Saint-Joseph*, construite vers 1860 à la Vileneuve, et décorée de fresques de Yan D'Argent.

*La Salette*, bâtie également vers 1860.

*Notre-Dame de Lourdes*, construite au haut de la rue Courte-de-Bourret, en 1874, démolie vers 1910.

*Sainte-Anne*, au manoir de Keryven.

*Saint-Louis*, au manoir de Kersercho.

Il y avait aussi une chapelle au manoir de Tréoudal, le *Trégurdal* de la vie de saint Tugdual, écrite par son disciple saint Louéan.

(1) Peyron, *Les églises et chapelles du diocèse de Quimper*, p. 215.

CLERGÉ

RECTEURS

*Avant la Révolution.*

1520. Philippe an Lagadec. — 1533. Tanguy Le Barbu. — 1543. Yves Le Barbu. — 1547-1549. Tanguy Le Barbu. — 1581. Nicolas Fouquet. — 1594. Yves Bris. — 1596. Jean Nuz. — 1627. René Spaignol. — 1628. A. De la Tinière. — 1629. Jean Prigent. — 1640. René de Poulpiquet. — 1679. Marc Dizeul. — 1682. Nicolas Le Pape. — 1685. François Mérer. — 1700. Jérôme Roussel. — 1732. Etienne Le Gat. — 1735. Jean-Marie Audren du Porslan. — 1747. Jérôme-François de Keroullas. — 1769-1790. Louis-Alexandre Expilly.

*Après la Révolution.*

1802. Toussaint-Yves Costiou, né à Lesneven, prêtre en 1787. — 1805. Jean Guerlesquin, né à Sainte-Sève, prêtre en 1772. — 1809. Louis Tanguy. — 1819. Yves Moal. — 1857. Joseph Guéguénou. — 1886. Yves Bernard. — 1889. Auguste Dourver. — 1891. Aimé Le Goff. — 1898. Jean-Marie Martin. — 1903. Pierre Kerjean. — 1911. Henri Le Bihan. — 1914. Léon Derrien. — 1917. Jean-Marie Guillerm.

CURÉS

1678. Alain Cariou, chapelain. — 1689. R. Michet. — 1690-1700. Nicolas Le Couze. — 1701-1716. Yves de Campagne. — 1706-1707. Pierre Inisan. — 1718-1730. Etienne Le Gat. — 1738. Yves Masson. — 1745-1754. Jean Lespaignol. — 1746-1750. M. F. Le Got. — 1746-1762. Ch. Gourvenec. — 1755-1780. Ruault. — 1767. Yves Talarmein. — 1774. J. Cole. — 1774-1791. Jean Guerlesquin. — 1785-1791. François Le Breton.

VICAIRES

1803. Jean Guerlesquin. — 1809. Le Roux. — 1817. Guillaume Durand. — 1819. Yves Le Pape. — 1827. Pierre de Quatrevaux. — 1827. Jean Le Corre. — 1830. Yves Merret. — 1831. Albert Kermenguy. — 1835. Olivier Salaün. — 1838. Charles Gras. — 1844. Jean Le Goff. — 1850. Amet Bourhis. — 1852. François Carbon. — 1859. René Troussel. — 1860. Louis Le Gall. — 1861. Jean Cornec ; Alzire Mauduit. — 1865. Noël Arhan. — 1868. Louis Suzeau. — 1875. Henri-Michel Rouzot. — 1875. — Eugène Nicolas. — 1877. Pierre L'Helgoualc'h. — 1880. Alain Bihan. — 1880. Jean Le Merdy. — 1882. Jean Le Meur. — 1884. Abel Robineau. — 1889. Gabriel Corre. — 1892. Joseph Piriou. — 1892. Louis Tanguy. — 1893. Jean-Louis Le Roux. — 1894. Jean Coatarmanac'h. — 1897. Yves Pronost. — 1901. Joseph Vicaire. — 1904. Yves Bosson. — 1906. Jean-Marie Le Berre. — 1908. Joseph Nizi. — 1912. Louis Loaec. — 1914. Pierre Cloarec. — 1922. Christophe Le Guillou. — 1925. Yves Creff. — 1925. Joseph Laot. — 1926. Charles Grall. — 1928. Jean-Ronan Raguénès. — 1933. Joseph Robin.

SAINT-MATHIEU

ÉGLISE PAROISSIALE

L'église de Saint-Mathieu fut fondée, avant le XI<sup>e</sup> siècle, en qualité de prieuré bénédictin, relevant de l'abbaye de Saint-Mathieu-fin-de-terre (1). Agrandie vers 1498, elle fut consacrée, en 1505, par le Morlaisien, Jean Calloet de Lanidy, évêque de Tréguier.

La tour, commencée le 10 Juillet 1548, ne fut achevée qu'en 1593. Gravement endommagée, l'année sui-

(1) Jusqu'à la Révolution, l'abbé de Saint-Mathieu prélève la dîme des offrandes et des revenus de la paroisse.

vante (Août 1594), par le tir des canons que les Ligueurs dirigeaient du château vers la batterie installée sur sa plate-forme par le maréchal d'Aumont, elle ne fut sérieusement restaurée que sept ans plus tard. En 1651, nouveau désastre : le lanternon s'effondra, entraînant tout le dôme de pierre. Ce qui nécessita une nouvelle restauration, exécutée vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Le dôme qui couronnait la tour fut démoli en 1778-1779, et remplacé par une calotte de zinc, peu digne du monument.

La tour subsiste toujours, mais l'ancienne église gothique a fait place, en 1824, à une construction de fort mauvais goût (1).

Les parties basses de la façade du clocher, de style Renaissance, sont ornées de mascarons, de niches et de consoles. Entre les deux premières moulures, à une hauteur de 2 m. 50, court une sorte de banderole flottante qui porte cette inscription :

LAN . MIL . CINQ . CENTZ . QVARANTE . HOVIT .  
LE . DIXIESME . IOVR . DE . IVILLET . FVT .  
COMMÈCE . CESTE . TOVR . EN . LHONNEUR . DE .  
DIEV . DE . NOSTRE . DAME . ET . DE . MONSEIGNEVR .  
SAINCT . MAHE .

A l'angle Sud-Est, près de l'entrée du cimetière, on lit :

*Mors tua, mors Christi, fraus mundi, gloria celi,  
Et dolor inferni, sint memoranda tibi.*

Au côté Nord :

*Propria qui servit juste petit aequa labori  
Et simul e propriis mutuat et repetit (2).*



(1) Voir Le Guennec, *La construction d'un clocher breton (Saint-Mathieu de Morlaix)* dans le *Bull. de la Soc. Arch. du Finistère*, 1931, pp. 16-27.

(2) Celui qui travaille pour soi réclame à juste titre un prix égal à son labeur. Il donne du sien et tout ensemble le retrouve.



L'église actuelle renferme plusieurs vieilles statues : un grand Christ en croix entre la Sainte Vierge et saint Jean, provenant de l'église du Mur, — saint Mathieu, — saint Tugdual, — Notre Dame de Délivrance, — sainte Anne, — saint Joachim, — sainte Marguerite, — saint Crépin.

Non loin de la porte du collatéral Sud, on voit un bas-relief en albâtre, représentant la Sainte Trinité.

Devant le maître-autel sont deux grands chandeliers en bois doré, richement sculptés, dans la manière du XVII<sup>e</sup> siècle.

Le 8 Avril 1859, une cloche fut bénite à Saint-Mathieu. On lui donna le nom de « Léoncie-Henriette ». Le parrain fut M. Cazin de la Trésorerie, représenté par M. Paul de Parscau, la marraine, Mlle Léontine Kerbriand-Postic.

Le 21 Avril 1872, Mgr Nouvel, évêque de Quimper, baptisa une cloche pour Saint-Mathieu. Elle fut nommée « Marie-Christine ». Parrain et marraine furent M. de Meynard, sous-préfet de Morlaix, et Mme Edmond Puyo (1).

Un procès-verbal du 4 Septembre 1679, dressé par ordre du commissaire réformateur du domaine royal à Morlaix, nous permet de connaître les écussons qui ornaient les vitres de l'église en même temps que les autels qu'elle renfermait. Nous prendrons ici pour guide M. Le Guennec, qui a identifié ces divers blasons.

« La maîtresse vitre coloriée ne contenait que deux blasons, *France* et *Bretagne* ainsi que la fenêtre située à gauche et les écussons formant lizière sur les arcades de la nef. La première chapelle du côté de l'évangile, dédiée à Saint-Sébastien et Saint-Roch, dépendait de la terre de Kerozac'h en Ploujean, et son vitrail offrait

(1) En 1575, la tour avait été munie d'une cloche de 1.957 livres. L'année suivante, une autre cloche, de 1.530 livres, rejoignait la première dans le beffroi.

les armoiries des Quintin, Jacobin, Fleuriot et le Sparler. Elle appartenait au sieur de Coatcaric Le Sparler, de Plestin.

« La deuxième chapelle du même côté était la chapelle de Kerret ; c'est là où se trouvait jadis le tombeau d'Hervé de Kerret, seigneur dudit lieu et du Val, lieutenant du capitaine de Morlaix en 1503, et d'Aliette de Guicaznou, sa compagne, sur lequel se lisait, au rapport de Cambry, cette fière devise :

*An tud quenta a oa er bed*

*A oa Guicaznou ha Kerret (1).*

« Ce mausolée devait avoir disparu dès 1679, car le procès-verbal ne le mentionne pas, et se borne à citer les armes de Kerret et du Val émaillant encore le vitrail. La chapelle, anciennement dite de Sainte-Catherine, et en 1679 de Notre-Dame des Agonisants, était alors prétendue par le sieur de Trovern Guillousou.

« La chapelle suivante, dont on n'indique pas le vocable, avait deux fenêtres contenant l'une les armes des Balavesne, seigneur de Mesily en Garlan, l'autre celles des Coatquis de Kernéguès (?). Les sieurs de Parthenay, Kervéguen Morvan et de Runangouez y prétendaient droits.

« La quatrième chapelle du côté de l'évangile était dédiée à saint Yves et dépendait de la seigneurie de Kernéguès, en Saint-Mathieu. On y voyait sur le vitrail les armoiries des Coatquis de Kernéguès, *d'argent au sautoir de gueules accompagné de trois quintefeuilles de même*, alliées à celles des Le Moyne, seigneurs de Ramlouc'h en Plougoulm, *d'or à six merlettes d'azur* et à celles des Quélen, seigneurs de Guernisac en Taulé. Cette chapelle appartenait à demoiselle Gilette de Coatquis, veuve de Messire François de Kergadiou, seigneur dudit lieu, qu'elle avait épousé le 18 Décembre 1645 dans l'oratoire du manoir de Kernéguès.

(1) Les premières personnes de la terre furent les Guicaznou et les Kerret.

« Sainte Anne et saint Laurent étaient les patrons de la cinquième chapelle, possédée d'abord par les seigneurs de Penlan en Ploujean. Sa verrière renfermait le blason, *de sable au cerf d'or accompagné de trois besants de même, à la bordure de gueules*, de Martin Nouël, sieur de Penlan, accolé à celui de sa femme Marie de Tavignon, qu'il avait épousée en 1628. Le banc placé sous l'enfeu offrait les mêmes armoiries et le tout était prétendu par écuyers Jean et Guy Chrestien, sieurs du Moustier et de Kerohic, et par noble homme Guillaume Quémeneur, sieur de la Boissière.

« La dernière chapelle vers le bas de l'église, dédiée à Sainte Monique ou à Notre Dame de Consolation, avait l'une de ses vitres chargée des écussons des Dourguy, seigneurs de Lambezre en Plougar, *de gueules à six besants d'or, à l'annelet d'argent en abyme*, alliées à celles de La Forest, des Dourduff et des Kergus de Troffagan, et l'autre aux armoiries des Salaün de Kermoal, *d'argent à la hure de sanglier de sable couronnée d'or*, mi-parti de Rigolé.

« La grande vitre située derrière les orgues n'avait que deux écussons, France et Bretagne.

« Du côté de l'épître, la première chapelle avoisinant le maître-autel était celle des Cinq Plaies, qui dépendait de la maison du Valpinart, dans la paroisse. Les armes de Messire Paul Pinart, chevalier, seigneur du Val, Lézarazien, Kerdéouzer, le Cosquer, mort le 10 Novembre 1662 sans laisser d'enfants de sa femme, Marie de Kerouartz, s'y voyaient dans la vitre, alliées à celles de sa compagne, et ornaient aussi la tombe enlevée où il reposait avec ses ancêtres. Les Pinart portaient : *d'or à trois fasces ondées d'azur, au chef de gueules chargé d'une pomme de pin d'or*. Marie de Kerouartz, décédée le 14 Septembre 1669 à Saint-Melaine, fut inhumée dans l'église conventuelle des R. P. Minimes, à Saint-Fiacre.

« La chapelle suivante, sous le vocable de Sainte Eli-

sabeth, appartenait à la famille Oriot du Runiou, très riche lignée morlaisienne. Le blason mi-parti de Jean Oriot, sieur du Runiou, et de sa femme, Guillemette Le Borgne, mariés en 1643, était peint sur les vitraux et sur la sablière du lambris.

« Venait ensuite l'autel de Notre-Dame de Callot, revendiqué par le seigneur de Pennelé Le Bihan, d'autant plus que ses armoiries, *d'or au chevron de gueules naissant d'une onde d'azur*, s'y trouvaient dans la fenêtre avec diverses alliances.

« Le procès-verbal n'indique point le vocable des deux chapelles qui formaient la quatrième et la cinquième du bas-côté. L'une d'elles avait été fondée par les Le Garrec, seigneurs de Coatmenguy en Ploujean, et contenait leurs armoiries, *de sable fretté d'or, au franc canton d'or au lion de sable*, alliées à celles des Calloët et des Lézormel. Cette famille Le Garrec s'est fondue au seizième siècle dans Trogoff de Kerprigent. Il y a quelques années, on a démoli dans la Grand'Rue une belle vieille maison gothique qui était l'ancien logis des Le Garrec et un manteau de cheminée en granit, orné de leur écusson *brisé d'un trèfle de sinople*, s'est vu longtemps gisant au bord du cours Beaumont, près de la fontaine des Anglais. Nos compatriotes ont, il faut l'avouer, peu de respect pour les vieux souvenirs et les noms historiques de leur ville...

« L'autre chapelle était réclamée par Maître Guillaume Gourgeault, sieur du Parc, comme héritier de défunte demoiselle Marguerite Le Rest, sa grand'mère.

« Enfin, la chapelle de Saint-Etienne terminait l'aile droite de l'église. La famille Floch la possédait à titre de dépendance de sa terre de Mesily en Carantec, et y avait ses armes : *d'azur au cerf passant d'or*.

« Plusieurs autres autels se trouvaient fixés aux piliers de l'église. Du côté de l'épître, à partir du haut de la nef, on rencontrait celui de Notre-Dame des Anges, avec banc à écuyer Guillaume Le Veyer, sieur

du Cosquer ; puis l'autel et les bancs de la seigneurie de la Tour, en Plougonven, appartenant au sieur de Partevaux ; l'autel de Saint Tugdual, armorié d'un mi-parti de Rigolé et Le Lévyer ; les bancs des sieurs du Verger Guillemot et de Kergroas, celui des Toulgoët ; l'autel de Saint Nicolas, et l'autel de Notre-Dame de Bonne Nouvelle, entouré de bancs et de tombes au seigneur de Lannidy Calloët.

« Du côté de l'évangile étaient les autels de Notre-Dame de Pitié, au seigneur de Kernégues ; d'une autre Notre-Dame de Pitié, à la famille du Val, avec bancs aux Le Goarant, Le Diouguel et Kergroas ; de Saint Crépin, appartenant à la confrérie des cordonniers ; de l'Ecce Homo avec bancs aux Le Cordier et Kermarquer ; de Saint Jacques avec bancs aux Kerreraut, Guillouzou de Trovern, Le Roux de Pennemont, Guéguen de Runangouez, Pivolot de Kergos ; et de Saint Joseph avec bancs aux Collin de Coatélant et Rigolé de Keridec (1). »



Dix confréries existaient à Saint-Mathieu. En voici l'énumération : les Agonisants, — les Cinq Plaies, — Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, — Notre-Dame des Carmes, — la Sainte Vierge, — Sainte-Anne, — le Saint-Sacrement, — Saint-Sébastien et Saint-Roch, — Saint-Yves, — les Trépassés.

#### CHAPELLES

##### SAINTE-MARGUERITE

Cette chapelle, dont il ne reste plus trace, servait d'ossuaire dans le cimetière attenant à l'église Saint-

(1) L'église de Saint-Mathieu vient de s'enrichir de verrières, retraçant l'histoire de l'apôtre qui en est le titulaire. Pour le moment, cinq seulement des fenêtres ont reçu leur nouvelle ornementation.

Mathieu. Elle avait été rebâtie et bénite par Mgr Champion, évêque de Tréguier, le 28 Octobre 1624.

C'est là que furent inhumés le frère Louis Polart, capucin, décédé en 1631, victime de son dévouement en soignant les pestiférés, puis Guy Le Quilliou, chapelain de Saint-Mathieu, mort le 17 Mars 1668, enfin François Jagu, vicaire perpétuel de la paroisse, rappelé à Dieu le 20 Juillet 1707 (1).

##### SAINT-AVERTIN

Cette chapelle, sise à l'entrée du cimetière de Saint-Mathieu, est mentionnée en 1502, et subsistait encore en 1723. Elle a totalement disparu. La statue de Saint Avertin qui s'y trouvait se voit aujourd'hui dans l'église Saint-Melaine.

##### SAINT-JACQUES

Chapelle de haute antiquité. Dans une supplique adressée à la Municipalité, vers 1704, il est dit : « Cette chapelle appartient à la communauté de ville, c'est la première où vos nobles ayeux ayent adoré le vrai Dieu à Morlaix, ayant servi très longtemps de mère paroisse à toute cette ville. »

Réparée en 1659 et en 1705, la chapelle était en ruines à la date de 1747. On en voyait encore les débris en 1789. Son pignon était orné d'une statue colossale de Saint Christophe, et on admirait le fût très élevé et très ouvragé de la croix voisine.

Un inventaire de 1876 signale dans le trésor « une chapelle d'argent en forme de reliquaire avec tour, garni de trois fausses pierres, ayant 6 pouces de long sur 3 1/2 de largeur, dédié à Saint Jacques, — un autre reliquaire d'argent de 9 pouces de long sur 4 de large, garni de fausses pierres rouges, supporté par 4 lions ».

(1) Le Guennec, dans la Résistance.

## NOTRE-DAME-DU-MUR

Petite chapelle construite en 1833-34, dans le cimetière de Saint-Mathieu, en mémoire de la célèbre Collégiale de Notre-Dame-du-Mur. Mgr Graveran la bénit le 8 Septembre 1834. On y conserve l'ancienne statue ouvrante de Notre-Dame-du-Mur, toujours en grande vénération, deux jolis bas-reliefs coloriés du XVIII<sup>e</sup> siècle et un tableau votif où apparaît le clocher de l'ancienne église, ainsi que la porte fortifiée de Notre-Dame au confluent du Jarlot et du Queffleut.

## HÔTEL-DIEU

L'Hôtel-Dieu était sous le patronage de Saint Eflam. On y remarquait, dans sa chapelle, les armes de Boiséon, Calloët et de Goëzbriant, ainsi que deux autels, l'un dédié à Notre-Dame-des-Grâces, l'autre aux Saints Cosme et Damien. Sur le mur extérieur on lisait ces mots : HIC EST DOMVS DEI (1)

Cet Hôtel-Dieu se trouvait sur la place de Viarmes actuelle. Il a été incendié en 1705, et reconstruit dans de plus vastes proportions, en amont de la ville, sur le flanc Ouest de la colline du Château.

## CLERGÉ

## RECTEURS OU VICAIRES PERPÉTUELS ET PRIEURS

1542. Léonard Fabri (Lefebvre). — 1543. Tanguy Campir, prieur. — 1549. M. Bonhom. — 1567. François de La Tour, prieur-curé. — 1570. Riou Argantec. — 1573. François Corre. — 1586. Guillaume Quintin. —

(1) Procès-verbal de 1676 (Arch. du Finistère A, 19).

1589. Yves Hénaff. — 1590. Vincent Quintin, prieur. — 1591. François Laurans. — 1592. Yves Gallic. — 1594. François Lay. — 1610. Goulven Pengam. — 1615. Louis Silliau. — 1622. Jean Tournemouche, prieur et chanoine de Tréguier. — 1637. François Menou. — 1659-1707. François Jagu. — 1708. G. Collas. — 1730. G.-Y. de Kerret. — 1736. J.-G. Quihery de la Touche. — 1756. G. Cocquart. — 1772-1791. Jean-Marie Pitot.

## CURÉS

1668. Henri Cillart. — 1677. Louis Kerlosquet, chapelain. — 1708. François Le Dréau. — 1709. Le Bigot de Kerjégu. — 1712. Louis Daniel. — 1716-1725. T. Le Guichard. — 1728-1738. Le Bris. — 1738-1741. P. Lesquin. — 1743-1748. Jean Adam du Pont. — 1747-1748. M. Mallédant. — 1749-1750. J. Le Saux. — 1751-1754. L. Thomin. — 1755-1763. J. Alexis Le Goff. — 1757. Gilles Le Diouris, chapelain et distributeur de Saint-Mathieu. — 1764. G. Cocquart. — 1764-1707. François Capitaine. — 1768. R. Lachiver de Kergoc. — 1768-1775. J.-M. Lancien. — 1769-1779. G. Cole. — 1771-1774. M. Le Mével. — 1776. P. Le Scritt ; François Menguy. — 1776-1779. J.-F. Barazer. — 1779-1787. Du-jardin Counan. — 1779-1786. J. Le Marrec. — 1780-1781. P.-M. Poënces de Lanoë. — 1780-1787. J.-P. Grossin. — 1785-1789. Cloarec. — 1787-1791. Jean-Marie Boulch. — 1788-1791. Le Moine.

## CURÉS-DOYENS

1803. Jean-Marie Pitot. — 1805. Le Dall de Trome-lin. — 1806. Olivier-Marie Floch. — 1821. Jean-Louis Kermanac'h. — 1860. Hervé-Marie Cloarec. — 1873. François Rolland. — 1886. Louis-François Cosquer. — 1891. Jean-Louis Le Duc. — 1911. Herlé Kérisit. — 1925. Léon Pichon. — 1934. Louis Boulic.

## VICAIRES

1815. François Cottain. — 1816. Jean-Louis Kernnac'h. — (1) Casimir Habasque. — 1817. Guillaume Durand. — 1819. Goulven Prigent. — 1820. Yves Rossec; Ténénan Le Gallou; Olivier Quentric. — 1821. Jean-Marie Rossec. — 1822. Jean Moullec. — 1823. Pascal Plusquellec; Auguste Léonard. — 1827. Jean-Yves Berriet. — 1828. Eugène Isnard. — 1829. Yves Coadou. — 1830. Victor Taburet. — 1832. Pierre Goardon. — 1835. Yves Prémel-Cabic. — 1836. Jean-René Le Lann. — 1836. Jacques Pouliquen. — 1837. Jean-Marie Tréguier. — 1839. Corentin Le Dé. — 1841. Jean-Marie Ronarc'h. — 1844. Yves Quéinnec. — 1845. Vincent Le Moign. — 1846. Jean Le Bihan. — 1847. Alain Robic; Alain Berthou. — 1847. Charles Lichou. — 1848. Pascal Quélenec. — 1849. Guillaume Le Guen. — 1850. Alphonse Le Pennec. — 1856. Jean-François Derrien. — 1862. Paul Morel. — 1864. Auguste Morgant. — 1867. Jean Lamour. — 1874. Yves Lozac'h. — 1875. Augustin Troussel. — 1875. Olivier Le Roux. — 1878. Yves Stéphan. — 1879. Jean-Marie Derrien. — 1883. Jean Philippot. — 1886. Jacques Le Sann. — 1887. Albert Cloastre. — 1897. Arsène Penndu. — 1897. Louis Caradec. — 1899. Claude Vigouroux. — 1900. Guillaume Mazé. — 1905. Paul Mao. — 1913. Jean-Marie Conseil. — 1919. Jean Morvan. — 1919. Auguste Hervé. — 1920. Jean-Louis Bodénès. — 1932. Marcel Jaffré. — 1933. Jean-Louis Dantec.

(1) Ici, nous ignorons la date.

(A suivre.)

# SAINT HERBLAND

Moine de Saint-Wandrille

Fondateur et Premier Abbé d'Aindre au Diocèse de Nantes

## PREMIÈRE PARTIE

### LA VIE DE SAINT HERBLAND

(645-720)

#### INTRODUCTION HISTORIQUE

Les temps où vécut Herbland ont laissé dans notre histoire un assez lugubre souvenir : c'est la période des *Rois Fainéants*, véritables fantoches entre les mains de leurs ministres, qui accélèrent par leur faiblesse le déclin d'une dynastie.

Après Dagobert I<sup>er</sup>, décédé en 639, à l'âge de 38 ans, aucun roi ne gouverna par lui-même ; l'administration tout entière fut laissée aux *Maires du Palais* qui, durant la minorité d'une série de princes enfants, exercèrent la plénitude du pouvoir, tantôt en lutte, tantôt d'accord avec les tuteurs de ces princes ou les grands vassaux. Cinquante ans de guerres civiles furent la conséquence de cet état de choses.

Le royaume de Dagobert avait été partagé entre Sigebert II, roi d'Austrasie, et Clovis II, roi de Neustrie et Bourgogne : ce dernier âgé de trois ans, l'autre à peine majeur.

En Neustrie, le Maire du palais, Erkinoald, aspirait à dominer sans contrôle, surtout après la réunion des trois royaumes (656), et, dans ce but, il fit épouser à Clovis II une jeune esclave d'une rare beauté, que les corsaires avaient amenée de la côte anglaise.

Le roi étant venu à mourir (657), Erkinoald maintint le royaume indivis entre les trois fils de Clovis : Clotaire III, Childéric II et Thierry III, qui régnèrent sous la tutelle de la reine Bathilde, soumise elle-même à l'autorité du Maire du palais, auteur de sa fortune.

Les divisions éclatèrent de nouveau, à la disparition d'Erkinoald (660), et le royaume fut divisé. Les grands de la Neustrie et de la Bourgogne se rallièrent à Clotaire III, en lui imposant pour Maire le comte Ebroïn qui, de basse extraction, s'était élevé à force d'habileté et d'ambition ; de leur côté, les Austrasiens placèrent sur le trône un enfant de trois ans, que l'on supposa petit-fils de Childéric II ; ils lui donnèrent le nom de Childéric III, et désignèrent Wulfoald comme Maire du palais.

La pieuse reine Bathilde s'était montrée digne de sa haute fortune par une administration prudente et par des réformes bien entendues. Sa douceur, qui s'alliait heureusement à une grande fermeté, réfrénait pour un temps la tyrannie ambitieuse d'Ebroïn ; mais cet homme, qui ne pouvait souffrir aucune entrave, l'amena, ou peut-être la contraignit, en 665, à prendre le voile à l'abbaye de Chelles, qu'elle avait fondée peu auparavant. C'est là qu'elle devait saintement terminer sa vie, en 680. Délivré de toute contrainte, Ebroïn s'empessa de recourir aux procédés les plus despotiques ; neuf évêques, un grand nombre de prêtres, et les chefs des familles les plus puissantes furent exterminés ; puis, à la mort de Clotaire (673), il fit couronner son frère Thierry, sans même consulter les grands du royaume.

Mais, poussés par le Maire du Palais, Wulfoald, les

seigneurs d'Austrasie et de Bourgogne envahirent la Neustrie. Thierry fut contraint de s'enfermer à Saint-Denis, tandis qu'Ebroïn prenait le froc à Luxeuil. Tous les Francs reconnurent pour roi Childéric II (670), autre fils de Clovis II ; mais ce prince, que ses violences et ses vices avaient rendu méprisable, périt misérablement de la main de Bodilon, dans la forteresse de Chelles, avec toute sa famille, sauf, dit-on, un tout jeune enfant qui se réfugia dans le cloître, où il vécut sous le nom de Frère Daniel.

Wulfoald rappela d'Angleterre un fils de Sigebert II, qu'il fit proclamer en Austrasie, sous le nom de Dagobert II. De leur côté, les leudes de Neustrie et Bourgogne allèrent chercher à Saint-Denis l'infortuné Thierry III, et lui donnèrent pour Maire un fils d'Erkinoald, appelé Leudèse. Mais, sur ces entrefaites, le terrible Ebroïn avait franchi la clôture de Luxeuil pour reprendre la lutte. Il fit apparaître subitement un Clovis et un Clotaire, soi-disant fils de Clotaire III, puis il s'empara de Saint Léger, qui fut décapité, en 676, après avoir supporté les pires tourments.

Sacrifiant alors ses deux monarques supposés, Ebroïn se rallia à Thierry III, à condition d'être son Maire du palais (678). On le vit déposer et bannir les évêques, piller églises et couvents, troubler les religieuses et les moines dans leur retraite.

En 679, Dagobert II est mis à mort par la faction d'Ebroïn, qui lui-même périt, en 681, assassiné par Hermanfroi, au moment où il s'appréta à réunir de nouveau sous son emprise redoutable les trois royaumes.

Quelques années plus tard, 687, les Neustriens ayant été battus à Testry en Vermandois, Pépin d'Héristal s'imposa au roi Thierry comme Maire du palais et fonda la puissance de sa maison dans tout le pays des Francs, sans pourtant prendre le titre de roi.

A la mort de Thierry III (691), Pépin transmet la couronne successivement à Clovis III, puis à Childébert III (695), et ensuite à Dagobert III, fils du précédent (711).

Pépin d'Héristal décéda lui-même en 714, laissant un fils qui fut Charles Martel, Maire d'Austrasie.

A la mort de Thierry IV (737), Pépin laissera, durant cinq ans, la nation sans roi, puis, avant de mourir, il partagera le territoire franc et l'autorité entre ses propres fils Carloman et Pépin Le Bref. Carloman se retire au Mont Cassin (747), laissant le pouvoir à son frère qui sera proclamé roi des Francs, en 751, après la déposition de Childéric III, et sacré à Soissons par S. Boniface, archevêque de Mayence. La dynastie carolingienne était fondée.

César Cantu nous a tracé un portrait typique du roi *faînéant*. « Il n'y avait dans le roi qu'un titre, et sa fonction se réduisait à s'asseoir sur un escabeau d'or sans dossier ni bras, à porter la barbe et la chevelure longues, et à jouer le rôle de l'homme qui commande. Le monarque donnait audience et répondait aux ambassadeurs ; mais sa réponse lui était dictée. Le Maire du palais lui assignait un revenu déterminé, au-delà duquel il ne possédait qu'une petite maison de campagne, quelques terres et à peine assez d'esclaves pour le servir. C'était là qu'il vivait toute l'année, pour n'en être tiré qu'au mois de Mai, comme une vieille relique que l'on respecte encore. Montant alors sur un char traîné par des bœufs, dont un laboureur aiguillonnait le pas tardif, il comparaisait dans l'assemblée des Grands, avec le manteau bleu et blanc, en forme de dalmatique, raccourci des deux côtés, tombant jusqu'aux pieds par devant et traînant par derrière ; il avait sur la tête un cercle d'or avec double rang de pierres précieuses, et tenait à la main une verge d'or longue de deux mètres, et garnie de pierreries à l'extrémité. Après avoir reçu

le don annuel, il retournait à son manoir ; mais pour tout ce qui concernait l'Etat au dehors, c'était affaire du Maire du Palais, qui commandait en son nom » (1).

Un chroniqueur, qui racontait les choses comme il les voyait, tout simplement, s'exprime ainsi : « C'était la coutume, chez les Francs, que les princes régnaient, sans faire ou vouloir autre chose que manger et boire stupidement, rester chez eux, présider, au commencement de Mai, l'assemblée du peuple, saluer les gens et en être salués. »

Ces quelques notions d'histoire nous aideront à mieux comprendre les motifs humains qui disposaient les âmes de bonne volonté à recevoir l'appel de Dieu et à rechercher, dans la solitude des cloîtres, ce don divin que le monde leur refusait : la *Paix* !

#### LA VIE DE SAINT HERBLAND

Au temps de Clovis II, fils du roi Dagobert, alors que les royaumes réunis de Neustrie et d'Austrasie jouissaient d'une tranquillité relative et que S. Eloi (1) illustrait le siège de Noyon, vers 645 naquit, en ce diocèse, Herbland, issu d'une famille noble qui le destinait à la carrière des armes. Remarqué entre tous ses condisciples par sa parfaite éducation et la pureté de ses mœurs, l'adolescent ne tarda point à s'attirer les bonnes grâces du roi Clotaire III, qui le fit son grand échanson.

Il grandit, par conséquent, sous les yeux de l'ambitieux Ebroïn, maire de Neustrie, le grand niveleur de l'époque mérovingienne. « Ces temps, où l'on n'entendait parler que de guet-apens, de carnages et de supplices, furent aussi ceux des grandes vocations mo-

(1) *Histoire Universelle*, par César Cantu, Paris 1880. — Livre IX. Neuvième époque. Tome VIII, chap. X, p. 184-201.

(1) Saint Eloi, évêque de Noyon (588-659).

nastiques et religieuses. Dans ce déchaînement de passions furieuses, naissent les âmes humbles, uniquement faites de douceur et de piété. »

Sous la pieuse influence de la reine Bathilde, la Cour de Neustrie fut, à cette époque tourmentée, une véritable pépinière de saints : on y vit passer Philibert et Wandrille, appelés à fonder de célèbres abbayes ; Wulfran, le futur évêque de Sens ; Léger (1), destiné au martyre ; Lambert, qui mourra archevêque de Lyon ; Evroult et Evremond, qui devaient illustrer le diocèse de Séz par leurs vertus et leurs miracles.

Le jeune Herbland ne tarda point à suivre leurs traces et se rendit à l'appel de Dieu. Sans doute, il fut frappé de la grâce, comme tant d'autres, à la vue des sinistres événements qui se déroulaient autour de lui.

Temps lugubres que ceux-là ! « La prédiction qu'un moine prêtait à la reine Basine, mère de Clovis, une sage païenne, s'était réalisée. Au règne des lions, des léopards et des licornes avait succédé celui des ours et des loups qui s'entre-déchiraient. Maintenant était venu celui des chiens, des rongeurs et des bêtes glapissantes. D'où viendraient l'intelligence, la force, l'unité, le salut du royaume, si ce n'est de Dieu ? »

Le rêve mystérieux que la légende prête à S. Aubert, son contemporain fut peut-être aussi, pour Herbland, un signe du ciel. « Il voyait une barque tendue de noir, comme un grand cercueil, descendre l'un des fleuves de France. Sur cette barque se trouvait un des rois mérovingiens. Tantôt c'était un vieillard émacié de débauches, chargé de chaînes et entouré de spectres horribles qui le maltrahaient. Le malheureux poussait des cris, en invoquant saint Denis et saint Martin, mais en vain. Quand la barque atteignait

(1) Saint Wulfran, évêque de Sens (692-695) décédé à Saint-Wandrille, le 20 Mars, avant 704.

(2) Saint Léger, évêque d'Autun, après 660, décapité en 679, par ordre d'Ebrouin.

l'Océan, une tempête effroyable la balayait, ou bien un volcan sortait de l'eau pour la dévorer comme une bouche de feu. Tantôt c'était un jeune homme vigoureux, les mains liées sur le dos, que des mercenaires conduisaient au fond d'un cloître pour le tonsurer. Tantôt il voyait couché dans la barque un bel adolescent mort assassiné, enveloppé de sa longue chevelure, blonde et royale, sa pâle tête ceinte d'un pâle cercle d'or. Des pêcheurs allaient l'enterrer pieusement sous un tertre. Et chacun de ces rêves signifiait un règne... (1). Ainsi passaient à tour de rôle les rejetons de cette race maudite de Mérovée, qui s'était plongée avec une soif barbare dans la débauche romaine ! »

Ce qui est certain, c'est que le jeune courtisan, à l'âme hautaine, résolut de rompre avec le monde qui l'attirait par toutes les séductions trompeuses.

Une brillante carrière s'offrait pourtant à Herbland, et ses parents, soucieux de l'avenir, avaient déjà formé pour lui le projet d'un alliance digne de son rang, quand ils apprirent que le jeune homme s'était retiré à l'abbaye de Fontenelle (2), au pays de Caux (vers 667).

Formé à la pratique des vertus religieuses par Lambert, successeur de saint Wandrille, en même temps que saint Althert, oncle de l'abbé, saint Raverein, évêque de Séz ; saint Ansbert, de Rouen (3) ; saint Erembert, de Toulouse (4) ; saint Condé, qui fonda un mo-

(1) Edouard Schuré, *Les grandes légendes de France*, Paris, Perrin, 1915.

(2) La célèbre Abbaye de Fontenelle. — *Fontanella*, du nom de la petite rivière qui baigne ses murs, — fondée au milieu du VII<sup>e</sup> siècle, le 1<sup>er</sup> Mars 649 ou 650, par Saint Wandrille (Wandrégisile), disciple de Saint Colomban. Elle prit le nom du fondateur aussitôt après sa mort, (22 Juillet 666). Saint Lambert fut le second abbé (667-678), et mourut archevêque de Lyon, vers 684, (avant 688).

(3) Saint Ansbert, successeur de Saint Ouen (684), exilé vers 690, décédé peu d'années après, le 9 Février, à *Alto Monte* sur Sambre.

(4) Saint Erembert, évêque de Toulouse, décédé à Fontenelle en 687 ou 688.



nastère dans l'île de Belsignac, à l'embouchure de la Seine, Herbland reçut l'onction sacerdotale des mains de l'Evêque de Rouen, saint Ouen (1).

Quelques années plus tard, l'Evêque de Nantes, saint Pasquier (2), ayant demandé à Fontenelle, par l'intermédiaire de son archidiacre Taurin, un essaim de religieux pour fonder un monastère régulier dans son diocèse, saint Lambert n'hésita point à confier cette mission au moine Herbland, qui partit avec douze compagnons. « Puis, donnant le saint baiser, à la façon des premiers chrestiens, au dernier adieu ou à la réception ou rencontre les uns des autres, ils partirent de leur abbaye et arrivèrent à Nantes, où l'Evesque du lieu les recueillit en très grande joye, avec son clergé, chantant : *Bénit celui qui vient au nom de Dieu !* et psalmodiant avec David :

*Que voicy un grand bien et grande resjouissance  
Que les frères ensemble ayent leur demourance ! »*

(Pascal ROBIN, cité par M. de Kerdanet.)

Ils avaient traversé, pour venir, la Normandie, l'Anjou et une partie de la Bretagne. C'était vers 673 ou 675.

Aussitôt après son arrivée, Herbland prit une barque au port de *La Fosse*, afin d'explorer les rives du fleuve, dans la direction de la mer, et fit choix de l'île d'Aindre, à deux lieues en aval de la cité, pour l'emplacement du nouveau monastère.

Laissons Albert Le Grand nous raconter le fait, à sa façon, dans la vie de *Saint Paschare* :

« S'estants rafraîchis trois jours au Palais Episcopal, notre S. Prélat fist équiper deux chaloupes

(1) Saint Ouen, évêque de Rouen, (640-684).

(2) Saint Pasquier (*Pascarius*), évêque de Nantes (668-680). On pense que le monastère d'Aindre fut fondé à la fin de la vie de Saint Pasquier, vers 677 ; d'après La Borderie, entre 675 et 680. — Taurin II, successeur de Saint Pasquier, assiste au Concile de Rouen, en 682.

au port de Nantes, nommé *La Fosse*, et ayant assisté à la Messe et au reste du service, ils s'embarquèrent prians Dieu de leur faire connoître le lieu auquel il désiroit estre servy d'eux, en l'observance de leur règle et profession. Ils dévalèrent la Loyre sous Nantes, tirant vers la Mer, et laissant à droite les rivages de Chantenay et, à gauche, de Pirmenil, Rezay, les Couëts et Saint-Pierre de Bourguenais, abordèrent à la rade d'une agréable Isle, nommée en Latin *Antrum*, en François *Aindre* ; laquelle lors estoit entourée de la Loyre de toutes parts [maintenant, il y a des prairies entre elle et la terre ferme de Saint Herblon, lesquelles ne se couvres d'eau qu'aux grandes creüs et marée.] Cette Isle est de bonne grandeur, belle, fertile et élevée plus que les autres voisines, ayant quelques petites collines et quelques caps ou pointes, qui s'avançans la garantissent des desbordements de ce grand fleuve, qui, aux hautes marées, refoule et hâle les autres Isles voisines, sans incommoder cette-cy ; et tout auprès il y a une autre Isle moindre nommée *Aindrete*, séparée d'Aindre par un canal de la dite rivière, où il y avait autrefois un Oratoire dédié à Saint Martin ; [à présent il y a un beau Chasteau et Maison de plaisance.]

« Le vaisseau, arrivé à la rade d'Aindre s'y arresta fixement, et ne peüt dévaler plus bas, ce qui leur fit connoître que c'estoit le lieu où Dieu vouloit estre servy d'eux. »

De fait, l'île d'Aindre, — aujourd'hui la Basse-Indre, — qui mesure plus de trois kilomètres de longueur, était alors complètement entourée par les bras du fleuve. Formée par une colline, qui s'étend d'une extrémité à l'autre, elle avait l'avantage de dominer les basses régions environnantes et de se trouver entièrement à l'abri des inondations. Il y avait là des bois épais éminemment propres à une pieuse retraite ; les prés et les vignes dénotaient la fertilité du terroir ; les

pâturages étaient excellents et la pêche abondante. Herbland la trouva très convenable à ses desseins, d'autant plus que cette terre, isolée au milieu d'une rivière profonde, promettait aux solitaires un abri tranquille, que les importuns ne pourraient facilement troubler.

Les constructions demandèrent trois années, et S. Pasquier, avant de mourir, en 680, eut la joie de faire la dédicace de l'abbaye nouvelle, avec ses deux églises dédiées aux Princes des Apôtres, Saint Pierre et Saint Paul (1). L'îlot voisin d'*Aindre* possédait un petit ermitage de S. Martin de Vertou, où l'abbé aimait à se retirer pour passer dans la solitude la période du Carême. Il prit soin d'y édifier un second oratoire en l'honneur de Saint Aignan. A la requête de l'évêque Taurin II, le roi Childebert III (695-711), deuxième fils de Thierry III, accueillit sous sa sauvegarde le monastère d'Aindre et lui accorda une charte d'immunité (2). Affermie par cette royale faveur, l'abbaye de Saint Herbland ne tarda pas à acquérir des possessions nombreuses se déployant le long de la Loire, vers Nantes, et du côté d'Ancenis jusqu'à Pouillé ; au Sud du fleuve, à Colon et à Créon, dans le Poitou, à plus de 26 lieues de distance ; dans la région de Rennes ; à Orglandes et au Plessis, dans le Cotentin ; à Cranna et Cludion dans le comté d'Exmes (3). Herbland put s'estimer heureux d'avoir obtenu la pro-

(1) Le monastère était donc achevé vers 677 ou 679. M. de Veillechère dit qu'il fût construit en deux ans, grâce aux libéralités de l'évêque Pasquier et des bourgeois de Nantes ; mais il reporte à seize ans plus tard — on ne sait pour quelle raison — l'édification des églises.

(2) Levison émet un doute sur l'authenticité de cette Charte de protection, qui ne fut certainement pas obtenue du vivant de Saint Pasquier, mais plus tard, avant la mort de Saint Herbland.

(3) Pouillé, *Pauliacum*, canton d'Ancenis (Loire-Inférieure). — Créon ou Craon (canton de Moncontour, arrondissement de Loudun (Vienne). — *Oglanda cella*, Orglandes, canton de Saint-Sauveur le Vicomte ou sur Douve (Manche). (*Orglandræ*, Orglandres). Il y a aussi Eglandes, commune de Pont-Hébert (Manche). (*Eguelenda*, *Aquilanda*). — Cranna, probablement *Crennes*, près Argentan (Orne).

tection du roi, car, après la mort de l'évêque Taurin, au dire de la légende, l'église de Nantes — aussi bien que celle de Rennes — tomba sous la domination d'un intrus, le comte Agathée, qui s'empara du titre épiscopal, bien qu'il fût un simple laïc (1), afin d'accaparer le temporel des deux sièges.

Poussé par la curiosité, sans doute aussi par son excessive ambition, le comte-évêque vint un jour visiter l'abbaye d'Aindre, où il fut accueilli avec courtoisie ; mais le saint, après lui avoir présenté une coupe de vin, qui, par l'effet de sa bénédiction, se serait multipliée miraculeusement, sut profiter de l'entrevue. Avec une liberté toute apostolique, il s'efforça de faire comprendre à l'usurpateur l'odieux de ses procédés. Le comte, en dépit de sa fruste nature, se laissa émouvoir ; il subit la semonce du saint abbé, et montra désormais, dans l'exercice de son pouvoir, moins de brutalité et plus de justice.

Herbland ne se laissait pas entièrement absorber par la direction de ses moines ; il entreprit plusieurs tournées apostoliques, dont l'itinéraire nous échappe. Son biographe, qui parle d'un séjour dans le Cotentin, lui attribue deux miracles à Orglandes ou dans les environs.

Il énumère d'ailleurs, au cours de son récit, nombre de faits extraordinaires : une vive clarté semble émaner de la personne du saint Abbé et se répandre autour de lui, dans l'oratoire Saint-Aignan ; d'un simple signe de coix, il rallume une lampe éteinte ; à trois reprises, il multiplie la provision de vin (2). Doué

(1) L'ancien catalogue des évêques de Nantes dit de lui : « Agatheus *vocatus* sed non episcopus ». Le compilateur a pu faire une confusion avec un autre personnage du même nom ; car l'évêque Agathée ne doit pas être un contemporain de Saint Herbland. On suppose qu'il a vécu 25 ou 30 ans plus tard.

(2) Pour rassasier le sieur Arnald et ses hommes d'armes ; — en faveur d'Agathée, comte de Rennes et Nantes ; — chez le sieur Launay près d'Orglandes, en Cotentin.

de vision prophétique, il aperçoit l'âme de saint Mauron, abbé de Glomma (1) (Saint-Florent-le-Vieil) et aussi d'un moine de Créon, avant que la nouvelle de leur décès fût parvenue à son monastère. Un jour, il défend d'écraser les chenilles qui tombaient d'un arbre, sous lequel il était venu s'abriter, pour faire une pieuse lecture : « Laissez, dit-il à son compagnon, laissez agir ces instruments dont Dieu se sert pour nous châtier ! »

Mais, à sa prière, elles disparurent toutes au cours de la nuit suivante.

Une autre fois, à Indret, il attire sur le sable, à ses pieds, une lamproie, dont il partage la chair à ses frères, après l'avoir merveilleusement multipliée. Un malheureux paysan, qui avait subtilisé une partie de la housse de sa monture, fut saisi subitement de douleurs atroces et contraint d'avouer son larcin (2). Le Saint le guérit aussitôt du mal subit qui était le châtement de sa faute et lui fait donner à manger. Il fait grâce également à un autre filou, qui avait voulu détourner les bœufs de la communauté sans y réussir ; car, après avoir marché toute la nuit, il se retrouva, au matin, accablé de fatigue, à la porte du couvent.

Toujours épris de solitude et désireux de finir ses jours en paix, Herbland se démit de la charge abbatiale, en raison de son grand âge, pour se retirer, avec quatre compagnons, à l'oratoire de Saint-Léger, qu'il avait lui-même bâti, à la sortie du monastère, vers l'Orient.

Il avait refusé de se désigner un successeur, laissant aux moines le soin de procéder à cette élection. Ceux-

(1) Monastère de Glonne ou Saint-Florent-le-Vieil, fondé par le premier solitaire de l'église d'Occident, Saint Florent, qui s'y était retiré, vers l'an 299 ; il y mourut en 390, âgé de 123 ans. Il fut enterré dans la petite chapelle qu'il avait fait bâtir en l'honneur de Saint Pierre ; son tombeau y fut longtemps célèbre. (M. de Kerdanet, dans son édition d'Albert Le Grand.)

(2) Le fait eut lieu à Orglandes ; on conserva longtemps à l'église Saint-Pierre la pièce à conviction.

ci, assez mal inspirés, choisirent Adalfred qui, ayant jeté le trouble dans la sainte demeure par sa recherche du luxe et ses procédés trop rigides, ne tarda point à mourir, ainsi que le saint vieillard l'avait prédit (1). Herbland désigna aussitôt, pour le remplacer, le bon moine Donat, qui gouverna très sagement. « *Donatus, plenus humilitatis caritatisque gratia, monasterium cunctis diebus vitae suae laudabiliter rexit.* »

Herbland, qui avait connu à l'avance le jour de son trépas, décéda, à l'âge de soixante-quinze ans, en la fête de l'Annonciation, 25 Mars 720, à son oratoire de Saint-Léger. Son corps fut tout d'abord déposé à la chapelle Saint-Wandrille, dans la partie méridionale de la Basilique Saint-Paul ; mais, vingt ans plus tard, sous le gouvernement de l'abbé David, en raison des grâces nombreuses obtenues à son tombeau, et après que le saint lui-même se fut manifesté au moine Sadrevert, le précieux dépôt fut transféré à l'église Saint-Pierre, où il demeura jusqu'à l'invasion normande. La chronique raconte que, durant cette translation, les porteurs de la châsse furent contraints de s'arrêter devant la porte du réfectoire et qu'ils se sentirent dans l'impossibilité de continuer leur marche, jusqu'à ce que les moines eussent pris leur légère réfection, à l'issue de la Messe, et distribué aux pauvres des corbeilles de pains, selon la coutume. On était alors au cours des fêtes pascales, 17 ou 18 Avril (740 ?). Un parfum suave, émanant des saintes dépouilles, se serait répandu de la Basilique à travers tous les édifices du monastère et aurait persévéré durant une semaine entière.

(1) On voit, par la légende, que l'abbé Adalfred avait laissé un mauvais souvenir aux moines d'Aindre. Il avait sans doute voulu entreprendre des réformes qui tranchaient trop vivement sur le régime paternel et débonnaire du saint fondateur. Il se distingua surtout par la manie des constructions ruineuses : « *Cœpit igitur aulam sibi ædificare, necessariis non contentus domibus* ». Ce qui indique une résidence abbatiale.

Le culte de saint Herbland se propageait de plus en plus ; on continua de l'invoquer toujours avec la même confiance, et les prodiges ne cessèrent de se multiplier. Le bon Saint se montre compatissant à toutes les misères humaines : il guérit des sourds-muets, des boiteux, des paralytiques ; fait marcher des enfants débiles ; rend la vue à un aveugle-né.

Un enfant, appelé Somon, était réduit à se traîner en rampant sur les mains ; conduit, sur sa demande, devant le tombeau du Saint, il s'en retourna sautillant et totalement guéri. Il en fut de même du petit Bertfred que son père portait dans les bras, parce qu'il n'avait jamais pu marcher ; « la bonté du Saint donna à cet enfant ce que la nature lui avait jusqu'alors refusé. On vit former des pas à celui qui, dès le berceau, avait perdu l'usage de ses pieds ».

Deux boiteux, Leutbert et Flodulfe — ce dernier venu de Rome — obtinrent également leur guérison.

Domitien était un sourd-muet réduit à mendier son pain ; près de la châsse miraculeuse, il fut délivré de ses infirmités. Un jeune homme, nommé Clibald, recouvra, lui aussi, l'usage de l'ouïe et de la langue, après avoir invoqué le Saint dans l'intime de son cœur.

Adalfred, aveugle et perclus de naissance, s'était fait conduire à Rome pour implorer sa guérison. Sur l'ordre mystérieux de l'apôtre saint Pierre, il revint en France et retrouva l'usage de ses membres dans la Basilique Saint-Martin de Tours ; « ses mains, qui étaient collées sur la poitrine, et ses pieds retirés en arrière, furent soudain déliés et remis en parfait état ». Il courut aussitôt d'un pas agile jusqu'au tombeau de saint Herbland, et là, ses yeux s'ouvrirent enfin à la lumière. Mu par un vif sentiment de reconnaissance, il voulut demeurer à l'abbaye pour s'y consacrer à Dieu jusqu'à la fin de ses jours.

Paralysé de tous ses membres depuis sept ans, Arnald semblait être « un cadavre dont la tête seule

serait vivante ». Le Saint lui apparut pendant qu'il priait et le toucha du bâton de sa crosse ; à l'instant le malade étendit dans toute leur longueur ses membres desséchés et se leva avec un cri de joie, alors que les moines psalmodiaient les vêpres de la translation de leur saint Abbé.

Parmi les principaux miracles, on cite la guérison instantanée d'un nommé Herbert de Fécamp, entièrement paralysé du côté gauche, depuis deux ans et demi. Transporté à Rouen, devant l'autel de saint Herbland, il vit le bon Saint lui apparaître, au cours de la seconde nuit qu'il passa dans l'église (1). Subitement guéri de son infirmité, il se rendit à pied à l'église métropolitaine de Notre-Dame. L'archevêque Godefroy (1111-1128) rendit à Dieu de solennelles actions de grâces, au son de toutes les cloches, en présence d'une multitude de prêtres et de fidèles. C'était le 27 Juin 1117.

Le saint Abbé savait aussi se montrer sévère à l'occasion pour défendre les droits de Dieu et de l'Eglise. Il punit un accapareur des biens du monastère ; Euréfred, qui s'était emparé de la terre de Cranna, au pays d'Exmes, devint incapable d'absorber aucune nourriture. De même un violateur du repos dominical, qui avait pris son fléau pour battre du grain, le jour même de Pâques ; Sicbald fut saisi d'un tremblement convulsif et vit le fléau s'attacher à sa main sans qu'il pût le lâcher. Mais la miséricorde du Saint n'était pas moindre que sa justice ; les deux coupables furent guéris après avoir imploré leur pardon.

Par ces prodiges, saint Herbland acquit très promptement une véritable popularité, dont nous retrouvons encore le souvenir après tant de siècles écoulés.

(1) On avait alors la coutume de déposer les malades dans l'église, durant une ou plusieurs nuits, afin d'obtenir leur guérison. Ce procédé d'Incubation est encore d'un usage courant dans les pays d'Orient.

Le petit oratoire, où il avait rendu son âme à Dieu, devint un but de pèlerinage. Il fut remplacé par une chapelle de Saint-Léger, reconstruite par le Prieur de la Basse-Indre, en 1778, et qui disparut au cours de la Révolution ; elle se trouvait à proximité du lieu où se dresse actuellement le Calvaire.

On découvrit, au même endroit, en 1860, une dalle tumulaire, ornée de sculptures de l'époque mérovingienne, qui avait dû recouvrir jadis le corps de l'un des premiers moines de l'abbaye d'Aindre, probablement celui du vénérable Sadrevert, mentionné dans la vie de saint Herbland. L'inscription à demi-effacée serait :

*Sadrebertus hic requiescit.*

Un autre monument, sur l'île d'Indret, rappelle le souvenir du saint Abbé et localise l'emplacement de l'oratoire dédié par lui à saint Aignan, pour remplacer l'antique ermitage de Saint Martin de Vertou. L'Hermitage est un petit édifice de forme assez originale, formé par deux tours rondes accolées, et surmontées d'une terrasse, à laquelle on accède par un escalier extérieur. La construction primitive, attribuée à la fin du VII<sup>e</sup>, mais remaniée à diverses époques, est d'appareil assez grossier, bien que très solide ; les pierres en sont brutes et forment saillie jusqu'à trente centimètres. A l'intérieur, deux pièces elliptiques voûtées, réunies par un couloir ; au Sud, une cellule fort étroite, éclairée par trois fenêtres rectangulaires ; vers le Nord l'oratoire avec un autel de pierre, au-dessus duquel s'ouvrait naguère une grande fenêtre en plein ceintre. Les anciennes ouvertures ont été aveuglées par des restaurateurs malhabiles.

Profanée à l'époque de la Révolution, cette modeste chapelle fut rendue au culte et réparée par l'Administration de la Marine. Mgr de Hercé en fit la bénédic-

tion, le 22 Juin 1845 (1). Les dernières restaurations datent de 1863.

Saint Herbland est ordinairement représenté la main étendue vers un arbre, pour en chasser les chenilles ; ou bien bénissant un baril de vin, dont il multiplie le contenu ; ou encore avec une lamproie étendue à ses pieds sur le sable du rivage.

A l'abbaye de Saint-Wandrille, D. Guillaume la Vieille, alors trésorier, avait fait peindre, en 1503 et 1504, sur une des murailles du cloître, l'Arbre des Saints, « là où sont tous les religieux de céans canonisés par l'Eglise, et à chacun son dit. » On y lisait pour « saint Ermeland ou Erblanc » :

*Je suis le joieux Ermeland  
Qui laissai Clothaire Le Grand  
Pour être sous saint Lambert moine,  
Donnant céans mon patrimoine,  
Dit nouveau Benoist, triomphant  
Abbé de La Fosse (2) en Bretagne (3).*

Une ancienne gravure, du XVI<sup>e</sup> ou XVII<sup>e</sup> siècle apparemment, nous offre un majestueux S. Herbland, revêtu de la chape par dessus la dalmatique et portant sa crosse sur l'épaule avec un air martial. D'un geste protecteur, il bénit les trois trésoriers de sa chapelle ou de sa confrérie, qui lui apportent leurs recettes ainsi que le Livre des comptes.

Le fond du tableau est formé, à droite, par un édifice assez complexe : une chapelle annexée à l'église

(1) On trouve un dessin de l'Hermitage d'Indret dans la notice de M. Veillechêze et dans le volume de Mazeau. (Voir la Bibliographie.)

(2) D'après les Actes, le saint prit une barque au Port de la Fosse pour aller explorer les îles d'Indre et Indret ; mais le monastère n'a jamais porté le nom de la Fosse. Il y eut bien, dans le Hainaut, une abbaye de Fosse ou de la Fosse. O. S. B. ; elle n'a rien de commun avec Saint Herbland, ni avec le monastère de Fontenelle.

(3) Alexis Bréart. — Trisergon de la Sainte Abbaye de Fontenelle en Normandie. (1662.)

principale, dont on distingue le modeste clocheton, et, en arrière, une sorte de rotonde aux vastes proportions, recouverte d'un dôme ; sur la gauche, en retrait, une bourgade fortifiée, séparée de la scène par une rivière que franchit un pont à plusieurs arches ; une dune escarpée se dresse au milieu de la plaine, que limite, dans le lointain, une ligne de hauteurs échancrées vers son milieu.

Il n'y a aucune indication de date ni de provenance. On lit au-dessous, dans un cartouche :

*Saint Erblanc protecteur, entreprend la deffense,  
En ce grand jour dernier plein d'horreur advenu,  
De tous ceux qui auront gardé ce revenu.  
Thrésoriers, voulez-vous plus belle récompense ?*

Le P. Cahier affirme (p. 139) que S. Herbland est invoqué, en certaines parties du pays gallo-breton, comme protecteur des bestiaux et qu'on le voit représenté en compagnie d'un bœuf. Il y a sûrement confusion avec S. Herbaud.

Ailleurs, on a recours à notre Saint pour la guérison des paralytiques. On lui recommande tout particulièrement les enfants débiles, affligés de la teigne ou de quelque autre maladie du premier âge.

Dans la région de Nantes, paraît-il, il jouit d'une réelle popularité parmi les jeunes filles, qui ont recours à lui, en vue d'un établissement avantageux.

M. de Veillechêze atteste que de son temps, le nom d'Herbland était donné, dans la Basse-Loire, à nombre d'enfants de marins, de pêcheurs et de cultivateurs.

(A suivre.)

## Le Frère TOUSSAINT de Landerneau

Missionnaire Capucin  
à Ispahan, en 1634

Les Missionnaires Capucins de la Province de Touraine étaient établis dans les Echelles du Levant depuis 1622 par le Cardinal de Richelieu, à l'instigation du Père Joseph de Paris (l'Éminence Grise). Celui-ci confia au Père Pacifique de Provins cette mission religieuse qui eut un plein succès. En 1627, le Père Pacifique fonda à Alep un hospice, ou petit couvent, qui fut autorisé par un firman de la Sublime Porte. Quand le Père y revint après un voyage dans les Echelles, il fit connaître son dessein de passer en Perse. Les périls du voyage et les mauvaises dispositions du Châh à l'égard des missionnaires francs ne purent le détourner de son projet ; et emmenant avec lui le Père Gabriel de Paris et le Père Juste de Beauvais, il partit d'Alep pour Bagdad et arriva dans cette ville après un pénible voyage de cinquante-deux jours de marche. Il y fut favorablement accueilli par le gouverneur persan ; il laissa à Bagdad le Père Juste, et en compagnie du Père Gabriel il se rendit à Ispahan. Il reçut une cordiale hospitalité dans la maison du Chef de la Communauté Arménienne qui présenta à la cour du Châh les deux Capucins. Le Père Pacifique sollicita du Roi des commandements royaux lui permettant d'établir une mission à Bagdad et une autre à Ispahan. Les ordres furent promptement expédiés et ces deux maisons une fois fondées, le Père Pacifique dut rentrer en France.

C'est dans cette maison d'Alep (1) que se trouvait, en 1634, le Frère Toussaint de Landerneau. Poussé par le désir de rejoindre les Pères Juste et Gabriel à Bagdad et Ispahan, et muni de l'autorisation du Père Raphaël de Nantes, Provincial de la Province de Bretagne, il se mit en route avec le Père Joseph de Saint-Paul. Mais avant de céder la parole au Frère Toussaint et de publier sa lettre, quelques renseignements biographiques sont nécessaires afin de nous faire connaître, autant que possible, les personnages dont les noms vont défiler sous nos yeux.

Le Frère Toussaint, né à Landerneau ou dans une paroisse voisine (car les Capucins bretons ajoutaient rarement à leur nom de religion celui de leur paroisse natale à moins que ce ne fût le siège d'une sénéchaussée), prit l'habit de Capucin comme frère lai le 5 Novembre 1627 et fit profession l'année suivante. Il dut manifester de bonne heure le désir d'aller en mission, car moins de deux ans après sa profession, il partit pour les Echelles du Levant, où il trouva la mort, comme nous le verrons plus loin.

Le P. Raphaël de Nantes (Pierre Sauvage), né à Rezé, fils de Pierre Sauvage et d'Olive Olivier, prit l'habit, sous le nom de F. Raphaël de Rezé, à Rennes, à l'âge de 16 ans, le 6 Août 1612, et fit profession le 7 Août 1613. Lors de la fondation de la Province de Bretagne, détachée de la Province de Touraine, au Chapitre tenu à Orléans le 18 Mai 1629, le P. Raphaël fut élu Définiteur (Conseiller du Provincial). Il fut maintenu dans cette charge jusqu'à son élection au Provincialat, au Chapitre de Saint-Malo, le 15 Octobre 1632. Il fut réélu Provincial en 1638 et de nouveau au Chapitre de Rennes. Il mourut à Laval le 20 Octobre suivant, à l'âge de 58 ans.

(1) Sur la mission des Capucins dans les Echelles du Levant, cf. le Père Césarée de Roscoff, *Bulletin diocésain*, 1927, p. 69 et seq.

Pendant son deuxième Provincialat, il publia l'ouvrage suivant : *L'Exaltation de la couronne de nostre Seigneur et les saintes pratiques des serviteurs de Jésus*, par le P. Raphaël de Nantes, Capucin. A Rennes, chez Jacques Denys, imprimeur, rue Saint-Germain, Au Livre d'Or, 1638, in-8°, 44-800 pp.

Les Pères Juste de Beauvais et Gabriel de Paris appartenaient à la Province de Paris.

Les Pères Joseph de Saint-Paul, Valentin d'Angers et le Frère Etienne de Châtellerault appartenaient à la Province de Touraine.

Le Frère Blaise de Nantes, de la Province de Bretagne, vêtu le 24 Mai 1615, mourut au Mans le 20 Septembre 1653.

LETTRE DU TRÈS VERTUEUX FRÈRE TOUSSAINCT  
AU PÈRE RAPHAEL (1)

« *D'Ispahan, ce 4 Avril 1634.*

» Mon R. P. l'obligation que jé à vostre Révérence de m'avoir choisy entre plusieurs bons religieux, plus vertueux et plus capables pour le service des missions, ne me permet de laisser passer les occasions de vous faire scavoir de mes nouvelles et vous asseurer toujours de l'humble obéissance que je vous ay vouée, en laquelle je suis et seray en quelque part que la divine providence disposera de moy prest d'obéir estant honoré du moindre commandement de vostre Révérence.

» Peu de jours après vous avoir escrit d'Alep, partit une caravane pour aller en Bagdad en laquelle nous

(1) *Correspondance des Missionnaires Capucins de Bretagne*. Bibliothèque Nat. Nouv. acq. Fran. M<sup>ss</sup> 10 220. Copie à la Biblioth. Prov. de la Prov. de Paris, M<sup>ss</sup> N<sup>o</sup> 1533. Folio 190.

nous mêmes le V. P. Joseph de Saint Paul et moi après avoir fait quelques provisions pour nostre voyage, du biscuit, du ris et des nantilles avec quelques raisins et figes, et de l'huisle, nous ayant assurés de ne trouver rien de tout cela sur le chemin. A la sortie d'Alep, 3 jours après avoir cheminés sur les plaines de la Syrie, nous entrâmes dans les déserts d'Arabie où nous cheminâmes un mois entier avec un temps fort favorable pour la saison, pendant tout ce temps nous n'avions autre logement que la plaine campagne pour nous loger et quelques pauvres pavillons pour nous couvrir.

» Nous avons toujours suivis l'Euphrate de plus près que nous avons peu pour la commodité des eaües, n'en trouvant pas d'autre part des déserts, nous étions contraincts quelque fois que nous nous escartions de ceste rivière de faire provision d'eaüe pour un ou deux iours. C'est le long de ceste rivière où sont logés les Arabes dans des bois de tamarin sous quelques pauvres tantes, et meschantes cavernes. Ils nous donnoient fort souvent tant de nuit que de iour, grandes alarmes, mais nostre caravane estant forte de quatre cents hommes, ils n'osèrent nous attaquer qu'à la desrobée. Ce sont gens plus nuds que couverts d'habits et qui ne laissent rien que ce qu'ils ne peuvent emporter.

» Nous passâmes ceste rivière par basteau en Ane (?) qui est une ville appartenant au roy des Arabes, nous y séjournâmes sur le bord de la rivière, sans entrer dans aucune maison dix jours pour attendre que toute la caravane eust passé. Après nous cheminâmes dix iours dans la Mésopotamie, qui est entre l'Euphrate et le Tygre, et arrivâmes heureusement et en très bonne santé après avoir ieusné le Caresme de la Toussainct, le iour de S. Estienne en Babylonie ; là nous trouvâmes le V. P. Juste de Beauvais, supérieur dudit lieu, et frère Estienne de Cha-

tellerau, qui nous reçurent avec toute charité. J'eue le contentement de demeurer dix-neuf jours avec eux, pendant lequel temps je vis ce qui est le plus beau et remarquable dans la ville, qui n'estoient en un mot que des ruines, et vieilles murailles par terre, tout ce qui est de plus beau c'est la situation du lieu et la ceinture des murailles de la ville.

» Le 4 janvier je partis pour aller à Hispahan, où j'arrivai le 12 février assés enneuyé d'un long voyage, car les déserts d'Arabie ne sont que délices au prix du chemin entre Bagdat et Hispahan : estant un pays fort froid couvert de nèges, outre montaignes et déserts fort pénibles à passer, toutes fois ces peines et travaux furent bien tost oubliés et allégés par la bonne réception que me firent tous nos pères et qui me fit encor un suiet de consolation est que le mesme jour de mon arrivée nosdits P. P. avoient fait le prix d'une maison de laquelle ils passèrent le contract le jour suivant en la maison du Cady qui est un des grands juges de ceste ville, et un de nos bons amis qui me fist beaucoup de courtoisie, peu de jours après mon arrivée que j'allis le visiter avec nostre supérieur qui luy fist présent d'un petit cousteau qu'un mien cousin m'avoit donné à Rennes où on les fait, dont il en fist grand estat.

» A présent nous sommes occupés à la réparation de nostre nouvelle maison, pour sortir de celle que nos pères ont tenus il y a deux ou trois ans en louage, où ils estoient fort mal et estroitement logés. Celle qu'ils ont acheptés est dans la ville en très bonne situation proche de toutes commodités que nous avons continuellement besoin, nous ne sommes commandés d'aucuns voisins en ceste maison et nous avons une bonne vigne qui suffira pour faire la provision de vin qui nous sera nécessaire pour nostre année, de l'autre costé il y a des champs fort agréables en esté. en fin tous nos amis et nous particulièrement rendons



grace à nostre Seigneur d'avoir mieux faict ceste affaire que nous ne pouvions désirer.

» Il y a en cette ville un couvent des P. P. Augustins Portugais et un autre des PP. Carmes deschaussés, tous lesquels nous tesmoignent beaucoup d'affection et vivons avec eux en très bonne intelligence, grâces à Dieu.

» Il y a aussi icy une campagne de marchands Anglois et une autre d'Hollandois lesquels nous font quelques charités et nous affectionnent, et surtout le capitaine holandois qui a un de ses proches parents Capucin.

» Pour les Chrestiens de ce païs qui sont tous Arméniens, encore qu'en apparence ils tesmoignent nous affectionner, nous scavons par expérience qu'ils nous voudroient bien loing d'eux, car nos PP. ayant faict tout leur pouvoir pour s'establir parmi eux, ils ont perdu et leurs temps et leur peine.

» Pour les grands du païs et généralement tous nous affectionnent, et nous font plus de caresses que d'aumônes ; car de cela il ne leur en faut pas parler, et c'est ce qui nous est plus pénible en ce païs, car s'il ne nous faut que pour un double d'herbes, nous sommes contraincts de l'aller achepter au marché, à présent que nous n'avons pas encor de jardin faict ; et de même de toute autre chose.

» La Perse ny les Persiens ne sont plus ce qu'ils ont esté autrefois, ny si riches comme on les croit. Tout ce qui les entretient c'est le trafic qu'ils font aux Indes dont nous ne sommes qu'à trente ou quarante journées. Quand quelques françois passent, tousiours s'ils ont le moyen, ils nous font quelques aumônes, et c'est ce que nous avons avec ce que le P. Joseph nous envoyst.

» Pour des conversions il n'en faut point espérer que de la main de Dieu ; nous espérons pourtant que

sa miséricorde aura pitié de ces pauvres âmes égarrées du chemin de leur salut ; ils sont gens assez doux et traictables à cette heure que nos pères scavent les langues persiennes et turquesques, ils pourront les entretenir plus qu'ils n'ont jamais faict, estant les très bien venus auprès des plus grands de la ville.

» Nous sommes icy quatres religieux qui vivons grâces à Dieu en paix et charité : le V. P. Gabriel de Paris, qui est notre Supérieur, les V V P P. Blaise de Nantes et Valentin d'Angers estudient continuellement les langues sans lesquelles on ne peut faire nul bien en ce païs ; pour la langue persienne ils la parlent avec facilité et en scavent assez pour converser familièrement dans les meilleures compagnies. C'est pourquoy à présent ils s'occupent à la lecture des livres persiens et à composer quelques petits livres dont ils en ont desia faict présent au Cady d'un qui l'a trouvé fort bien faict et en faict estime. »

La lettre du Frère Toussaint s'arrête là ; elle nous laisse entrevoir les difficultés de cette ingrate mission au milieu de populations musulmanes et hérétiques, au milieu desquelles ne paraissaient que de loin en loin des marchands venant d'Europe. « Pour les conversions il n'en faut espérer que de la grâce de Dieu, écrivait le Frère Toussaint. » En attendant, les Pères se livraient à l'étude des langues, nouaient des relations avec les habitants et prêchaient dans les églises des Nestoriens et des Jacobites qui les accueillent volontiers. Mais ils ne pouvaient pas rester insensibles spectateurs de l'immoralité des musulmans, ils voulurent s'y opposer, c'est ce qui causa leur perte.

Le 28 Octobre 1638, le P. Michel-Ange de Nantes (1)

(1) P. Michel-Ange de Nantes, vêtu le 2 Avril 1621, mort à Auray, le 14 Février 1664.

écrivait de Moussol à son frère le P. Raphaël de Nantes, Provincial de Bretagne : « Hier nous aprismes des nouvelles qui nous ont extrêmement affligés, c'est que le dévot Frère Estienne (de Chatellerault) nous donne avis de la mort du V. P. Juste (de Beauvais) et du dévot Fr. Toussainct (de Landerneau) laquelle est arrivée presque en même temps à Bagadet. Il nous mande qu'il n'ose nous en mander les particularités, crainte que ses lettres soient surprises. Quand je les scauray, je vous les feray scavoir. Je les recommande à vos saints sacrifices et de toute la Province. »

Le 2 Octobre 1638, le F. Etienne de Châtellerault, que nous connaissons déjà écrivait au Souverain Pontife Urbain VIII, il décrit le triste état de la mission de Bagdad « anciennement Babylone », il fait l'éloge du P. Juste « qui parloit la langue arabesque comme sa maternelle et apprit même la turque et la persienne », il raconte sa mort qui arriva dans les premiers jours de Septembre, puis il ajoute : « Fr. Toussainct, de la Province de Bretagne, qui estoit venu d'Ispahan avec luy, tomba malade et mourut au bout de sept jours ». Les deux religieux étaient donc morts, mais on ne connaissait pas la cause de cette mort : le Fr. Félicien de Rennes va nous l'apprendre (1).

Il écrivait de Satalie le 21 Janvier 1639 au P. Raphaël : « J'ay receu lettre d'Alep comme le V. P. Juste et Fr. Toussainct sont morts, on dit qu'ils ont été empoisonnés ». Le bruit de cette mort circulait dans les stations occupées par les missionnaires bretons et parvint jusqu'en Egypte. Du Caire, le Fr. Pierre de Morlaix (2), écrit au P. Raphaël, le 1<sup>er</sup> Mai 1639 : « Je crois que votre Révérence aura sceu la mort du

(1) F. Félicien de Rennes, vètu le 8 Juin 1625, mourut à Satalie, le 16 Mars 1640.

(2) F. Pierre de Morlaix, vètu le 6 Juin 1629, à 20 ans, mourut en 1666.

V. P. Juste et du F. Toussainct que le gouverneur le Bagadet avoit faict empoisonner. On croit que c'est à cause que le V. P. Juste estant à Hispahan s'étoit plaint au Roy de Perse que ledict gouverneur prenoit les filles et les femmes des chrestiens de Bagadet par force pour en abuser. »

Enfin, le 22 Mai 1640, le P. Michel-Ange de Nantes écrivait au P. Raphaël : « Je vous ay desja mandé les particularités et le sujet de la mort du V. P. Juste, qui fut que ce R. P. s'opposait au ravissement que faisoit le gouverneur de Bagdad des garçons et filles des chrestiens pour servir à ses sales plaisirs. »

Le Martyrologe Franciscain s'enrichit donc de deux noms nouveaux, et le diocèse de Quimper peut ajouter un nom nouveau à la liste de ses missionnaires martyrs.

PÈRE ARMEL.

# Monseigneur Louis QUÉMÉNER

des Missions Etrangères

## ÉVÊQUE DE SURA

(1643-1704)

### CHAPITRE PREMIER

Le pays d'origine • La famille • L'éducation.

Louis Quéméner naquit au Conquet, au début de Septembre 1643, de l'union de Michel Quéméner et de Françoise Lestobec. Baptisé le 3 Septembre, par M. Syvinyant, sous-curé de Lochrist, il fut tenu sur les fonts sacrés par Louis Le Goff, son parrain, et Marguerite Trébaol, sa marraine.

Au registre figurent les signatures suivantes : Le Goff, — Marguerite Trébaol, — F. Kerannou prêtre, — Lebarzic, — M. Quéméner, — Le Gac, — Keros, — Trébaol, — Allain Lestobec, — Syvinyant prêtre (1).

(1) Archives municipales du Conquet, Régistre des baptêmes. — Allain Lestobec est sans doute l'oncle de l'enfant. Il avait comme épouse Gabrielle Brénéol. Tous deux, le 28 Janvier 1644, font une donation à l'église de Lochrist, avec obligation de deux services annuels. — Michel Quéméner et sa femme sont plusieurs fois parrain et marraine au Conquet : Michel, le 25 Novembre 1623, le 24 Janvier 1626, le 25 Janvier 1627, le 31 Janvier 1634, le 14 Novembre 1645... ; Françoise Lestobec, en 1632, deux fois en 1634, deux fois en 1635, le 14 Novembre 1645... — Geneviève Quéméner, sœur de Louis, baptisée le 28 Avril 1645, eut comme parrain François Quéméner, comme marraine Claude Aëlès. — François Kerannou appartenait à la famille des Kerannou de Kervasdoué (Peyron et Abgrall, *Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon*, volume II, pp. 411-412). — La famille Quéméner existe encore au Conquet.

Le Conquet est une bourgade maritime ancienne, qui s'étagé, en un pittoresque désordre, au flanc d'une colline escarpée, à l'une des pointes extrêmes de la partie septentrionale du Finistère.

La rue principale, bordée d'antiques maisons, traverse la ville, et mène au port. Formé par un estuaire, qui s'étend sur une longueur de 2 kilomètres 500, le port mesure 400 mètres d'ouverture, de la pointe Sainte-Barbe, qui fait partie du Conquet, à la presqu'île de Kermorvan. Une digue, qui date de 1876, le protège contre les vents d'Ouest.

A trois kilomètres, au Sud du Conquet, s'avance dans les flots la pointe Saint-Mathieu, dénommée en breton *Loc-Maze-Pen-ar-Bed* : « Saint Mathieu fin de terre ». Ce beau promontoire rocheux, élevé d'une trentaine de mètres, est couronné par les ruines imposantes d'une vaste église abbatiale, reste d'un monastère fondé au VI<sup>e</sup> siècle.

Rien de plus obscur que les origines de ce monastère et l'histoire de la translation du crâne de saint Matthieu d'Ethiopie en Bretagne et de Bretagne à Salerne, en Italie. Il a fallu, assurément, des motifs spéciaux pour que l'on songeât à construire un tel édifice à l'extrémité du continent, dans cet endroit sauvage, exposé aux ravages des pirates et à la dévastation de l'ennemi. En l'absence de renseignements historiques à ce sujet, recueillons la légende de la translation d'Ethiopie, du chef de saint Mathieu, tel qu'elle est consignée dans Albert Le Grand.

« Une flotte de navires léonnais, qui étaient allés trafiquer en Egypte, trouva moyen d'enlever subtilement le chef du glorieux apôtre et évangéliste saint Mathieu lequel ils emportèrent en Bretagne : ayant passé le Raz de Fontenay (1) sans danger, comme ils voulaient doubler le cap de Pennarbed, l'amiral, qui portait la

(1) Le Raz-de-Sein.

sainte relique, heurta de raideur un grand écueil, qui paraissait à fleur d'eau : alors ceux qui étaient dedans crièrent miséricorde, pensant être tous perdus ; mais, (chose merveilleuse !) le roc se fendit en deux, donnant libre passage au vaisseau qui était chargé d'un trésor si précieux, lequel ils mirent à terre à la pointe dudit Cap, et allèrent rader au havre du Conquet, qui est là auprès ; et, en mémoire de ce miracle, ce Cap fut appelé *Loc-Mazhé-Traoun*, c'est-à-dire, lieu occidental consacré à saint Mathieu... » (1).

Le monastère de Saint-Matthieu fut converti, au XII<sup>e</sup> siècle, en abbaye bénédictine et dura jusqu'à la Révolution. L'église actuelle, qui est en ruines, date des XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Derrière ce monument s'élevait l'église paroissiale de la bourgade, dédiée à Notre-Dame-de-Grâces. Il en reste un portail du XIV<sup>e</sup> siècle.

Du promontoire de Saint-Matthieu, l'on jouit d'un splendide panorama. Dans la direction de la pointe se profilent les écueils de la chaussée des Pierres-Noires ; à droite, les îles Benniguet, Molène, et dans le lointain, Ouessant ; à gauche, l'entrée du goulet de Brest, la presqu'île de Camaret, le Cap de la Chèvre, et par delà la baie de Douarnenez, la pointe du Raz et l'île de Sein.

Tandis qu'au point de vue spirituel, la bourgade de Saint-Matthieu formait une paroisse, Le Conquet faisait partie de la trêve de Lochrist, qui dépendait elle-même de la paroisse de Plougouzel, diocèse de Léon. Et comme l'église tréviale (2) se trouvait entre l'église de Plougouzel et le port du Conquet, c'est à Lochrist que résidait, avant la Révolution, le Recteur.

(1) Kerdanet, *Les Vies des Saints de la Bretagne-Armorique*, p. 770.

(2) Cet édifice fut démoli en 1856, et la plupart des matériaux entrèrent dans la construction de l'église que l'on voit aujourd'hui au Conquet.

Le Conquet avait au XVII<sup>e</sup> siècle une population d'environ 2.500 âmes (1).

Situés face à la grande mer, sans aucune défense extérieure, Saint-Matthieu et Le Conquet étaient exposés aux incursions des pirates, tout comme aux déprédations de l'ennemi.

Au IX<sup>e</sup> siècle, les Normands entrent au Conquet, et y débarquent quelques troupes qui pillent les environs.

En 1207, les partisans de Jean Sans Terre, roi d'Angleterre, s'emparent du Conquet et y bâtissent une forteresse, que Pierre de Dreux, duc de Bretagne, fait démolir onze ans plus tard.

En 1289, Le Conquet est brûlé et pillé par les Anglais. Le même fait se reproduit en 1295, et, cette fois, ils saccagent l'abbaye de Saint-Matthieu. L'Anglais revient encore en 1375 et dévaste à nouveau Saint-Matthieu (2).

A partir de cette époque, le port de Saint-Matthieu perd de son importance au profit du Conquet (3).

Le 29 Septembre 1558, une flotte anglo-flamande aborda au Conquet et ravagea la cité. Sur 450 maisons, 8 seulement échappèrent à la violence des flammes. Des bourgeois perdirent jusqu'à une valeur de 700.000 francs de notre monnaie actuelle ; 37 navires armés en guerre furent brûlés et l'ennemi enleva 300 pièces de canons, fauconneaux et arquebuses. L'abbaye de Saint-Matthieu perdit, dans la bagarre, pour une valeur de 5 à 6.000 livres. Kersimon, cependant, chef du ban et de l'arrière-ban de Léon, tomba à l'improviste sur les pillards, en tua 6.000, et en prit 2.500,

(1) Peyron et Abgrall, *Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon*, vol. II, p. 411.

(2) Denifle, *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France durant la guerre de Cent ans*, tome I, p. 417, tome II, p. 117.

(3) Collection des Inventaires sommaires des Archives départementales du Finistère antérieures à 1770, série B, tome III, p. CLVIII.

qui furent employés au travail des fortifications de Lamballe (1).

Au moment où Louis Quémener naissait au Conquet, un homme embaumait la petite cité du parfum mystique de ses vertus. C'était le fameux Michel Le Nobletz, dont il importe de retracer ici, en bref, la belle carrière apostolique.

Michel Le Nobletz vint au monde le 29 Septembre 1577, au château de Kerodern, en Plouguerneau, diocèse de Léon. Il était fils de messire Hervé Le Nobletz et de Françoise de Lesguern, seigneur et dame de la terre de Kéroderm, tous deux riches et d'ancienne extraction, alliés aux Penmarch, aux du Poulpry, aux Keroüarts, et autres maisons illustres du pays.

Tout jeune adolescent, Michel quitte Kerodern pour aller à Ploudaniel faire ses humanités. De là, il se rend aux écoles de Bordeaux, puis d'Agen, afin d'y compléter ses études. Il y étudie le grec, le latin, de même que les sciences ecclésiastiques : philosophie, théologie, Ecriture Sainte.

Rentré en Bretagne en 1602, il se rend à Paris et se livre, en Sorbonne, à l'étude de la langue hébraïque, qui lui facilitera l'intelligence des Livres Saints. Il se met alors sous la direction spirituelle du Révérend Père Cotton, confesseur de Henri IV.

Ordonné prêtre, il célèbre sa première messe à Kerodern, et se retire peu après dans la solitude de Tremenac'h, en Plouguerneau, et là, au bord de la grande mer, mortifié et recueilli, il se prépare à sa vocation de missionnaire.

Plouguerneau, le lieu de sa naissance, vit les débuts de son apostolat. Après un court séjour aux Dominicains de Morlaix, il parcourt les diocèses de Tréguier

(1) Le Vol, *L'abbaye de Saint-Mathieu de Fine-Terre ou de Saint-Mathieu-Finistère*, p. 71 ss.

et de Léon, et ramène à Dieu les âmes, autant par ses exemples que par sa prédication.

« Etant sorti des îles de Léon, note le Père Maunoir, son biographe, il choisit le promontoire de Saint-Mathieu et autres lieux de l'évêché de Léon pour exercer son zèle et travailler au salut du prochain. Il choisit le promontoire de Saint-Mathieu pour le lieu de sa retraite, après ses missions, s'y retirant quelques fois l'année, l'espace de 44 ans. Il eut affection particulière à ce lieu jusques à la mort, parce que ç'a été un des plus signalés endroits et plus propres à ses desseins, qu'il eût su trouver en Bretagne, ayant la commodité d'instruire le peuple de Basse-Bretagne, avec les étrangers qui y abordent de toutes les côtes de France et d'Angleterre.

« On voit au Conquet, tout proche de S' Mathieu quelques fois quatre vingts et cent vaisseaux à la rade. Dans ce lieu, il trouvait une grande commodité pour débiter sa marchandise des instructions célestes. Et après, il se transportait, à la faveur de la mer, en tel endroit qu'il voulait : en Léon, Cornouaille et Tréguier, dont il a parcouru la plus grande partie avec des peines et fatigues indicibles. Mais ce qui lui faisait aimer ce canton par-dessus tous les autres, c'était d'y avoir rencontré le comble de tous ses desirs, c'est à savoir d'accompagner Notre Seigneur dans ses souffrances, en portant sa croix » (1).

Après avoir essuyé à Saint-Matthieu bien des humiliations pendant trois ans (1611-1613), le vaillant missionnaire y recueillit les fruits de son abnégation et de son apostolat.

En 1613, il donne une mission à Landerneau, puis s'en va évangéliser la Cornouaille. C'est en 1618 qu'il s'installe à Douarnenez, où il va demeurer pendant 22 ans.

(1) *La Vie de Monsieur Le Noblets, prêtre missionnaire*, manuscrit de Lesneven, chapitre XXVII.

Pour amener plus aisément à Dieu les habitants de la cité maritime, il imagine les cartes allégoriques, peintes sans art, sur parchemin, à l'aide desquelles il rend accessibles aux esprits les plus grossiers les vérités religieuses. Un de ces tableaux, par exemple, représente la mer orageuse, semée d'écueils, contre lesquels des bateaux viennent se briser, tandis que d'autres voguent heureusement vers le port. Image des âmes qui naviguent vers les rivages de la perfection, et dont un si grand nombre va se heurter aux récifs des tentations et illusions diaboliques.

Contraint de quitter Douarnenez en 1640, Michel Le Nobletz se retire au Conquet, dans une maisonnette au bord de la mer. Il y reçoit le Père Maunoir, son successeur, et s'intéresse aux missions dont celui-ci veut bien se charger. Accusé injustement près de l'évêque de Léon au sujet des cantiques spirituels qui se chantent dans les missions, il ne tarde pas à obtenir gain de cause. Dom Michel, au Conquet, continue de prêcher, catéchiser et confesser, ainsi que de visiter les malades, et il dit la messe tantôt à Lochrist, tantôt dans l'église de Notre - Dame - de - Grâces, en Saint-Matthieu.

Le 5 Mai 1652, il meurt comme un Saint, dans sa maisonnette du Conquet, et deux jours plus tard, on l'inhume dans l'église de Lochrist.

Saint, il le fut au cours de sa vie entière. Écoutons, par exemple, ces paroles sublimes qu'il jette aux fidèles rassemblés sur le promontoire de Saint-Matthieu :

« Oh ! si je pouvais faire que toutes les gouttes de cette mer, que tous les brins d'herbe qui sont sur la terre, que tous les grains de sable qui sont sur les rivages et au fond de cet océan, que les étoiles qui sont au firmament fussent autant de belles langues, oh ! que, de bon cœur, je les y changerais, pour vous louer à jamais, ô mon Dieu ! Si je pouvais créer cent

mondes pleins d'ardents séraphins, oh ! que, de bon cœur, je le ferais ! Mais que seraient tous ces objets auprès de votre grandeur et gloire ? Ce serait une goutte d'eau auprès de l'océan : car, pour tout cela, vous ne seriez ni plus grand, ni plus glorieux... »

Et ces autres paroles, toutes brûlantes d'amour :

« Oh ! que je voudrais que tous mes os fussent autant de chandeliers d'or, et que la moëlle d'iceux fût de l'encens ! Oh ! que je les ferais flamber à jamais pour votre plus grande gloire, ô mon Dieu ! Mais, que serait-ce encore au prix de ce que vous méritez ? Je me réjouis donc de ce qu'il n'y a rien au ciel ni rien sur la terre qui puisse agrandir votre gloire... Je me réjouis de ce que vous êtes grand, puissant, tonnant, foudroyant... et de ce que vous êtes ! »

Ce sont là des accents magnifiques. Et l'on peut y ajouter les plaisantes formules du testament, où dans un esprit absolu de détachement et de pauvreté, Dom Michel lègue à ses parents le *Rien* dont Dieu a créé le monde : « ... J'ai voulu vous laisser ce beau *Rien* dans un coffre, espérant que vous en pourrez tirer plus de profit et de gain, que si je vous avais laissé quelque trésor d'or ou l'argent, connaissant bien que la possession de l'or et de l'argent et autres biens de ce monde sont les plus dangereux ennemis de notre salut... » (1)

Des guérisons merveilleuses furent opérées par l'entremise du vénérable serviteur de Dieu, aussitôt après sa mort et ses funérailles ; et dans les deux années qui suivirent, des fidèles, tant du Léon que de Cornouaille, fréquentèrent régulièrement son tombeau (2).

Ce fut assurément une bénédiction pour Louis Quémenér de naître dans le voisinage de Dom Michel Le Nobletz. Rencontra-t-il le grand missionnaire, au cours de son enfance, sur les routes du Conquet ou de Saint-

(1) De Kerdanel, *Aperçu rapide sur Dom Michel Le Nobletz*, 1869, pp. 11-15.

(2) *La vie de Monsieur Le Noblets, prestre missionnaire*, manuscrit de Lesneven, chap. XXIX.

Matthieu ? Alla-t-il s'agenouiller à Lochrist, et prier près de sa tombe ? On peut le penser.

Une note recueillie par M. l'abbé Kerbiriou dans les papiers de M. Miorcec de Kerdanet à Lesneven, mentionne Louis Quéméner et rapporte qu'alors qu'il n'était qu'un enfant espiègle, Michel Le Nobletz avait prédit qu'il serait, plus tard, un personnage saint dans l'Eglise de Dieu.

N'oublions pas, du reste, que Louis Quéméner, fils de Françoise Lestobec, était le neveu d'Alain Lestobec, employé du fisc au Conquet. Cet artiste populaire comptait parmi les amis de Dom Michel, qui avait mis à profit son talent de dessinateur pour la confection des cartes ou tableaux peints, dont il se servait comme d'un grand moyen de propagande (1). Nul doute donc que la famille Quéméner fût bien connue du prêtre missionnaire.

Est-il téméraire de penser que dans le secret de son cœur, la pieuse mère de Louis Quéméner ait demandé pour son fils, près du tombeau de Dom Michel, la grâce d'être lui aussi prêtre et missionnaire ?

Si l'on en croit la *Vie manuscrite* de Louis Quéméner, conservée au Séminaire des Missions-Etrangères (2), son père, officier de marine, s'était distingué par de belles actions dans les armées navales, et lorsque Louis fut parvenu à sa quinzième année, il avait décidé d'en faire un homme de mer, et de le prendre avec lui sur son vaisseau.

Disons, pour rester dans la vérité, que Michel Quéméner compte parmi les « honorables marchands » du Conquet (3). Son acte de décès le qualifie de « marchand et bourgeois » (4).

(1) Quelques-uns de ces tableaux existent encore, entre autres celui du *Psaltérion*, qui porte cette signature : *Allain Lestobec, Registra-teur. Fait 1636 au Conquet.*

(2) Archives des Missions-Etrangères, Paris, rue du Bac, vol. 112. — Cette vie manuscrite date de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

(3) Peyron et Abgrall, *Notices...*, vol. II, p. 417.

(4) Arch. munic. du Conquet.

Déjà au XIV<sup>e</sup> siècle, du Conquet et des autres petits ports de la côte septentrionale du Léon, des bateaux portaient ailleurs, notamment en Espagne, les produits du pays : blés, tonnes de poisson sec, troupeaux de porcs, viande salée... (1). L'un des principaux objets de trafic était le poisson qui avait été séché. Les pêches abondantes dépassaient les besoins de la région, et l'exportation devint une nécessité. Etant données la lenteur et la difficulté des relations commerciales, il fallait préparer le poisson, ce qui donna naissance à une industrie spéciale consistant dans la sécherie, la salaison et la fumure des poissons capturés. Bien qu'ayant perdu de son importance, du fait de la prospérité des ports de Morlaix et de Roscoff, ce mouvement existait toujours au Conquet, dans le cours du XVII<sup>e</sup> siècle (2).

Michel Quéméner eût souhaité que son fils, à son tour, devînt un « honorable marchand », mais Dieu qui destinait celui-ci à une autre vocation, lui fit la grâce d'être élevé par une mère très pieuse, qui ne songea, dès sa plus tendre jeunesse, qu'à lui inspirer le goût des choses saintes. L'enfant s'y accoutuma peu à peu.

Lorsqu'à sa quinzième année, il eut achevé ses humanités, son père, trouvant suffisante son instruction, voulut le garder près de lui, pour que, dans le commerce, il lui prêtât son assistance. Le jeune Louis, à qui Dieu avait déjà donné des vues fort éloignées de cet emploi, exprima si nettement le désir qu'il avait de continuer ses études que l'on déféra à son sentiment.

Ce fut vers cette époque qu'il se rendit, avec sa mère, en pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray, où la

(1) Inventaire sommaire des Archives départementales du Finistère, série B, tome III, p. CXLVIII. — Les sécheries de Saint-Mathieu appartirent aux vicomtes de Léon, puis aux ducs de Bretagne.

(2) *Ibid.*

dévotion à la grand'mère de Jésus, renouvelée par les apparitions de sainte Anne à Nicolazic, battait alors son plein. De son propre mouvement, sans consulter personne, il y fit au Seigneur, par l'entremise de sainte Anne, un vœu de chasteté perpétuelle, et prit la résolution d'embrasser l'état ecclésiastique (1).

Afin de s'en rendre capable, il s'appliqua avec ardeur à l'étude des sciences ecclésiastiques, de sorte qu'il fut bientôt l'un des plus habiles de son diocèse.

Où Louis Quémener fit-il ses études ? Peut-être à l'abbaye voisine de Saint-Matthieu (2). Quand reçut-il les divers ordres sacrés ? Nous l'ignorons, les registres du Secrétariat de Léon faisant défaut, pour cette époque, aux Archives du Finistère.

## CHAPITRE II

### Ministère à Brest et à Ploudaniel.

Peu de temps après sa promotion au sacerdoce, Louis Quémener fut nommé vicaire perpétuel de la paroisse des Sept-Saints, à Brest. Sa première signature apparaît au registre de l'église le 7 Avril 1667, lors du baptême de Claude-Marie Bescond, avec cette note marginale, de sa main : « *J'ai commencé le vicaire* » (3).

Brest, à cette époque, n'avait que sept rues : la rue neuve des Sept-Saints, les rues haute et basse des Sept-Saints, rue Charronnière, du Petit-Moulin, Ornou et Saint-Yves. Toutes les maisons étaient ainsi comprises entre le quai Tourville et l'alignement de la rue de

(1) *Vie manuscrite*. — Par erreur le texte appelle Sainte-Anne « Notre-Dame d'Auray ».

(2) Peyron, *Notice historique sur les Séminaires de Quimper et de Léon*, pp. 1 ss.

(3) Archives municipales de Brest.

Traverse, de l'Ouest à l'Est, et l'alignement actuel des rues Royale et du Château (qui alors n'existaient pas), du Nord au Sud. Le tout était fortifié, du côté de l'Est seulement, par deux bastions qu'unissait une courtine longeant l'emplacement actuel de la rue de Traverse.

Le long du quai Tourville étaient quatre grands bâtiments servant de magasin général pour la marine. Puis, tout au bas de la rue Royale actuelle, et face à l'endroit où se trouve aujourd'hui la grille de l'arsenal, un très bel hôtel, consistant en un corps de logis avec deux ailes, et qu'on appelait « la maison du Roi », destiné à recevoir le monarque lorsqu'il viendrait à Brest, et ordinairement habité par le commandement de la marine. Des maisons particulières occupent aujourd'hui la place de cet hôtel.

Le bassin de radoub situé à l'entrée du port du côté de Brest était la crique de Troulam. Sur l'autre côté se trouvait la corderie, immense bâtiment en bois, qui longeait d'un bout à l'autre l'alignement de la rue Keravel, bâtie depuis à sa place (1).

Située à l'emplacement actuellement occupé par la Banque de France, l'église des Sept-Saints datait du xv<sup>e</sup> siècle. Un acte de fondation de 1506 mentionne « *La shapelle des Sept Saints en ces dits faubourgs de Brest* ». C'était un bâtiment fort simple, qui présentait deux nefs irrégulières, séparées par trois colonnes, sans bas-côté ni transept (2).

Un tableau de Bonnieu, peintre distingué du xvii<sup>e</sup> siècle, dominait le maître-autel : il représentait la scène des sept fils de Sainte Félicité, martyrisés à Rome sous Marc-Aurèle. La fête patronale avait lieu le 10 Juillet, jour où l'Eglise honore ces saints personnages.

(1) *Annuaire de Brest et du Finistère*, 1837. Cf. Ogée-Marteville, *Dictionnaire de Bretagne*, tome I, p. 116.

(2) Abbé H. Calvez, *Petit manuel paroissial de Saint-Louis de Brest*, 1919, p. 23-25.



Le vocable de l'église venait-il de là ? Plusieurs l'ont pensé après M. Le Vot. Mais ce sont, incontestablement, les sept saints bretons qui sont ici en cause : Patern, de Vannes ; Corentin, de Quimper ; Paul Aurélien, de Léon ; Tugdual, de Tréguier ; Brieuç, de Saint-Brieuc ; Malo, d'Aleth, et Samson, de Dol. C'est au xvi<sup>e</sup> siècle qu'eut lieu la substitution du culte des saints Martyrs de Rome aux saints Evêques bretons (1).

L'église des Sept-Saints de Brest fut érigée en paroisse par Henri II. La nouvelle paroisse comprenait dans son territoire le trêve de Saint-Marc, appelée *Trenivez* ou *Trêve-Neuve*.

De 1550 à 1700, jusqu'à la construction de l'église Saint-Louis, l'humble sanctuaire des Sept-Saints fut le centre de la vie de la cité.

« C'est là que se faisaient les « *bannies* » ; c'est là que furent proclamés les privilèges accordés à Brest par Henri IV, pour sa fidélité pendant les guerres de la Ligue. C'est là aussi que se fit l'installation solennelle des maires de Brest jusqu'en 1742, où elle se fit pour la première fois à Saint-Louis.

» En 1639, nous trouvons sur les registres des Sept-Saints, conservés aux Archives de la ville de Brest, un écho de la peste qui désola la ville et la région.

» En 1644 eut lieu, aux Sept-Saints, la réception solennelle de Henriette de France, celle-là même dont Bossuet devait prononcer l'oraison funèbre en 1669 » (2).

Au point de vue ecclésiastique, les Sept-Saints dépendaient, à titre de prieuré, de l'abbaye de Saint-Mathieu. Désigné par l'abbé de ce monastère, le prieur

(1) Peyron et Abgrall, *Notices...*, vol. I, p. 331. — Dans la chapelle de Locmaria-an-Heut, à Saint-Yvi, où le culte des Sept Saints de Bretagne est hors de doute, figure également un tableau représentant le martyr des sept enfants de sainte Félicité.

(2) Abbé Calvez, *op. cit.*

de Brest ne résidait pas, à l'ordinaire, dans la cité. Le service paroissial y était assuré par un vicaire perpétuel, à la nomination de l'Evêque de Léon.

Aux registres d'état-civil des Archives municipales de Brest figure la signature de « Louis Quéméner, prêtre, vicaire perpétuel », aux dates du 7 Avril et 13 Novembre 1667, 17 Mars et 18 Avril 1669 (1). En 1670, il ne signe pas, mais il est toujours là. C'est lui qui présente les registres à la signature du Sénéchal. Le 27 Octobre de la même année, Jean Rognant apparaît comme vicaire perpétuel, et c'est lui qui va désormais apposer sa signature aux feuillets du registre (2).

Vers la fin de 1670, l'abbé Quéméner est appelé à travailler au ministère des âmes, en qualité de recteur, dans l'importante paroisse de Ploudaniel, où il prend la succession de messire Guillaume Quéméner, décédé le 12 Février de la même année (3).

De Ploudaniel dépendaient, avant la Révolution, les trêves de Trémaouézan et de Saint-Méen, qui forment aujourd'hui deux paroisses distinctes. Ses limites, y compris les deux trêves, étaient au Nord, l'ancienne route de Lanhouarneau à Lesneven, et la rivière de Roudouhir, qui le séparaient de Plouider ; — à l'Est, la rivière de la Flèche, qui le séparait de Plounéventer, puis la route de Trémaouézan à Saint-Méen ; — à l'Ouest, la voie romaine de Carhaix à Plouguerneau, qui le séparait du Folgoat, puis le ruisseau de Kernou, et la rivière de l'Aber-Ildut, qui le séparaient de Lanarvily et du Drennec, et le marais de Langazel ; — au Sud, la paroisse de Plouédern.

Vers 1670-1700, Ploudaniel comptait cinq manoirs habités : Kernou, Quillimadec, Trébodennic, Kerérec et Kerbaronou.

(1) M. le chanoine Calvez signale sa présence aux Sept-Saints en 1668.

(2) Communication de M. l'abbé Kerbiriou.

(3) Archives municipales de Ploudaniel.

*Kerno*, alors possédé par une branche cadette de la famille Barbier de Kerjean, représentée par Alain Barbier, seigneur de Kerno, veuf de Renée d'Altovity, puis de Françoise Le Cozic (celle-ci morte en 1662), capitaine de Lesneven et des six petites paroisses environnantes de Kernilis, Kernouès, Languengar, Lanarvily, Trégarantec et Saint-Méen, ce qu'on nommait « les Sept Paroisses », — et par son fils Sébastien Barbier, seigneur châtelain de Kerno, major de la noblesse de Léon, marié en 1662 à Marie Le Moyne, douairière de Kerliviry, puis, en 1689, à Louise-Julie de Cleuz du Gage. — Alain Barbier mourut en 1692, son fils Sébastien en 1704.

Le vieux manoir, à cour fermée rectangulaire et pavillons d'angle, a subi de multiples transformations. Il appartient aujourd'hui à la famille Barjou, et ses fraîches avenues, ainsi que son pittoresque moulin à lucarne ouvragée, offrent un but de promenade très apprécié aux habitants de Lesneven.

*Quillimadec* appartenait à François de Penancoët, marié à Anne-Gillette de Kerengar, héritière de Belair, en Brélès. Il mourut en 1690. Son fils Jean-Jacques-René, mousquetaire du Roi en 1697, épousa Thérèse de Kergoët, et n'en eut qu'une fille héritière, mariée dans la famille Barbier de Lescoët.

Les Penancoët étaient une ancienne famille noble du Léon, dont la branche aînée, dite de Keroualze (en Guilers), a produit la fameuse Louise de Keroualze, duchesse de Portsmouth.

L'ancien manoir gothique, beaucoup augmenté à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, a été démoli il y a une trentaine d'années.

*Trébodennic*. Ce joli manoir, bien conservé, fut bâti à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, ainsi que l'indique la date de 1582 gravée sur sa porte richement sculptée dans le style Renaissance. Le constructeur s'appelait Alain du Poulpry, seigneur de Lanvengat, archidiacre de Léon,

conseiller au Parlement de Bretagne en 1573, mort en 1596. Il avait fait bâtir cette maison pour son neveu Alain de Poulpry, qui hérita de sa charge de conseiller. Trébodennic passa plus tard à François, marquis du Poulpry, chevalier de l'Ordre du Roi, lieutenant des maréchaux de France, capitaine de l'arrière-ban, conseiller en 1656 au Parlement de Bretagne. Il épousa en premières noces Anne-Gabrielle de Penmarc'h, puis Yvonne-Louise de Tinténac, et mourut en 1686. Son fils aîné, Gabriel-François, marquis de Poulpry, époux de Marie-Madeleine de Matharel, fut lieutenant général des armées sous Louis XV.

*Kérérec* fut habité en 1728 par écuyer Charles de Keryen et demoiselle Louise de Rospiec, sieur et dame de Kérérec.

*Kerbaronou*. — Ce bâtiment de la Renaissance, qui avait deux curieuses cheminées à cariatides, appartenait à une famille Le Jeune (1).

Sur le territoire de Trémaouézan on voyait deux manoirs : L'Isle et Le Cosquer, dont il ne reste que quelques pierres.

L'Isle, après avoir appartenu en 1662 aux Penfeuntiou, seigneurs de l'Isle-Kermorvan, était possédé en 1681 par une famille Berthou. Quant au Cosquer, il était la propriété des Le Jar (2).

Les deux manoirs de Saint-Méen, le Vieux-Châstel et Les Tourelles n'étaient plus habités noblement à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle.

L'église paroissiale de Ploudaniel, contemporaine de M. Quéméner, portait la date de 1618. Elle a été remplacée, en 1860-1861, par l'église actuelle.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, la paroisse possédait les chapelles de Sainte-Pétronille, Saint-Eloy, Sainte-Brigitte et Sainte-Barbe. Les deux premières existent encore.

(1) Note de M. Le Guennec.

(2) Abbé Mével, *Notice sur la paroisse de Trémaouézan*, 1924, pp. 147-149.

Sainte-Pétronille se trouve à 3 kilomètres Sud-Ouest du bourg, non loin de la route de Ploudaniel à Plabennec.

C'est un monument du xvi<sup>e</sup> siècle, comportant une nef avec un bas-côté au Nord, les deux séparés par des arcades en plein cintre, reposant sur des socles carrés. A la paroi Sud du monument, qui est percée de trois fenêtres gothiques, figure une arcade en plein cintre s'ouvrant sur un petit bras de croix. Cette branche de transept, occupée aujourd'hui par la sacristie, semble avoir été quelque peu remaniée. On y trouve un petit autel de granit, de même qu'au fond de la nef latérale.

Au-dessus du maître-autel se voient quelques vieilles statues : Sainte Pétronille, tenant en main son livre d'heures, — une martyre portant la palme, avec l'inscription au socle de « Sainte Philomène », — un curieux groupe de Sainte Anne et de la Vierge, plus jeune mais de même taille que sa mère : Anne apprend à lire à Marie, — Saint Yves, coiffé d'une énorme barrette, revêtu d'un camail, et tenant un livre en main.

A la sacristie sont conservés deux anciens plateaux de cuivre, portant l'inscription : « *Sainte Pétronille* ».

L'autel de la nef latérale est surmonté d'une vieille statue de Sainte Apolline. La Sainte, à longue chevelure, porte une ceinture dorée, dont les bandes remontent sur sa poitrine en forme de tenaille (1) ; elle a les mains liées derrière le dos.

Percé d'une ouverture en quatre-feuilles, le pignon Ouest de la chapelle est couronné par un minuscule clocher.

Dans le voisinage se dresse, sur un socle fort élevé, un ancien calvaire, à fût octogonal, dont les croisillons supportent deux statues que l'on dirait de la Sainte Vierge (?) et de saint Jean. Vers le milieu du fût, une petite Madeleine en granit, tient un vase à parfums.

(1) On sait que cette Sainte est invoquée contre les maux de dents.

A cinquante mètres environ, au Sud de la chapelle, est une fontaine monumentale que décore la statue en pierre de sainte Pétronille.

Le pardon a lieu le dimanche de la Trinité.

La chapelle Saint-Eloy, à sept kilomètres au Sud du bourg, occupe le centre d'un beau placître, planté de frênes. De style flamboyant, elle remonte aux premières années du xvi<sup>e</sup> siècle. Son clocher gothique porte un revêtement de mousse verdâtre.

A la façade Sud est un portail gothique, dominé par la statue en granit de Saint Eloy, ceint de la mitre et tenant la crosse. Aux pieds du Saint, une enclume et plusieurs fers à cheval. A la porte sculptée apparaît Saint Pierre, avec un livre sous le bras, et, au-dessous, la date de 1620.

La sacristie, du côté Sud, forme un ajouté, de date relativement récente.

L'intérieur de la chapelle est orné de plusieurs statues anciennes : un Saint Eloy en granit, avec crosse et mitre, portant en main un livre, — N.-D. de Pitié, couronnée, avec l'Enfant-Jésus, — une sainte femme les mains en croix, — un curieux Saint Memoir (*Sant Memor*), à la figure grimaçante de douleur, retenant de la main ses entrailles qui s'échappent, — Saint Yves, la main droite levée, et tenant de la gauche un parchemin.

A droite du maître-autel apparaît une crédence gothique. Près de la porte latérale, c'est un petit bénitier de même genre.

Le pardon de la chapelle a lieu le 24 Juin. Ce jour-là, les chevaux des environs y sont conduits par leurs maîtres. Ceux-ci, tête nue, leur font, par dévotion, faire trois fois le tour de la chapelle, et le prêtre bénit chevaux et conducteurs.

La chapelle Sainte-Brigitte avoisinait le manoir de Quillimadec, qui avait aussi son oratoire particu-

lier, et les seigneurs du lieu en étaient les fondateurs. Une série d'anciens comptes de cette chapelle se trouve aux Archives départementales (série E, fonds Barbier), et montre que les Penancoët puisaient sans scrupules dans ses modestes ressources. La flèche du clocher a été transférée au bourg de Ploudaniel, et surmonte la chapelle qu'y bâtit, en 1879, M. Brénoel, recteur.

La chapelle Sainte-Barbe existait encore en 1805, à 4 kilomètres Sud du bourg. Les seigneurs de Quillimadec en étaient aussi les fondateurs (1).

Outre ces chapelles, il faut mentionner trois calvaires, contemporains de M. Quéméner. Le premier se trouve au village de Kerléau, sur le chemin qui relie Ploudaniel et Trémaouézan à ce village. Il est connu sous le nom de *Croaz-Nuz*. Sur l'une de ses faces est un écusson fruste et, au-dessous, une superbe épée. Sur l'autre face, un bouclier en forme d'écu allongé, surmonté d'une croix de Malte (2). — Le second calvaire se trouve à 3 kilomètres Sud-Ouest du bourg, sur la route de Ploudaniel à Saint-Thonan. Sur un haut piédestal s'élève un fût bosselé portant un crucifix, où l'on voit, d'une part, un vieux Christ mutilé, d'autre part, la Vierge-Mère, le front ceint d'un diadème. Au socle de la croix figure un calice entre les lettres G et I. Le monument s'appelle *Croaz-Gui*. Il doit dater du début du XVII<sup>e</sup> siècle. — Un troisième calvaire, dénommé *Croaz-Kermac'helon*, est situé à un kilomètre Sud-Ouest du bourg, sur la route de Ploudaniel à Trémaouézan. Il a été remanié. On y voit encore une ancienne *Pieta* en granit, fort belle. La Vierge a les mains jointes. Derrière elle, faisant partie du groupe, Madeleine avec un livre ouvert, puis une tête de mort et un tibia.

(1) Peyron, *Les églises et chapelles du diocèse de Quimper*, p. 443.  
(2) Mével, *Notice sur la paroisse de Trémaouézan*, pp. 111-113.

Quant à l'église tréviale de Trémaouézan, ce serait entre 1448 et 1459 qu'il faudrait en placer la construction. Le chœur fut agrandi en 1555. Plus tard, en 1597, l'église fut augmentée par l'adjonction de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste. Le porche des Apôtres, situé sur le flanc Sud de l'église, commencé en 1610, ne fut achevé qu'en 1623.

Non loin de l'église sont un ossuaire gothique, et un calvaire de 1530. La fontaine de Saint-Jean-Baptiste, qui date de 1656, se trouve à 200 mètres Nord-Ouest du bourg de Trémaouézan (1).

Sur le ministère de M. Quéméner à Ploudaniel, nous sommes renseignés par les registres d'état-civil que conservent les Archives municipales de cette commune (2).

Sa signature y apparaît pour la première fois le 29 Décembre 1670, à l'occasion d'un baptême, où figure comme parrain « Yves Mazé, recteur de Treffgarantec ». Il signe d'une écriture haute et fine : « Louis Quéméner, phre, recteur de Ploudaniel ».

Il semble avoir fidèlement observé la loi de la « résidence », car son nom se trouve assez souvent inscrit aux registres de la paroisse ; il fait lui-même les baptêmes des enfants de familles nobles, et des familles paysannes aisées. C'est ainsi qu'il signe aux baptêmes suivants :

« Guillemette Gabrielle, fille de messire François du Poulpry, chevalier, seigneur dudict lieu, et de dame Anne Gabrielle Louise de Penmarch, sa compagne, demeurant en leur château de Trébodennic, en la dite paroisse de Ploudaniel, le neufvième Janvier lan mil six cents septante et un... »

(1) Mével, *Notice sur la paroisse de Trémaouézan*, pp. 44-58, 107-115.  
— Pour plus de détails sur Trémaouézan, se référer à l'excellente *Notice* de M. l'abbé Mével.

(2) Nous savons gré à M. Guéguen, recteur du Folgoat, de nous avoir procuré, à cet égard, de précieuses indications.

« Louis-Claude, fils légitime et naturel d'écuyer Jean Huon, sieur de Kerelcun et de noble Marie Le Jeune, dame dudit lieu, qui a esté née le trentiesme jour du mois de Décembre 1670 et baptisée le 14<sup>e</sup> jour de Janvier 1671, et le perein et la marraine furent vénérable et discret messire Louis Quéméner, recteur de Ploudaniel, et noble Claude de Rospiec, dame de Kerbaronou. »

« Jeane, fille légitime de Yves Le Ségalen et Marie Symon, du manoir de Kerzeniel, baptisée par vénérable et discret messire Louis Quéméner... et ledit Ségalen ne sachant signer a fait signer pour lui Hervé Ségalen son fils eschollier. » (30 May 1671.)

Voici un autre baptême fait par M. Quéméner, le 12 Février 1673, où se voient les signatures de la plus haute noblesse de Basse-Bretagne.

« Louise Gabrielle François, fille légitime et naturelle de M<sup>re</sup> François marquis du Poulpry et de dame Anne Gabrielle Louise de Penmarch, dame marquise dudit lieu, est née le vingt et unième d'Octobre mil six cents soixante et douze et par moi sousignant Recteur de Ploudaniel lui ont été administrées les cérémonies du baptême le douzième de febvrier 1673 ; a esté parain haut et puissant messire Jean François de Gouray, seigneur marquis de la Coste, chevalier de l'Ordre du Roy, conseiller de sa Majesté en tous ses estats et Conseils, et son lieutenant général en Basse Bretagne, et mareine haute et puissante dame Louise Gabrielle de Plœuc, dame douairière des baronnies de Lannuzoën et de Pennanech... »

Suivent les signatures : « Louise Gabrielle de Plœuc, J. François du Gouray, Anne de Perrier, Louise de Coetanscourt, Jean Baptiste de Belingant, Jean Claude Andren (de Kerdrel), Anne Gilette de Kerengar, René Louis de Troërin, François de Kergroadez, Alain Barbier, Vincent du Drevec, Guillaume Le Rouge (de Penfentyo), Anne Gabrielle de Lesguern, etc, etc. et

pour finir, « Louis Quéméner, pbr, recteur de Ploudaniel ».

M. Quéméner ne laisse pas toujours aux prêtres, ses auxiliaires, le soin de faire les enterrements. Il préside parfois lui-même aux funérailles. C'est ainsi qu'il assiste à l'inhumation de :

« Vénérable et discret messire Dom Jean Grall, prestre de la paroisse de Ploudaniel, agé de 40 ans ou environ après s'etre iceluy confessé et avoir receu le tres saint viatique du corps de nostre Seigneur et le sacrement d'extreme onction... duquel le corps a esté inhumé par vénérable et discret messire Louis Quéméner, pbr et recteur dudit Ploudaniel, dans l'église parrochiale aupres du grand autel en présence des tous messieurs les ecclésiastiques. »

« Yvon Symon, dudit Ploudaniel après avoir demandé à Dieu pardon et reçû le saint viatique et l'extreme onction mourut le 4<sup>e</sup> jour du mois de Septembre mil six cents soixante et onze fut inhumé par vénérable et discret messire Louys Quéméner sieur recteur de Ploudaniel en présence de Yvon Kerouanton et Nicolas Bourhis et plusieurs autres de cette paroisse dignes de foy sous le signe du sieur recteur les jours et an que dessus. »

Signé : Louis Quéméner, pbr, recteur de Ploudaniel » (1).

En 1674, jusqu'à la fin de Juillet, aucune signature du recteur aux registres (2). Rien, à ce point de vue, durant toute l'année 1675. Etait-il malade ou absent ? Nous savons seulement qu'il se rendit au Conquet pour y assister, le 22 Mai 1675, aux funérailles de son père, décédé l'avant-veille. L'acte de décès porte que Michel Quéméner, marchand et bourgeois du Conquet, âgé

(1) Ce dernier texte a été écrit de la main du recteur, d'une écriture fine, ouverte et rapide.

(2) Les 28 Juin et 14 Juillet 1673, les 6, 13 et 17 Octobre 1674, Quéméner figure comme témoin, à Saint-Pol de Léon, de la collation de divers bénéfices (Arch. départ. du Finistère 5 G. 526).

d'environ soixante-quinze ans, fut enterré à l'église de Lochrist. Au convoi assistaient « Laurent Calvetz, sieur de Kersalou, marchand du Conquet, y demeurant, fils et gendre du défunt, messire François Corbié, prêtre du Conquet », et Louis Quéméner, recteur de Ploudaniel, qui tous signent l'acte de décès (1).

En 1676, M. Quéméner fut, le 21 Avril, parrain de Marie Le Guel. La marraine était « haute et puissante dame Marie Le Moine, baronne de Lescoët ». Ce fut François Pappe, curé de Ploudaniel, qui fit le baptême (2).

En cette même année 1676, M. Quéméner passe un marché avec l'architecte Claude Tessier, dit « *la Pensée* », demeurant à Landerneau, pour faire à la chapelle Sainte-Brigitte « une lanterne de quinze pieds avec trois fenêtres » (3).

A Trémaouézan, trouvant la sacristie trop petite, et le bas-côté Nord de l'église trop peu éclairé, il voulut remédier à ces inconvénients. Au préalable, il fit convoquer les prééminenciers de l'église. Les deux principaux d'entre eux, le marquis de Poulpry « fondé en pouvoir de dame Anne Gabrielle Louise de Penmarch, son épouse », et le chevalier de Penancoët se rendirent à la convocation ; les autres se firent représenter. Pour percer les fenêtres projetées dans le bas-côté Nord, il eût fallu détruire une petite ouverture à quatre-feuilles, que le seigneur de Penancoët voulait conserver à tout prix. Force eût été d'autre part de démolir un enfeu qui abritait la tombe de Jean de Penmarc'h, fondateur de l'église, ce à quoi le marquis de Poulpry répugnait absolument. Le recteur, usant de diplomatie, mit d'accord les parties : on adjoignit l'ouverture

(1) Arch. munic. du Conquet.

(2) Cet abbé Pappe, d'abord prêtre à Ploudaniel, ensuite curé, fut le principal auxiliaire de M. Quéméner. Il lui succédera comme recteur de Ploudaniel.

(3) Peyron, *Les églises et chapelles*, p. 113. — Il s'agit du clocher.

à quatre-feuilles à la chapelle Saint-Jean, et l'enfeu de Penmarc'h passa du côté Nord au côté Midi de l'église (1).

En cette même année 1676, M. Quéméner fit faire deux statues, l'une de la Sainte Vierge, l'autre de saint Joachim et deux niches pour les recevoir ; elles devaient prendre place de chaque côté de la fenêtre absidale de l'église de Trémaouézan. Ces sculptures furent exécutées dans les ateliers de « Honoré Halliot mestre sculpteur en bois à Landerneau ». Le sculpteur, sa femme et son valet vinrent les poser à leur place, et « Nicolas Le Stang, forger, fit seize fiches ou *pattezenou* pour attacher l'image de Notre Dame et celle de saint Joachim à leurs places ». Le travail que l'on peut admirer encore, coûta 36 livres (2).

En 1677, Louis Quéméner préside une mission, à Lannilis, chez son ami, Alain Madec, recteur de cette paroisse. Les missionnaires furent logés au manoir de Gorréquer (3).

L'année suivante, le registre de Ploudaniel ne présente que trois signatures du recteur.

En 1679, aucune signature avant le 7 Août, jour où M. Quéméner bénit un grand mariage de paysans riches, auquel assistent plusieurs membres de la noblesse de Ploudaniel : François de Penancoët, seigneur de Quillimadec, et Anne de Kerengar, sa femme, Anne de Keranguen, Guillemette de Kervasdoué, etc...

La signature du recteur apparaît encore, en 1680, dans plusieurs actes de baptêmes, mariages et sépultures, entre autres dans le dernier, en date du 28 Décembre, qui relate la sépulture de Guillaume Traovez, père de messire Olivier Traovès, prêtre de Ploudaniel.

(1) Mével, *op. cit.*, pp. 55-56.

(2) *Ibid.*, pp. 89-90, 168.

(3) Kerdanet, *Vies des Saints...* p. 174, note.

L'année 1681 compte de nombreuses signatures de M. Quéméner. La dernière est du 26 Novembre. Il dut quitter Ploudaniel tôt après, car le 2 Décembre suivant eut lieu un grand baptême où il ne parut pas, celui d'un fils de paysans ou commerçants riches du bourg de Ploudaniel, où furent parrain « François Gabriel Joseph de Poulpry, fils aîné et premier héritier noble de haut et puissant messire François du Poulpry, chevalier de l'Ordre, et seigneur marquis du Poulpry, et marraine demoiselle Anne Le Goarant, dame de Kerguelen ».

Le 9 Décembre, a lieu un autre baptême de la famille la plus importante de la paroisse avec celle des Barbier de Lescoët. L'acte est ainsi libellé :

« Gabriel François Guillaume fils légitime de messire François du Poulpry, chevalier, seigneur marquis du Poulpry, et de dame Yvonne Louise de Tinténac son épouse demeurants au château de Trébodennic en cette paroisse a esté né et baptisé ce neufvième jour de décembre 1681 et a eu pour parrain messire François Gabriel Joseph du Poulpry, fils aîné dudit seigneur du Poulpry et pour marraine dame Guillemette du Drenec veuve de messire Urbain de Tinténac chevalier seigneur de Bodélieu. Le baptême a été fait par messire Jacques du Drenec prêtre du consentement de monsieur le curé de ladite paroisse de Ploudaniel, le parrain n'a signé a cause de son bas age, non plus que le seigneur marquis du Poulpry a cause de son absence ». Suivent les signatures.

Dans cet acte, aucune mention de M. Quéméner. Il était sans doute déjà parti. En 1682, son nom ne paraît nulle part.

Deux ans et quelques mois avant son départ, le 10 Mai 1679, le recteur de Ploudaniel avait été témoin d'une fondation intéressante, faite par messire Sébastien Dottoux, demeurant au château de Tréboden-

nic. Cette fondation serait à desservir dans l'église paroissiale, par un chapelain originaire de la paroisse, et y résidant. Il s'agit de l'institution d'une école.

La classe devra être faite tous les jours non chômés aux enfants et jeunes gens de Ploudaniel « qui souhaiteront se ranger à apprendre leurs créances et catéchisme ou à lire et à écrire, et lesquels estant journellement assemblés dans le lieu ou on fera ladite école audit bourg de Ploudaniel seront exhortés par ledit chapelain pour le temps de dire chacun le *Pater noster* et *l'Ave Maria* devant le très auguste et très adorable sacrement de l'autel et ledit chapelain dira a la fin de ladite école l'antienne en l'honneur de la sainte Vierge Marie selon le temps ».

Après la mort du fondateur, on ajoutera à ces prières un *De profundis*, puis, une messe basse sera dite, en l'église paroissiale de Ploudaniel, a perpétuité les mercredis, vendredis et samedis de chaque semaine ; et à la fin de cette messe on récitera le *De profundis* avec les oraisons accoutumées.

Le chapelain, nommé par Dottoux, desservira les obits qu'il fonde dans l'église paroissiale, pour le jour de la fête de saint Matthias, le troisième dimanche de Septembre et un autre jour choisi par le fondateur. Il versera, et ses successeurs après lui, 30 livres tournois aux pauvres de la paroisse et 19 à la fabrique de la paroisse.

Dottoux désigne Alain Tallion pour titulaire de la chapellenie et accorde le droit de lui choisir un successeur, aux prêtres et aux marguilliers de Ploudaniel. Le recteur aura, à cet égard, deux voix délibératives et deux suffrages.

« Fait sous le seing dudit sieur Dottoux fondateur et celui dudit Tallion pretre au vénérable et discret messire Louis Quemener, pretre, sieur recteur de la paroisse de Ploudaniel, *sindiq de messieurs du clergé de ce diocèse*, demeurant en son manoir presbitéral

au dit bourg et de messire François Pappe et Jean Le Saoux, pretres du même bourg parrochial... » (1).

Cette fondation fut approuvée, le 8 Août 1679, par l'évêque de Léon, Mgr Neboux de la Brosse (2).

Depuis au moins 1676, l'abbé Quéméner était syndic du clergé de Léon.

Le syndic du clergé était le député de ce même clergé au Bureau diocésain des Décimes, lequel était habituellement formé de six membres : un grand vicaire, des délégués du Chapitre... Le Bureau avait pour rôle de faire la répartition des sommes à imposer sur les biens et les personnes ecclésiastiques pour la contribution aux Décimes, d'arrêter les comptes des agents préposés pour en faire la recette, de connaître en première instance des questions relatives à cette imposition.

D'après le droit, le syndic devait être nommé par le clergé du diocèse assemblé en synode, et choisi parmi les bénéficiers séculiers. Sa compétence s'exerçait dans le domaine financier. Ainsi, par exemple, sous Mgr de la Marche, Authueil, recteur de Guiclan, adresse aux recteurs une circulaire, d'après les instructions de l'Assemblée du clergé, pour leur demander l'état de leurs revenus, savoir s'ils optaient pour la portion congrue ou le système des dîmes en vigueur (3).

C'est en qualité de syndic du clergé que M. Quéméner eut un rôle à jouer dans les pourparlers qui

(1) Arch. dép. du Finistère, 176 G. 3. — Déjà au début du xvi<sup>e</sup> siècle, maître Alain Le Guen, originaire de Trémaouézan, tenait à Ploudaniel une école où il enseignait les humanités aux jeunes gens du pays qui aspiraient au sacerdoce. C'est là que Michel Le Nobletz commença ses études à l'âge de 13 ans, pour les terminer six ans plus tard. On rapporte que ce jeune homme fut battu par des femmes au village de Kerventa, où l'on voit une fontaine appelée *fontaine Sant Mikel Nobletz* et un coin de terrain enclos de talus qui se dénomme : *jardin Sant Mikel*.

(2) *Ibid.*, 5 G. 527.

(3) Abbé Kerbirou, *Jean-François de La Marche évêque-comte de Léon*, p. 135.

aboutirent à l'établissement du Séminaire de Léon (1).

Le 2 Juin 1677, il passe un traité avec François de Mailly, clerc du diocèse de Sens, gouverneur en chef du bénéfice de la chapelle-église de N.-D. du Creisquer, en Saint-Pol de Léon. Cet ecclésiastique, jouissant d'une assez grande fortune, veut bien céder gratuitement son bénéfice en vue de l'institution d'un Séminaire à Saint-Pol. Deux jours plus tard, Quéméner notifie officiellement à l'évêque l'heureuse nouvelle ; voici en quels termes :

« Supplie humblement et vous remontre M. Louis Quéméner, recteur de Ploudaniel, syndic du noble clergé de Léon.

» Exposant que les saints et sacrés canons ordonnent qu'on établisse dans tous et chacun diocèse de la chrétienté, un Séminaire pour les clercs aspirants aux saints ordres, afin de les instruire pendant quelque temps et disposer à la vertu et sainteté de vie, tant requises avant de s'approcher de ces divins mystères, et que les Rois de France, désirant donner des continuelles marques de leur piété et contribuer à la perfection des ecclésiastiques et exaltation de l'Eglise, se seraient conformés aux décrets des dits sacrés canons, et auraient par leurs édits et déclarations, voulu que dans tous les diocèses de leur royaume, on cherchât toute voie permise et légitime pour l'établissement des dits séminaires.

» Ce qui se voit pieusement exécuté dans la plupart de tous les diocèses de ce royaume, à la consolation de la chrétienté, les ecclésiastiques s'y sanctifiant, et tout le peuple étant par ce moyen sainte-

(1) Par erreur, la *Vie Manuscrite* fait de M. Quéméner le directeur du Séminaire des aumôniers de la Marine. C'est seulement en 1682 que la direction de ce nouvel établissement fut confiée à messire Alain Madec, supérieur du Séminaire de Léon, ami de Louis Quéméner (Kerdanet, *Vie des Saints...*, p. 174).



ment dirigé par les dignes sujets qui sortent de ces écoles de vertu.

» Vous remontre le suppliant que votre diocèse est un des seuls ou le seul du royaume, privé jusques à présent de ce grand bien, nonobstant tous les soins et pieuses entreprises de Nosseigneurs les Evêques vos prédécesseurs d'heureuse mémoire, sujet pour lequel les clercs aspirants aux ordres, de notre diocèse, sont extrêmement grevés, et sont contraints d'aller dans des Séminaires éloignés, et sont même obligés d'épuiser leurs parents, lesquels deviennent fort ralentis et tièdes à faire étudier leurs enfants, dans la vue de tant d'extraordinaires dépenses.

» Mais notre Seigneur a voulu donner des marques de sa bonté dans cette rencontre, à l'endroit de votre diocèse, et a, par un effet de sa providence, inspiré noble homme François de Mailly, clerc tonsuré, résidant dans votre ville de Saint-Pol, de donner lieu à un si grand bien, lequel, poussé d'un saint zèle et d'un desir ardent de contribuer à la réforme de votre clergé, aurait volontairement fait démission entre vos mains de son gouvernement du Creisquer avec ses fruits et émoluments, pour être uni à un Séminaire, selon toutes les voies canoniques, ainsi qu'il est plus amplement exposé dans le dit acte de démission ci-attaché.

» Et comme ce bénéfice est au milieu de la ville, il est très commode pour tout votre diocèse, et pourra avec le temps contribuer en partie à ce qui sera requis à un si saint et nécessaire établissement.

» Ce considéré

» Qu'il vous plaise, Monseigneur, avoir égard à la très humble remontrance de votre suppliant au nom de tout le clergé de votre diocèse, d'accepter la dite démission du dit sieur de Mailly ci attachée, et de vouloir, par toutes les voies permises et canoniques, unir le dit gouvernement à un Séminaire, pour le bien

du clergé de votre diocèse, et le soulagement de tant de pauvres clercs, aspirant aux ordres, et obligerez tout votre clergé et peuple de prier Dieu pour votre conservation, et de bénir toutes vos entreprises, et le suppliant sera plus particulièrement obligé au dit nom.

» Et ainsi signé : Louis Quemener, recteur de Ploudaniel, syndic du clergé. »

Pourvu du gouvernement du Creisquer, le recteur de Ploudaniel provoqua une enquête pour établir l'utilité et opportunité de la création d'un Séminaire. Elle eut lieu le 9 Juin.

L'affaire suivit son cours, et avant la fin de Juin, Louis XIV donnait, à Versailles, des lettres patentes pour l'érection d'un Séminaire à Saint-Pol de Léon. Le 30 Novembre 1680, M. Madec, supérieur, et MM. Méar et Brohec, professeurs, prenaient possession de l'église du Creisquer et de la maison principale du gouvernement de cette église (1).

C'est encore en qualité de syndic du clergé de Léon que M. Quémener fut appelé à se rendre à Paris, pour y assister à l'Assemblée du Clergé, qui s'y réunit vers la fin de Juin 1680, Il était chargé de défendre là-bas les droits du diocèse de Léon.

« A peine se fut-il présenté que M. l'Archevêque de Tours et M. l'Evêque de Rennes, qui étaient ses parties, persuadés et convaincus des puissantes raisons qu'il leur alléguait, avouèrent sincèrement qu'on ne pouvait pas disputer plus longtemps à l'église de Léon les droits dont M. de Quémener leur avait fait connaître si clairement la justice.

« Après le gain d'une cause si importante, l'on se flatta de le voir bientôt de retour pour le féliciter du succès de sa négociation, et pour lui donner un rang

(1) Arch. dép. du Finistère, 5 G. 527. — Peyron, *Notice historique sur les Séminaires de Quimper et de Léon*, pp. 97 ss.

digne du service qu'il avait rendu à son diocèse, on le destinait à l'une des premières dignités de la cathédrale après l'évêque. Mais l'on fut bien surpris d'apprendre son changement, car dans le temps où il travaillait pour les autres, Dieu, qui le destinait pour des entreprises beaucoup plus relevées, lui fit connaître qu'il l'appelait aux Missions Etrangères. Les relations qui en causaient de ce temps là, et qu'il lut avec beaucoup d'application l'enflammèrent si fort qu'il ne se donna plus de repos qu'après qu'il se fut vu agrégé et reçu au nombre des missionnaires apostoliques qu'on élevait dans le Séminaire des Missions Etrangères. » (1).

L'une de ces relations était celle que venaient d'éditionner chez Angot les Directeurs du Séminaire des Missions Etrangères de Paris. Elle s'intitulait : *Relation des missions et des voyages des évêques, vicaires apostoliques et de leurs ecclésiastiques es années 1672, 1673, 1674, 1675*. L'ouvrage exposait l'héroïque labeur accompli par les missionnaires au cours de ces quatre années, puis narrait l'extraordinaire odyssée à travers le monde, de 1674 à 1677, de Mgr Pallu, principal fondateur des Missions-Etrangères.

Celui-ci eut la faveur d'être admis en séance dans l'Assemblée du clergé, le 4 Juillet, veille de la clôture. Dans un discours fort persuasif, il rappela l'intérêt des missions pour l'Eglise de France, remercia les Evêques des secours que leurs Assemblées précédentes avaient votés pour les Eglises d'Indochine, et en sollicita la continuation sous forme de subvention annuelle. Puis, gracieusement, il offrit à l'Assemblée la *Relation* des directeurs du Séminaire de Paris qui glorifiait le labeur des missionnaires (2).

(1) *Vie Manuscrite.*

(2) Baudiment, *François Pallu, principal fondateur de la Société des Missions-Etrangères (1626-1684)*. Paris, Beauchesne, 1934, pp. 363-364.

M. Quéméner, à Paris, entendit-il cette harangue, ou du moins eut-il la bonne fortune de voir Mgr Pallu ? Tout porte à le croire. Ecrivain, après la mort de ce prélat, à son neveu Etienne Pallu, il le console et ajoute : « Vous avez perdu un très cher oncle, auquel vous avez ensemble donné le dernier adieu, en le quittant au Port-Louis; et moi, *un adieu d'engagement*, avec espérance de le rejoindre et vivre sous sa direction... » (1).

Louis Quéméner avait une âme de missionnaire. Enfant, il fut bercé par une pieuse mère, non loin de l'oratoire de Dom Michel Le Nobletz. Plus tard, il donna des missions en divers endroits du diocèse de Léon (2). A Paris, en 1680, un coup de la grâce oriente ses aspirations vers l'évangélisation des régions lointaines, et, docile à la céleste influence, il n'hésite pas, en dépit de ses 37 ans, à s'agréger à la vaillante Société des Missions-Etrangères.

(A suivre.)

(1) Archives des Missions-Etrangères, Paris, rue du Bac, vol. 400, p. 63.

(2) Vers la fin de 1681, le Supérieur du Séminaire des Missions-Etrangères à Paris écrivait à MM. Deydier et de Bourges : « M. Quéméner est âgé de 37 ans. Il y a 13 ou 14 ans qu'il est curé de Brest et d'un autre lieu, et, comme il a du talent et de la piété, son évêque s'en est toujours servi pour les missions de son diocèse; aussi, il a de l'expérience... » (A. M.-E. vol. 8, p. 368.)

**ALPHONSE-LOUIS-MARIE**  
**DE PENFENTENYO DE KERVÉRÉGUIN**

Chanoine Titulaire

Curé-Archiprêtre de la Cathédrale de Quimper

Alphonse naquit à Quimper en 1825, d'une de ces familles patriarcales qui unissaient la foi à la noblesse de la race.

Il était le troisième enfant dont Dieu, depuis 4 ans, avait béni l'union de M. de Penfentenyo avec Mlle Henriette de Penandreff de Keranstel. Mais quelques mois avant sa naissance, le premier garçon étant mort, Alphonse devenait l'aîné de la famille.

M. de Penfentenyo, comme trésorier des Invalides, s'était fixé à Brest. Mais, ayant dû, pour des raisons politiques, résilier ses fonctions, il s'était retiré dans sa terre de Kervéréguin, en Loctudy.

Alphonse, resté à Quimper, avait été confié à son aïeule maternelle, Mme de Penandreff. Ce fut d'elle qu'il reçut cette première éducation qui laissa dans son âme le plus doux souvenir.

Plus tard, le jeune enfant vint aussi habiter à Kervéréguin. Il devint alors le servant de messe du vénérable M. Moëlo, recteur de la paroisse, qui mourut chanoine honoraire et vicaire du Chapitre.



Monsieur le Chanoine A. DE PENFENTENYO  
 Curé-Archiprêtre de Saint-Corentin.

Cependant, l'enfant grandissait. Ses parents le confièrent à M. Girodroux, directeur d'une pension de famille, à Auray. C'est là qu'il fit sa première communion.

A partir de ce moment, il voulut être prêtre. Mais il ne fit part de son secret qu'à sa grand'mère. Cette détermination fut le gage d'une jeunesse et d'une adolescence sérieuses qui préparèrent le séminariste grave et le prêtre plein de dignité.

Comme on ne faisait à Auray que les premières classes, Alphonse fut bientôt envoyé au collège ecclésiastique de Lesneven qui, bien que venant d'être fondé, avait déjà sa réputation faite.

L'élève, qui était pieux, travailleur, bon camarade, se trouva aussitôt dans son milieu. Aussi garda-t-il toujours le meilleur souvenir de son collègue et surtout de la Congrégation de la Sainte Vierge, dont il faisait partie. Ce ne fut pourtant pas là qu'il acheva ses études.

Envoyé à Paris, il conquit son diplôme de bachelier ès-lettres. Il retrouva dans la capitale l'un de ses amis de collège, qui le fit admettre à la Conférence de Saint-Vincent de Paul à Saint-Etienne-du-Mont.

Durant la semaine, tout leur temps libre était employé à visiter les familles qui leur étaient confiées, à apprendre le catéchisme aux enfants et à faire régulariser des mariages dans les faubourgs. Le dimanche, après avoir entendu la messe, ils partaient pour le Patronage de la Roquette, où ils passaient la journée, pour ne rentrer chez eux que le soir, bien fatigués assurément, mais bien contents aussi de leur apostolat.

Rentré à Kervéréguin, Alphonse se décida à faire part de sa résolution à son père, d'entrer au Séminaire. Bien que cette nouvelle fût un peu pressentie, elle ne laissa pas d'abord de produire une certaine émotion chez le vieux gentilhomme. Il avait rêvé autre-

chose pour l'aîné de ses garçons, mais il avait encore des fils qui devaient perpétuer le nom et arriver un jour aux plus hauts grades dans la Marine française.

Aussi donna-t-il son consentement, sachant que cette vocation sacerdotale serait un honneur et une bénédiction pour sa famille.

Ce fut au mois d'Octobre 1847, qu'Alphonse de Penfentenyo entra au Séminaire de Saint-Sulpice. Il y trouva toute une pléiade de Bretons du diocèse, comme : MM. Serré, Bergot, Ollivier, Pouliquen, Quémineur, et des jeunes gens de divers diocèses de France, comme : les Lavigerie, les Labordes, les Langénieux, les Thomas, les Lamarche, à qui les hautes dignités ne firent pas oublier le jeune condisciple breton.

Alphonse fut au Grand Séminaire ce qu'il avait été au collège, un sujet d'un jugement sûr, un esprit droit et ferme, d'un bon sens pratique et d'une grande pondération, ce qui, avec sa formation de Saint-Sulpice, fit de lui plus tard un prêtre modèle et complet.

Promu au sacerdoce le 20 Décembre 1850, par Mgr Morlot, il revint, quelques jours après, à Loctudy, célébrer la messe dans la chapelle du château.

A quelque temps de là, Mgr Graveran le nommait vicaire à Plabennec, où il se mettait avec ardeur, à l'étude du breton ; puis, au bout de 3 ans, il était transféré à Recouvrance.

Là, avec des collègues pleins de zèle et de bonne humeur et un vénérable curé, M. Quéinnec, qu'on appelait à juste titre « *le Père pratique* », il se forma au saint ministère.

Le jeune vicaire ne tarda pas à gagner la confiance des familles par l'intérêt qu'il portait aux malades, aux enfants du catéchisme, aux jeunes gens du Patronage et aux vocations sacerdotales. Aussi attira-t-il bientôt sur lui l'attention de l'administration diocésaine.

Il n'avait encore, en effet, que 13 ans de prêtrise quand Mgr Sargent le mit à la tête de la paroisse de Saint-Mathieu de Quimper.

Il y arriva bien pénétré de ses devoirs de pasteur. Aussi, sous sa direction ferme et éclairée, à laquelle il associait ses vicaires, un regain de vie surnaturelle se fit bientôt sentir.

L'église de Saint-Mathieu ne prêtait guère à d'amples cérémonies. Néanmoins, le Recteur sut procurer parfois à ses paroissiens de belles solennités. Dans ce but, il releva la tribune des orgues et fit faire un joli autel au Sacré-Cœur.

Mais son œuvre principale fut la fondation à Bourlibou, du Patronage Saint-Joseph, destiné aux jeunes gens et aux apprentis.

Pour mener à bonne fin cette œuvre, il fit appel à ses paroissiens ; mais les ressources n'ayant pas été suffisantes, il prit à son compte les 5.000 francs qui manquaient, comme en fait foi son testament.

Il fallait voir avec quel zèle le Recteur s'occupait de son Patronage. Il était constamment au milieu de ses enfants, les réunissant chaque dimanche, entre-mêlant leurs jeux d'exercices de piété, leur donnant des conseils paternels et s'ingéniant à trouver le moyen de leur venir en aide.

C'est aussi à son initiative qu'est dû le Cercle catholique qui, sous l'ardente direction de l'un de ses vicaires, se développa rapidement et fit tant de bien aux hommes et aux ouvriers de Quimper.

C'est encore sur un terrain appartenant à M. de Penfentenyo que ce Cercle fut bâti, ce qui permit plus tard de construire, à sa place, la sacristie de Saint-Mathieu et l'école des Sœurs blanches.

Enfin, le zélé pasteur qui, en 1867, avait fait profession dans le Tiers-Ordre, fonda dans sa paroisse une Fraternité qui avait ses réunions dans la chapelle Saint-Marc.

M. de Penfentenyo était d'un abord froid. Cette gravité, il la tenait de sa nature, mais aussi, de son éducation.

Néanmoins, elle ne fit jamais de lui un homme hautain, difficile. Dans ses relations avec ses confrères, il prenait joyeusement sa part aux bonnes causeries et aux récréations qui reposent et détendent, et, s'il voulut toujours garder dans sa maison une honorable dignité, tout en faisant d'elle la demeure hospitalière entre toutes, il en bannit sévèrement ce qui pouvait sentir le luxe, le bien-être, et cela pour être à même de faire de plus larges aumônes. Il affectionnait particulièrement les pauvres honteux et leur donnait en secret tout ce qui était possible.

Dans ses relations avec ses paroissiens, autant le gentilhomme était à l'aise avec les personnes de la société, se faisant l'homme des grandes manières, toujours empreintes de simplicité, autant il savait descendre avec une bonté naturelle jusqu'aux séminaristes, aux ouvriers et aux enfants.

Cependant la santé de M. de Penfentenyo s'était un peu altérée pendant les 14 années de son ministère à Saint-Mathieu. A ce moment, une stalle se trouvant vacante au Chapitre, Mgr Nouvel la lui proposa, et il devint chanoine titulaire, au mois d'Octobre 1878.

Au mois de Novembre 1879, la cure de la Cathédrale étant devenue vacante par la mort de M. Creignou, Mgr Nouvel qui appréciait tant M. de Penfentenyo, l'appela à prendre la succession.

Ce ne fut pas sans peine qu'il accepta cette charge, effrayé de la responsabilité qu'elle entraînait et craignant que sa santé ne se soutint pas dans un ministère si actif.

Des difficultés s'élevèrent alors du côté du Gouvernement qui refusait d'agréer cette nomination. Après avoir attendu en vain plusieurs semaines, Mgr Nouvel se décida à installer comme administrateur son candidat à la cure.

Cette situation, durant laquelle le nouvel archiprêtre avait déjà gagné le respect et l'affection de ses paroissiens, se prolongea plus d'un an. Devant la persistance de l'évêque, le Gouvernement finit par céder, et la nomination arriva du Ministère.

Le poste de curé de la Cathédrale est délicat, à cause des relations qu'il exige avec l'évêché pour les cérémonies pontificales, avec le Chapitre pour l'office canonial, et avec la cure pour le service paroissial. Grâce à son tact et son savoir-faire, M. de Penfentenyo sut toujours aplanir ces difficultés.

Pour le reste, le nouveau curé fut à Saint-Corentin ce qu'il avait été à Saint-Mathieu, c'est-à-dire un pasteur zélé pour le bien des âmes, un homme d'action partageant avec ses vicaires la besogne et arrivant toujours au bon moment pour adresser à ses paroissiens un avis salutaire ou un mot de cordial remerciement. Son zèle à l'égard des enfants ne se ralentit pas. Pour les conduire souvent à la Sainte Table, il les fit venir se confesser tous les mois.

Il procura aussi aux grandes personnes des retraites particulières, et continua son dévouement aux Conférences de Saint-Vincent de Paul, au Tiers-Ordre et à la Congrégation de la Sainte Vierge.

Mais ce qu'il aimait surtout, c'était de voir son église remplie d'hommes. Aussi bien, non content de les inviter personnellement à venir faire une garde d'honneur à Notre Seigneur, le jour de la Fête-Dieu, il les convoquait à la procession qui a lieu chaque premier dimanche du mois, le soir, depuis M. le curé Lamarque, et l'on voyait de longues files d'hommes portant des cierges, escorter le T. Saint-Sacrement.

Il s'efforça surtout d'embellir les offices, et dans ce but il mit à la tête de la Psalette l'un de ses vicaires. Encouragé par lui, celui-ci s'essayant aux mélodies grégoriennes, donnait au plain-chant une allure rythmique qu'on ignorait jusque-là, et faisait composer

par Dom Pothier, de l'abbaye de Solesmes, les offices de S. Corentin, de S. Pol de Léon, des Saintes Reliques, ainsi que celui de Tierce et des Saintes Huiles, que la cathédrale ne possédait pas.

Mais le bon curé rêvait mieux encore. Il voulait fonder une maîtrise dont le vicaire organiste serait devenu directeur, professeur de 6<sup>e</sup>, et aumônier en ville, le vicaire du Chapitre professeur de 7<sup>e</sup>, et le Frère chargé des enfants de chœur, professeur de français et d'arithmétique. De là, les élèves auraient été envoyés au Petit Séminaire de Pont-Croix. Dans ce but, M. de Penfentenyo acheta la grande maison Daoulas, contiguë à la maison du bedeau. Mais la mort ne lui permit pas de réaliser le reste de son projet.

C'est lui aussi qui donna de l'éclat à la messe de minuit, en ornant le chœur et le sanctuaire des lustres qu'on y voit actuellement, à la place des lampes fumeuses et de quelques cierges qui faisaient jusque-là tous les frais d'éclairage.

C'est encore à lui qu'on doit la solennité de la fête de S. Corentin qui passait presque inaperçue. L'*Ossiculum* était porté par le célébrant à la procession qui a lieu avant la grand'messe, au chant du *Pange solennes* dont l'air fut composé par le chanoine Le Guillou, de Paris, et c'était tout. Aussi, quand le bras de saint Corentin, qui, depuis longtemps était oublié dans les armoires de la sacristie haute, fut reconnu authentique par Mgr Nouvel, après un travail consciencieux de M. du Marc'hallac'h, vicaire général, et qu'il fit son entrée solennelle dans la cathédrale, au milieu d'une foule immense, après avoir passé par la rue Neuve, décorée de fleurs et de guirlandes, devant la maison du menuisier Sergent qui l'avait soustrait à la profanation des révolutionnaires, qui pourrait dire la joie du bon curé ! Cette relique insigne qu'il fit enfermer dans un reliquaire artistique orné de personnages, n'a

pas peu contribué, depuis, à augmenter la dévotion des Quimpérois au premier Patron du diocèse.

M. de Penfentenyo remit encore en honneur la Relique des Trois gouttes de Sang, revisée par Mgr Nouvel, avec la tête du crucifix qu'il plaça sur un autel érigé dans l'ancienne chapelle des fonts baptismaux, au bas de la Cathédrale.

C'est lui, enfin, qui organisa le Pèlerinage diocésain de Lourdes, que M. Roull, curé de Saint-Louis, avait déjà inauguré pour la région de Brest. Il aimait à y conduire les pèlerins, surtout les déshérités de la fortune, ainsi que les malades et les infirmes.

Ce soin des âmes n'absorbait pourtant pas son activité. Il aurait voulu, pour achever la série des beaux autels latéraux, dont Mgr Sergent avait orné sa Cathédrale, en faire un aussi, qui fût digne de S. Corentin. Mais circonvenu par des amis plus préoccupés de faire valoir un homme de métier, que de faire œuvre d'art, il dut accepter tels quels, et l'autel du saint Patron, et le trône de Notre-Dame de Lourdes, et le rétable de la Victoire.

Il veillait à ce que tous ces autels fussent bien entretenus, surtout au point de vue des nappes et des tapis, et songeait à doter le maître-autel de précieux reliquaires qu'on aurait placés aux jours de fête entre les chandeliers, avec de riches courtines tombant du ciborium, ce qui se serait mieux harmonisé avec cette magnifique pièce d'orfèvrerie, que toutes les fleurs artificielles ou naturelles et de vulgaires candélabres.

Sous la direction ferme et éclairée d'un tel pasteur, il y eut bientôt, dans la paroisse, comme un regain de vie surnaturelle. On vit les offices mieux suivis, les communions plus fréquentes, l'assistance à la messe sur semaine plus nombreuse et l'adoration du Saint-Sacrement établie.

Cependant l'avenir devenait sombre, l'école chrétienne était menacée. Aussi un jour, M. le Curé

annonça à ses vicaires qu'il allait fonder un pensionnat sous le vocable de Sainte-Anne. Ceux-ci lui objectèrent respectueusement que c'était la mort de ces écoles privées tenues par des demoiselles respectables qui donnaient à la majorité des petites filles de la ville une forte instruction et une bonne éducation religieuse. C'était un charme en effet, de voir l'émulation qui régnait entre ces écoles, au catéchisme fait par tous les vicaires aidés du secrétaire de l'évêché, dans la grande chapelle du collège. M. le Curé en convenait, mais il ajoutait tristement : « *Il faut prévoir l'avenir.* » Et l'avenir lui a donné raison.

Aussitôt il se mettait à l'œuvre et bientôt le beau pensionnat de Sainte-Anne s'élevait en bordure de la rue des Douves.

Ici se place une coïncidence voulue sans doute par la divine Providence.

C'était la fête de sainte Anne ; toute la journée, le Curé de la Cathédrale, après avoir vaqué à son ministère, et présidé avec une bonté paternelle la distribution des prix dans sa chère école, prenait congé de ses vicaires, le soir, après souper, et se retirait dans sa chambre. Le lendemain, comme il n'était pas allé dire sa messe, le sacristain accourait anxieux à la cure et priait l'un des vicaires de voir ce qu'il en était. Celui-ci ayant frappé en vain à la porte de la chambre, ouvrait et trouvait M. le Curé, au lit, inanimé, glacé. La mort remontait au début du sommeil. Sur sa table de nuit, l'*Imitation de Jésus-Christ* était ouverte au chapitre XXIII<sup>e</sup> qui dit : « Quand vous êtes au matin, pensez que vous n'irez peut-être pas jusqu'au soir, et, quand vous êtes au soir, ne vous flattez pas de voir le matin. Soyez donc toujours prêt et vivez de telle sorte que la mort ne puisse vous prendre au dépourvu. Plusieurs meurent d'une mort subite et imprévue, car le Fils de Dieu viendra à l'heure qu'on n'y pense pas. » La mort du Curé de la Cathédrale avait

été subite, mais non imprévue. C'était un saint prêtre, il était prêt à paraître devant Dieu.

Qui dira la désolation de la paroisse, de la ville de Quimper, et de tout le diocèse, à l'annonce de cette mort ! M. Serré, vicaire général, faisait peine à voir. « Mon Dieu, s'écria-t-il, devant le cadavre, vous venez de nous enlever notre évêque vénéré, et vous nous enlevez maintenant notre meilleur conseiller. »

M. de Penfentenyo repose dans le cimetière Saint-Louis, près de la chapelle, dans une tombe modeste qui porte seulement les armes de sa famille.

« Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur, leurs œuvres les accompagneront devant Lui. »

Chanoine G. LE BORGNE.

---

### M. l'Abbé KERBIRIOU, Lauréat de l'Académie

L'Académie Française a décerné un prix sur la Fondation Juteau-Duvigneaux à M. l'abbé Kerbiriou, aumônier à Kérinou, en Lambézellec, pour son ouvrage *Les Missions Bretonnes, Histoire de leurs origines Mystiques*. C'est la seconde fois que M. Kerbiriou voit ses travaux récompensés par l'Académie, un autre prix lui ayant déjà été attribué pour sa thèse de doctorat-ès-lettres sur *Jean-François de la Marche*.

Rappelons que le volume sur les Missions, qui vient d'être couronné, avait été l'objet d'une autre distinction sous la forme d'un prix de 3 mille francs, décerné au concours par un jury que présidait Mgr Baudrilart, de l'Académie Française.

Que notre éminent collaborateur veuille bien agréer nos chaleureuses félicitations.

H. P.

## BIBLIOGRAPHIE

II. PÉRENNÈS. — Quarante-deux ans sous le soleil de l'Indo-Chine. UN GRAND BRETON : Jean-François ABGRALL, des Missions Etrangères, Provicaire du Tonkin Méridional (1854-1929). — In-8° de XIV-450 p., avec plusieurs gravures hors-texte. — Armand Prud'homme, éditeur à Saint-Brieuc.

Cette *Vie* du P. Abgrall est le développement d'une brochure que nous avons annoncée en 1931 (couv., p. 14). Aussi bien, la figure de Jean-François Abgrall est tellement attachante qu'elle méritait d'être mise en relief dans les moindres de ses détails. M. Pérennès, répondant à un désir exprimé par Mgr de Guébriant, Supérieur Général de la Société des Missions Etrangères, s'est remis à l'ouvrage et, muni d'une documentation d'une richesse incomparable, nous présente aujourd'hui une volumineuse biographie dont pas une page ne trahit quelque monotonie ou un intérêt languissant.

L'auteur suit son héros depuis sa naissance et son premier ministère paroissial à Sainte-Croix de Quimperlé jusqu'à sa mort, survenue à Xa-Doai le 19 Septembre 1929. Le P. Abgrall venait de célébrer ses noces d'or sacerdotales et accusait ainsi 75 ans d'âge, chose inouïe pour un missionnaire français sous le climat du Tonkin ! C'est que son âme vaillante était chevillée en un corps dont la robustesse semblait empruntée aux granits de la Bretagne ! Quelle existence rude et pénible cependant que celle du missionnaire ! Luttés sans arrêt contre tous les ennemis visibles et invisibles de l'apostolat : le climat débilitant, les accès de fièvre paludéenne, les bandes pillardes, la férocité de certains persécuteurs, l'inertie des pouvoirs publics, la pénurie des ressources, l'obligation de faire face à des exigences imprévues, le manque de confortable dans l'habitation, les insuffisances des moyens de transport, la faiblesse et la lâcheté de nombre de chrétiens en face du danger. Il faut lire cette biographie pour saisir sur le vif tous les éléments de découragement que le démon vient semer sur les pas de l'apôtre du Christ. Et pourtant, jamais le P. Abgrall ne se décourage. La température n'est rien pour lui : un breton est trop solide pour



s'arrêter à pareille vètille. Sans doute le journal de sa vie serait le journal de Jean qui pleure et de Jean qui rit ; mais c'est toujours celui-ci qui a le dernier mot, parce que c'est le journal de *Jean qui aime*, de Jean qui aime le Christ, les âmes, et qui, par delà les difficultés du ministère apostolique, entrevoit le triomphe de son Dieu.

Mais notre vaillant missionnaire ne néglige pas, dans l'organisation de son apostolat, les enseignements de l'expérience quotidienne des hommes et des choses. La prudence surnaturelle s'allie chez lui à la folie de la croix, et il saura mener à bonne fin les entreprises matérielles les plus délicates. Seize années de ministère fécond à Vinh, dont il était le curé, le désignent au choix de ses Supérieurs pour devenir Provicairé apostolique du Tonkin méridional. Sa nouvelle dignité ne change rien à sa manière de vivre : toujours aussi dur pour lui-même, aussi bon pour les autres, il continuera à Huong-Phuong et à Thuan-Nghia ce qu'il avait fait à Vinh.

C'est qu'une âme de saint animait toute son activité : âme timide et humble lorsqu'il s'agissait de lui-même ; âme ardente lorsqu'il fallait défendre les droits de Dieu et de l'Eglise. Simple, le P. Abgrall, comme Jésus, aimait les enfants. Fidèle à son règlement de vie intérieure, il avait quatre dévotions préférées : la Croix, le Tabernacle, la Vierge Marie et, en bon breton, sainte Anne. Mortifié, il acceptait sans murmurer la chaleur insupportable du soleil d'Annam, cet « affreux pirate » qu'on ne pourra jamais déloger ; il se conformait au genre de nourriture des Annamites, qui dégoûterait nos moins difficiles. Désintéressé, l'argent ne lui disait rien : il l'employait volontiers en aumônes ; l'argent lui venait, affirmait-il, de « sa tante d'Amérique », mais c'était pour construire ou pour orner ses églises. Nul ne détestait plus que lui les fausses mysticités : il en donna maintes preuves au cours de sa vie apostolique. Pour lui, la perfection ne consistait pas à faire des choses extraordinaires, et ses préférences n'allaient pas aux saints qu'il appelait des saints... de bois ; non, à son avis, celui-là se sanctifie qui remplit fidèlement ses devoirs d'état, dût-il lui en coûter : plus il était fatigué et plus impatient il était à la besogne. Le martyr eût comblé ses vœux ; mais le P. Abgrall a été martyr d'une autre façon : « témoin » du Christ sur les terres lointaines, il a été « martyr » d'une façon éminente par l'exquise dignité de sa vie sacerdotale, par la pratique intégrale de toutes les vertus apostoliques, par le zèle qu'il a déployé à entretenir la ferveur parmi les chrétiens, à amener les païens au culte du vrai Dieu.

Il avait une nature de poète et une âme d'artiste, âme émi-

# NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

## MORLAIX

### LES PAROISSES

#### SAINT-MELAINE

Rattaché à Saint-Mathieu en 1791, Saint-Melaine fut à nouveau érigé en paroisse le 3 Février 1856.

#### ÉGLISE PAROISSIALE

La première église de Saint-Melaine, dite « église de Notre-Dame » (1), fut donnée au monastère de Saint-Melaine de Rennes par Guyomarch, vicomte de Léon, père de Hamon, comte de Léon, qui confirma cette donation (XII<sup>e</sup> siècle).

L'édifice actuel date de 1455, il fut restauré en 1489 (2). Voici la description qu'en donne M. Le Guennec :

(1) *Ecclesiam Sancte Marie apud monterelaxum in plebe Johannis (Ploujean).*

(2) Peyron, *Eglises et chapelles du diocèse de Quimper*, p. 216-217.

« Dans le pignon Ouest de l'église, s'ouvre une large porte à colonnettes et moulures prismatiques, encadrée de pinacles et d'une contrecourbe feuillagée ; au-dessus est une fenêtre flamboyante à trois panneaux.

» Le clocher, rejeté sur la droite, au bas du collatéral Midi, date de 1574. Sa robuste masse carrée, flanquée de contreforts, est accolée d'une tourelle ronde d'escalier, coupée de huit bandeaux larmiers et terminée en pyramide... De la plate-forme, bordée d'une balustrade flamboyante, se dégage une flèche moderne, en charpente recouverte de zinc, peint dans une tonalité imitant la pierre de taille.

» ... Sur la façade latérale Sud fait saillie un porche à large arcade, au fronton duquel deux anges tiennent un cartel portant en lettres gothiques cette inscription :

L AN . MIL . QVATRE . CENTS . QVATRE  
VINGTS . NEVFF . CÔMANCE . CESTE . EGLISE  
DE . PAR . DIEV

» Deux figurines grotesques, qui semblent supporter sur les épaules la retombée de l'arceau du porche, sont dignes de remarque, comme l'étaient d'autres statuets curieuses, dessinées par le président de Robien à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et détruites aujourd'hui.

» L'ogive du fond est divisée en deux jolies portes à accolades, par un trumeau central, supportant un bénitier garni d'arcatures ajourées, au-dessus duquel est la statue de *Notre-Dame de Bon-Secours*, Vierge-Mère, du XVI<sup>e</sup> siècle. Sur la voûte du porche, quelques peintures à fresque très détériorées et figurant les quatre Évangélistes ont été restaurées avec plus de zèle que de discrétion.

» Les impostes des deux vieilles portes offrent, à leur partie supérieure, une inscription en lettres gothiques :

... a fait : ces : deux : huis : yssci  
Bonnes : gens : pries : Dieu : pour : lui

» ... La nef est séparée des collatéraux par des piliers cylindriques formant sept travées : cinq chapelles du côté Nord et trois du côté Midi flanquent les bas-côtés de leurs pignons à crochets, percés de fenêtres aux menéaux flamboyants. La charpente de la grande nef est fortifiée par des tirants ou poutres que terminent des gueules monstrueuses. Sur les sablières sculptées, on voit des moines dans les attitudes les plus grotesques, l'un portant à sa bouche deux énormes souliers, l'autre lisant un livre tourné à l'envers, etc... »

Au-dessous de la première arcade de la nef on lit :

MENOV LE TORGAN FIT FAIRE CET ARC

✱

Le maître-autel, décoré des statues de Saint Melaine et de Saint Pierre, est dominé par un vitrail où figurent les scènes suivantes : Promesse d'un Rédempteur à nos premiers parents, — sacrifice d'Abraham, — passage de la Mer Rouge, — la Cène, — le Crucifiement, — la Résurrection de Notre Seigneur, — la Sainte-Trinité.

En avant du chœur, adossées aux piliers, sont les statues de Saint Joseph et de Notre Dame des Anges.

Au collatéral Sud, l'autel de Sainte Anne est orné des statues de Sainte Marguerite et de Saint Avertin. Ce dernier porte la main à son front ; on l'invoque pour les maux de tête et d'oreilles.

Au-dessus de la porte de la sacristie, on voit un tableau qui représente l'Enfant-Jésus, dont les pieds reposent sur le globe du monde, et écrasent le démon. A proximité, une toile, due au pinceau de Valentin, figure la Sainte Trinité adorée par des Saints de toute catégorie.

L'autel de Saint Vincent de Paul est décoré de la statue du Saint et d'une toile qui le représente. Ce tableau est un don de l'Etat. Une autre toile se trouve en face ; on y voit un soldat romain qui tient cette légende : *Merito armatur contra me omnis creatura.*

L'autel du Rosaire encadre un tableau et la statue de Saint Yves.

Plus bas est une *Descente de croix*. Près de la Sainte Vierge, qui porte sur ses genoux le cadavre de son Fils, on voit Joseph d'Arimathie et Marie-Madeleine. Une belle statue de celle-ci se trouve sur une console voisine.

Au collatéral Sud, c'est d'abord l'autel des Trépassés avec une toile de Valentin : *le Purgatoire*. Cette chapelle contient les statues de Saint Jean-de-la-Croix, Sainte Rose de Lima, Saint Mathieu, Saint Jean l'Évangéliste, et un tableau de la Sainte-Famille.

L'autel suivant offre encore une peinture de Valentin. L'Enfant-Jésus, debout sur le globe du monde, reçoit les adorations des bergers.

La troisième chapelle est dédiée à Notre-Dame des Neiges, dont la statue est en vénération. On y voit un tableau du Sacré-Cœur. Le vitrail, qui est moderne, est un don de la famille Tonquédec » (1).

La cuve des fonts baptismaux est surmontée d'un ravissant baldaquin octogonal.

La tribune des orgues est de la plus belle exécution gothique.

Un procès-verbal de prééminences de l'église de Saint-Melaine, dressé le 5 Septembre 1673 par François Bouyn, commissaire du roi, nous renseigne exactement sur l'état de l'église à cette époque. Ici encore nous suivons M. Le Guennec :

(1) Le Guennec, *op. cit.*

« Dans la maîtresse vitre se trouvaient six écussons aux armes de France et de Bretagne. La lisière du chœur et de la nef était aussi chargée des armes de France alliées à celles de Bretagne et de Navarre et le maître-autel blasonné du côté de l'Évangile, des lis de France, et, du côté de l'Épître, des hermines de Bretagne.

» Le vitrail de la chapelle de la Charité, anciennement Saint-Louis (aujourd'hui Sainte-Anne), offrait divers écussons de familles nobles de la paroisse. On y voyait celles des Quintin, des Calloët, mi-parti de Le Dourguy, des Anges mi-parti de Coatquis, des Le Blonsart et alliances, etc. Devant l'autel était une tombe de pierre élevée aux armoiries des Nouël de Rochlédan, et un banc aux héritiers du sieur de Tromeur Denis. Le pignon de cette chapelle, auquel s'appuie actuellement la sacristie, était percé d'une fenêtre contenant les armes de la famille Le Grand de la Ville-neuve *d'azur à trois trèfles d'argent*, et qui dominait l'enfeu de cette même famille, avec banc, bénitier et dossier.

» Un autre enfeu encore existant à gauche de la porte de la sacristie était celui de la seigneurie de Trévidy, passée des Quintin aux Le Borgne par alliance, et appartenait à Catherine Le Borgne, mariée en 1660 à François de Goudelin, seigneur de Goasmelquin. Il était orné, à sa clef de voûte, de l'écusson des Le Borgne, *d'azur à trois gresliers d'or, surmontés d'un croissant de même*, soutenu par deux lions et timbré d'un casque de front. À côté existait un banc au sieur de la Tour Partevaux.

» La chapelle suivante, dédiée à Saint Etienne et Saint Laurent (aujourd'hui Saint Vincent de Paul) dépendait de la famille Salaün de Kerannoal, très vieille lignée morlaisienne qui existe encore dans l'une de ses branches, les Salaün de Kertanguy. Au-dessus de l'autel, un ange de pierre tenait un écusson de leurs

armes, *d'argent à une hure de sanglier arrachée de sable, couronnée d'or, avec une étoile de sable au premier canton*, qui se voyaient encore au haut du vitrail, timbrées d'un casque aux lambrequins armoriés. Dans la verrière peinte étaient figurés Pierre Salaün, seigneur de Lesven en Plougonven, en armure de chevalier, agenouillé et présenté par Saint Pierre, et sa femme Christine Nouël, dame de Kerjean, vivant en 1503. L'enfeu placé au-dessous de cette fenêtre offrait aussi les armoiries des Salaün mi-parti de Geffroy et de La Boissière, et le tout était prétendu par écuyer Nicolas Salaün, seigneur de Kerannoal (en Plouéan), sauf une tombe aux du Plessix de Coatserhou.

» Plus bas se trouvait la chapelle de Saint Isidore, actuellement réunie à celle de Saint Vincent de Paul par la suppression du mur perpendiculaire au pignon. La verrière était un don de Yves Le Blonsart, époux de Tiphaine Le Borgne, vivant en 1503, et qu'on y voyait peint avec sa cotte d'armes et son épée au côté, à genoux aux pieds de son saint patron, ainsi que sa femme et ses enfants. L'arcade avec enfeu située sous la vitre servait de tombeau aux deux branches des Le Blonsart du Bois de la Roche et Le Blonsart de Kertanguy, qui reconnaissaient pour ancêtre commun cet Yves Le Blonsart qui, de concert avec son neveu Jean Le Blonsart, sieur de Kersabiec, avait construit cette chapelle en 1501, et y avait placé en divers endroits ses armoiries : *d'argent à la fasce échiquetée de 12 pièces d'argent et de sable, chargée au milieu d'un besant d'argent*.

» La chapelle actuelle du Rosaire était alors sous le vocable des Cinq-Plaies, et appartenait à François le Bihan, seigneur du Roudour (en St-Martin), peut-être comme dépendance de son manoir de Penanaul, en St-Melaine. Le vitrail colorié contenait les armoiries des Lagadec : *d'argent à trois trèfles d'azur*, et des La Forest, et la figure d'Hervé Le Lagadec, seigneur du

Roudour en 1507, donateur de cette verrière. Les deux arcades et enfeus étaient aussi blasonnés des armes de cette famille, fondue dans La Forest, puis Le Bihan et La Rivière de Saint-Germain.

» On trouvait ensuite, à l'emplacement du Sépulchre, une chapelle de Sainte-Catherine, possédée par le sénéchal de Morlaix, Jean Crouézé, sieur de la Maillardière ; les fenêtres offraient ses armoiries : *d'argent à la fasce de sable chargée de trois roses d'argent et accompagnée de trois molettes de sable*, pleines et alliées à celles des Siochan. La sous-préfecture de Morlaix a remplacé l'ancien hôtel de la riche famille Crouézé, fondue vers 1780 dans Guernisac.

» Une vitre ouverte à la hauteur des fonts baptismaux n'existe plus : ceux-ci se trouvaient alors devant la fenêtre pratiquée dans le pignon Ouest et où l'on distinguait les armes des Kerret : *d'or au lion rampant de sable chargé d'une cotice de gueules*, avec diverses alliances. La grande vitre éclairant les orgues n'avait aucun écusson.

» La première chapelle du côté de l'épître (aujourd'hui les Trépassés), était dédiée à Saint Yves. Elle contenait les tombeaux des familles Le Marant de Penanvern, de Kersaintgily, du Parc de Kercadou et Tournemouche du Bodon, dont les armoiries décoraient ses vitraux. On remarque encore, à la base du premier pilier, un écusson à demi-masqué par l'extrémité de la table de communion, et qui nous a paru être le blason de la famille Lhonoré ou Lhénoret de Penfrat : *losangé d'argent et de sable, à la cotice de gueules brochant, au franc canton de pourpre chargé d'un dextrochère d'argent soutenant un épervier de même*.

» La seconde chapelle, dite alors de l'Ecce Homo, actuellement du Sacré-Cœur, était en partie possédée par le marquis de Gozebriand comme héritier de Nicolas de Coëtanlem, sieur de Keraudy, mort en 1518.

L'une de ses deux fenêtres avait son tympan constellé des armoiries de Coëtanlem alliées à celles des Le Borgne, des Kerloaguen et des Pinart du Val.

» La chapelle de Notre Dame des Neiges est la seule qui, depuis 1679, n'ait point changé son vocable, bien antérieur à cette date. Ses prééminences appartenaient à la famille Guillouzou de Keredern et, à la clef de voûte de l'enfeu qu'elle renferme, on voyait les armoiries des Guillouzou : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois roues de Sainte Catherine de même, en abyme* sur un écartelé de Moricquin, Noblet, Kerret, etc...

» Contre les piliers de la nef existaient, à droite, à partir du bas de l'église, les statues ou images de Saint Nicolas, de l'*Ecce Homo*, de Saint François, de Saint Joseph, de la Descente de Croix. A gauche, en montant vers le maître-autel, on rencontrait les statues de Saint Jean-Baptiste, Sainte Anne, Sainte Suzanne, Notre Dame de Pitié, Notre Dame des Anges et Saint Maudez. Un grand nombre de bancs particuliers se trouvaient fixés à ces piliers ou placés dans les travées, mais leur énumération nous entraînerait trop loin. L'église était entièrement pavée de pierres tombales. La chapelle du cimetière, dédiée à Sainte Barbe, avait une unique vitre armoriée de France et de Bretagne. »

✱

Plusieurs confréries existaient à Saint-Melaine : Confrérie de Notre-Dame des Neiges (1579, 1619), — de la Trinité (1587), — des Mariniers (1587), — du Saint-Sacrement (1587), — de Jésus (1587, 1659, 1682, 1750, 1770), — de Saint-Yves (1587, 1617), — des Trépassés (1587, 1617, 1682, 1692), — de la Sainte-Vierge (1587, 1682, 1692), — de Sainte-Anne (1642, 1682, 1692), — des Cinq-Plaies (1654, 1675, 1682, 1692).

## CHAPELLES

## RELIQUAIRE

Cette chapelle fut construite en 1498 dans le cimetière, près Saint-Melaine, par les soins de Guillaume de Guizcanou, protonotaire apostolique, chanoine de Tréguier, recteur de Ploégonven et seigneur temporel de Saint-Jean (sans doute une maison noble au bourg de Saint-Jean-Traonmériadec, en Plougasnou).

« La dite chapelle et reliquaire sera faite entre la porte par où l'on va du cimetière à la maison du vicaire de la dite paroisse et le mur qui est à l'endroit où est naguère édifée une croix, et au costé d'une fenestre que autrefois fut en la chapelle S'-Thomas.

« Quelle chapelle et reliquaire aura de longueur entre les deux pignons par dedans 19 pieds du duc, et de laise pareillement, c'est-à-dire que la chapelle aura 11 pieds et le reliquaire 8 pieds.

« Il y aura en le reliquaire 4 fenestres de veues pour voir et apparoir aux passans et repassans les reliques estans au dit reliquaire pour plus faire advertir le peuple de prier Dieu pour les trépassés, et depuis le dit bout jusques au coing du dit reliquaire y aura 4 autres fenestres de verre en forme d'arches et du dit coing jusqu'a huys de la dite chapelle y aura deux arches.

« En la dite chapelle il y aura un aultier de 5 pieds de long et deux de laise » (1).

Sur le mur de soutènement de l'escalier, par où l'on accède à l'église de Saint-Melaine, on lit l'inscription suivante :

BONNES GENS QVI PAR ILLEC PASSÉS  
PRIES DIEV POVR LES TREPASSES

Cette inscription était placée devant l'ossuaire, qui a disparu en 1780.

(1) Arch. dép. — Note de M. Peyron.

## SAINTE-MARTHE

Cette chapelle, située dans le cimetière, au haut de la rue Sainte-Marthe, non loin du couvent des Carmélites, n'existait déjà plus avant la Révolution.

## LA MADELEINE

La chapelle de la Madeleine, qui existait au xv<sup>e</sup> siècle, se trouvait sur un plateau, entre la route de Guingamp et celle de Lannion. C'est là qu'étaient relégués, au Moyen-Age, les lépreux (1). Cet édifice fut démoli en 1799. Il dépendait autrefois de l'archidiacre de Plougastel, qui levait un droit de coutume sur les marchands lors des pardons.

La statue en pierre de la Sainte est conservée dans une maison du village de la Madeleine et un petit bas-relief, représentant sa pénitence, se voit dans la chapelle de Saint-Charles.

## SAINT-NICOLAS

Cette chapelle, qui aujourd'hui n'existe plus, était située au haut du coteau, non loin de l'embranchement des routes de Lannion et de Guingamp. Près d'elle, se trouvait un cimetière où l'on inhumait spécialement les personnes du culte réformé.

Le 3 Octobre 1678, le commissaire de la visite de Tréguier dut l'interdire « à raison des jeux, collations, boissons de vin et fumeries de tabac qui s'y font ». Mais le 25 Octobre, l'évêque de Tréguier reçut une supplique demandant la levée de l'interdit, vu que des témoins attestaient sous leurs seings « qu'ils ont assisté en plusieurs années aux représentations, luttes, jeux et réjouissances qui s'y font dans la place et parc de la chapelle de M. Saint-Nicolas le vendredy lende-

(1) Allier, *Histoire de Morlaix*, p. 379-380.

main de la fête du Saint-Sacrement et n'avoir jamais vu personne en la dite chapelle prendre de la fumée de tabac ni boire scandaleusement, y jouer aucuns jeux n'y commettre aucune irrévérence, c'est une chapelle très dévote où les particuliers de Morlaix font célébrer quantité de messes » (1).

La chapelle fut transformée en corps de garde en l'an VIII (Février 1800). La statue de saint Nicolas existe encore dans la chapelle de Saint-Charles.

## SAINTE-VÉRONIQUE

Cette chapelle, qui avoisinait les Dominicains, fut détruite en 1629.

## FONTAINE-AU-LAIT

Chapelle du manoir de même nom, possédé jadis par les Jégou de Toulbrunot et de Penanvern. Elle existait en 1677, et a disparu depuis peu.

## SAINT-CHARLES

La chapelle Saint-Charles fut construite en 1828, dans le cimetière actuel, ouvert deux ans auparavant. On y conserve la statue de saint Nicolas, provenant de la chapelle de même nom, ainsi qu'un bas-relief en bois de Marie-Madeleine, venu de la chapelle de la Madeleine.

## RECTEURS OU VICAIRES PERPÉTUELS

1593-1596. François Madec. — 1596. Geffroy le Goalès, seigneur de Guerlisay. — 1598. Goulven Goff. — 1613. Geffroy le Goalès. — 1637. Laurens Bernard. — 1641. Marcellin Mathias, sieur de Varenne, grand vicaire et official de Dol, en 1653. — 1651. Jean de Bruillac (du 7 Janvier au 17 Mars). M. de Varenne,

(1) Peyron, *Eglises et chapelles*, p. 220.

dans un acte du 8 Avril, reprend le titre de vicaire perpétuel. — 1656. Yves le Helloco. — 1671. René du Val. — 1705. René Gourcum, prieur du Ponthou. — 1707. Jean-Baptiste de Crezolles, se qualifie à partir de 1727 du titre de *recteur* de Saint-Melaine. — 1749. De Trolong. — 1750. Jean-René Guillouzou. — 1753. Jean Guillou de Pontusval. — 1762. Alexis Le Clerc des Aulnais. — 1778. V. Guillou de Penanguer. — 1779-1791. François Le Noanès.

## RECTEURS

1856. Jean Alexandre. — 1859. Christophe Léon. — 1861. Marc Londin. — 1870. Alexis Bergot. — 1872. Jean Sévézen. — 1890. François Billant. — 1897. Jean-Marie Thépaut. — 1902. Jean Kerbiriou. — 1908. Victor Ely. — 1911. Jacques Castel. — 1915. Pierre Manchec. — 1919. Eugène Le Berre. — 1927. Jean-François Rosec.

## CURÉS ET CHAPELAINS

1621. Pierre Paugam, chapelain et organiste. — 1641. Philippe Le Bourgeois, curé. — 1642. Yvon Coz, curé. — 1646. François Piriou ; Yves Guyomarch. — 1649. Pierre Le Manac'h. — 1652. Dérédec. — 1654. Charles Le Couze. — 1656. François Jagu, curé. — 1659. François Hamon, curé. — 1660. Yves Guiomar. — 1662. Charles Beuret ; Vincent Godeau. — 1665. Jean Le Roux ; Jean Corre. — 1670. Guillaume Madec ; François Le Gac. — 1671. François-Hamon de Kermadoret. — 1672. Guillaume Lozech. — 1673. Pierre Denis. — 1674. Alexandre Mazurier. — 1675. Hervé Guiomar. — 1677. Guillaume Le Mignon ; Guillaume Pezron. — 1682. Yves Milon ; Georges Abgrall. — 1690. Pierre Le Louève, chapelain. — 1691. Guillaume Le Moyne. — 1695. Pierre Le Gall. — 1698. Jean Urvoaz ; Thomas ar Botreler ; Julien Le Mére. —

1700. François Kerboul. — 1703-1705. Jean Uruas, prêtre. — 1706. Bernard de Quenecunan. — 1707. Denis Abgrall. — 1707-1717. Pierre Le Louize, curé. — 1719. J.-Claude Seholan, curé. — 1725-1739. Jean Kerambrun, curé. — 1741. J.-B. Guéguen, prêtre. — 1745. Michel Le Loutre Rosanvern, curé. — 1748. François Le Got, Jean Lespagnol, A. Gourvenec, curés. — 1750-1768. Y.-M. Lonnès, curé. — 1770-1773. F. Gourhant, curé. — 1774-1781. Le Noanès, curé. — 1779. J.-F. Le Ber, Coty, curés. — 1779-1780. J.-B. Guéguen, curé. — 1779-1789. J. Hublé, curé. — 1780. J.-M. Lancien, curé. — 1783-1785. Daffniet, curé. — 1787-1788. Adam, curé. — 1790-1791. Lucas, Le Fèvre, curés. — 1790. Nigeou, prêtre. — 1790-1791. Sannier, prêtre.

## VICAIRES

1857. Laurent Floc'h. — 1857. Jean Le Roy. — 1861. Etienne Casse. — 1863. Jean Caquelard. — 1868. Louis Cosquer. — 1869. Michel Boulic. — 1873. Jean-Marie Milin. — 1873. Guillaume Goasguen. — 1877. Louis Michel. — 1881. Louis Le Bihan. — 1882. Ernest Guillet. — 1882. Jules Havas. — 1884. Zacharie Le Bras. — 1884. Guillaume Guédès. — 1888. Stanislas Le Bihan. — 1894. Pierre-Marie Le Page. — 1896. Yves Penven. — 1897. Pierre Bodénès. — 1902. Louis Le Roux. — 1905. Jean-Marie Barvet. — 1908. Louis Odeyé. — 1924. Hervé Gourmelon. — 1927. Charles Abaléa.



## LA RÉVOLUTION À MORLAIX

Au moment de la Révolution, Expilly était recteur de Saint-Martin et avait comme vicaires les abbés Guerlesquin et Le Breton. Il prêta le serment à la Constitution civile du clergé, et devint bientôt évêque constitutionnel du Finistère. Il fut sacré à Paris le

24 Février 1791, et mourra sous la guillotine, à Brest, le 24 Mai 1794 (1). Ses deux vicaires refusèrent le serment, et durent quitter leur paroisse dans les premiers jours de Juillet 1791 ; ils signent une dernière fois, aux registres, le 4 du même mois. M. Guerlesquin resta au pays. Arrêté à Saint-Martin de Morlaix, en l'an VII, par ordre du Directoire, il subit la déportation (2). Quant à l'abbé Le Breton, il fut déporté en Espagne le 12 Août 1792 (3). Tous deux se retrouvent à Morlaix en 1804.

M. Jean Combot, prêtre à Saint-Martin, refusa également de s'assermenter. Arrêté, le 13 Novembre 1797, à Saint-Thégonnec, il fut exilé en Guyane, et mourut à Conanama, le 9 Octobre 1798 (4).

Avec ensemble, le clergé de Saint-Mathieu refuse le serment : il comprend les abbés Pitot, Le Balch et Le Moine, le premier recteur, les deux autres vicaires (5). A Saint-Melaine, le recteur Le Noanès, lui non plus ne veut rien savoir, tandis que ses vicaires Le Febvre et Lucas se présentent à la grand'messe du 6 Février pour y faire le serment, en même temps que Coty, vicaire de Plouégat-Moysan. Quelques semaines plus tard, l'abbé Lucas voit récompenser son zèle : le 27 Mars, il est nommé par le corps électoral du district de Morlaix recteur constitutionnel de Ploujean.

La station de Carême fut offerte par la municipalité aux prêtres *jureurs* : MM. Le Febvre, Lucas et Coty. Tous déclinaient l'invitation, se sentant incapables de tenir convenablement ce rôle : force fut donc de faire appel au Père Saillard, dominicain insermenté (6).

(1) Pilven, *Expilly*.

(2) Note de M. D. Bernard, Arch. dép., Registre des arrêtés, Police générale, Reg. 55, f° 62.

(3) Pérennès, *Les prêtres du diocèse de Quimper, déportés pendant la Révolution*, tome II, p. 9.

(4) *Ibid.* II, p. 145-146.

(5) Peyrou, *Documents pour servir...* I, p. 97-99.

(6) *Ibid.*, p. 267-268.

A Saint-Melaine, le dimanche 6 Mars, sommé, par le marguillier Beau, de lire le mandement d'Expilly, M. Le Noanès se récuse. « Que cet abus est outrageant ! gémit le procureur Beau, quel en est le scandale ! un curé refuse en chaire à ses ouailles le pain de vie de son premier pasteur. Puis-je différer, Messieurs, de vous dénoncer ce meurtre ? Ma sensibilité est si profonde que je n'ai que la force de conclure. Que le sieur Le Noanès soit appelé devant vous pour être entendu sur les raisons qu'il peut avoir eu de s'abstenir de lire et de publier la lettre pastorale de M. Expilly... » (1).

Cependant un arrêté du Département groupait les trois paroisses de Morlaix en une seule, et le corps électoral du district nommait, le 27 Mars 1791, curé de Morlaix Maurice Derrien, prêtre conformiste, né à Saint-Melaine, en 1735. Approuvé le 2 Avril par Expilly, l'intrus fut installé le lendemain, dans l'église du Mur, mise à sa disposition. Les recteurs de Saint-Mathieu et de Saint-Melaine continuent d'occuper paisiblement leurs églises, et à Saint-Martin, les abbés Guerlesquin et Le Breton font toujours les offices du culte et donnent les sacrements.

Le 22 Juin, la procession solennelle de la Fête-Dieu eut lieu comme d'ordinaire ; mais, conviés à y prendre part, les prêtres fidèles se gardèrent bien d'assister à la cérémonie, qui, pour comble de malheur, fut troublée par une pluie torrentielle.

Le 7 Juillet, l'abbé Pitot et ses deux vicaires, M. Le Noanès, les abbés Guerlesquin et Le Breton, furent saisis par ordre du Département, et internés, le jour suivant, aux Carmes de Brest, où ils resteront jusqu'au 27 Septembre.

Dès le 6 Juillet à Saint-Melaine, dès le 8 à Saint-

(1) Registre de délibérations du corps politique de la paroisse de Saint-Melaine de Morlaix.



Martin, M. Derrien signe aux registres (1). Les deux cahiers de Saint-Melaine portent les signatures suivantes : le 6 Juillet « Belœil, vicaire de Morlaix » ; le 15 Novembre 1791 : « Y.-M. Le Roux, vicaire de Morlaix » ; le 2 Novembre 1792 : « Derrien, curé de Notre-Dame » ; et en cette même année : « J.-M. Plusquellec, vicaire de Morlaix ».

Aux registres de Saint-Martin figurent les signatures qui suivent : 10 Juillet 1791, « David, vicaire constitutionnel de Morlaix » ; 11 Juillet, « Belœil, vicaire de Morlaix » ; 11 Août, « Le Vey, vicaire de Morlaix » ; 9 Septembre, « A. Chauvière, dominicain conformiste et vicaire de Morlaix » ; 26 Octobre 1792, « David, curé de la trêve de Saint-Martin ».

Sortis de la prison des Carmes de Brest, le 27 Septembre 1791, M. Pitot et l'un de ses vicaires, l'abbé Le Moine, disparaissent de la perspective. Quant à M. Balch, nous le trouvons en Mars 1793, à Zamora, en Espagne, où il a émigré (2). M. Le Noanès revient à Saint-Melaine, où il est de nouveau saisi, à la fin de Décembre 1791, puis interné au Château de Brest, d'où il sera déporté en Espagne, le 12 Août 1792 (3).

Etabli à Saint-Melaine, Maurice Derrien confie la trêve de Saint-Mathieu à M. Le Vey, et celle de Saint-Martin, à son autre vicaire, David. En Juillet 1793, il est mis en demeure de quitter l'église de Saint-Melaine, qui est réquisitionnée le 19 Octobre suivant, pour servir de magasin des subsistances militaires. Il se retire alors à l'église Saint-Mathieu, pour y célébrer le culte.

Et voici la Terreur. Le 1<sup>er</sup> Nivose an II (21 Décembre 1793), les cloches sont descendues de leurs tours et

(1) L'intrus commença à administrer le baptême à Saint-Melaine dès le 2 Mai 1791, et il consigne les actes de ce ministère dans un cahier qui lui appartient exclusivement.

(2) Manuscrit Boissière, p. 205.

(3) *Ibid.*

expédiées à Brest pour être fondues. Le 25 (14 Janvier 1794), ordre est donné de détruire les signes de féodalité et de royauté qui se trouvent dans les églises, et de faire disparaître de l'extérieur toutes les statues qui y sont placées. En Janvier et Février 1794, on enlève les grillages des églises supprimées, les croix et les images des Saints, et on interdit au curé constitutionnel de se livrer à quelque manifestation ostensible du culte. Celui-ci cherche refuge dans l'église du Mur. Mais elle devient *Temple de la Raison*, et il dut la quitter. Le 14 Germinal (3 Avril), on interdit les sonneries de l'*Angelus* et de l'*Agonie*. Le 10 Floréal (29 Avril), le citoyen Derrien est convié à déguerpir de l'église de Saint-Martin, où il avait cherché asile, cette église devant servir désormais d'hôpital militaire. Le 16, on expédie à *la Monnaie* l'argenterie des églises de Morlaix.

« A la date du 9 Thermidor (26 Juillet 1794), écrit M. Le Guennec, toutes les églises de Morlaix étaient désaffectées, sauf peut-être Saint-Mathieu, dernier abri du citoyen Derrien. Les Jacobins et les Capucins étaient transformés en casernes ; Saint-Melaine et le Calvaire en magasins, Saint-Martin et les Ursulines en hôpitaux, les Carmélites en prison ; le Mur, après avoir servi de *Temple de la Raison*, puis de *Temple de l'Etre suprême*, était abandonné et dans le plus grand délabrement. Partout, on avait décapité ou renversé les statues, objets de la vénération de nos ancêtres, brisé à coups de marteaux et de pierres les brillantes verrières armoriées, fouillé les tombeaux et troublé la cendre des morts pour arracher aux châsses leur enveloppe de plomb.

Les tours, veuves de leurs cloches, demeuraient muettes. Plus d'enterrements religieux, de sermons, de processions ; à peine une courte messe basse hâtivement récitée, dans un coin d'église dévastée, par un prêtre *jureur*, et troublée souvent par de grossières

incartades comme celle de cet officier qui monta certain jour dans la chaire du Mur pour entonner devant la foule indignée une chanson révoltante.

Cependant, de vaillants confesseurs de la foi, bravant la prison et la mort, étaient demeurés cachés à Morlaix, et à travers mille périls, continuaient à exercer le ministère sacré, célébrant la messe dans les greniers, bénissant les mariages, baptisant les enfants, administrant les mourants. Dans la rue des Bouchers, paraît-il, la messe était dite régulièrement chaque dimanche, en une salle à la porte de laquelle veillait une bande résolue de solides bouchers, leur redoutable couteau à la ceinture. Les espions du District et de la municipalité les tenaient bien au courant, mais ceux-ci, malgré les arrêtés sanguinaires des représentants du peuple, répugnaient à pourchasser les prêtres, et ne s'y décidaient qu'à leur corps défendant. Un seul des ecclésiastiques cachés fut arrêté, c'était un capucin, le P. Joseph de Roscoff, que le tribunal révolutionnaire de Brest envoya à l'échafaud (1).

Le P. Noirot, ancien procureur des Jacobins, fut plus heureux. Il se trouvait chez une vieille dame, lorsque des officiers municipaux se présentèrent pour effectuer dans la maison une visite domiciliaire. Ils allaient pénétrer dans la chambre où étaient le P. Noirot et la dame lorsque celle-ci eut une inspiration subite. Elle fit asseoir le moine, petit et maigre, sur un fauteuil, se plaça elle-même sur ses genoux, jeta autour d'eux un ample manteau, et reçut tranquillement les commissaires en s'excusant de ne pouvoir quitter son fauteuil à cause de son état de santé. Sans concevoir aucun soupçon, ceux-ci fouillèrent les appartements, puis se retirèrent bredouille. »

(1) L'abbé Augustin Clec'h, prêtre de Plestin-les-Grèves, fut arrêté à Morlaix le 20 Juin 1794, et guillotiné à Brest le 1<sup>er</sup> Juillet suivant, avec Anne Le Prince et Anastasie Le Blanc, ses recéleuses (Abbé Le Roux, *Prêtres et laïcs guillotines...*, pp. 72, 98).

La chute de Robespierre marqua un temps d'arrêt à la persécution religieuse. Vers la fin d'Avril 1795, une chrétienne de Morlaix afferma l'église de Saint-Mathieu, et ne cacha pas son dessein d'y ouvrir le culte public par des prêtres insermentés. A la même époque, trois prêtres fidèles, Lannurien, Savidan et Sannier, se présentèrent à la mairie, et les deux derniers déclarèrent qu'ils exerçaient en ville les fonctions du culte privé. Au cours d'Avril, plusieurs ecclésiastiques paraissent au bureau municipal, pour y faire la déclaration de résidence exigée par la loi, entre autres : Dafniet, les Pères Noirot, Saillart, Pelleter et Ballay, dominicains, Combot, Martel, La Tour, Nigeon et Sannier.

Le 6 Fructidor an III (21 Août), Derrien n'hésite pas à mettre sa signature au bas d'un odieux libelle dénonçant des prêtres réfractaires, adressé à la Convention par un groupe de *patriotes* morlaisiens, et réclamant la déportation de tous les prêtres n'ayant pas satisfait aux lois.

Un décret du 7 Vendémiaire an IV (28 Septembre 1795), demanda aux ecclésiastiques de reconnaître par serment la souveraineté de l'universalité des citoyens français, et de promettre soumission aux lois de la République. Refusant ce serment, les prêtres insermentés de Morlaix durent de nouveau se cacher, pour éviter la peine de la déportation, prévue par un décret du 4 Brumaire (26 Octobre). L'abbé Derrien et ses vicaires Cotty et Froust (1) firent seuls le serment exigé par la loi. Derrien obtint, le 16 Brumaire, l'église de Saint-Mathieu, abandonnée par les prêtres catholiques, et quelques semaines plus tard l'église des Dominicains.

(A suivre.)

(1) Natif de Saint-Melaine, ancien avocat, fait prêtre par Expilly.

# SAINT HERBLAND

Moine de Saint-Wandrille

Fondateur et Premier Abbé d'Aindre au Diocèse de Nantes

(Suite.)

Les miracles accomplis par S. Herbland, non moins que ses vertus éclatantes, ne tardèrent point à répandre, dans toute la région nantaise, sa réputation de sainteté. De là, elle atteignit les pays voisins de Vannes et de Rennes. Rouen lui manifesta un culte tout particulier. Dans les pays du Houlme et du Cotentin, on a conservé fidèlement le souvenir de son passage. La translation de ses reliques et leur distribution, le fit connaître dans les diocèses de Tours, d'Angers et de Paris, ainsi que dans le diocèse actuel de Laval. Partout, son culte s'est introduit de temps immémorial qui défie toutes précisions ; mais le centre d'où il rayonna est l'antique abbaye qu'il avait fondée et qu'il sanctifia par ses mérites et sa mort précieuse devant Dieu.

✱

Il semble bien que l'abbaye d'Aindre ait toujours été considérée, même dès l'origine, comme une abbaye royale et gouvernée par des abbés qui étaient aussi indépendants de la suprématie de Saint-Wandrille que de la juridiction des évêques de Nantes.

Il est vrai que S. Pasquier avait émis le vœu que les abbés d'Aindre fussent toujours choisis à l'avenir parmi les moines de Saint-Wandrille : « In cujus largitione praedictus antistes Pascharius statuit, ut post decessum ejusdem venerandi Patris Hermelandi, ex monasterio Fontanella, per cuncta succedentia tem-

pora, sibi instituant Rectores universi praefati habitatores, veluti largitiones ejusdem loci, quae adhuc in praefato monasterio Fontanella servantur, apertissime declarant. » (*Vita S. Ansberti, archiepiscopi Rothomagensis (ad diem IX Februarii) cap. III num. 16.*)

S. Lambert lui-même, — toujours d'après la légende — aurait exigé que la fondation d'Aindre fût placée, dès l'origine, sous le patronat du roi ; et il avait posé cette condition « ne episcopus monasterium sub dominio sui successoris relinqueret sed ut regalibus manibus tuendum idem committeret atque regis de ea re praecipuum impetraret ». C'est pourquoi il avait déclaré : « Hortor ut regalibus eum (monasterium) manibus tuendum committat (episcopus), et ut Regis clementia talem praecipuum facere dignetur, ut nulla alia potestas, maligno instigata spiritu, omni dominationis occasione sublata, molestiam habitantibus in eo ingerere audeat. » On cherchait ainsi un appui auprès du prince contre la rapacité des évêques. S. Pasquier lui-même n'avait qu'une demi-confiance dans ses successeurs : « Pasquarius statuit, ut nullus de successoribus suis de ipso monasterio vel rebus, quas ipse vel alii, divino amore conpuncti, ad luminaria subsidiave fratrum ibidem traderant, aliquid sub dominationis occasione usurpare tentaret ». Et c'est pourquoi, de concert avec S. Herbland, il avait résolu de réclamer pour la nouvelle abbaye la protection du roi. « Deinde vero cum Ermenlando ad aulam regiam profectus, monasterium tuendum Childeberto regi tradidit, qui de cœnobio rebusque ejus praecipuum dedit, ut nulla dominatio alicujus potestatis monachis in eo constitutis aliquam inquietudinem ingerere praesumeret, sed, sub regali perpetua freti defensione, absque alicujus impedimento libere pro se totiusque regni sui pace Christi deprecarentur clementiam. »

Levison reconnaît que l'abbaye d'Aindre était déta-

chée de Saint-Wandrille avant 840. On peut sans crainte remonter plus haut, car il est difficile de constater d'autres liens entre les deux monastères que ceux de la filiation religieuse. De fait, les moines d'Aindre, soustraits dès le principe à la tutelle de l'abbaye-mère et à l'autorité épiscopale, se considèrent comme placés sous le patronage du roi et agissent comme membres d'une abbaye royale. Ainsi Herbland résigne la dignité abbatiale « per regis licentiam » ; Adalfred, élu par les moines, est agréé du roi, « regali annuente præcepto ». Il en fut de même de son successeur, l'abbé Donat, que le Saint nomma lui-même, à la prière de ses frères. Il n'est fait nulle mention d'un recours à l'évêque de Nantes, encore moins à l'abbé de Saint-Wandrille.

Le monastère, fondé par S. Herbland, eut à peine deux siècles d'existence ; il disparut, ainsi que tant d'autres, durant les invasions normandes. Attirés par le traître Leuthert, comte de Nantes, les pirates avaient remonté la Loire, avec 67 bateaux de cuir, et se présentèrent sous les murs de la ville, le 24 Juin 843. A leur approche, les moines s'étaient hâtés de chercher un refuge dans la cité, mais ce fut en vain. L'ennemi escalada les murailles sans la moindre difficulté, pendant que la foule se pressait autour de l'évêque S. Gohard, dans la cathédrale. Ce fut alors un massacre et un pillage inouïs ; une partie des habitants fut mise à mort et le reste conduit en captivité. Après avoir tout dévasté, les barbares se retirent, et, en passant, pillent et brûlent le monastère d'Aindre, qui est détruit de fond en comble (29 Juin 843). Les pays de Mauge, de Tiffauge et d'Herbauges eurent le même sort que Nantes. Chargés de butin, les Normands regagnèrent Noirmoutier, avec des milliers de captifs (1).

(1) Cf. Albert Le Grand. *Vie de S. Gohard*, 254-260.

Quelques moines avaient sûrement réussi à prendre la fuite, après avoir mis en sûreté le corps du saint abbé, qu'ils revinrent prendre plus tard, pour le confier à la garde des comtes d'Anjou. Nous savons que ce précieux dépôt fut conservé à Loches, durant plusieurs siècles, mais sans pouvoir fixer la date de son arrivée. L'abbé Hat, dans son *Histoire de Loches* (pp. 42 et 44) semble affirmer que ces reliques furent d'abord données, par Geoffroy I<sup>er</sup> Grisegonelle, à l'abbaye de Beaulieu, puis, dans la suite, à la Collégiale de Loches. Il paraît bien qu'il y ait là une contradiction, car si le corps de S. Herbland fut, à l'origine, confié aux moines de Beaulieu, il ne put être remis à la Collégiale que par Geoffroy Martel. Le monastère de Beaulieu, fondé vers 1007, par Foulques Nerra, n'existant pas encore au temps de Geoffroy Grisegonelle (1).

Une vieille chronique angevine porte, en 869 : *Translatio S. Hermelandi abbatis ex insula Antri*. D'après ce texte, les reliques du saint Abbé n'auraient été retrouvées que 26 ans après la destruction du monastère. Or, il s'écoule encore un grand siècle avant les fondations pieuses de Geoffroy Grisegonelle et de Foulques Nerra. Où se trouvait, pendant ce temps-là, le corps de S. Herbland ?

(1) Geoffroy I<sup>er</sup> Grisegonelle, comte d'Anjou, succéda à Foulques-le-Bon, en 938, et décéda en 957 ; il avait fondé la Collégiale de N.-D. de Loches, entre 978 et 985. Reconstituée presque en entier, en 1160, cette Collégiale est devenue, depuis 1802, l'église paroissiale Saint-Ours. — Foulques Nerra, fils et successeur de Geoffroy I<sup>er</sup>, mourut à Metz, le 21 Juin 1040. Ses funérailles solennelles se firent à l'abbaye de Beaulieu, qu'il avait fondée entre 1002 et 1007 (date de la 1<sup>re</sup> consécration de l'église abbatiale). A cette occasion, Geoffroy Martel (né en 1005) donna aux moines de Beaulieu l'église N.-D. de Loches. Sans doute leur confia-t-il également le corps de S. Herbland. — La Trinité de Beaulieu, à deux kilomètres de Loches, fondée par Foulques Nerra, fut pillée par les Anglais en 1412 ; réparée par les abbés commendataires, spécialement par Louis Le Voyer d'Argenson. Le logis abbatial a subsisté, avec quelques bâtiments claustraux. De l'église, il reste une tour du XI<sup>e</sup> siècle, le chœur et une partie du transept, qui forment l'église paroissiale actuelle. La nef est en ruines.

Remis aux comtes d'Anjou, peut-être était-il conservé, à Angers, dans la Collégiale de Saint-Maimbeuf, qui en garda une partie, lors de la seconde translation (1). Une autre hypothèse, assez fragile sans doute, pourrait être envisagée. Il est avéré que le Prieuré, construit beaucoup plus tard, à la Basse-Indre, sur l'emplacement de l'antique abbaye, relevait du monastère de Bourg-Dieu en Déols (Indre). Ne pourrait-on pas supposer que les rescapés de l'abbaye d'Aindre trouvèrent là un refuge et que, dans la suite, ils abandonnèrent aux moines de Bourg-Dieu les reliques de leur saint fondateur avec, en même temps, tous leurs droits anciens de propriété aux environs de Nantes ?

Quoiqu'il en soit, les reliques de Saint Herbland demeurèrent, à Loches, en grande vénération jusqu'à la période révolutionnaire (2).

Le corps de S. Herbland et celui de S. Bauld étaient renfermés en deux châsses distinctes, placées sur le maître-autel. On vénérât, en outre, un ossement du saint Abbé contenu dans un reliquaire en forme de bras, et finalement le *cousteau* (3) de S. Hermeland,

(1) S. Maimbold, ou Maimbeuf, succéda à S. Légin et à Cardulphe, évêques d'Angers, vers 606. Il fonda, sous le vocable de Saint-Saturnin, un hospice qui dépendait de l'abbaye de Marmoutiers, et que l'évêque Ulger érigea en Collégiale (1149). Le corps de S. Maimbeuf fut retrouvé en 1524, avec des reliques de S. Evroult et de S. Herbland, dans la même châsse. On en fit la translation solennelle, sous l'épiscopat de François de Rohan. La Collégiale fut supprimée par Michel Le Pelletier qui en attribua les revenus à son Séminaire. La Révolution dispersa les reliques et détruisit l'église, qui était devenue paroissiale.

(2) La plupart des renseignements sur Loches et Beaulieu sont dus à la gracieuse obligeance de MM. Jacques M. Rougé, conservateur adjoint à la bibliothèque municipale de Tours ; André Renard, conservateur du Musée du Folklore ; A. Renault, président du Syndicat d'Initiative de Loches.

(3) Le couteau individuel était considéré autrefois comme un objet de grande importance, qui, en certaines régions, se transmettait de père en fils. Peut-être celui de Saint-Herbland avait-il son histoire ou sa légende particulière ! (Note de M. Rougé.)

— L'Inventaire de 1749 signale :

a) Les châsses des corps de S. Hermeland et de S. Bauld,

b) Un reliquaire, en forme de bras, qui renferme un des osse-

signalé par Dubuisson-Aubenay, en 1634, et dans l'Inventaire de 1749.

D'après un ancien plan de la Collégiale de Loches, un autel dédié à S. Herbland se trouvait au côté Nord de la nef, vers l'Ouest ; avec un tableau du saint patron.

Un petit reliquaire ancien, conservé au musée du Folklore de Loches, renferme une dent de S. Herbland. Il fut donné par le chanoine Audard, historiographe du diocèse, qui en a garanti l'authenticité.

En l'année 1301, à l'occasion d'une grande sécheresse, qui durait depuis quatre mois et menaçait toute la région d'une famine générale, les 32 paroisses du Baillage de Loches organisèrent une procession solennelle, avec les reliques de S. Herbland et de S. Bauld. Ayant été exaucés dans leurs prières, les habitants firent vœu de renouveler, chaque année, cette procession, le lendemain de la Fête-Dieu. Le cortège se formait au château de Loches, à 8 heures du matin, traversait Beaulieu pour gagner Ferrière-sur-Beaulieu. La *Croix Bonnin* était, semble-t-il, le *point terminus* de la procession. Il y a là un faux *cromlech*, dont les cinq pierres paraissent indiquer les paroisses limitrophes : Saint-Pierre, Saint-André, Saint-Laurent, l'abbaye de Beaulieu et Ferrière.

Plus tard, l'accomplissement du vœu fut sans doute jugé onéreux, car nous voyons, en 1597, le Bailli de Touraine obliger les 32 curés à prendre part à la procession, sous peine de saisie de leur temporel.

ments de S. Hermeland,

c) Le couteau de S. Hermeland,

d) Un tableau qui représente S. Hermeland, patron de l'église,

e) Cinq livres notés de l'office de S. Hermeland, dont 3 grands et 2 petits,

f) Deux rideaux de toile (sic) indienne pour couvrir les deux tableaux de S. Hermeland et de S. Louis,

g) Deux couvertures de cuir peint et doré pour couvrir, dans la Passion, les deux châsses de S. Hermeland et de S. Bauld.

(Inventaire de l'église Collégiale du château de Loches (1749), publié par l'abbé Louis Bossebeuf, dans le 41<sup>e</sup> Tome des Mémoires de la Société Archéologique de Touraine (1900), pp. 69-81.)

Le vœu fut renouvelé, le 13 Janvier 1727, mais l'archevêque de Tours (11 Mai 1731) publia une Ordonnance approbative avec certaines restrictions en faveur des curés participants. Ils en furent totalement dispensés, le 28 Mai 1777. La procession devait alors se faire à l'abbaye de Beaulieu, le vendredi après l'Octave du Saint Sacrement et le mardi de Pâques.

Quelques parcelles des reliques furent données à la Basilique Saint-Herbland de Rouen et à l'église paroissiale de Saint-Herblon, près Ancenis ; il en vint aussi à Paris, et de là à Bagneux.

Les reliques de Rouen furent brûlées par les huguenots en 1562. D'autres furent apportées d'Angers, en 1641, où une très minime partie des ossements, retrouvés en 1582, était conservée à l'église Saint-Maimbold (1666).

✱

Vers 1846, le curé de Saint-Herblain, près Chantenay, l'abbé Rouzioux, appuyé dans ses démarches par M. Eugène de la Gournerie, entreprit de recouvrer les reliques conservées à Loches, et s'adressa à M. Nogret, curé de Saint-Ours, devenu évêque de Saint-Claude. La châsse précieuse avait été volée par les agents du fisc révolutionnaire, mais les ossements du Saint restèrent cachés dans un sac, avec deux actes de reconnaissance sur parchemin, datés du 6 Avril 1688 et du 6 Septembre 1774.

Reconnues authentiques par Mgr Morlot, archevêque de Tours, le 6 Décembre 1847, ces reliques insignes furent remises, le 17 Février 1848, à M. Daudé, vicaire général, pour son évêque, Mgr Jean-François de Hercé.

Après distribution de quelques parcelles (1), la

(1) Quelques reliques furent attribuées à l'église cathédrale de Nantes, au Secrétariat de l'Evêché, aux paroisses d'Indret, Saint-Herblon, Bouaye et Guenrouet, placées sous le vocable du saint abbé ;

réserve du précieux dépôt fut confiée à la paroisse Saint-Herblain, entre autres un fémur et le chef du Saint, c'est-à-dire la calotte du crâne.

L'église de Loches s'est réservé un tibia, qui est placé dans un beau reliquaire en cuivre doré, offert par l'Evêque de Nantes.

La translation solennelle fut un véritable triomphe.

Le Mandement de Mgr de Hercé est daté du 31 Octobre 1848. Ce fut le dernier acte de l'Evêque, qui donna sa démission en Novembre et mourut le 31 Janvier suivant. Mgr Jacquemet, vicaire général de Paris et compagnon de Mgr Affre sur les barricades, fut nommé le 21 Novembre 1848, préconisé le 2 Avril 1849 et sacré le 29 Juillet.

Une note — que nous ne pouvons vérifier — dit que « le nouvel évêque de Nantes envoya à Loches l'abbé Cahour, qui revint le 7 Novembre 1848, avec des reliques notables qui, en 1866, furent placées dans un reliquaire de la cathédrale » (1).

M. Duine signale une relique de S. Herbland, vénérée autrefois en Angleterre : *reliquæ Ermelani*. Elle figure dans la liste des reliques conservées dans le monastère d'Exeter, et dont la plus grande partie fut donnée par le roi Althelstam, fondateur de cette église, (*Missel de Léofric*, Bibl. Bodléienne, Oxford, ms. 759, — x<sup>e</sup> siècle, avec quelques additions du xi<sup>e</sup> — édit. Warren, pp. 3, 4, 5).

à l'église Saint-Nicolas de Nantes, dans laquelle une chapelle spéciale est consacrée aux saints bretons ; à l'église Saint-Léger qui fut fondée, dit-on, par S. Herbland ; à l'Ermitage d'Indret, tant de fois témoin de ses prières et de ses austérités. Sur la demande de M. Nogret, curé de Loches, un fragment fut envoyé à l'église Saint-Hermeland de Bagneux, près Paris. Enfin, quelques parcelles furent attribuées à l'abbé Fêret, à M. Eugène de la Gournerie, et à l'abbé Tresvaux, chanoine de N.-D. de Paris, qui avaient favorisé les démarches de M. le Curé de Saint-Herblain auprès de l'archevêque de Tours.

(1) Cf. Chanoine Thomas, *Annotations à la Vie de S. Herbland*, par Albert Le Grand.



L'île d'Aindre n'était pas demeurée déserte après le passage des Normands. Budic, comte de Nantes, fils de Judicaël, y construisit, en 1005, un château de quelque importance. « Vers 1026, Alain, comte de Cornouaille, surnommé Canhiart ou le Batailleur, épouse Judith, sœur de Budic ; les noces furent célébrées en grande pompe, dans l'île d'Aindre, au beau milieu de la Loire. » (La Borderie. Tome III, p. 7.)

Il y eut plus tard, sur l'emplacement du monastère, un prieuré qui subsista jusqu'à la Révolution. Le Prieur jouissait de biens considérables ; il percevait la moitié des dîmes, à l'exception des *Novales* (1), il exerçait les droits de haute, moyenne et basse justice sur la Basse-Indre et sur la paroisse de Bouaye, dont il était curé primitif. « Le Prieuré d'Indre, auquel le Prieuré de Saint-Armel de Bois (Bouaye) était annexé comme une trêve de son église-mère, avait sa chapelle de Saint-Léger au point culminant de la colline. Le *Clos Saint-Léger* fut partagé entre le Prieur et le Curé. La cure de la Basse-Indre, — qui comprenait la Haute-Indre et Indret, — dépendait du Prieuré et était placée autrefois sous le patronage de l'abbé de Bourg-Dieu, au diocèse de Bourges, puis sous celui du roi, à cause du Duché de Châteauroux (2). » (Du Bois de la Patellière. — *Notes historiques sur quelques paroisses du Diocèse de Nantes.*)

En 1790, le titulaire du Prieuré était Louis Le Belanger, né à Saint-Nicolas. Il était assisté de son vicaire Barthélémy Michelot, né à Frossay, d'un chapelain, Jean Aulny et du diacre Louis Tassi.

(1) 4 Mai 1462 : Hommage au Duc de Bretagne, rendu par Denis de la Loherie, évêque de Laodicée, prieur commendataire d'Aindre et de Frossay. — 18 Nov. 1658 : Aveu du Prieur Jean Blanchard. (Fonds du Prieuré d'Aindre, Archives départ. de la Loire-Inférieure, 674 bis.)

(2) Bourg-Dieu ou Déols, près Châteauroux (Indre).

Une église fort élégante, de style roman moderne, se dresse aujourd'hui sur le site de l'antique abbaye, et le Prieuré est devenu le presbytère (2).

L'île d'Indret, qui faisait partie du domaine ducal, fut annexée par le roi Henri II. Henri III la donna à son beau-frère, Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur qui, par son mariage avec Marie de Penthièvre, avait des prétentions au duché de Bretagne, dont il fut nommé gouverneur, en 1582. Il fit élever un château qui existe encore, où il échappa aux embûches d'adversaires qui voulaient s'emparer de sa personne, en 1587.

En 1642, Indret appartenait à Louis du Plessier, sieur de Genouville-en-Vüe, quand Louis XIV la réunit de nouveau au domaine de la couronne, abandonnant en échange le fief de Pont-en-Vertais et la prairie de Biesse, situés dans la banlieue de Nantes.

Le Ministre de la Marine, Gabriel de Sartine, en 1778, y établit une fonderie de canons, qui fut transférée à Lorient en 1828. A cette fonderie succéda, vers 1830, un magnifique établissement de la Marine de l'Etat, pour la construction des machines. C'est aujourd'hui l'*Etablissement National d'Indret*, dont l'administration occupe l'ancien château de Mercœur. Il emploie un nombreux personnel, sous les ordres d'un Directeur et d'Ingénieurs de l'Etat.

Indret été érigée en paroisse distincte de la Basse-Indre, le 9 Janvier 1844, par Mgr de Hercé, qui voulut lui-même en consacrer l'église.

S. Herblain est le patron de six églises paroissiales, appelées *Cures de Saint-Herblein*, au diocèse de Nantes : La Basse-Indre, Indret, Saint-Herblain de Couëron, Saint-Herblon de la Rouxière, près Ancenis,

(1) Nunc prope Insulam Antrum exstat vicus et ecclesia parochialis S. Hermelandi ; in Antricino vero aedes nobilium dicta ab incolis : le *Château d'Aindre*.

Bouaye et Guenrouet (1) ; chacune d'elle possède une relique de son saint patron.

Le reliquaire de S. Erblon présente une flèche élancée reposant sur quatre croisillons de riche architecture ogivale ; celui d'Indret est une élégante imitation de l'Ermitage de Saint-Herblain. A l'Hermitage même, le reliquaire a la forme d'un édifice gothique ; enfin à Saint-Herblain, les reliques sont déposées dans une châsse en style sévère du XI<sup>e</sup> siècle, laquelle prend place, pour les processions, dans une chapelle resplendissante de tout le luxe des arts du XV<sup>e</sup>. Cette chapelle, ouverte sur ses quatre faces par des arcades fleuronées, et flanquée à ses angles de faisceaux de pinacles, n'offre à l'œil aucun espace que n'ait habilement fouillé le ciseau de l'artiste.

De face se détache une gracieuse statuette de S. Herblain ; sur les côtés apparaissent des écussons soutenus par des anges, et chargés d'une coupe ou d'une lamproie, qui rappellent les miracles du Saint.

Dans l'abside du sanctuaire, à Saint-Herblain, on a placé, vers 1870, cinq grandes verrières à six panneaux chacune, qui résument toute la vie de S. Herblain, en trente scènes sur fond azuré (1).

On remarque cinq vitraux également à Saint-

(1) Bolland. *Acta Sanctorum*. Tom. III. Mart. p. 574, S. Ermel de Bouaye, S. Hermelandus de Bosco, était un prieuré simple. — Saint-Herblon de la Rouxière, de Roseria, un autre prieuré dépendant de Saint-Florent de Saumur. — Saint-Herblain de Couëron, *Ecclesia S<sup>cti</sup> Hermelandi de Coronio*, avait autrefois pour patronne Ste Catherine. (D. Beaunier. Tome VIII, p. 262.)

(1) A) Education de S. Herblain par sa mère. — Il est présenté au roi par son père. — Il reçoit l'épée des mains du roi Chlotaire. — Il est échanson à la cour du roi. — Il abandonne sa fiancée. — Il quitte la Cour.

B) Il entre au Monastère. — Il est ordonné prêtre. — Il est présenté aux messagers de l'Evêque. — Il quitte le Monastère. — Il est reçu à la porte de la cathédrale. — Il s'arrête dans l'île d'Aindre.

C) Il construit son monastère. — Il reçoit l'acte de propriété. — Il enseigne la Religion. — Une lamproie s'étend à ses pieds. — Il paraît dans un sentier lumineux. — Launus apporte du vin, qu'il voit multiplier.

D) Un voleur rapporte la frange de son siège. — Le voleur confus

Herblon, près Ancenis (1). Enfin, une rue de Nantes porte le nom de Saint-Hermeland.

En 1902, M. Léon Le Maître signalait une intéressante découverte archéologique à Saint-Herblon : un très ancien édifice formant un rectangle de 15 mètres de largeur sur 4 m. 50 de longueur, terminé à l'Est par une grande abside flanquée de deux petites. L'exiguïté de cet édifice, dit-il, est une preuve de son antiquité, non moins que l'appareil en feuilles de fougères. Son plan n'est pas du reste très différent du plan des églises de Germigny et de Saint-Philbert de Grandlieu ; il est conforme au plan des petites basiliques latines découvertes en Italie et reproduites par l'abbé de Marigny, dans son *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, et par M. de Caumont dans son *Abécédaire d'Archéologie*.

Et il ajoute : « Nous avons plus d'une raison de croire que nous tenons le plan et les ruines du premier oratoire fondé par Saint Hermeland, abbé du monastère d'Aindre, qui évangélisa plus d'une paroisse de la vallée de la Loire, à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, notamment Saint-Herblain près Nantes, Bouaye sur la rive gauche. Pouillé, la paroisse qui touche Saint-Herblon, était l'une des *villas* qui lui avaient été concédées par les rois mérovingiens en dotation ; elle est citée par un biographe à propos d'une vision extraordinaire dont il fut favorisé. Il venait d'Aindre à Pouillé très facilement par la Loire ou par la voie romaine qui est parallèle au fleuve ; il n'est pas surprenant qu'il ait jeté les bases d'une nouvelle chrétienté sur le ver-

lui ramène ses bœufs. — Il exhorte le comte de Nantes. — Il voit l'âme d'un religieux. — Il se retire à l'oratoire de Saint-Léger. — Il établit le P. Donat supérieur du monastère.

E) Avant de mourir, il exhorte ses frères. — Sépulture dans l'église Saint-Paul. — Translation des reliques de S. Hermeland. — Miracles devant la châsse. — Les reliques sont emportées à Loches. — Elles sont rapportées à Saint-Herblain.

(1) Les vitraux de St-Herblon, qui relatent également la vie du saint abbé, sont sortis de la Maison Dagrant, de Bordeaux.



sant qui domine la station romaine d'Anetz. C'est en reconnaissance des bienfaits apportés dans le pays par son apostolat que les populations ont érigé sa statue sur le sommet de Saint-Herblon ».

(Observations sur les substructions de l'ancienne église de Saint-Herblon. — Extrait du Bull. Soc. Archéol. de Nantes. R. Guist'hau. 1902.)

Au diocèse de Vannes, l'église paroissiale de Béganne (canton d'Allaire), est dédiée à notre Saint. La paroisse, très ancienne, est citée au XI<sup>e</sup> siècle dans le Cartulaire de Redon, mais l'ancien édifice roman du XII<sup>e</sup> siècle a été reconstruit au XVI<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup>, si l'on en croit M. Duhem. On y vénère une statue du Saint. La fête patronale se célèbre le 2<sup>e</sup> dimanche d'Octobre, avec procession et ostension de la relique.

A l'entrée de la rue de la Grosse-Horloge, près de la Cathédrale de Rouen, on voyait encore se dresser, avant 1824, les murailles de l'ancienne Basilique de Saint-Herbland, qui était le centre de l'une des plus anciennes paroisses de la ville. On la trouve mentionnée, dès la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, dans l'*Historia Inventionis et Miraculorum S. Wulfranni episcopi Senonensis*, et c'est là qu'eut lieu la guérison miraculeuse du fécampois Herbert, au temps de l'Evêque Godefroy. Cette église fut toujours dépendante de la cathédrale, elle avait pour curé un chanoine, nommé par le Chapitre, ou par son Trésorier après 1470. C'est de là que chaque nouvel archevêque se rendait à la Cathédrale pour prendre possession de son siège.

« Nous savons que MM. les curé et marguilliers de Saint-Erbland [avaient cédé] aux sieurs religieux de Saint-Ouen la chapelle collatérale du chœur, du côté de la chaire, pour que les dits religieux puissent s'y habiller commodément et sans estre incommodés par le peuple. »

Cette concession était d'ailleurs purement gracieuse, car, « les sieurs religieux reconnaissent qu'ils n'ont

aucun droit dans la dite église de Saint-Erbland, et que c'est par politesse pour les dits religieux, et par respect pour la présence de Mgr l'Archevêque, que les sieurs marguilliers leur ont cédé la dite chapelle pour s'habiller » (1).

Le Premier Président du Parlement venait lui-même à Saint-Herbland, pour régler le cérémonial qui devait être observé à la réception de Mgr l'Archevêque.

Le 10 Janvier 1760 fut installé, avec toute la pompe usitée en pareille solennité, le nouvel archevêque, Mgr de la Rochefoucauld.

« On observa, pour la dernière fois, les cérémonies traditionnelles. Mgr de la Rochefoucauld se rendit à neuf heures du matin, en rochet, soutane et camail violets, à l'église de Saint-Herbland, où il fut reçu par le clergé paroissial. Il adora le Saint-Sacrement, après quoi il se retira dans la sacristie où il se déchaussa, l'usage voulant que l'archevêque se rendit pieds nus à la cathédrale. Depuis deux siècles, le prélat se contentait seulement d'ôter ses souliers. A la porte de l'église Saint-Herbland, les religieux de Saint-Ouen, rangés processionnellement, reçurent Mgr l'Archevêque des mains du curé de Saint-Herbland. Le Père Dom Louis de la Rivière, prieur de Saint-Ouen, et le Père Dom Louis Valincourt, sous-prieur, se placèrent aux côtés de Mgr de la Rochefoucauld, précédés des religieux en chapes.

« C'est ainsi qu'au milieu d'un peuple immense et au son de toutes les cloches de la ville, Mgr l'Archevêque se rendit de l'église Saint-Herbland au parvis de l'église métropolitaine. On avait recouvert tout le parcours de nattes, sur lesquelles le Prélat marchait déchaussé. Arrivés sur le parvis où le Chapitre en chapes attendait le Prélat, le prieur de Saint-Ouen remit

(1) Cf. Arch. de la Seine-Inf. — Fonds Saint-Erbland, en ce qui concerne l'intronisation de Messire Nicholas de Saulx-Tavanne, les 21 et 24 Juin 1734.

Mgr l'Archevêque au doyen et aux chanoines, en disant : *Dominum Archiepiscopum vivum vobis tradimus, eum mortuum nobis reddetis*. M. Terrisse, haut-doyen, répondit : *Post centum annos*. Le prieur répliqua : *Haec sunt vota nostra*, puis se retira avec ses religieux » (1).

La basilique Saint-Herbland, démolie en 1824, avait remplacé un très ancien monument religieux qui peut remonter au VIII<sup>e</sup> siècle et peut-être même au VII<sup>e</sup>. Commencée en 1484, sur les plans de Richard Boissel et de Roulland Le Roux, la nouvelle église ne fut pas achevée avant 1556, date où l'on dorait les statues des portails extérieurs. C'était un édifice gracieux et ciselé, dont les élégants arceaux offraient le type achevé de cette architecture fin XV<sup>e</sup> siècle, qui fait encore notre admiration à Saint-Maclou.

La disposition de l'édifice répondait admirablement au terrain réduit. Si l'abside était dégagée à l'Est sur la rue des Carmes, le mur Ouest était engagé dans les maisons voisines. La porte principale fut donc percée sur le côté Sud de la dernière travée ; disposition rarement adoptée en France. Vers le Nord, une petite porte faisait communiquer avec l'aitre. Trois nefs, sans transept, en composaient l'ordonnance. Un petit clocher dominait la toiture, dont la base était cernée d'une balustrade.

A l'intérieur, les moulures prismatiques des archivoltes descendaient jusqu'aux bases sans rencontrer aucun chapiteau. Nulle galerie ne les séparait des fenêtres hautes dont les réseaux flamboyants s'étaient conservés intacts jusqu'à la Révolution. Les baies supérieures formaient une frise lumineuse à peine

(1) Procès-verbal dressé pour les religieux de Saint-Ouen par MM. Le Gingois et Vitecoq, conseillers du roi, « notaires garde-notes et apostoliques, » en notre possession. (Extrait de *Histoire du Cardinal de la Rochefoucauld*, par Julien Loth, pp. 25-26.)

sectionnée par les nervures supportant la grande voûte. Les seuls éléments de sculpture étaient les clefs artistement travaillées ; dans le sanctuaire, elles avaient été dorées. L'élégance de la petite basilique, la richesse des détails et de l'exécution n'étaient pas étrangères à la présence des orfèvres nombreux sur son territoire ecclésiastique. On y voyait des vitraux remarquables, qui furent vendus à Londres, en 1802, par Van Hamp et Stevenson, pour un prix dérisoire.

Cavelier de la Salle, l'illustre explorateur, avait été baptisé dans cette église, le 22 Novembre 1643.

François Moulin, qui s'était porté acquéreur, le 6 Messidor an IV (24 Juin 1796) pour la somme de 112.850 livres, fut sommé par la Municipalité, en 1799, d'avoir à faire disparaître ce monument *incivique*. Toutefois, la démolition ne fut accomplie qu'en 1824, avec un vandalisme stupide. Sur l'emplacement, l'architecte Maillet du Boulay construisit un bâtiment de cinq étages dans ce style morne, dont la sobriété exagérée était alors fort prisée. Il y disposa un passage vitré toujours sombre et néanmoins bordé de boutiques, qui a retenu le nom de l'ancienne église (1).

Les précieux restes de S. Herbland, conservés à Rouen depuis un temps immémorial, ayant été brûlés par les Calvinistes, en 1562, furent remplacés par d'autres reliques qu'on apporta d'Angers, et qui furent reconnues authentiques par l'archevêque François II de Harlay (1641).

La châsse en or contenait, avec les ossements de S. Herbland, ceux de S. Marcel et aussi de S. Blaise, second patron de la même église. Elle fut placée, en

(1) D'après M. Chirol, *Rouen disparu*. — Voir les planches xxxvi et xxxvii : dessin d'Hyacinthe Langlois. (Album de la Commission départementale des Antiquités.) — Vue de l'intérieur, en 1824. Sépia de Merlin. Coll. Angebault-Pelay (0.267 x 0.194).

La Basilique conservait les tombes de nombreux échevins rouennais, citées par Farin.

1769, sur « la tour de la contretable du maître-autel, qui est de figure octogone » (1). †

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la Basilique possédait un « devant d'autel à fond blanc en cartouche, avec figure de S. Herblan en or fin » et une « image d'argent », ou statue du Saint, qui avait coûté, en 1641, 245 livres, soit environ 5.000 francs de notre monnaie.

Une *Frarie* ou Confrérie avait anciennement son siège en cette Basilique (1542).

Mabillon mentionne encore, au diocèse de Rouen, une autre église Saint-Herbland d'*Ernivalle*, qu'il nous a été impossible d'identifier (2).

Aujourd'hui encore, notre bon Saint et vénéré dans plusieurs paroisses du diocèse de Rouen, particulièrement à Baons-le-Comte, près Yvetot. On l'invoque pour les enfants atteints de quelque maladie de peau. Une messe solennelle est célébrée en son honneur le lendemain de la fête de l'Annonciation.

Un statue moderne figure à l'église paroissiale de Saint-Wandrille.

L'église de Bagneux, près Paris, autrefois dédiée à S. Etienne, fut définitivement placée sous le vocable de S. Hermeland. Quelques reliques de ce Saint ayant été apportées de l'abbaye de Beaulieu à Paris, en 868, l'année suivante, l'évêque Enée en fit don aux chanoines de sa Cathédrale pour leur église de Bagneux. La translation solennelle eut lieu le 18 Octobre 870. Depuis ce jour, on n'a plus cessé d'honorer S. Her-

(1) Cette *contretable* « a été examinée par des artistes, tels que le sieur François, sculpteur, Pierri et Peiquerel, peintres doreurs, gens connaisseurs et experts, lesquels ont trouvé que c'était une pièce de goût et des meilleurs maîtres du temps et qui méritait d'être conservée ». (Rouen, Archiv. départ. Fonds Saint-Herbland. G. 6.706.)

(2) Il est peu probable qu'il s'agisse d'*Hermival* (Calvados), ni de *Renneville* (Eure) (autrefois Erneville: *Ernoldi villa*). L'ancienne église était dédiée à S. Julien, évêque du Mans, fêté le 27 Janvier.

Y aurait-il confusion avec *Iville*, près Le Neubourg, où l'on trouve une statue du saint ?

bland à pareille date, qui est devenue la date de la fête patronale. La chapelle du Sacré-Cœur lui était autrefois dédiée. Son souvenir est encore rappelé par un tableau qui porte son nom, mais qui représente plutôt S. Bruno. Avant 1793, époque de leur disparition, les reliques, enfermées dans un buste et un bras d'argent, étaient exposées sur le banc-d'œuvre. C'est de Loches que fut tirée, en 1848, par Mgr Morlot, archevêque de Tours, la précieuse relique de S. Herbland, que possède actuellement l'église de Bagneux : un *calcarium* ou os du talon.

La paroisse de Saint-Erblon-du-Désert — *S<sup>u</sup> Hermelandi de Eremo* — au diocèse de Rennes, qui est antérieure au XIV<sup>e</sup> siècle, fête son saint Patron le 25 Novembre ; elle possède une statue qui le représente comme un Récollet. La ville de Rennes elle-même possédait autrefois une Chapelle de Saint-Erblan, qui a disparu au XVII<sup>e</sup> siècle. Il y avait procession du Chapitre à cette chapelle, sise rue Saint-Sauveur, le mercredi après le 3<sup>e</sup> dimanche de Carême. Elle appartenait à l'Archidiacre du Désert. A l'église Saint-Hélier de Rennes, une chapelle est dédiée à S. Herbland.

On trouve également, au diocèse de Laval, une paroisse Saint-Erblon, qui relevait autrefois d'Angers ; elle possède une relique du bon Saint, lequel y est représenté par une vieille statue en bois.

✱

L'église de Bourgthéroulde, au diocèse d'Evreux, anciennement de Rouen, possède une statue du saint Abbé, objet d'une très grande vénération et d'un pèlerinage assidûment fréquenté. Il en est de même à Saint-Germain de Louviers (statue de pierre du XVII<sup>e</sup> siècle), à Iville, près Le Neubourg (statue moderne), à Le Thuit-Simeur et le Thuit-Anger, où S.

Herbland est invoqué en union avec S. Laurent et S. Julien.

Trois paroisses du diocèse de Coutances ont pris S. Herbland pour patron, de temps immémorial: Sottevast, Boutteville et Gourbesville. Ces églises conservent reliques et statues du Saint, dont la fête, qui tombe le 18 Octobre, est renvoyée au dimanche; elle coïncide avec une foire régionale. Il y eut autrefois, à Orglandes, un prieuré qui dépendait de l'abbaye d'Aindre. On ne trouve plus aucun vestige de dévotion à S. Herbland dans cette localité, qu'il honora pourtant de sa présence et en faveur de laquelle il accomplit deux miracles: multiplication du vin chez le sieur Launay; punition et guérison d'un paysan convaincu de larcin.

Le Plessis, par Prétot, possédait jadis un prieuré de S. Herbland. « In dicta parrochia est *Prioratus S<sup>i</sup> Hermelandi* », dit le Pouillé de Coutances. Au XVII<sup>e</sup> siècle, Jacques de Franquetot, chanoine et chantre de la cathédrale de Coutances, abbé de Hambie, était aussi prieur de Bohan et de Saint-Emerand (Herbland). Aujourd'hui encore, une statue du Saint est vénérée à la chapelle Sainte-Anne, de l'ancien prieuré; on y vient le prier pour les petits enfants débiles ou ceux qui sont affligés de la suette.

Le diocèse de Séez n'a pas oublié le grand thaumaturge qui traversa ses parages pour se rendre de Rouen à Nantes. Il est vrai que son souvenir ne s'est pas maintenu dans la région d'Exmes; mais au village de Pâlai, à 2 kilomètres de Montreuil-au-Houlme, en plein Bocage normand, existe une ancienne chapelle de N.-D. de Pitié, qui possède une statue fort vénérée du bon Saint Amesland, en costume franciscain. Une charte de 1223 mentionne, au village du Grand Pâlai, un bénéfice ecclésiastique dont la dime allait aux Prémontrés de Silly, en Gouffern; mais ne parle point de S. Amesland.

Plus loin, l'église de Rabodangès lui est dédiée et conserve une statue ainsi qu'une relique. La tradition fait remonter au passage du saint Abbé, en ce lieu, l'existence d'une source réputée miraculeuse, dont l'eau est surtout efficace pour les maladies des yeux.

Une belle statue de S. Herbland se dresse au bord de la fontaine, dans une prairie onduleuse, bordée de peupliers élancés. De là, les herbages verdoyants s'inclinent rapidement vers la profonde vallée de l'Orne, ayant vis-à-vis les côteaux où Saint-André profile, dans le lointain, la silhouette de sa blanche église (1).

✱

Daigne le *joyeux* S. Herbland nous sourire de là-haut et, se penchant par-dessus les balustres du Paradis, parcourir d'un regard bienveillant les divers fiefs de son apanage terrestre, en vue d'attirer les bénédictions célestes sur les âmes qui demeurent fidèles à l'aimer, à le vénérer, à le prier.

Que pourrait-il faire, maintenant dans sa gloire, sinon louer Dieu et protéger ses fidèles?

*Præsens choris cœlestibus,  
Sacro quietus otio,  
Totus colendo Numini,  
Totus tuendo tu vacas!*

(1) Il nous reste à signaler une petite localité où S. Herbland fut jadis à l'honneur, *Saint-Pierre-de-Montreuil*, près Ancenis. On y voit encore, à droite de l'église, quelques vestiges d'un petit oratoire gothique, qui fut sûrement dépendant de l'abbaye d'Aindre.

## Sources hagiographiques.

## MANUSCRITS

1<sup>re</sup> Série.

Metz, 652, ix<sup>e</sup> siècle. — Saint-Gall, 577, x<sup>e</sup> siècle. — Bruxelles, 3.183, x<sup>e</sup> siècle. — Paris, 5.359, xi<sup>e</sup> siècle. — Paris, 12.600, xi<sup>e</sup> siècle. — Paris, 5.318, xii<sup>e</sup> siècle. — Auxerre, 127, xii<sup>e</sup> siècle. — Avranches, 167, xiii<sup>e</sup> siècle. — Paris, 5.297, xiii<sup>e</sup> siècle. — Montpellier, H. 1, xiii<sup>e</sup> siècle. — Paris, 5.279, xiii<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> siècle.

2<sup>e</sup> Série.

Paris, 16.732, xiii<sup>e</sup> siècle. — Paris, 17.004, xiii<sup>e</sup> siècle. — Paris, 5.352, xiii<sup>e</sup> siècle. — Paris, 5.349, xiv<sup>e</sup> siècle. — Rouen, 1.416, xv<sup>e</sup> siècle (N. 142). — Rouen, 1.189, xv<sup>e</sup> siècle. — Le Havre, 332, xvii<sup>e</sup> siècle. — Bruxelles, 3.439, xvii<sup>e</sup> siècle.

(D'après la recension de W. Levison.)

## Appendice Bibliographique.

## IMPRIMÉS

*Surius* (Laurentius). — De probatis Sanctorum historiis, Vita S. Hermelandi Noviomagensis, primi abbatis Antrensis. Tomus I, p. 373-383. *Coloniæ Agrippinæ* (1571).

*Le Coite* (Carolus). — Annales ecclesiastici Francorum. Tomus III, Parisiis (1668), p. 586 sq., 664 sq., 761, 765, 802. — Tomus IV (1670), p. 299 sq., 355, 366-369, 585.

*Henschenius* (Godefredus) et *Papebrochius* (Daniel). — Acta Sanctorum Martii. Die XXV (III), *Antverpiæ* (1663), p. 576-586.

*Mabillon* (Johannes), Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti (sæc. III). — Vita S. Hermelandi, abbatis antrensis in Armorica : auctore gravi, anonymo, gere æquali. Pars I. *Lutetiæ Parisiorum* (1672). Tomus III, p. 383-403.

*Bouquet* (Martin). — Recueil des historiens des Gaules et de la France. Tome III. Paris (1741), p. 633-652.

*D. Lobineau*. — Vies des Saints de Bretagne (25 Nov.).

*D. Morice* (Hyacinthe). — Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne. Paris (1742). Tome I, col. 220-223.

*Albert Le Grand*. — Vies des Saints de Bretagne, p. 603-609.

Histoire de la vie, mort, passion et miracles des Saints... par M. Jacques Tigeon, angevin, chanoine de la Cathédrale de

Metz, revue et augmentée par Benoist. — Paris, 1577. 1 vol. in-fol. — Ouvrage réédité chez Nicolas Chesneau. Paris (1579-1580), 3 vol. in-fol., et chez Nicolas Bonfons. Paris (1607), 1 vol. in-fol. On en trouve un exemplaire à la Bibliothèque Nationale : Réserve H. 386 ; un autre à la Bibliothèque du Mans : *Histoire*, 4.275.

René Benoist, curé de St-Eustache, fut surnommé le *Roi des Halles*, en raison du rôle qu'il joua durant la Ligue. Ses collaborateurs sont Viel, Tigeon, Marchant, Le Frère et *Paschal Robin*. — C'est à ce dernier que M. de Kerdanet attribue la *Vie de St-Hermeland*, dans son Edition d'Albert Le Grand (1837).

*Godescard*, Vie des Pères, des Martyrs et des autres Saints, 25 Mars, St Herbland. Tome III, pp. 145-147.

*Bulleau*, Hist. de l'Ordre de S. Benoit.

*Benoist Gononus*, in vitis P. P. occid., L. VII. Cap. 4, p. 397.

*La Borderie*, Histoire de Bretagne. Tome I, p. 542 et appendice, p. 567.

*Mazeau*, Saint-Hermeland, fondateur et premier abbé d'Aindre, au Diocèse de Nantes, vi<sup>e</sup> siècle. — Nantes 1848, in-18 et 1849 in-8°. — Légende de sa vie. — Authenticité de ses reliques et Mandement pour leur translation ; offices et prières en son honneur, avec approbation de Mgr l'Evêque de Nantes. Chez Mazeau, libraire, rue de l'Evêché (1848). — XXVI + 268 pages + XVIII, appendice noté.

*Merlet*, Chronique de Nantes, pp. 15, 17, 18.

*Travers*, Histoire de Nantes, I, p. 97.

*Duchesne*, Fastes ép. II, p. 359 et 364. Anciens Catal. ép. Province de Tours, p. 73.

*Molinier*, Les Sources de l'Histoire de France. N° 397.

*Cave Guill*, Scriptorum ecclesiast. Historia litteraria (1741). — I p. 630 et XI p. 289.

L'année bénédictine, par la Mère de BLÉMUR (1667). — 25 Mars. St Hermeland.

*Ulysse Chevalier*, Dictionary of Christ. biog. Bio.-Bibliographie.

*Mgr Guérin*, Petits Bollandistes. Tome III, p. 634.

*Cardinal Richard*, Les Saints de l'Eglise de Nantes.

Monumenta Germaniæ historica. — Tome V. Scriptorum rerum merovingicarum. — Passiones vitæque Sanctorum ævi merovingici.

vingici. *Bruno Krusch* et *Wilhelm Levison*, Hanovriæ et Lipsiæ, 1910.

*F. Duine*, Memento des Sources hagiographiques de l'Histoire de Bretagne, pp. 290-291, 309 et 435. — Inventaire liturgique de l'Hagiographie bretonne, *passim*.

## Liturgie.

St Hermeland figure au 15 Mars dans le Martyrologe romain et dans celui d'Evreux : Octavo Kalendas aprilis, In Antro insula Ligeris fluminis, sancti Hermelandi, cujus gloriosa conversatio miraculorum præconio commendatur.

In Antro insula Ligeris sancti Hermelandi abbatis, qui relictus Clotaris tertii aula in qua erat pincernarum princeps, Fontanellæ monachus factus est ; inde cum aliquot sociis Nannetas missus, in dicta insula celebre condidit monasterium, in quo diu vixit sanctitate et miraculis illustris (Martyrologium Ebroicense illustrissimi et reverendissimi in Christo patris D. D. Petri-Julii Cæsaris de Rochechouart, Ebroicensis episcopi, etc., auctoritate ac venerabilis ejusdem ecclesiæ capituli consensu editum. — aris, Claude Hérissant, 1752, in-8°, p. 81.

Les Bollandistes donnent à ce sujet les indications suivantes :

Memoria ejusdem Sancti perseverat in Fastis sacris : ex his Martyrologium Casinense caractere longobardico celebrat Natale S. Hermelandi abbatis ; Mss. Centulense sub nomine Bedæ et Trevirensis S. Paulini ista habent : In Antro insula S. Hermelandi abbatis. Eadem sunt in Mss. Carmeli Coloniensis et Vallicellensi Patrum Cong. Oratorii Romæ, in hoc Hermelandi scribitur, in isto titulus Domini præfigitur. In Mss. Reginae Sueciæ, in Franconia conscripto, ista habentur : In pago Namnetico, insula quæ dicitur Antrum, S. Hermelandi abbatis.

Usuardus hoc eum exornat elogio : In Antro insula S. Hermelandi abbatis, cujus gloriosa conversatio miraculorum collaudatur præconio. Eadem leguntur in Hagiologio Franco-Galliæ a Philippo Labbe ex antiquo Martyrologio abbatiæ S. Laurentii Bituricensis excerpto, item in Ms. Leodiensi S. Laurentii sub nomine Bedæ. Similia habent cum Martyr. rom. hodierno et Ms. Fiorario, Canisius, Gelesinius et in Monasticis Wion, Dorganus, Menardus, Longiora encomia ediderunt Saussaius et Bucelinus.

Le Martyrologe d'Usuard, dans les additions porte au 21 Octobre : « In Antro insula sancti Hermelandi abbatis, cujus gloriosa conversatio miraculorum collaudatur præconio » ; au 20 Novembre : « Translatio S. Hermelandi conf. atque abbatis. »

Additions au texte d'Usuard (moine de St-Germain-des-Prés, entre 863 et 869) d'après le man. latin 5-554 de la Bib. Nat., ms. du XI<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup>, copié en Touraine, puis utilisé dans le diocèse d'Embrun (D. Quentin, Mart. hist., 223).

Un Missel ancien de la région de la Loire (Bib. d'Angers, ms. 91 (ancien 83) du XI<sup>e</sup> siècle, porte au 25 Mars : Et sci Ermelandi abb. — S. Ermeland figure également aux Litanies du Samedi St. (Fol. 130 v<sup>o</sup> et seq. du même manuscrit.).

Le Sacramentaire à l'usage de St-Aubin d'Angers (XI<sup>e</sup> siècle) place St Hermeland après St Philibert, dans les Litanies.

Dans le diocèse de Nantes, St Hermeland est honoré le 25 Nov. (ou le 27). Missel de 1556. — Bréviaire et Propre. — Anciens Bréviaires, Légendaires et choraux manuscrits.

Le Missel des chantres de Barbechat (XIV<sup>e</sup> siècle), place St Hermeland parmi les saints spécialement honorés dans le Diocèse de Nantes.

Au Diocèse de Rouen, St Hermeland était anciennement fêté le 18 Octobre, Memoria Sti Hermelandi. (Missel de Rouen, 1<sup>re</sup> moitié du XIII<sup>e</sup>.) Depuis l'introduction du Bréviaire romain, en 1859, jusqu'à la réforme de Pie X, la fête de St Herbland figurait au Propre de Rouen, à la date du 26 Mars — *dies fixa e 25 Martii* — sous le rite semi-double. Depuis la réforme de Pie X, on fait simplement mémoire de St Herbland, le 25 Mars.

Office propre de S. Herbland, abbé d'Aindre (26 Mars). Rouen, Ph. P. Cabut, 1733 (in-12), dans Manuel du Bibliographe Normand, par Ed. Frère, « 1733 - 6 Septembre. On fera imprimer l'office nouveau pour la Fête et le jour de l'Octave de saint Herbland, composé depuis quelques années par M. Anquetin Le Carpentier, prêtre habitué en la dite paroisse ; on donnera un louis de 24 livres à celui qui a fait les hymnes et la prose. » (Archives de la Seine-Inf. Fonds de la fabrique de l'église paroissiale de Saint-Herbland de Rouen, G. 6.704.).

26 Mars, St Herbland, abbé d'Aindre, en Bretagne. Mort le 25 Mars, vers 710. Honoré le 26, à cause de la fête de l'Annonciation. On en faisait mémoire au 18 Octobre dans les anciens Bréviaires (Voir au Chap. V, p. 187). Etablie au 26 par François de Harlay. A. Colette, Histoire du Bréviaire de Rouen. Rouen, L. Mégard, 1902, in-8°. — Chap. X. Le calendrier rouennais au XVII<sup>e</sup> siècle, p. 259.

(A suivre.)

# Monseigneur Louis QUÉMÉNER

des Missions Etrangères

## ÉVÊQUE DE SURA

(1643-1704)

### CHAPITRE III

Les origines de la Société des Missions Etrangères.

On connaît les paroles de Jésus à ses apôtres : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre : Allez donc enseigner toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, leur enseignant à pratiquer tout ce que je vous ai commandé » (1).

Dociles à la voix du Maître, les apôtres s'élancent à la conquête du monde. Leurs successeurs marchent sur leurs traces, et l'on voit, dans la suite des temps, s'organiser de nouvelles chrétientés, formées de brebis et de pasteurs.

Au cours du xvi<sup>e</sup> siècle, et dans la première moitié du xvii<sup>e</sup>, l'apostolat prend un magnifique essor. La chrétienne Espagne a découvert l'Amérique et s'attache à y implanter le catholicisme. Les Portugais ont conquis une partie des Indes, fondé des comptoirs au Siam, au Cambodge, en Chine, au Japon, et, à leur suite, des religieux européens, Franciscains, Domini-

(1) Matth., XXVIII, 16-20.

cains, Jésuites, évangélisent le pays. Au terme d'une splendide carrière apostolique dans l'Inde, l'Indochine et le Japon, saint François-Xavier meurt, en 1552, au seuil de la Chine, qu'il rêvait de convertir. Partout dans l'Extrême-Asie, le christianisme s'épanouit et prospère ; un seul événement fait ombre au tableau, c'est la ruine entière de l'église japonaise, étouffée par la violente persécution qui sévit de 1614 à 1640.

Tandis qu'en Amérique, la hiérarchie ecclésiastique pénètre les chrétientés qui se forment, il en est tout autrement en Extrême-Orient. Ici, elle est à peine connue. Les Indes, qui comptent 200 millions d'habitants, n'ont que l'évêché de Goa ; l'Indochine possède l'évêché de Malacca, et sur la côte méridionale de la Chine, subsiste, isolé, l'évêché de Macao.

L'absence d'évêques en ces régions nuisait fatalement au recrutement du clergé indigène. Or il est d'évidence que ce clergé est fort utile, et, en certains cas, absolument nécessaire. Rien de plus juste que les réflexions suivantes, qui concernent des prêtres tonkinois, mais dont la portée s'étend à tout prêtre indigène :

« Si les prêtres tonkinois n'ont pas tant de science que les prêtres d'Europe, ils ne sont pas pour cela moins propres aux fonctions apostoliques, dans leur royaume, que les européens. Car, s'ils cèdent en quelque chose aux européens, ils ont aussi bien des avantages au-dessus d'eux. Les missionnaires européens ne sauraient entrer en dispute sur la religion avec les infidèles, parce qu'ils ne savent pas les livres tonkinois, dont il faut tirer souvent des arguments, pour trouver créance dans l'esprit de cette nation. Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est d'apprendre le langage vulgaire, pour traiter avec les chrétiens ; et encore, la plupart des européens ne le parlent-ils qu'avec bien de la peine et beaucoup de désagrément. Ce qui fait que les meilleures choses, proposées de la sorte, ne

font pas l'impression dans l'esprit des peuples, qu'elles feraient si elles étaient soutenues de la grâce naturelle du langage. Les prêtres tonquinois, au contraire, sont libres de toutes ces difficultés. Ils parlent leur langue naturelle, ils savent leurs livres et toutes leurs superstitions, ils ont le tour et la phrase et les manières du pays, ils s'expliquent avec agrément, et se font entendre sans peine sur toutes sortes de matières. Et, comme ils ne sont pas regardés comme des étrangers, mais comme des voisins et comme des compatriotes, les peuples les écoutent avec plaisir, et se laissent plus facilement persuader des vérités de la religion.

» Outre cela, ils n'ont rien de différent des autres hommes du pays, ils peuvent aller partout où ils veulent sans craindre d'être arrêtés par les infidèles, et sont toujours en état d'assister les chrétiens, en quelque lieu qu'ils soient, au milieu des persécutions. Ce que ne sauraient faire des missionnaires étrangers.

» Tous ces avantages, avec bien d'autres, ont donné lieu, non seulement de préférer les prêtres naturels du pays aux missionnaires d'Europe, mais d'assurer encore qu'un bon prêtre indien fera plus de progrès dans la prédication de l'Évangile chez ses compatriotes que 10.000 prêtres européens ; il est donc vrai que, si les prêtres tonquinois cèdent en science aux missionnaires d'Europe, ils les surpassent en beaucoup d'autres choses, et qu'ils ne sont pas moins propres pour les fonctions apostoliques dans leur pays que les étrangers » (1).

La nécessité d'un clergé indigène et d'un épiscopat pour l'établir, attira l'attention de Rome, notamment à l'époque où sombrait la mission du Japon. Un décret de la Congrégation de la Propagande, en date de 1630, prescrivit l'institution d'un clergé autochtone, pour

(1) Réponse au contre-mémoire du Père Vidal, Jésuite portugais (1702 ou 1703). A. M. E., vol. 233, pp. 451-498.

assurer la stabilité des églises. Et quelques années plus tard, en 1633 et en 1651, la même Congrégation préconisa la création d'archevêchés et d'évêchés (1).

Sur les entrefaites, arriva à Paris, en quête d'évêques pour l'Asie Orientale, le Jésuite de Rhodes, vieux missionnaire de ce pays. Il y rencontra une pieuse association de jeunes gens, laïques et ecclésiastiques, dirigés par le Père Bagot, religieux lui aussi de la Compagnie de Jésus, et décida plusieurs d'entre eux à se consacrer aux missions (2).

Avisée de ces bonnes dispositions, la Propagande les fit connaître au pape Innocent X, qui ordonna à Mgr Bagni, nonce à Paris, de choisir parmi les prêtres de cette confrérie, ceux qu'il estimerait les plus dignes de l'épiscopat. Les trois élus furent un chanoine de Tours, François Pallu, un archidiacre d'Evreux, M. de Laval, et un prêtre pieux et savant, l'abbé Piques.

Au point de vue financier, l'entreprise avait notamment comme soutiens Louis XIV, la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, et les membres de la Compagnie du Saint-Sacrement.

En cette affaire, Rome avait à compter avec le droit de patronage du Portugal. Aussi procéda-t-elle avec une sage lenteur et fit-elle attendre ses décisions. Qu'était donc ce droit de patronage ?

On connaît les gloires maritimes du Portugal au cours du xv<sup>e</sup> siècle et au début du xvi<sup>e</sup>. A ses hardis navigateurs, le Saint-Siège accorda des indulgences, et nous voyons Martin V concéder au roi de Portugal

(1) La Congrégation de la Propagande, fondée en 1622 par Grégoire XV, est chargée de tout ce qui concerne la prédication de l'Évangile dans les pays de Missions. C'est elle qui envoie les ouvriers évangéliques, qui présente au choix du Pape les évêques et vicaires apostoliques, qui tranche les questions afférentes aux Missions. Elle est l'intermédiaire entre le Saint-Siège et les diverses Missions.

(2) Sur le conseil du Père Maunoir, M. de Trémaria entra, à Paris, dans l'association dirigée par le Père Bagot. Il y passa treize mois. (Séjourné, *Histoire du Vénérable Serviteur de Dieu Julien Maunoir*, I, pp. 352-355).



le haut domaine sur toutes les terres découvertes ou à découvrir entre le Cap Bojador et les Indes Orientales. Plus tard, en 1493, Alexandre VI accorde au même monarque toutes les régions déjà connues ou à découvrir à l'Est d'un méridien passant à 100 lieues des Açores et du Cap-Vert.

Si la Papauté confère ces droits au peuple portugais, c'est qu'il lui donne libre accès aux Indes Orientales, mais aussi qu'elle attend de lui assistance pour la besogne d'évangélisation. « Nous vous ordonnons, dit Alexandre VI, au nom de la sainte obéissance, d'envoyer dans les terres fermes et dans les îles mentionnées, des hommes probes, craignant Dieu, habiles et capables d'instruire les habitants des dits lieux dans la foi catholique et les bonnes mœurs » (1).

Toute une suite de papes, de Léon X (1514) à Paul V (1616), accordent au Portugal le droit de présentation aux évêchés des terres conquises ou à conquérir sur les infidèles, et ils enjoignent à tous les missionnaires qui se rendent aux Indes, de passer par Lisbonne.

Ce patronage du Portugal avait assurément sa raison d'être, à une époque où le pavillon de ce peuple flottait, seul, sur les mers orientales. Il devint un anachronisme quand, au XVII<sup>e</sup> siècle, les colonies portugaises tombèrent aux mains de l'Anglais et du Hollandais. A Lisbonne, l'argent manqua, dès lors, pour entretenir les chrétientés asiatiques. « Que servait au Portugal, note M. Goyau, son droit de présentation aux évêchés, et la ténacité qu'il mettait à n'en point faire abandon, puisqu'il laissait les églises sans évêques ? L'état des caisses à Lisbonne ne permettait guère de subventionner les missionnaires : que signifiait dès lors cette contrainte, qui prohibait de prêcher le Christ dans l'Océan Indien, si l'on n'en avait pas reçu licence sur les bords du Tage ? » (2).

(1) Launay, *Histoire générale des Missions Etrangères*, I, p. 16.

(2) *Les Prêtres des Missions Etrangères*, Paris, Grassel, pp. 28-29.

Sentant combien ce patronage portugais paralysait la diffusion du christianisme, la Propagande avait nettement déclaré, en 1634, qu'il valait mieux envoyer les évêques au Japon par la Perse et la Syrie, même à grands frais, que de les embarquer gratuitement sur les vaisseaux portugais (1). Le Vatican, cependant, dut y mettre les formes et temporiser, d'autant que le Portugal s'accrochait désespérément à ses droits de patronage. « En réalité, observe Launay, ce peuple se servait du catholicisme pour essayer de conserver ses conquêtes ; il regardait comme gagnées à son influence toutes les contrées converties par les missionnaires, et dans celles qu'il ne pouvait évangéliser ni conquérir, il ne voulait pas de prêtres d'une autre nation. On ne saurait pousser plus loin l'ambition stérile et l'absurdité de l'égoïsme. »

En apprenant la nomination des évêques français, le roi de Portugal s'empressa d'adresser à Rome une protestation. Les négociations traînèrent en longueur, si bien que, las d'attendre une décision, les trois ecclésiastiques désignés pour l'épiscopat par le Père de Rhodes cherchèrent ailleurs de l'occupation : M. de Laval se retira à Caen, M. Piques devint curé à Paris, et M. Pallu rentra à Tours (1654).

A Rome, en 1655, Alexandre VII prend la place d'Innocent X. C'est en vain qu'il reçoit du clergé de France une supplique le priant de terminer l'affaire, et les choses restent en l'état.

Deux ans plus tard, en 1657, Pallu est à Rome, avec quelques amis, dont le Breton Vincent de Meur. Reçus par le pape, le 17 Juillet, ils lui demandent, en grâce, de pourvoir d'évêques la Chine, le Tonkin et les nations circonvoisines, s'engageant eux-mêmes à faire toutes les dépenses, et suggérant qu'en cas d'opposi-

(1) Launay, *Histoire générale des Missions Etrangères*, I, p. 17.

tion de la part du Portugal, le voyage pourrait avoir comme étapes la Perse et le royaume des Mongols.

Leur requête est agréée. Pallu appelle à Rome son ami, Lambert de la Motte (1). Tous deux multiplient les démarches près des cardinaux, et l'affaire finit par aboutir.

Par bref du 17 Août 1658, François Pallu fut nommé évêque d'Héliopolis, et Pierre Lambert de la Motte, évêque de Bérythe. Pallu devint, l'année suivante, vicaire apostolique du Tonkin, et de la Motte, vicaire apostolique de Cochinchine. En 1660, un troisième prêtre leur fut adjoint, Ignace Cotolendi, d'Aix-en-Provence, avec les titres d'évêque de Metellopolis et de vicaire apostolique de Nankin. Tous trois furent nommés évêques *in partibus infidelium*. Au lieu de leur assigner un diocèse proprement dit, on en faisait de simples titulaires d'églises disparues ou passées sous le joug des infidèles. Et pourquoi donc ?

C'est que, restant ainsi en dépendance directe du Saint-Siège, et recevant de lui les mêmes instructions, ils procéderaient de façon plus uniforme dans le gouvernement de leurs églises. On prévenait aussi les contestations qui pouvaient surgir entre eux et les religieux missionnaires de différentes nations. Et puis, c'était le meilleur moyen d'empêcher ou de réduire les réclamations du Portugal : les vicaires apostoliques apparaissaient, en effet, aux yeux de tous, comme les délégués immédiats du Pape, évangélisant en son nom les contrées d'Extrême-Orient.

Aux nouveaux évêques, la Propagande adressa des instructions fort détaillées. Les missionnaires seront bien portants et vertueux. Un séminaire sera fondé à Paris, pour les recruter. Un procureur devra être établi à Rome dans les conditions suivantes : « Don-

(1) Né en 1624 dans le Calvados, magistrat à Rouen, prêtre en 1655, directeur de l'hôpital général de Rouen.

nez à celui que vous avez choisi un légitime mandat de procuration, afin qu'il puisse, auprès du Siège apostolique, avec toute la modestie convenable, proposer vos affaires et en presser l'exécution. Efforcez-vous d'élire, pour remplir cette fonction, un homme éprouvé, savant et habile, digne de la confiance de la Sacrée Congrégation. Après son élection, donnez-lui de bons conseils, afin qu'il persévère constamment dans sa charge, de peur que, si vous changez trop souvent, un nouveau ne puisse lui succéder sans un véritable détriment pour vos affaires. »

La seconde partie des instructions concerne la voie à prendre pour se rendre dans la Mission, et les observations à faire en cours de route : « Le chemin de la Syrie et de la Mésopotamie est beaucoup plus sûr et plus avantageux que celui de l'Océan Atlantique et du Cap de Bonne-Espérance ; mais vous devez surtout chercher à éviter le Portugal ou les pays qui dépendent de lui. Lorsque vous serez arrivés, vous n'administrerez ni Macao, ni les autres lieux qui leur sont soumis, quand même ils seraient dans les limites de votre juridiction. C'est pourquoi allez par la Perse et à travers les Etats du grand Mongol ; ensuite, si vous trouvez occasion de vous rendre directement en Chine par mer, profitez-en. »

La troisième partie traite des travaux à entreprendre dans les Missions, et attire l'attention sur la formation du clergé indigène : « La principale raison pour laquelle la Sacrée Congrégation vous envoie comme évêques dans ces régions est l'instruction des jeunes gens, afin qu'ils puissent être promus au sacerdoce et même à l'épiscopat ; dirigez-les donc avec le plus grand soin, ayant toujours devant les yeux ce but qui est le vôtre, d'élever et de conduire aux saints ordres des sujets nombreux et capables « (1).

(1) Launay, *Histoire générale de la Société des Missions Etrangères*, I, pp. 46-49.

Ces instructions furent suivies à la lettre par Pallu, qui allait tout mettre en œuvre pour mériter d'être appelé le principal fondateur de la Société des Missions Etrangères.

Il commence par grouper autour de lui des jeunes prêtres, et s'attache à leur donner une formation missionnaire. Il en appelle d'autres qui vont bientôt fonder, à Paris, le Séminaire des Missions Etrangères, dont le premier supérieur sera Vincent de Meur. Il organise des conférences pour faire connaître la nouvelle Société, et établit des associations de dames de charité, qui fourniront des subsides à l'Institution naissante.

La Propagande recommandait aux voyageurs missionnaires d'éviter le Portugal et les pays qui en dépendaient. Pour atteindre plus aisément ce but, Pallu constitua une compagnie de navigation, qui commanda, en Hollande, la construction d'un vaisseau, le *Saint-Louis*, destiné à faire passer les missionnaires en Extrême-Orient. Ce navire, hélas ! sombra dans une tempête. En apprenant la nouvelle, Pallu et ses prêtres ne trouvèrent rien de mieux à faire que de chanter le *Te Deum*.

En 1660, Mgr Lambert de la Motte était parti pour l'Asie Orientale, accompagné de deux missionnaires, MM. de Bourges et Deydier. Mgr Cotolendi l'avait suivi, en 1661, et le 2 Janvier 1662, c'est Pallu qui s'embarquait à Marseille avec sept prêtres et deux laïques. Cotolendi mourut en route. Quant à Lambert et Pallu, ils ne parvinrent à destination qu'après deux ans de voyage. Tous deux se retrouvèrent à Juthia, capitale du Siam, en Janvier 1664.

Bientôt, ils réunissent leurs prêtres et, avec leur collaboration, composent un code complet des devoirs du missionnaire, connu sous le nom de *Monita ad missionarios* : « Instructions aux missionnaires ». Ce livre a pour objet les moyens de sanctification pour

le missionnaire, et l'organisation du clergé indigène. Voici l'article qui touche ce clergé :

« Lorsque des catéchistes, doués de toutes les vertus que nous venons d'énumérer, auront, pendant de longues années, travaillé sous la direction des missionnaires, on leur enseignera les premiers éléments du latin, et on les élèvera successivement aux ordres ; quand ils seront diacres, on leur enseignera tout ce qui concerne le saint sacrifice de la messe, la matière, la forme et l'administration des sacrements ; on exigera qu'ils soient habiles à décider un cas de conscience, à élucider les empêchements de mariage, et surtout on n'oubliera pas que la piété est la base essentielle de toute vie sacerdotale. Chaque jour, ils feront une méditation d'une heure au moins, pour puiser dans l'oraison ce qu'on n'apprend pas dans les livres, afin que, Dieu aidant, ils puissent accomplir sans péril les redoutables fonctions de leur ministère... » (1)

Ce programme, imposé aux missionnaires, était-il suffisant ? Lambert de la Motte ne le crut pas, et l'idée lui vint d'unir les membres de la Société par des vœux proprement dits. Pallu se rallia à son sentiment. Mais le projet ne devait pas aboutir. Quelques années plus tard (6 Septembre 1669), la Propagande le désapprouva, si bien que la Société des Missions Etrangères est demeurée une Société de prêtres séculiers (2).

Pour le recrutement du clergé indigène, les deux vicaires apostoliques décidèrent de fonder, à Juthia, un séminaire ou collège général, qui serait dirigé par deux missionnaires, et admettrait des élèves des diverses missions de l'Asie Orientale.

(1) Aujourd'hui encore, chacun des aspirants qui partent pour les Missions reçoit un exemplaire des *Instructions*.

(2) C'est la Société missionnaire « la plus simplement ecclésiastique, note Mgr de Guébriant, puisqu'elle réunit des prêtres pour former d'autres prêtres, sans les obliger à des vœux spéciaux. » (*Avis aux amis des Missions.*)

Vers la fin de Novembre 1664, Mgr Pallu se décida à retourner à Rome, pour y traiter diverses affaires intéressant sa mission. Après un voyage de dix-sept mois, il arriva dans la Ville Eternelle, aux environs du 20 Avril 1667. Un mois plus tard, le pape Clément IX succédait à Alexandre VII. Pallu mena si bien les négociations, qu'il obtint, en 1669, une série de décrets favorables à sa cause. La Propagande y renouvelait, spécialement, la défense intimée aux ecclésiastiques et aux religieux de faire du commerce dans les missions des Indes Orientales ; elle proclamait dépendants des vicaires apostoliques dans le ministère des missions, les religieux, même ceux de la Compagnie de Jésus ; elle prorogea pour sept ans le pouvoir accordé aux vicaires apostoliques par Alexandre VII, de promouvoir au sacerdoce des indigènes, sans titres, même s'ils ne comprenaient pas le latin, et de commuer pour eux, en d'autres prières, la récitation du Bréviaire.

Si le projet de lier par des vœux les membres de la Société des Missions Etrangères ne fut pas adopté, par contre les *Instructions aux missionnaires* reçurent une approbation officielle, et la Propagande accorda un don de 500 écus pour le séminaire de Siam (1).

A Paris, Mgr Pallu fut heureux de voir, à la rue du Bac, le Séminaire des Missions Etrangères, dont, le 11 Juin 1664, son ami, Vincent de Meur, avait été nommé supérieur. « Ce 11 Juin 1664, note le chanoine Baudiment, avait été une date importante pour l'histoire de la Société des Missions Etrangères, car elle avait reçu en ce jour-là son organisation définitive : elle possédait alors en Extrême-Orient ses évêques et ses prêtres occupés à fonder les églises et à former le clergé indigène, ce qui était sa seule raison d'être ; et elle venait de se donner en France un organisme

(1) Baudiment, *François Pallu...*, pp. 215-218.

central adapté à la représentation des intérêts des lointains missionnaires et au recrutement comme à la formation des aspirants » (1).

S'étant embarqué à Port-Louis, pour le Tonkin, le 11 Avril 1670, Pallu parvint à Juthia trois ans plus tard, le 28 Avril 1673. D'accord avec son collègue, Lambert de la Motte, il donna un successeur à Ignace Cotelendi dans la personne de M. Laneau. Elu le 28 Août 1673, celui-ci fut sacré le jour de Pâques 1674, avec le titre d'évêque de Métellopolis. Vicaire apostolique de Nankin, il gouvernerait spécialement la chrétienté de Siam, en attendant qu'il pût entrer en Chine (2).

Décidé à se rendre au Tonkin, Pallu s'embarqua le 20 Août 1674. Assailli par la tempête, le navire qui le portait dut entrer au port de Cabite, non loin de Manille, dans les Philippines. La guerre entre la France et l'Espagne étant sur le point d'éclater, on le tint comme suspect, et il fut gardé prisonnier. Le 4 Avril 1675, on le dirigea sur Madrid, où il arriva le 18 Janvier 1677, après avoir passé par Mexico. Proclamé innocent des accusations portées contre lui, il fut bientôt libéré, et, à la date du 3 Juin, se trouva à Rome, où les affaires des Missions réclamaient sa présence.

L'une de ces affaires était celle des Jésuites. On sait le rôle glorieux des fils de saint Ignace dans l'évangélisation des régions de l'Asie Orientale au cours des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles. L'apparition, dans leurs missions, des vicaires apostoliques, délégués du Saint-Siège, devait évidemment, de prime abord, leur causer une impression défavorable, et l'on s'explique dans une certaine mesure, sans toutefois la justifier, l'attitude

(1) Baudiment, *François Pallu...*, p. 203.

(2) Louis Laneau, né à Mondoubleau, diocèse de Chartres, le 31 Mai 1637. Partit en mission le 2 Janvier 1662. Chargé au début de 1664 du Collège général du Siam.

hostile que prirent à l'endroit des nouveaux-venus, les Jésuites missionnaires, notamment ceux d'entre eux qui étaient arrivés du Portugal.

Pour ces religieux, la juridiction des vicaires apostoliques était nulle et non avenue, du fait que les bulles d'Alexandre VII et de Clément IX n'avaient pas été homologuées par le roi de Portugal. Au Tonkin, le Père Fuciti croyait de son devoir de faire renouveler les confessions entendues par les prêtres indigènes, et les mariages contractés en leur présence. Le Père Marini interdisait de s'adresser à eux pour les confessions. En 1674, les évêques et prêtres français étaient attaqués par un libelle diffamatoire. Deux ans plus tard, les Pères Ferreira et Fuciti déclaraient à leurs chrétiens que les vicaires apostoliques et leurs missionnaires étaient excommuniés. Le Père Candone, en Cochinchine, n'avait pas craint de publier une sentence de déposition contre Mgr Lambert de la Motte. Au Tonkin, des prêtres indigènes et des catéchistes avaient été violemment maltraités par les chrétiens des Pères Jésuites (1). Les choses en étaient venues à ce point que, d'une part, MM. Deydier et de Bourges, et, d'autre part, les prêtres tonkinois demandèrent à Rome le retrait de leur mission de tous les membres de la Compagnie de Jésus.

Le 6 Décembre 1677, la Commission romaine réunie par l'ordre du pape Innocent XI, élaborait un décret très favorable aux vicaires apostoliques. Divers motifs en suspendirent l'exécution, notamment l'intervention du Père Oliva, Général des Jésuites, et la protestation de l'ambassadeur de Portugal. Ce fut seulement le 26 Janvier 1680, qu'une décision de la Propagande, approuvée par le Souverain Pontife le 26 Février suivant, trancha définitivement le conflit. En voici un aperçu :

(1) Baudiment, *François Pallu...*, pp. 326-337. — A. M. E., vol. 233, pp. 451-498.

Avec l'agrément du pape, la Propagande fera savoir au Général des Jésuites qu'il ait à rappeler en Europe, sans les remplacer par d'autres jusqu'à nouvel ordre, les Pères Ferreira, Fuciti, Acosta et Candone. Un serment est imposé aux religieux de la Compagnie, dont la formule implique la reconnaissance du pouvoir absolu et universel du pape, la promesse de ne faire aucun office ecclésiastique dans les lieux soumis aux vicaires apostoliques, sans leur permission, de ne pas se retrancher derrière les privilèges, de ne pas discuter les Constitutions apostoliques ni les décrets de la Propagande. Ce serment sera prêté par les religieux, entre les mains de leurs supérieurs, puis devant les vicaires apostoliques. Ceux qui le violeraient seraient frappés de l'excommunication majeure réservée au Souverain Pontife. Il appartiendra exclusivement aux vicaires apostoliques de choisir les catéchistes et les administrateurs même laïcs, de partager les provinces, en distribuant les missionnaires dans les diverses chrétientés ; ce que le Général des Jésuites fera savoir à ses religieux situés dans leurs territoires (1).

Mgr Pallu pouvait être satisfait, en présence du succès obtenu, fruit de ses démarches et de ses labeurs. Mais il ne suffisait pas de défendre les missions contre les attaques dont elles étaient l'objet, il fallait encore, pour les développer, leur donner une solide armature. La première chose à faire, à cet égard, était d'augmenter, en Extrême-Orient, le nombre des vicaires apostoliques. L'évêque d'Héliopolis fit un rapport dans ce sens, où il préconisait la création d'évêques indigènes. Et la Propagande, bientôt après, par une série de décrets, distribua les Missions d'Extrême-Orient en six vicariats apostoliques. Elle préposa aux six provinces septentrionales de la Chine le dominicain chi-

(1) Baudiment, *François Pallu...*, p. 352.

nois Grégoire Lopez, évêque de Basilée, laissant à l'évêque d'Héliopolis les neuf provinces méridionales. Le Tonkin, divisé en deux vicariats, échut à MM. Deydier et de Bourges, nommés, le 25 Novembre 1679, le premier évêque d'Ascalon, le second évêque d'Auren. Quant à la Cochinchine, elle restait à Lambert de la Motte, et le Siam à Mgr Laneau.

Le 1<sup>er</sup> Avril 1680, Pallu et Lambert étaient promus administrateurs généraux (1) et, peu après, le premier, déchargé du vicariat apostolique du Tonkin, recevait en échange celui du Fo-kien, avec l'administration spirituelle des provinces de Kiang-Si, Kouang-Toung, Tché-kiang, Kouang-si, Se-tchouen, Houkouang, Kouy-tchéou, Yun-nan, ainsi que des îles Formose, Haïnan et des autres îles de la mer de Chine. Le 1<sup>er</sup> Avril 1680, Mgr Pallu sacrait son auxiliaire, le Frère mineur Bernardin, nommé évêque d'Argolis.

Que devenaient donc, en ces conjonctures, les prétentions du Portugal au droit de patronage ?

Loin de tomber en déchéance, elles trouvaient à Rome, pour les défendre, l'ambassadeur portugais, l'archevêque de Braga. Au long rapport que celui-ci fit paraître vers le début de 1678, Pallu répondit, le 24 Mai 1679, par un contre-mémoire, où il discutait les arguments de son adversaire, et s'attachait à montrer que Rome avait bien fait de pourvoir de vicaires apostoliques les missions d'Asie. C'est seulement le 9 Septembre 1680 que la Congrégation de la Propagande, sans trancher à fond le débat, établit que l'institution de vicaires apostoliques ne portait préjudice ni aux droits du Roi de Portugal ni à ceux de l'archevêque de Goa. A ce moment, Pallu, depuis plusieurs mois, était à Paris.

(1) Rome ignorait la mort de Lambert, survenue à Juthia, le 13 Juin 1679.

Il y apprit la mort, à Juthia, de son ami Lambert de la Motte. Le défunt eut comme successeur, en Cochinchine, M. Mahot, avec le titre d'évêque de Bide, et le Pape nommait, le 24 Novembre 1681, Mgr Laneau, administrateur général des missions du Siam, du Tonkin et de la Cochinchine.

Avant de quitter une dernière fois la France, Mgr Pallu constitua pour ses procureurs au Séminaire de Paris, MM. Laurent et Jacques de Brisacier, Besard, Luc Fermanel, Sevin, Etienne Pallu, et leurs successeurs dans la direction du Séminaire ; puis il s'embarqua à Port-Louis, le 25 Mars 1681. Dix missionnaires l'accompagnaient, dont Jean Pin, prêtre du diocèse de Nevers, Charles Maigrot, prêtre du diocèse de Paris, et Artus de Lionne, prêtre du diocèse de Rome, fils de Hugues de Lionne, ambassadeur de France à Rome, puis ministre des affaires étrangères de Louis XIV.

C'est seulement le 4 Juillet 1682 que Pallu aborda au royaume de Siam.

A côté des prêtres séculiers, des religieux, dominicains et jésuites y travaillaient à la conversion des infidèles. L'Administrateur de la Chine leur communiqua les pouvoirs et les ordres qu'il tenait de Rome. Dès qu'il apprit la chose, le Vice-Roi de Goa leur interdit formellement d'y donner leur adhésion. Ils refusèrent aussitôt de reconnaître les vicaires apostoliques. Pallu usa successivement à leur égard de douceur et de menaces ; rien n'y fit, les religieux persistèrent dans leur obstination.

Au Tonkin, le Père Ferreira, en Cochinchine, le Père Carbone, ne se montrèrent pas plus soumis.

Mgr Pallu en référa au Pape et à la Propagande, mais, le 23 Juin 1683, rien n'était changé. Trois jours plus tard, l'évêque d'Héliopolis sembarquait à Juthia pour la Chine, avec quelques compagnons. Laissés à Formose, le 12 Août, par le capitaine chinois du

navire, les missionnaires furent contraints d'y rester près de six mois. Ils purent enfin reprendre la mer le 6 Janvier 1684, et, huit jours après, ils débarquaient à l'île d'Amoi, en territoire chinois. Mgr Pallu alla se fixer, alors, à Tchang-Tcheou, dans le Fokien. Se sentant malade, il se retira à Moy-ang, avec M. Maigrot, auquel il donna, en Juillet 1684, des pouvoirs de provicaire et qu'il désignait comme son successeur dans l'administration générale de la Chine. C'est là qu'il mourut le 29 Octobre de la même année.

« A la mort de Pallu, écrit M. le chanoine Baudiment, soixante-neuf missionnaires ont quitté la France pour se consacrer aux missions d'Extrême-Orient, six vicariats apostoliques ont été fondés (1), huit évêques ont été donnés à ces contrées, qui n'en avaient pas un seul en 1660 (2). Il y a, à Paris, un Séminaire des Missions Etrangères, dont les Directeurs, qui sont généralement les Procureurs des Vicaires Apostoliques, forment avec ceux-ci une Société qui leur procurera des ressources, leur servira de trait d'union avec la France et avec Rome et leur enverra des recrues qui assureront la relève des missionnaires fatigués et accentueront l'expansion évangélique ; à cette même date, il y a un Séminaire général au Siam et un Séminaire local au Tonkin, pour la formation du clergé indigène, but spécial de la Société, et l'on peut espérer que des prêtres et des évêques autochtones viendront enfin quelque jour prendre la place des missionnaires européens et constituer des chrétientés indochinoises et chinoises parfaitement hiérarchisées dans la grande unité catholique » (3).

(1) Un au Siam, un en Cochinchine, deux au Tonkin, deux en Chine.

(2) Pallu, Lambert, Laneau, de Bourges, Deydier, Mahot, Lopez, Fra Bernardino.

(3) *Op. cit.*, p. 462.

## CHAPITRE IV

### Le premier voyage missionnaire (1682-1684).

Louis Quéméner passa peu de temps à Paris, en qualité d'aspirant aux Missions Etrangères. A peine fut-il reçu au Séminaire, note la *Vie Manuscrite*, qu'on le jugea apte à partir pour la Chine, en attendant seulement une occasion favorable. Celle-ci s'étant présentée, il quitta Paris, le 6 Avril 1682, avec deux de ses confrères, pour aller s'embarquer à Brest (1). Ses compagnons étaient Louis Champion de Cicé, et Jean Joret.

Le premier, né le 24 Septembre 1648, au château de Cicé, en la commune de Bruc (Ille-et-Vilaine), appartenait à une ancienne et noble famille de Bretagne, dont sortirent des évêques, des magistrats, et un garde des sceaux de France. Après avoir fait ses études théologiques au Séminaire Saint-Sulpice, il fut envoyé à Montréal, au Canada, d'où il revint vers le début de 1680. Quant à l'abbé Joret, il était originaire de Moulins, et avait fait sa philosophie et sa théologie à Paris, avant d'entrer au Séminaire des Missions Etrangères.

A Brest, parents et amis étaient accourus, afin d'apporter un témoignage d'affection à M. Quéméner partant pour des régions lointaines. A en croire la *Vie Manuscrite*, « son évêque, le Chapitre, le gouverneur de Brest, les recteurs de Brest et de Ploudaniel, les officiers de marine avaient fait des efforts prodigieux pour le détourner de son dessein. Mais, contre lui, leurs batteries n'eurent aucun effet. Le généreux M.

(1) Le 6 Mars précédent, il avait fait une donation au Séminaire (A. M. E., vol. 3, p. 161).

Quéméner s'embarqua, la joie dans le cœur, lorsque tous ses amis fondaient en larmes, en lui disant un dernier adieu » (1).

Bon nombre des membres de l'équipage étaient de Brest, ce qui donna une grande facilité à Louis Quéméner pour réussir dans une sorte de mission que lui et ses compagnons donnèrent à bord, durant le premier mois de voyage. Dieu y versa tant de bénédictions qu'il n'y eut ni matelots, ni officiers à s'abstenir des sacrements. Dans la suite, on n'entendit plus guère à bord de jurements, ni de propos déplacés, l'intempérance diminua, et, ce qui est encore plus remarquable, pendant tout le cours de la route, les dimanches et fêtes, les nouveaux missionnaires eurent la consolation de voir approcher des sacrements de dix à vingt personnes ; et, chaque soir, après souper, rares étaient les membres de l'équipage qui ne vinssent assister aux exhortations, et aux lectures spirituelles données par M. Quéméner.

Quelques mois après le départ, le vaisseau doubla le Cap de Bonne-Espérance, puis le voyage se poursuivit, toujours fort heureux, jusqu'à Surate. Il fallut alors se séparer, et les missionnaires durent attendre un autre bateau, qui, par le détroit de Malacca, les mena dans la capitale du Siam.

Ici, ils sont bien accueillis par leurs confrères, et la joie qu'on éprouve à les recevoir est d'autant plus vive qu'ils apportent du renfort, à ce moment où la mort de Jérôme Grosse plonge la Mission dans le deuil. Homme de qualité, ce dernier avait été choisi pour commencer la mission du Laos avec le Père Angelo, franciscain. Empêchés d'entrer au Laos, ils restèrent aux confins du Siam ; et Grosse mourut à Sokhothay, à la fin d'Août 1683 (2).

(1) A. M. E., vol. 102.

(2) A. M. E., vol. 9, pp. 239-240, et Launay, *Mémorial de la Société des Missions Etrangères*.

Les nouveaux arrivés eurent bientôt l'avantage de raviver leur vie spirituelle par les pieux exercices d'une retraite, puis ils reçurent de Mgr Pallu leur destination. La Chine échut comme obédience à Quéméner et de Cicé, tandis que Joret fut chargé d'enseigner la théologie au Collège général de Mahapram. « Les deux premiers, note la *Vie Manuscrite*, ne perdirent pas leur temps pour s'instruire dans la langue chinoise, et, quoique M. Quéméner fût plus âgé que M. de Cicé, il y faisait cependant un progrès beaucoup plus notable, en sorte qu'en arrivant dans sa mission il se trouvait déjà assez capable pour y travailler ».

A peine arrivé en Chine, Mgr Pallu, sentant le besoin de faire appel à des missionnaires, en avait demandé à Mgr Laneau. Celui-ci enjoignit alors à MM. Pin, Quéméner et de Cicé de s'embarquer sur un vaisseau anglais qui allait appareiller, pour se rendre auprès du prélat. Docteur en Sorbonne, Jean Pin remplissait les fonctions de professeur de théologie au Collège général de Mahapram.

Etant sortis de la barre de Siam avec un vent contraire, nos trois missionnaires doublèrent avec bien de la peine la pointe qui sépare ce royaume de celui de Cambodge (1). A cette hauteur, ils échouèrent, vers les deux ou trois heures du matin, sur un rocher perdu, ignoré de toutes les cartes, à 40 lieues de la terre ferme. Le vaisseau ne s'en tira que très malaisément, et « comme par une espèce de miracle, observe le narrateur, qui fut peut-être l'effet d'un vœu que nous fimes MM. Pin, Quéméner et moi, de neuf messes à l'honneur de la Sainte Vierge, Saint Joseph et Saint François Xavier ».

(1) La source de la narration est ici une lettre de M. de Cicé au Supérieur du Séminaire de Paris (A. M. E., vol. 400, pp. 75-82). Le missionnaire présente le voyage en raccourci, laissant à ses deux compagnons le soin de rédiger deux longs journaux de leurs aventures.



Quand plus tard, au port d'Amoï, on visita le vaisseau, on s'aperçut que deux brasses de la fausse quille et plus de six pieds du premier bordage de derrière avaient été emportés. Le navire, cependant, pour tout le reste du voyage, ne fit pas plus d'eau que s'il n'était rien arrivé.

Quelque temps plus tard, entraîné par le vent et les courants, il évita de justesse un banc terrible de récifs dénommé les *Paracels* (1).

Après avoir doublé l'île de Haï-nan, les Anglais renonçant à leur dessein de gagner Formose « firent cap sur Macao, et les missionnaires purent saluer au passage l'île de Sansian, célèbre par la mort de Saint François Xavier, que les Portugais ont voulu honorer en y dressant une pyramide. Deux jours après, on alla mouiller à l'île de *Tempo-Guebrado*, à une portée de mousquet de Macao. Les Anglais tentèrent d'y faire en cachette quelque commerce avec les Portugais qui ne voulurent point entendre ».

Le Père Tissanier, supérieur des Jésuites à Macao, ayant appris qu'il y avait dans le vaisseau trois Pères, envoya voir qui ils étaient, et s'il ne s'agissait pas de Mgr d'Argolis avec deux de ses religieux franciscains. M. Pin et ses compagnons répondirent au Frère messager qu'ils n'étaient que « trois pauvres missionnaires français qui venaient travailler à la Chine, sous la conduite des vicaires apostoliques ». Le Frère donna aux voyageurs des nouvelles de la Chine, et notamment de Mgr Pallu. Il leur apprit que tous les missionnaires de la Compagnie avaient obéi aux directions de la Propagande et fait le serment exigé, à la réserve d'un Père portugais qui n'a voulu rien faire contre les privilèges de sa nation.

Ce Frère devait revenir vers nos voyageurs quel-

(1) Ensemble d'îlots et de récifs qui barrent la mer de Chine sur une longueur de 80 lieues, au large des côtes de l'Annam.

ques jours plus tard, afin d'avoir avec eux une plus large confiance, mais voici que les Anglais mirent à la voile précipitamment, et l'entrevue n'eut pas lieu. Ce ne fut qu'à leur arrivée à Amoï que les missionnaires reçurent la réponse d'une lettre écrite au Père Tissanier.

Aussitôt que le vaisseau fut entré dans ce port (1), le gouverneur d'Amoï y mit des gardes pour empêcher qu'on y fit du trafic. Les mandarins qui avaient le soin du commerce, avisèrent les Anglais qu'il leur fallait écrire à Pékin pour être autorisés à vendre leurs marchandises. Ceux-ci le firent, et ils accompagnèrent leur lettre d'un présent pour l'empereur « de 24 pièces vertes, 200 mousquets et quelques barils de poudre ».

Pékin se trouvant à 400 lieues d'Amoï, et l'usage des courriers étant à peine connu dans l'empire chinois, les missionnaires durent attendre trois mois la réponse de l'Empereur, toujours renfermés dans le navire, d'où ils ne sortaient que rarement pour aller passer quelques heures dans un îlot du voisinage. Une fois, il purent se présenter au gouverneur qui les reçut assez bien. Il s'enquit de leur genre de vie, mais refusa nettement de leur délivrer un passeport pour résider dans la cité. Force leur fut donc de retourner à leur prison flottante et d'attendre avec patience le moment que Dieu avait fixé pour leur délivrance.

Un accident imprévu voit changer la face des choses. Une grande jonque chinoise passant près du vaisseau anglais, pour aller à son mouillage, l'aborda si malencontreusement qu'il s'ouvrit et se mit à faire eau. On fit alors observer aux mandarins qu'il était fort à craindre que les marchandises ne se détériorent. Ceux-ci crurent d'abord à une ruse des Anglais, qui auraient pris ce prétexte pour mettre à terre leurs articles de commerce. Ils visitèrent bien soigneusement le vais-

(1) Le 2 Juin 1684 (A. M. E., vol. 403, p. 42).

seau, firent pomper l'eau, mais voyant qu'il n'y avait rien à faire, ils finirent par se rendre et permirent à tous de mettre pied à terre.

En ville, les missionnaires furent heureux de rencontrer l'excellent chrétien qui, dans l'île Formose, avait réservé le meilleur accueil à Mgr Pallu (1) : il leur donna l'hospitalité dans sa propre maison. C'était au début de Septembre 1684.

Dans les semaines qui suivirent, M. Quéméner et ses compagnons eurent la joie de recevoir à trois ou quatre reprises des lettres de Mgr d'Héliopolis, alors à Fogan, dans le Fo-kien. Le prélat les consolait, les exhortait à la patience. « C'était la seule chose, note candidement M. de Cicé, qu'il pouvait faire dans la conjoncture des affaires ».

Désirant pénétrer dans la terre ferme, nos missionnaires, plus d'une fois, sollicitèrent un passeport. Voyant que toutes leurs tentatives demeuraient inutiles, ils formèrent le projet de laisser partir le bateau qui les avait amenés, de pénétrer discrètement l'un après l'autre dans le pays, et de se retirer dans quelque lieu exilé ou nul ne songerait à eux.

Le 24 Décembre, ils sont toujours à Amoï, et ce jour-là M. de Cicé écrit au Supérieur du Séminaire de Paris le récit de leurs aventures. Malgré tous les obstacles, lui et ses compagnons demeurent résolus à entrer en Chine, pour réaliser leur vocation missionnaire.

« Je suis persuadé, écrit-il au début de sa missive, que quand vous saurez les peines et les difficultés que nous avons eues à entrer en Chine, vous direz que nous étions bien appelés et que nous ne pouvions avoir des marques plus sûres que Dieu confirmait le choix qui avait été fait à Siam de nous pour cette mission. C'est le jugement que les personnes d'une vertu et piété consommées comme vous portent des oppositions

(1) Baudiment, *op. cit.*, p. 453 ss.

qui se trouvent d'ordinaire aux choses les plus saintes. Votre exemple et les belles choses que je vous ai entendu dire autrefois au Séminaire sur cette matière n'ont pas peu servi à me faire avoir des sentiments pareils aux vôtres et à me persuader que plus le démon s'efforçait à nous fermer la porte de notre mission, plus nous devons être persévérants à y frapper et ne point cesser qu'elle ne fût ouverte. »

Le 24 Décembre, Louis Quéméner écrit également à M. de Brisacier. Cueillons dans sa lettre quelques lignes qui révèlent les pieuses dispositions de son âme, en ce début de sa carrière missionnaire.

« Je vous supplie, Monsieur et très cher Père, de me demander du Ciel les lumières requises pour me bien connaître moi-même, et acquérir un esprit d'anéantissement et d'humiliation devant Dieu, pour ne vouloir que la ferme disposition de sa propre volonté qui me fasse riche ou pauvre en ses faveurs, comme il lui plaira ; considérant qu'un missionnaire ne peut être que malheureux, qui suit plutôt ses propres inclinations que les inclinations de la grâce, et qui ne se contente pas, avec paix et humilité de l'état ordinaire que la Providence lui règle.

« J'espère recevoir de plus en plus les secours de vos prières par le continuel souvenir que votre charité paternelle doit avoir de mes infirmités. Je bénis mille fois le moment que j'eus l'honneur d'être accepté dans cette illustre corps de votre mission et destiné à cet ouvrage auquel, de par mes défauts, je ne puis rien avancer. Je dois continuellement craindre de n'y rien gâter.

« Si quelques-uns de ma nation, bien intentionnés se présentaient pour s'y consacrer, ne les rebutez pas, je vous supplie, Monsieur, dans la vue de mes imperfections. Je ne suis que le rebut et le plus indigne de leur province fertile en braves sujets, et, surtout (sans gasconnade bretonne) le diocèse de Léon. Je ne

me trouve pas assez mort à moi-même pour pouvoir vous écrire sans larmes et ressentiment... »

Après avoir ainsi en termes fort ingénus, exprimé l'état de son âme à son correspondant, M. Quéméner gémit de la mort de Mgr Pallu, survenue le 29 Octobre précédent : « Le ciel nous le ravit et nous laisse pauvres orphelins dans ces temps et dans un pays et au milieu de tant d'affaires, accompagnées de fâcheuses circonstances qui ne se peuvent que difficilement croire en France. Ce sont ici, Monsieur, des divines touches dont notre aimable sauveur veut nous éprouver... »

Puis il fait l'éloge des sentiments humbles et délicats du prélat défunt en rappelant quelques détails assez récents.

A l'évêque d'Héliopolis, il écrivait au mois d'Août, de se ménager : « de faire une vie qui dure et de conserver une santé si nécessaire à la naissante mission ». Il se promettait d'être bientôt près de lui, pour lui préparer « une tasse de bouillon et consommés à la mode d'Europe ». Et le prélat lui faisait, le 17 Septembre, une réponse en termes si reconnaissants « qu'il semblait, note M. Quéméner, parler à un supérieur et non à un misérable prêtre, tant il craignait d'importuner personne ».

En terminant sa lettre, notre missionnaire exprime le désir que les deux séminaires de Paris et du Siam soient parfaitement unis dans les formes authentiques nécessaires. C'est une question qui le préoccupe, et dont il a souvent entretenu Mgr Laneau, ainsi que l'abbé de Lionne (1).

Le 24 Décembre encore, M. Quéméner adresse d'Amoi, à Etienne Pallu, directeur du Séminaire de Paris, une lettre de condoléances, à propos de la mort de son oncle. Voici ce qu'il écrit :

(1) A. M. E., vol. 400, pp. 71-73.

« Monsieur,

« Il serait difficile de savoir qui de nous aurait plus besoin de consolation. Vous avez perdu un très cher oncle, auquel vous avez ensemble donné le dernier adieu, en le quittant au Port-Louis ; et moi, un adieu d'engagement, avec espérance de le rejoindre et vivre sous sa direction. Et après avoir fait, suivant ses ordres, tant de mille lieues, pour jouir du bonheur, et étant rendu à sa porte, je me vois tout à coup, un pauvre orphelin et dans un pays éloigné.

« En vérité, Monsieur, ces touches sont bien pénétrantes, et éprouvent vivement la soumission d'un pauvre prêtre, aux ordres adorables de la Providence, mais, *sive in prosperis, sive in adversis, gratias agamus Domino.*

« Sa fin a été aussi sainte, et extraordinaire que sa vie a été admirable. Il n'est mort que de travail, ni consommé que de zèle pour la gloire divine et le salut des âmes, retournant de confirmer une grande peuplade de chrétiens, où il avait, jour et nuit, travaillé, selon son ordinaire depuis son entrée en Chine. Un débordement de pituite s'étant déchargé sur sa poitrine, lui a fait garder 5 ou 6 jours le lit, pendant lesquels, après s'être muni des sacrements, pour aller, avec soumission et connaissance rendre compte à son souverain de son administration, il a charmé tous ceux qui avaient le bonheur de l'assister. Ce sont les termes de son serviteur et fidèle Acate qui nous est venu rendre cette triste nouvelle : *O mors sanctorum, quam pretiosa est coram Deo et hominibus.*

« Il a fait écrire et a souscrit cette dernière lettre à Mgr d'Argolis, de laquelle vous pouvez juger, ou, pour mieux dire, Rome et toute la chrétienté pourra connaître quels ont toujours été et jusques aux derniers soupirs, les sentiments de cette belle âme (1).

(1) Sur les dernières lettres de Mgr Pallu, voir Baudiment, *François Pallu...*, pp. 118 ss.

Nous nous consolons, dans notre accablement, dans l'espérance de son secours auprès de Dieu, et nous vous confions que cette mission à laquelle il a donné naissance dans ce vaste royaume fleurira sous sa continue protection. Supplions unanimement le Saint-Esprit d'inspirer à Rome de nous donner un chef selon le cœur de Dieu *et qui sit sine felle amaritudinis et vicissitudinis obumbratione*. Car, sur tout autre pays du monde, la Chine est celui où il faut avoir le plus de flegme. »

M. Quémener va maintenant annoncer à son correspondant la soumission de plusieurs Jésuites aux directions romaines, fait qui a grandement consolé Mgr Pallu, et qui est d'importance pour l'avenir de la Mission :

« Nous avons lieu d'espérer beaucoup de la Sainte Société, dont neuf Révérends Pères, et des plus principaux, ont signé et prêté le serment. Ils nous témoignent une grande cordialité. Aussi nous étudions-nous, et sans difficulté, à leur rendre la réciprocité. Et comme vous savez qu'après tout, ces Révérends Pères sont plus naturellement portés vers la soutane que vers le f..., nous en espérons une indicible consolation.

« Etant à la rade de Macao, les derniers de Mai de cette année, nous écrivîmes une lettre commune, à la française et signée de nous trois au Révérend Père Tissanier, qui nous avait fait venir un Frère avec sagutte (1) de génisse grasse et quelques volailles. Nous lui témoignions à cœur ouvert nos humbles respects et le certifiions avec sincérité que nous étions tous trois aussi bien que nos autres confrères qui suivaient Mgr d'Héliopolis, enfants des grands saints Ignace et Xavier, et que nous n'entrions dans la Chine qu'avec ces sentiments.

(1) Fécule du sagoutier, palmier des îles océaniques. Elle se présente sous la forme de petits grains d'un blanc roussâtre.

« Comme nous fîmes voile le premier Juin, jour du sacre, nous n'avons reçu la réponse qu'en la célèbre et authentique souscription et celle de ses Révérends Pères qu'il adressa à Monseigneur, réponse aussi amoureuse, aussi tendre et sincère que mon très honoré et aimable Père, Monseigneur Pallu, avec son grand cœur et générosité ordinaire, travaillerait à s'exprimer avec plus d'épanchement ; ce qui marque la candeur de ces saints religieux et hommes apostoliques : *ex fructibus eorum cognovimus eos*.

« Je vous envoie leurs noms. Si le temps nous permet d'écrire aux Révérends Pères Pinet, de Carné et Fontenay, je les prierai de remercier avec nous le Ciel de ces grandes consolations qui ont servi d'ailes à notre saint père et illustre prélat pour voler à l'heureuse éternité, et qui adoucissent l'amertume où son éclipse a jeté les cœurs de ses cinq pauvres enfants. Ce sont les effets de leurs saintes prières qui accomplissent les souhaits et les désirs avec lesquels ils nous ont connus sortir de France.

« Car en effet, que ne doit-on pas espérer pour le salut des âmes chinoises, puisque Jésus et saint Pierre (1) sont d'accord et dans le même parti, et que saint Dominique a, depuis si longtemps attaché son chapelet aux spirituelles clefs. Il ne faut pas douter que saint Augustin et saint François (2) qui ont toujours été si apostoliques ne viennent s'enrôler au plus tôt dans cette illustre congrégation, pour ne donner lieu de tirer leurs maquis ni les appeler *inter absentes*.

« Prières, mortifications, sacrifices et aumônes spirituelles de la France : *hoc opus Dei est et non hominis* » (3).

(1) Il s'agit des Jésuites et du Clergé séculier appelé « Ordre de Saint-Pierre ».

(2) Les Augustins et les Franciscains.

(3) A. M. E., vol. 400, pp. 63-65.

## CHAPITRE V

## Premier Ministère en Chine (1685-1690).

Trois mois avant de mourir, Mgr Pallu avait désigné l'abbé Maigrot comme héritier de sa charge. Dès le 29 Octobre 1684, celui-ci se trouva donc Administrateur des missions de Chine, sous la réserve de l'approbation du Saint-Siège. Comme il y avait des religieux missionnaires à refuser de prêter le serment prescrit par Rome, le nouvel Administrateur se fit un devoir de les signaler à la Propagande, le 6 Décembre suivant. Il en informa également l'évêque d'Argolis, Bernardin, qui se rangea aussitôt du côté des rebelles. Maigrot usa de patience à son endroit, mais en lui notifiant, le 9 Avril 1685, sa nomination d'Administrateur général, il déclara qu'il se montrerait ferme dans l'exécution du décret sur le serment. Maigrot en écrivit de même aux Supérieurs des religieux, et dans une lettre du 6 Novembre 1685, il mit la Propagande au courant de son attitude. Prenant l'offensive, les réfractaires l'accusèrent de jansénisme. A Paris, le 14 Octobre 1686, à l'instigation des directeurs du Séminaire, une lettre de treize docteurs de Sorbonne témoigna en faveur de l'incriminé, et cette pièce ne tarda pas à être adressée à la Propagande, pour servir à la défense du missionnaire. Tenant pour vaines les accusations dirigées contre lui, le Pape Innocent XI le nomma, en date du 5 Février 1687, Vicaire apostolique du Fo-kien (1).

(1) Launay, *Mémorial de la Société des Missions Etrangères*.

Quéméner, Pin et Cicé avaient tout de même réussi à entrer en Chine, au début de Janvier 1685, et ils avaient gagné les postes qu'avant de mourir, Mgr Pallu leur avait assignés. Tous trois se trouvaient dans le Fo-kien. Quéméner et de Cicé apprenaient la langue mandarine, l'un à Chieu-Leu, auprès d'un dominicain espagnol, l'autre à Chang-Cheu, à l'école d'un dominicain catalan (1). Quant à Pin, il s'était rendu près de Maigrot, sans doute à Moy-ang. Bien que tenant ses pouvoirs de Mgr Pallu, M. Quéméner, par déférence pour l'évêque d'Argolis, sollicita ce dernier de vouloir bien le confirmer dans ses fonctions, lui marquant ainsi sa dépendance.

Le 25 Février, dans une lettre à la Propagande, il entretient la Congrégation de Mgr Pallu et de Bernardin. Pallu, avant sa mort, avait signifié aux missionnaires de Chine, les décrets de la Sacrée Congrégation, auxquels s'étaient soumis quatre Pères Dominicains et neuf Jésuites. Il nourrissait l'espoir que les autres Pères de la Compagnie de Jésus feraient leur soumission, et fondait sa confiance sur les promesses reçues à cet égard de leur Provincial et du Père Verbiest, Provincial de la province Japon-Chine. C'étaient là d'heureux commencements, dont les missionnaires avaient l'obligation à l'évêque tourangeau. Ils se consolait en quelque façon de la mort de ce prélat, dans l'espérance de voir venir Mgr d'Argolis. Celui-ci leur a adressé une lettre, dont ils envoient copie à la Congrégation. Que si Bernardin suit les traces de Pallu, on verra sans doute, sous peu, tous les ouvriers apostoliques des Ordres religieux qui sont en Chine, entièrement soumis aux décrets du Saint-Siège. Les missionnaires demandent à la Sacrée Congrégation un évêque selon le cœur de Dieu, rempli d'une grande

(1) A. M. E., Lettre de Pin, du 18 Janvier 1685, vol. 400, p. 87.

(2) A. M. E., vol. 406, p. 229.

douceur, cette dernière qualité étant si nécessaire, notamment en Chine, pour que l'on y avance dans la religion (1).

Dans une lettre du 6 Mars, Louis Quéméner fait part aux directeurs du Séminaire de Paris, des faux bruits répandus en Chine contre la Société des Missions Etrangères. Ceux qui y travaillaient, en son nom, au salut des âmes, ne seraient que de simples clerges français, superbes, pleins de vanité, et qui ne se rendent aux Indes que pour devenir évêques. Comment s'expliquer autrement que ces prêtres, n'ayant pas fait de vœux, et pouvant vivre commodément en France, s'expatrient pour des régions lointaines ? En terminant sa lettre, M. Quéméner déclare que l'on peut assurer Rome qu'au lieu de tous les procès qu'on lui expédie, elle aurait reçu les serments de tous les missionnaires, si Mgr d'Argolis n'était point entré en Chine (2).

Quelques semaines plus tard, le 19 Avril, Quéméner dit aux mêmes directeurs son embarras et celui de son confrère Pin, pour admettre à la confession les Dominicains avec qui ils demeurent : ceux-ci, en effet, n'ont point fait le serment, s'en croyant totalement dispensés par l'évêque d'Argolis. La seconde partie de la missive est consacrée à l'histoire d'une mandarine chinoise qui s'estime un second Confucius (3).

En Septembre, Quéméner et Pin se trouvent à l'île d'Amoï, et ils ont l'honneur d'être introduits près du gouverneur de la province de Fo-kien, par un mandarin chinois du nom de Bouda. Ce brave homme, ami jadis des Pères de Cochinchine, était bien instruit de

(1) A. M. E., vol. 406, p. 223. Dans une lettre de fin Décembre 1684, de Cicé demandait, lui aussi, comme évêque un homme de douceur et de patience, car, ajoutait-il : « en vérité, il faut plus de flegme en ce royaume que de chaleur ». (A. M. E., vol. 400, p. 82.)

(2) A. M. E., vol. 406, p. 231.

(3) *Ibid.*

la religion chrétienne, et on le signale comme ayant beaucoup de qualités et pouvant rendre de grands services. « Le gouverneur, écrit M. Pin, nous reçut admirablement bien, nous fit offre de service, et nous dit que nous pouvions faire une église à Emoy (1), ou à une autre ville voisine de son gouvernement. Il nous donna de suite un diner magnifique, où il ne se trouva pas lui-même, mais y envoya le sieur Bouda, qui était son beau-frère, pour nous tenir compagnie. Il nous demanda plusieurs choses touchant notre nation et M. Quéméner, qui est un homme de marine, satisfit sa curiosité en lui parlant des vaisseaux du Roi de France. Il nous dit que si les marchands français voulaient venir à Emoy, ils seraient tous bien reçus. Nous donnâmes avis de cela à Surate » (2).

A la vérité, Louis Quéméner était « un homme de marine ». N'avait-il pas vu le jour au Conquet, face à la grande mer ? Ne s'était-il pas exercé au ministère des âmes, à Brest, la grande cité maritime ? Que devenaient tous ces souvenirs, que devenait donc le pays natal dans la pensée et le cœur du missionnaire, exilé à des milliers de lieues, là-bas en Extrême-Orient ? Sa correspondance, formée de lettres d'affaires relatives aux missions, ne le laisse pas soupçonner. Quel dommage que ses missives, adressées à des parents ou à des amis ne nous soient pas conservées ! Nous en possédons une seule, d'autant plus précieuse qu'au naufrage elle survit, unique. Elle a pour destinataires deux religieuses Ursulines de Saint-Pol de Léon, les dames de Mollien (3). M. Quéméner les

(1) Amoï.

(2) A. M. E., vol. 404, p. 38. — En Juin 1686, Malgrot, introduit par Bouda, près du gouverneur, sera encore mieux reçu que nos deux missionnaires.

(3) Madeleine-Constance de Mollien entra au Noviciat le 20 Juillet 1656. Elle prit l'habit le 21 Octobre suivant, et fit profession le 11 Août 1658. Elle mourut le 8 Janvier 1706. (Archives des Ursulines de Saint-Pol de Léon.)

connaissait fort bien si nous en jugeons par le ton enjoué de sa lettre. Le lecteur nous saura gré de la reproduire intégralement.

« Mesdames,

« Votre lettre, ou plutôt vos lettres du 22 Février 1685 sont arrivées en la Chine le 24 Août 1686, et m'ont été remises, dans la province où j'ai mission, sur la fin de Novembre de la même année.

« Je vous suis bien obligé de l'honneur de votre souvenir, et fort peu redevable de l'injustice que vous me faites, me voulant persuader que je vous ai reléguées aux oubliettes. Corrigez, je vous prie, votre style, et croyez, Mesdames, que les climats divers des pays que j'ai passés ne m'ont pas encore troublé le sens commun, jusques au point de condamner à ces sortes de supplices des âmes si innocentes, et que j'honore plus qu'elles ne veulent croire.

« Je crains fort que vous n'ayez pas assez de foi pour vous laisser persuader que vous avez fait le voyage de la France jusques aux Indes, qui n'étaient qu'à mi-chemin, et voyant que votre générosité ne se fatiguait pas, on vous a fait passer outre, et jusque dans les confins de l'Asie Orientale, et si loin que, selon le tour du globe, on ne vous pouvait mener davantage, sans vous approcher de votre cher couvent. On vous fait voir tous les jours le grand royaume de la Chine, qui est tout autre pays que celui que les Français qui ont l'ambassadeur de votre monarque, n'ont vu à Siam.

« Vous vous chauffez à plaisir au feu et flammes des idoles que les néophytes brûlent avec imprécation, pour se disposer au baptême ; vous assistez continuellement à toutes ces saintes cérémonies, aux chants et mélodies des prières qu'ils entonnent de tout cœur, après la messe, à leur fréquentation des sacrements ; vous admirez sans cesse l'innocence et la ferveur de

cés nouvelles converties de votre sexe, et, charmées de la candeur de leurs âmes, de la sainteté et modestie de leur train, vous ne laissez pas de rougir quelquefois en vous-mêmes.

« Et après cela, plaignez-vous encore, mes bonnes dames. Je puis assurer votre communauté, sans la scandaliser, qu'il ne s'y trouvera pas deux religieuses plus coureuses que mes dames de Mollien, mais il faut faire supplice à la vérité et certifier toutes les supérieures à qui il appartiendra, qu'elles se sont comportées avec tant de probité, qu'il semble ne plus leur rien manquer qu'un grain de foi pour se tout persuader, et un autre d'espérance pour attendre par autre occasion plus amplement de mes nouvelles, ayant bien des choses à leur recommander, et d'assurer surtout Monsieur et Madame de Mollien, Monsieur du Vieux-Chaptel, MM. les frères, Madame du Vieux-Chaptel de Loumaria et toute l'illustre famille que je ne suis pas moins leur très humble, étant Chinois Tartare, que je ne l'ai été aux Chupet ? étant le pauvre prêtre de Léon, et assurez-les qu'ils ne laissent pas de courir suivant l'exemple du cloître. Baste à leur chapitre (1) et tournons aux calomnies dont vos lettres sont farcies.

« Non, mesdames, je ne suis pas de cette fameuse province des goûts à deux paroles, je ne me dédis jamais ; et c'est assez que vous sachiez que j'ai vu le premier jour au Conquet, et, par conséquent, que je suis bas et très bas-breton, pour avouer que vous avez tort et que le contrat mutuel, si solennellement passé entre nous, est encore dans son entier, à moins que, par une légèreté ordinaire à votre sexe, vous ne l'ayez altéré. Comme je ne puis me le persuader, je veux, par charité, vous pardonner les termes injurieux, et émancipés de vos lettres, et, modérant les mouve-

(1) *Baste* ; Cf. l'italien *basta* : assez sur ce point.

ments légitimes de mon... je vous qualifierai des clauses essentielles du contrat.

« Prenons courage, mes dames, et très chères sœurs. Qu'il est charmant ! le Seigneur et Maître, au service duquel nous nous sommes consacrés. Vue son adorable bonté ! pourrons-nous jamais exprimer quel est le bonheur d'une âme qui cherche à mourir à tout et à elle-même, pour ne vivre qu'à lui et à son saint service. Ensuite, mes chères sœurs, notre propre expérience nous fait avoir pitié des personnes du monde, qui sont véritablement infortunées, pour ne se pouvoir résoudre à goûter tant soit peu les douceurs d'une bonté si paternelle. Hélas ! mes chères sœurs ! ayez pitié de votre pauvre frère, je parle en perroquet : puisque la vue des fautes de ma vie, et les continuelles infidélités et imperfections mettent incessamment obstacle à l'union que ma pauvre âme voudrait avoir, et dans l'oraison et dans tous les autres exercices, à son cher époux et maître.

« J'espère, mes chères sœurs, beaucoup de vos prières, je l'expérimente dans les occasions ; continuez, je vous supplie ; puisque les conditions du contrat sont telles, vous pouvez espérer son exécution.

« J'ai encore des lettres de mes dames de Lesneven (1), de Landerneau (2), de mes dames la Supérieure et de Guillimadec, de mes chères sœurs de Ploudanyel, que Notre Seigneur m'avait données et gardées, à leur première communion, et quelques autres de Landerneau à qui j'avais autrefois donné l'habit. Toutes me font l'honneur de désirer de mes nouvelles. Je doute fort de ne leur pouvoir rendre ce devoir, pour cette année. En tout cas, mes très chères sœurs, suppléez pour votre pauvre frère, et écrivez-leur, que vous leur demandez amnistie, et qu'étant

(1) Du monastère des Ursulines, fondé en 1678.

(2) Du couvent des Ursulines, fondé en 1650.

éloigné des mers, après avoir reçu mes lettres, j'ai à peine, le temps de faire réponse sur les affaires essentielles de la mission.

« Comme mes pauvres filles de Ploudanyel n'étaient pas encore professes quand je suis sorti de France, et que je n'ai pu leur donner, comme j'avais dessein, mes derniers avis ; quoi qu'elles ne manquent d'instructions, étant dans de si saints lieux et sous la discipline des prudentes supérieures ; j'avais cependant, durant la prison que nous a coûtée l'entrée du Royaume (1) fait quelques mémoires pour leur rendre. Elles les recevront quand il plaira à Dieu. Je crois que sa sainte volonté ne le désire pas cette année, n'ayant le temps d'y mettre quatre lignes qui manquent. Je vous recommande toutes ces chères brebis comme vos propres sœurs. Ecrivez-leur de se pourvoir du gros grain d'espérance, comme vous-mêmes.

« Adieu, mes chères sœurs ; l'heureuse éternité est à vendre. Tâchons, par émulation, de mettre le plus que nous pourrons dans la société ratifiée par notre contrat, afin que nous en puissions être les acquéreurs, et nous unir, pour y adorer, à jamais, le souverain objet de nos désirs.

« Vous saurez de M. le Recteur de Ploudanyel de mes nouvelles, et quelque chose que je lui ai mandé de nos missions ; je lui ai recommandé.

« Continuez, jusques à *Amen*, à dire votre *Pater* pour votre pauvre frère, qui est, avec profond respect, mes dames, votre très humble serviteur.

« Louis QUÉMÉNER, prêtre.

« De Xao-Cheu de Chine, ce premier Janvier 1687. »

(1) On se souvient que M. Quéméner resta sept mois à Amoi, avant de pouvoir entrer au continent chinois.



En manière de *post-scriptum*, nous lisons ce qui suit :

« *Mes étrennes, s'il vous plaît.*

« Vous vous souviendrez de ce que vous dira M. Le Pape (1) sur les *Agnus*. Il faut ouvrir votre gousset pour enrichir votre pauvre frère et ses confrères, et contribuer à la *Commission des Chinois et Chinoises*. Et tâchez une bonne fois qu'on ne voie pas que vous soyez des servantes missionnaires apostoliques. Il faut tendre la main à l'œuvre. Si j'ai le temps, je vous écrirai par Siam » (2).

Xao-Cheu, où est à ce moment Louis Quéméner, se trouve au Nord de la province de Kouang-ton, « à plus de 150 lieues de la rivière de Canton », c'est-à-dire à environ 200 kilomètres. C'est un marché très fréquenté, un entrepôt des marchandises que le Kouang-ton expédie, à travers le Kouang-si, pour le Nord de la Chine (3).

Le 5 Janvier 1687, M. Quéméner écrit à un évêque français, peut-être à l'évêque de Saint-Pol de Léon, Pierre-Neboux de la Brosse, pour lui donner des nouvelles de la Mission. Il lui mande qu'il vient de faire le long voyage de Canton (4) et voici qu'il implore le secours de sa prière, et lui demande, en termes touchants, des ouvriers pour la moisson du Père de famille : « Continuez, Monseigneur, je vous en supplie, de me recommander à notre adorable souverain et maître. Ma propre expérience me fait connaître, dans toutes les occasions, combien je suis heureux d'avoir en Votre Grandeur, un père si tendre et avocat

(1) Recteur de Ploudaniel.

(2) A. M. E., vol: 400, pp. 108-110.

(3) Launay, *Atlas des Missions de la Société des Missions Etrangères*.

(4) A. M. E., vol. 400, p. 438.

charitable. Si Votre Grandeur savait de quelles consolations est rempli le cœur de votre pauvre fils, qui a force de travailler, plein de joie ; et, souvent à genoux, il prie, il crie et demande du secours... Oui Monseigneur, j'ose vous le dire, combien de fois par semaine, me voici, de temps en temps, obligé à vous étendre les bras, mon cher père et honoré prélat, pour prier Votre Grandeur de donner sa bénédiction à une douzaine de bons sujets, pour venir amplifier votre diocèse, dans ces terres étrangères, et augmenter le nombre de vos ouailles. Ha ! Monseigneur, qu'il est charmant d'aller dans les voies où Dieu veut qu'on marche et que sa miséricorde est d'autant plus aimable qu'on se confie uniquement à sa sainte conduite ! » (1).

A la date du 11 Janvier, M. Quéméner annonce au Supérieur du Séminaire de Paris qu'il a baptisé dix personnes, trois semaines plus tôt et, usant d'une comparaison prise aux choses de la mer, il ajoute : « Les missionnaires *facti sunt piscatores hominum*, et il leur arrive comme aux poissonniers qui, tantôt, font un grand coup de filet, tantôt moins, selon les occurrentes dispositions de la marée. » Il s'occupe, à ce moment, des travaux de son église, et estime que 300 taëls (2) ne seront pas de trop pour les mener à bien. L'installation du *kétin*, ou salle de réception, demandera 100 taëls.

Et, dans cette lettre du 11 Janvier, éclate l'humilité du pauvre missionnaire et le sentiment qu'il a de sa faiblesse : « Vous me faites la grâce de me croire bon homme, vu que je suis, par ailleurs, rempli de malice et de mille autres défauts, et vous ne le savez pas ! Je vous dis que, pour me bien connaître avec mes imperfections, il faut un temps considérable, tant je suis cauteleux et hypocrite. Je vous supplie de me

(1) A. M. E., vol. 400, pp. 111-113.

(2) Le taël vaut une once de fin argent.

demander au Seigneur le véritable esprit du missionnaire apostolique » (1).

Le 5 Février, M. Pin était nommé vicaire apostolique du Tche-kiang et du Kiang-si, sans caractère épiscopal.

M. de Cicé qui, en 1686, résidait à Xao-Cheu, fit, deux ans plus tard, une expédition, avec M. du Carpon, à Kuey-hin, métropole de la province du Kouang-si. Les deux missionnaires avaient obtenu une lettre de recommandation du mandarin, gouverneur du Kouang-ton et du Kouang-si. A peine venaient-ils de quitter Canton, que le Père Philippin, par l'entremise de Jean Cortez, chrétien de ses amis, fit savoir au gouverneur, qu'il n'était pas à propos, pour plusieurs motifs, que ces Messieurs s'installent à Kuey-hin. Là-dessus celui-ci écrivit au gouverneur de la ville de ne point faire de cas des missionnaires. Force fut donc à de Cicé et du Carpon de rentrer à Xao-Cheu. Ils y arrivèrent le 27 Février 1689. Louis Quéméner fit aussitôt part de l'incident à M. Maigrot, et il s'en entretenit, à l'occasion avec les Pères Philippin, Turcotti, et le Père Augustin de Saint-Pascal, commissaire des Franciscains (2).

En Juin 1689, Quéméner est atteint d'un mal dangereux (3). Le 20 Juillet, de Cicé écrit, de Nuang-Trung, qu'il a reçu de lui un paquet de lettres, et que sa santé s'altère de plus en plus. C'est « un flux de sang, une corrosion d'intestin et un abcès ». De Cicé et les missionnaires de Nuang-Trung sont d'avis que le malade change d'air et qu'il soit envoyé dans un endroit où il puisse trouver soulagement à son mal. Ils se proposent de le faire accompagner par Domingo, un de leurs serviteurs (4).

(1) A. M. E., vol. 427, pp. 135-149.

(2) *Ibid.*, vol. 400, p. 438.

(3) *Ibid.*, vol. 400, p. 316.

(4) *Ibid.*, vol. 401, p. 155.

A la Toussaint, l'abcès dégénéra en fistule, si bien que l'on jugea bon d'envoyer en Europe M. Quéméner, vu « que les Chinois ne connaissent pas l'usage du ciseau ». Le malade n'étant pas très affaibli, l'air natal ne pourra que lui faire du bien (1).

Au dire de Launay, au cours de son premier ministère en Chine, M. Quéméner géra la procure de Canton, tout en exerçant de temps à autre le ministère apostolique dans les provinces de Kouang-ton, Fo-kien et Tche-kiang (2).

Le 8 Décembre 1689, à la veille de quitter sa procure pour la France, Louis Quéméner déclare, par document authentique, que les maisons des missionnaires, à Canton et à Xao-Cheu appartiennent aux directeurs du Séminaire de Paris, bien que celle de Xao-Cheu soit inscrite sous son nom personnel. Il ajoute qu'il a donné 13 taëls à quelques chrétiens, pour lui avoir prêté assistance dans ses nécessités. Cet argent a été rendu, en présence de MM. Maigrot et de Cicé, de passage à Xao-Cheu. Puis la pièce officielle se termine sur cette formule profondément loyale :

« Je proteste de plus ne devoir aucune somme grande ni petite à personne, ni avoir aliéné, ni engagé rien, en façon quelconque, au préjudice de la mission.

« En foi de quoi je signe à Xao-Cheu, ce 8 Décembre 1689.

QUÉMÉNER » (3).

Le 15 Janvier 1690, notre missionnaire est à Canton et Jean Gravé (4) écrit de cette ville : « Nous sommes ici, quatre prêtres bretons dans la même maison, dont

(1) A. M. E., vol. 400, p. 316.

(2) *Mémorial...*

(3) A. M. E., vol. 402, pp. 477-478.

(4) Né au diocèse de Rennes, vers 1651, parti en mission le 1<sup>er</sup> Mars 1683.

un, M. Quéméner, doit partir dans peu pour aller à Rome. Il ira d'ici en Perse, et, de là, par terre » (1).

Si Quéméner partait pour l'Europe, c'était sans doute pour respirer un air plus salubre et refaire sa santé ; mais s'il se rendait à Rome, c'était comme délégué des vicaires apostoliques français de Chine. Le bruit venait en effet de se répandre, en Orient, que le Pape Alexandre VIII avait le dessein de confier au Portugal le protectorat des Missions de Chine, et, pour exposer leurs sentiments, Maigrot et Pin se hâtèrent de diriger Quéméner sur la capitale du monde chrétien. Mgr Maigrot avait aussi à défendre devant le Saint-Siège, son innocence, flétrie à Rome par l'évêque d'Argolis, et quelques autres franciscains, ses compagnons italiens, qui l'accusaient d'être suspect, dans la foi, sur certaines propositions qu'on lui attribuait (2).

Quéméner dut quitter la Chine vers la fin de Janvier 1690. Le 29 Janvier, en effet, il est nommé notaire apostolique par Mgr Maigrot, et le 3 Février, il fait part à M. de Brisacier, des difficultés qu'il a eues pour s'embarquer (3). Ces ennuis nous sont connus par une longue lettre de M. de Cicé qui les narre dans le détail. Si la douane s'obstinait à refuser le passeport aux voyageurs, c'était à l'instigation de deux domestiques des Pères Jésuites, qui voulaient faire passer Quéméner pour un vulgaire marchand. Malgré les calomnies et le scandale, dont de Cicé demande réparation, le passeport fut enfin déliyré, sur la bienveillante intervention du capitaine de quartier (4). Quéméner dut, cependant, à son grand regret, détruire plusieurs documents originaux.

(1) A. M. E., vol. 400, p. 6.

(2) *Ibid.*, vol. 658, pp. 13-14.

(3) *Ibid.*, vol. 274.

(4) *Ibid.*, vol. 400, pp. 316-329.

C'est un vaisseau anglais qui l'emporta vers les Indes. En rade de Macao, il reçut à bord la visite des cinq principaux bourgeois de la cité, maire et échevins, accompagnés de leurs femmes. Ces dames eurent la délicatesse de lui offrir des provisions pour la traversée (1). Au mois de Mai, notre voyageur est en rade de Malacca, d'où il écrit plusieurs lettres. L'une s'en va à Mgr Maigrot, qui le 8 Janvier 1691, mandera au Séminaire de Paris : « Nous avons eu des nouvelles de M. Quéméner, de Malacca. Il n'était pas arrivé à Madras, quand les vaisseaux en sont partis pour la Chine. Deux vaisseaux français bien chargés ont été pris au Cap (de Bonne-Espérance) par les Hollandais, où ils étaient allés, sans savoir qu'il y eût guerre (2). Une autre missive a pour destinataire M. Martineau, provicaire de Siam (3). C'est à Pondichéry que Quéméner recevra, de Juthia, la réponse, datée du 9 Octobre. Le provicaire lui apprendra le détail de la captivité de 20 mois subie par les missionnaires et les écoliers de Siam à la suite de l'expédition des Français de Desfarges contre les Siamois (4).

Au début d'Août 1690, Louis Quéméner écrit à Mgr Laneau qu'il va à Rome, de la part des Vicaires apostoliques et des missionnaires de Chine, pour dissiper les calomnies entassées contre eux. L'évêque de Mételopolis, non content de lui confirmer cette délégation, lui adresse, pour la Propagande, un rapport ayant comme objet d'exposer l'état de sa mission et de la défendre contre des attaques éventuelles (5).

(1) A. M. E., vol. 233, p. 401.

(2) A. M. E., vol. 401, p. 383. Il s'agit de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, commencée en 1688, entre Louis XIV et plusieurs nations d'Europe.

(3) Né à Angers le 8 Décembre 1654, prêtre en 1678, parti pour le Siam, le 22 Décembre de la même année.

(4) A. M. E., vol. 863, p. 69.

(5) *Ibid.*, vol. 854, p. 161.

A partir de Pondichéry, où il devait se trouver vers la fin de 1690, nous perdons les traces de notre voyageur. Après avoir abordé à Surate, il gagna la Perse par mer, puis traversa ce pays pour aboutir à Alexandrette. De là un vaisseau le conduisit à Marseille. Si l'on en juge par la durée du premier voyage missionnaire de Mgr Pallu (1), Quéméner dut arriver en France, vers la fin de 1691.

Des lettres, qui devaient le rejoindre en France ou à Rome, lui furent adressées par Basset (2), Le Blanc (3), Maigrot et de Cicé.

Le 21 Décembre 1690, une longue lettre de Basset expose à Quéméner l'état de la mission, et rapporte ce qui, à cet égard, se fait et se dit en Chine. Le 29 Janvier 1691, le même rend compte à son ami des commissions qu'il lui a laissées en se séparant de lui (4). Le 15 Novembre 1691, c'est Mgr Maigrot qui assure Quéméner que ce qui a donné lieu à des calomnies à son propre sujet, c'est qu'il a été mal compris par des auditeurs ignorants. Le 14 Décembre 1691 (5), il lui donne familièrement plusieurs avis sur les affaires qu'il doit traiter à Rome, à propos du droit de patronage du Portugal, et de la juridiction qui s'exerce en Chine. De Cicé, à son tour, écrit à Quéméner le 21 Novembre 1691, une lettre importante où il signale un libelle diffamatoire imprimé à Manille contre le clergé et les missionnaires français (6).

(1) Baudiment, *François Pallu...* pp. 99-137.

(2) Jean Basset, né à Lyon, vers 1662. Entré aux Missions Etrangères en 1684. Parti de Brest pour le Siam le 3 Mars 1685. Ordonné prêtre à Juthia en Août 1686.

(3) Né à Beaume (Côte-d'Or), le 12 Novembre 1644. Après un court séjour au Séminaire des Missions Etrangères, il quitte Paris le 22 Décembre 1678, réside dans le Siam, et accompagne Mgr Pallu en Chine en 1683.

(4) A. M. E., vol. 274.

(5) *Ibid.*, vol. 406, p. 264.

(6) *Ibid.*, vol. 406, p. 283.

L'ouvrier évangélique qui était rentré en France, pour s'en aller à Rome, plaider la cause des Vicaires apostoliques de Chine, était à la hauteur de sa mission: *the rihqt man...* En Chine, pendant cinq ans de ministère, il s'était fait apprécier de tous. Alors que le conflit entre les Jésuites et les missionnaires apostoliques s'accroissait de jour en jour, et que les esprits semblaient s'aigrir de part et d'autre, M. Quéméner, par un tempérament très heureux, vivait avec tous sans jamais rompre avec personne. Il s'informait sans prévention des arguments présentés par les deux parties, et tout en voyant de quel côté était la justice, il respectait la bonne foi de ses adversaires (1). Ces qualités, nous les retrouverons chez le procureur à Rome des Missions Etrangères.

(A suivre.)

(1) *Vie Manuscrite*. A. M. E., vol. 112.

# MESSIRE CHEVREUIL

(1725 - 1792)

(SUITE)

Le dernier abbé commendataire de Langonnet, qui occupa un rang distingué dans le Clergé de Paris, était originaire de Quimper.

Il naquit, le 26 Novembre 1725, en la paroisse de Saint-Mathieu, et reçut au baptême les noms de François-Charles. Il avait pour père un marchand de la ville, qui est qualifié de « noble homme Jacques Chevreuil » (*sic*) ; sa mère « demoiselle Jeanne Bernetz » était la sœur du vénéré Recteur de Querrien, Messire Louis Bernetz, qui fut doyen d'âge du Clergé de Cornouaille en 1789.

Nous ignorons ce qui concerne la première partie de sa vie, sauf qu'il se maria et fut père de deux enfants. Devenu veuf, il entra dans les ordres. Nous le retrouvons à Paris, où il est reçu Docteur de la Maison et Société de Sorbonne, le 16 Février 1762, à l'âge de 37 ans, puis Chanoine de Notre-Dame ; choisi comme vicaire général par Mgr Christophe de Beaumont, le 20 Décembre 1778 et promu Chancelier, le 3 Février suivant ; à ce dernier titre, il était de droit Chancelier de l'Université de Paris. Personnage fort en vue, il prenait rang parmi les huit dignités du Chapitre, après le Doyen, le Grand-Chantre, les trois Archidiacres de Paris, de Brie, de Josas. Il avait quelque part à l'administration de l'Hôtel-Dieu, sous le titre de *Visiteur*, avec MM. de Montagu et des Fieux.

A la mort de Mgr de Beaumont, il fut l'un des six Vicaires Capitulaires. Une contestation ayant surgi, en 1783, entre le Chancelier et la Faculté de Théologie, au sujet de la nomination des Licenciés, M. Chevreuil déploya toute sa tenacité de breton dans la défense de ses droits ; on dut faire appel au Roi. (Arch. Nat. LL. 238, 38.)

Le rédacteur janséniste des *Nouvelles Ecclésiastiques* reproche à M. Chevreuil d'avoir approuvé l'« Histoire de l'Eglise » de l'abbé Bérault-Bercastel, ex-jésuite, aussi bien que les « Questions de théologie pour servir aux Conférences et aux examens dans l'Ordre de Prémontré ». — « Mais, qui ne sait, déclarait-il, que ce Docteur est l'approbateur banal de tous les mauvais livres en matière ecclésiastique. » (*Nouvelles Ecclésiastiques*, 30 Janvier 1785.)

Par Bulles du 2 Mars 1784, il avait été promu à l'Abbaye de Lanvaux, dont il prit possession le 27 Avril. Le nouvel abbé, estimant le revenu global à 12.548 livres, en réclamait 5.000 pour sa part, tandis que ses prédécesseurs se contentaient de 1.800, et il menaçait les religieux de graves mesures s'ils n'obéissaient pas à ses exigences. (Histoire de l'abbaye de Lanvaux, par l'abbé Guilloux, p. 131.)

Deux ans plus tard, il opta pour l'abbaye de Langonnet, située en Cornouaille, dans son pays d'origine.

M. Chevreuil prit possession de Langonnet, par procureur, le 7 Juin 1786, puis il vint visiter son Abbaye au mois de Septembre suivant et séjourna à la maison presbytérale de Querrien, chez son oncle, M. Bernetz. Il se vit, dès le début, en conflit avec ses moines, ou, pour mieux dire, il s'y trouva jeté par suite de l'attitude intransigeante de son vénéré prédécesseur, Mgr Conen de Saint-Luc, évêque de Quimper, qui réclamait par moitié la valeur des coupes de bois, opérées en vue des constructions et réparations de

l'Abbaye. Toutefois, le nouvel abbé ne tarda point à s'apercevoir que l'affaire était mal engagée ; afin « d'éviter les frais énormes et les résultats incertains de la procédure, qui n'auraient fait que grever les deux manses », on convint de part et d'autre de s'arrêter à une transaction.

Le prélat se désistait de toute poursuite et opposition relatives aux coupes de bois ; de plus, il céda aux moines le palais abbatial, avec ses dépendances, à l'exception du colombier. Les religieux, de leur côté, s'engageaient à lui bâtir une résidence, à l'entrée du bourg de Langonnet — qui est devenue le presbytère actuel — et à lui verser 5.000 francs pour la cession de son Abbatale, plus 25.000 francs sur la coupe des bois. Cet arrangement ne se fit point sans quelques difficultés et M. Chevreuil, quand il se rendit à l'Abbaye, le 27 Septembre, eut à subir les plus vives réclamations de la part de certains capitulants, qui trouvaient ses conditions par trop onéreuses pour la communauté ; l'accord fut pourtant ratifié par D. Derrien, mais en l'absence du Procureur et de quelques autres membres du Chapitre. C'est sans doute la raison qui amena la démission du Prieur, en 1786, et son remplacement par D. Jean-François de Frémont, qui dira plus tard, en parlant de cette affaire : « Tel est le chef-d'œuvre de D. Derrien qui nous aurait infailliblement ruinés ! »

Il ajoute : « Tous les biens dépendant de l'Abbaye ont été divisés en trois lots. M. l'Abbé a choisi le premier et la Communauté le 2<sup>e</sup> ; et le 3<sup>e</sup> lot, M. l'Abbé s'en empare, à la condition qu'il serait chargé de toutes les réparations et charges quelconques. Le 6 Septembre 1786, entre l'abbé Chevreuil et les Religieux de Langonnet a été convenu ce qui suit : pour terminer toute difficulté entre M. l'Abbé et les Religieux touchant les charges claustrales, les Religieux sont char-

gés de tout moyennant la somme de 2.400 francs au premier Janvier de chaque année, que M. l'Abbé est obligé de payer sur son tiers lot. » (Déclaration de D. de Frémont aux administrateurs du District du Faouët, 8 Octobre 1790.)

Les événements allaient d'ailleurs se charger de mettre tout le monde d'accord, en supprimant les causes du conflit.

En 1789, M. Chevreuil figure, le 23 Avril, à l'Assemblée des Electeurs du Clergé de Paris (intra muros) comme délégué du Chapitre, et siège, le lendemain, à la Chambre ecclésiastique de l'assemblée électorale (extra muros). Il est chargé, avec M. de Malaret, de rédiger le Cahier des Doléances et Remontrances.

Le 1<sup>er</sup> Mai, il fut élu, au 3<sup>e</sup> scrutin, député du Clergé de Paris aux Etats Généraux, à la suite de Monseigneur de Juigné et de M. de Montesquiou qui avaient été désignés par acclamation.

Cette élection déplut à l'auteur de la *Relation sommaire*. « Chancelier et Chanoine de l'Eglise de Paris, peut-on se flatter que, comme un autre Gerson — un de ses prédécesseurs les plus célèbres — M. Chevreuil fasse éclater son zèle pour le soutien de l'Eglise, pour la réforme des abus, pour le bonheur de l'Etat ? Au Concile de Constance, Gerson soutint son zèle par ses lumières, par la profondeur et la force de ses raisonnements, et par les mœurs les plus pures. M. Chevreuil rendrait des services signalés à l'Eglise et à l'Etat par l'étendue de ses connaissances ; le succès serait immanquable, si, d'après les principes de la plus saine théologie, dont il est un des sages maîtres, il avait le bon esprit de se contenter de sa prébende canonique et de renoncer à son Abbaye. L'illustre Gerson poussa l'humilité jusqu'à devenir maître d'école ; M. Chevreuil n'aurait pas l'âme assez noble, assez élevée pour donner un exemple de désintéresse-

ment prescrit par les Canons et commandé par la raison même ? » De fait, l'abbé de Langonnet s'associa, le 16 Août 1790, au *Te Deum* solennel que le Chapitre fit chanter à Notre-Dame, pour célébrer l'abandon des Privilèges. C'était le chant du cygne : *scævos olores !*

Il avait accompagné le Roi à Paris, le 6 Octobre 1789. L'année suivante, il signe le Mandement de Carême avec ses Collègues : et, quand eut lieu la prestation solennelle du serment à Notre-Dame, en présence de Bailly, maire de Paris, 16 Janvier 1791, les sept vicaires généraux, Chevreuil en tête, s'honorèrent par un refus formel. (Cf. : L'abbé Delarc : *L'Eglise de Paris pendant la Révolution*. — J. Meuret : *Le Chapitre de Notre-Dame en 1790*.)

En sa qualité de Chancelier, Messire Chevreuil était seigneur, en partie, de Conflans Sainte-Honorine et de Chennevières, ce qui lui permettait de toucher sur ces paroisses 1.100 livres pour les deux tiers des lodz et ventes, ainsi que les dîmes ; mais la majeure partie de ses ressources venait de Langonnet qui lui rapportait 16.000 livres. En outre, sa prébende était estimée 800 livres et la moyenne des distributions atteignait 7.000 livres ; ce qui lui assurait, bon an mal an, un honnête revenu de 25.000 livres au total, soit 250.000 francs de notre monnaie.

A la fin de 1790, il se vit obligé de faire, à Paris, la Déclaration de ses bénéfices, dont copie authentique fut déposée au Faouët, le 1<sup>er</sup> Octobre, par le régisseur de ses biens en Bretagne. M. Le Gogal de Toulgouët. Défense ayant été faite aux fermiers de l'Abbaye de rien verser désormais pour le compte de l'abbé, sous peine de payer deux fois, M. Chevreuil se soumit à la Contribution patriotique, en deux versements de 1.600 francs chacun, et son régisseur fut autorisé, en conséquence, à faire rentrer les arrérages antérieurs au 1<sup>er</sup> Janvier 1790. On sait que cette Con-

tribution patriotique n'avait rien d'un don spontané : c'était un emprunt déguisé, que l'Assemblée Nationale avait fixé au quart du revenu déclaré.

Au début de 1791, M. de Toulgouët faisait encore quelques difficultés pour remettre au Receveur du Faouët les titres et papiers concernant sa recette ; il est sommé de les déposer dans la huitaine sous peine de contrainte de corps. Le 10 Février, le Directoire du District décide que l'Abbé doit supporter les deux-tiers de la somme de 42.000 livres pour la réparation du pavillon de l'Abbaye, incendié le 4 Février 1788, soit 28.000 livres. Il est déclaré reliquataire à la Nation pour la somme de 14.715 livres et 10 sols. Enfin, le 27 Avril 1791, le traitement annuel de M. Chevreuil était fixé provisoirement à 4.714 livres 4 sols et 1 denier. Les six derniers religieux de Langonnet recevaient une pension personnelle de 900 livres.

Dépouillé de ses titres et dignités, réduit, comme tant d'autres, à la portion congrue et menacé des pires calamités, Messire Chevreuil n'avait plus qu'à disparaître. La Providence y pourvut. Il décéda le 8 Mars 1792, âgé de 68 ans, en son habitation du Cloître Notre-Dame, n° 44, laissant comme héritières ses deux filles, Geneviève et Marie-Marguerite. Ses biens sont estimés à 85.000 livres, dont 35.000 en Rente sur l'Etat et particulier, 50.000 pour la valeur de sa maison.

La citoyenne Marie-Marguerite-Jeanne Chevreuil, ci-devant Hospitalière de Saint-Thomas de Villeneuve, ne survécut guère à son père. Elle mourut le 6 Janvier 1793, à l'Etablissement de la rue de Sèvres — section du Bonnet Rouge — X<sup>e</sup> arrondissement. Sa sœur Geneviève étant placée sous tutelle, l'exécuteur testamentaire fut le bon M. Bernetz, représenté à Paris par M<sup>r</sup> Jacques-Claude Péron, notaire, rue Saint-Christophe.

Arrêté comme réfractaire, à Quimperlé, au mois d'Octobre de la même année, le Recteur de Querrien fut interné aux Capucins de Landerneau, où il mourut, en 1794, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, laissant sans appui l'infortunée Geneviève.

### PÈRE DAVID

de la Congrégation du Saint-Esprit.

Archives Nationales, S. 7.051-7.052. — LL. 238-38.  
Archives de la Seine. Dq 8. 135. f. 10 verso et 11 recto — 136. f. 10 verso et 11 recto.  
Archives du Morbihan.  
Archives du Finistère. — Etat-civil de Quimper, paroisse Saint-Mathieu.

## BIBLIOGRAPHIE

A. DAVID, C. S. Sp. SAINT MAURICE, ABBÉ DE LANGONNET ET DE CARNOËT. — Br. in-8°, 81 pp., Plihon, Rennes, 1934.

Varnetais de naissance, Briochin d'éducation, Cornouaillais de vocation, Saint Maurice intéresse nos trois diocèses bretonnants. Aussi n'est-il pas douteux que ceux-ci ne fassent bon accueil à l'ouvrage du Père David. Ce livre est, au surplus, écrit d'une main qui n'est pas à son coup d'essai.

L'auteur nous présente, dans un cadre historique, sérieusement documenté, un grand nombre de faits consignés dans les anciennes Vies du saint que des critiques au jugement sûr n'ont pas désavoués.

Vivant et mort il fut grand thaumaturge. Le P. David nous en donne des preuves abondantes.

Son souvenir s'est perpétué à travers les âges. Quelques ha-meaux portent son nom ; plusieurs chapelles lui sont dédiées ; dans quelques autres sa statue est en vénération. Son abbaye de Langonnet, actuellement aux mains des Pères du Saint-Esprit, est en bon état de conservation ; mais de son abbaye de Carnoët il ne reste qu'une aile et quelques fragments ruineux, propriété de la famille de Rodellec du Portzie. En revanche, c'est là que reposent ses restes, que tous les pays circonvoisins viennent en foule vénérer tous les ans, le lundi de la Pentecôte.

La partie biographique de ce livre comprend quarante-neuf pages, avec des photogravures. A la suite viennent trente-deux pages de cantiques français et bretons.

Dom J.-L. MALGORN.

## TABLE DES MATIÈRES

DU

### BULLETIN DIOCÉSAIN

POUR L'ANNÉE 1934

	PAGES
H. PÉRENNÈS : <i>Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon :</i>	
Merléac .....	1
Mespaul .....	3
Milizac .....	18
Moëlan .....	39
Morlaix .....	97-195
<i>Monseigneur Louis Quémener, des Missions Etrangères, Evêque de Sura (1643-1704).....</i>	148-238
P. H. GUIRRIEC : <i>Les Moines de Landévennec à Langonnet et dans la Cornouaille du Haut-Ellé.....</i>	57
P. A. DAVID : <i>Saint Herbland, moine de Saint-Wandrille, et premier Abbé d'Aindre, au diocèse de Nantes..</i>	75-121-214
Jean MALO-RENAULT : « <i>Navigaige</i> » <i>sur les côtes bretonnes vers 1520.....</i>	86
Père ARMEI : <i>Le Frère Toussaint de Landerneau, Missionnaire, Capucin à Ispahan, en 1634 .....</i>	139
Chanoine LE BORGNE : <i>Alphonse de Penfentenyo de Kervéréguin, Chanoine titulaire, Curé-Archiprêtre de la Cathédrale de Quimper .....</i>	178
P. DAVID : <i>Messire Chevreuil (1725-1792) .....</i>	282
M. l'Abbé KERBIRIOU, lauréat de l'Académie .....	190.



BIBLIOGRAPHIE	PAGES
L. KERBIRIOU : <i>Les Missions bretonnes</i> .....	90
H. WAQUET : <i>L'Art Breton</i> .....	93
Abbé CALVEZ : <i>Paroisse de Tourc'h</i> .....	95
<i>Solesmes, 11 Juillet 1933</i> .....	96
H. PÉRENNÈS : <i>J.-F. Abgrall, Provicaire du Tonkin Méridional (1854-1929)</i> .....	191
J. MALO-RENAULT : <i>La lettre ornée au Moyen-Age, d'après les manuscrits de Montpellier</i> .....	193
A. DAVID C. S. S. : <i>Saint Maurice, Abbé de Langonnet et de Carnoël</i> .....	288

